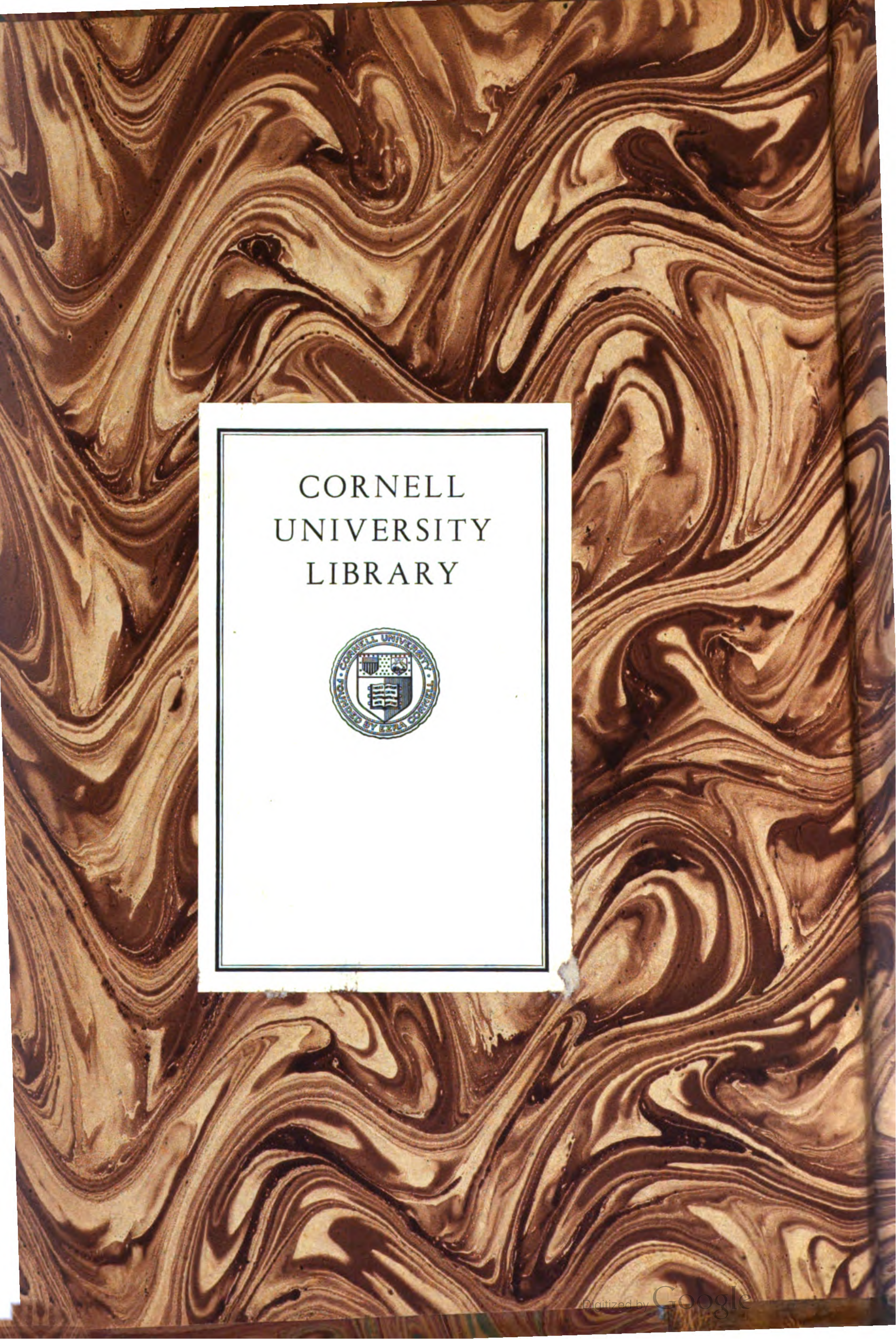



CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY
CORNELL UNIVERSITY
FOUNDED BY EZRA CORNELL


CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 106 566 411
Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

8ᵉ VOLUME



BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
RUE DE LA MAITRISE, 17

1904

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

LA NORMANDIE DÉLIVRÉE

LE BESSIN PENDANT L'OCCUPATION ANGLAISE

FORMIGNY — 1417-1450

DIVISION

I

INVASION — CONQUÊTE

Vue sur le Bessin depuis le Mont Phaunus. Coup d'œil rétrospectif (1450-1417), p. 1.

Sombres rumeurs. Portrait d'Henri V, roi d'Angleterre. Descente des anglo-saxons à l'embouchure de la Touques. Marche détournée sur Caen — Oyestreham forcé, p. 1 à 3.

Siège de Caen. Macabre détail. Les braves du Bessin, escarmoucheurs du *Grand Jacques*, à Rouen, p. 3 et 4.

Préparation de l'investissement de la capitale du Bessin. Prise des châteaux-forts de Creully, de Villiers-sur-Port, de Tilly, de Vaux-sur-Seulles, de Lingèvres, p. 4 et 5.

Les Anglais à Bayeux, p. 5 et 6.

Déblaiement des accès vers le Cotentin. Siège des forteresses de Cerisy, de Beaumont, de Neuilly-l'Evêque, de Colombières, de Maisy, d'Osmanville, p. 6.

Prise d'Isigny, Passage des gués des Veys. Irruption dans le Cotentin, p. 6 et 7.

Siège de Rouen. Vaillances qui y furent faites. Combat de Robert d'Argouges contre le géant *Brun*, à Bayeux (1105) et du bâtard d'Arly contre le chevalier anglais Jean-*le-Blanc*, à Rouen (1418), p. 7 et 8.

Achèvement de la conquête de la Normandie. Mort d'Henri V et de Charles VI. Présage. JAMAIS ! p. 8.



II

OCCUPATION — DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT NATIONAL

La justice exercée par les occupants. Diplomatique modération et cruautés d'Henri V. Déclaration du duc de Bedford, p. 9 et 10.

Comment furent traités la Noblesse et le Clergé, les Bourgeois et le Peuple. Extraordinaires audaces de Mixoudin. Résistances unanimes. Nouvelles formes des hommages, p. 10 à 13.

Etat d'âme déjà ancien des populations. Irrévérentieuse épitaphe, p. 13 et 14.

Poètes patriotes normands : Olivier Basselin, Alain Chartier, *Maître Robert* (Blondel). Explosions du patriotisme, p. 15 à 17.

Le sentiment national chez les Femmes. « *La Fille du Roy à marier* » ; Pérette de la Rivière, Dame de la Roche-Guyon, p. 17 et 18.

Insurrection des *Quatrepié*. Le *Brigandage* des patriotes. Le Couvre-feu, p. 18 à 20.

Propos de table. Espoirs, p. 20.

Le droit des nationalités, p. 21.

III

FORMIGNY — LA NORMANDIE RECONQUISE

1429 : Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans. Réorganisation de l'armée française par Charles VII. Combat *aquatique* dans les gués de Saint-Clément. — 1450 : La journée de Formigny. Récit de l'un des combattants, Guillaume Gruel, rédacteur des *Mémoires du Connétable de Richemont*, p. 22 à 26.

Où le vent se met de la partie de ceux de France, p. 27.

Avalanche de bœufs encornés de faulx, p. 27.

Le village, Saint-Martin et M. Saint-Loys. Evocation des temps de la bataille. Aujourd'hui. Chapelle, borne et monument commémoratifs de Formigny, p. 28 et 29.

Mort d'Olivier Basselin, p. 29.

Le Mont Saint-Michel résiste victorieusement pendant toute l'occupation anglaise, p. 29.

Apparition de Saint-Regnobert, p. 30 et 31.

Bayeux redevient français, p. 31.

NORMANNIA LIBERATA ! p. 32.

TOUJOURS ! p. 32.

IV

APPENDICE

Notes, justifications et développements.

. . . .

Le Calvados, p. 33.

Fosses du Soucy — Légende, p. 33.



Le Mont Phaunus, Collège de Druides, Othon Ier de Conteville, Saint-Vigor, p. 33 et suiv.

. . . .

Vieux titres de Bayeux et de ses habitants, p. 34.
Demi-lunes, p. 34.
Défense de Houistreham par le général-sergent Michel Cabieu, p. 34.

. . . .

Souvenirs du siège de Caen, p. 35.
Le général Maury chargeant, quoique mort, à la *Bataille des Géants*, Leipsig 1813, p. 35.

. . . .

Ruines de l'église ferme-château de Villiers-sur-Port, p. 35.

. . . .

Henri V d'Angleterre à Bayeux, p. 36.
Guillaume-*le-Batard*, poursuivi par les barons normands rebelles, p. 36.
Argouges. Légende de la fée. Le géant Brun-*le-Danois* occis par Robert d'Argouges. Château, ferme et chapelle, p. 37 et suiv.

. . . .

Inscription sur une tour de la Cathédrale de Bayeux, p. 40.

. . . .

Date de la mort d'Olivier Basselin, p. 40.
Alain, Guillaume et Jean Chartier, p. 40 et 41.

. . . .

La Comtesse de la Roche-Guyon et Henri IV : *A renard gascon, fine poule de Normandie*, p. 41 et suiv.

. . . .

Accessoires de défense, p. 43.
La *lance*, unité tactique, p. 43.
Ingéniosité : les bœufs du général Dewet, p. 43.
Saint-Martin et *Monsieur Saint-Loys*, p. 43.
Cannes à lait, p. 43.
Saint-Regnobert, 2e évêque de Bayeux, p. 44.
Horloge à carillon de la Cathédrale de Bayeux, p. 44.
La Chamade, p. 44.
Le *Tumultus*, p. 44.
La cloche de Fontenailles, doyenne des cloches de France, p 44.
Engloys couez — Hommes à queue, p. 45.

. . . .

TOUJOURS ! p. 45.



I

INVASION — CONQUÊTE

Le Bessin, compris entre l'Orne et la Vire, s'enfonçait dans les futaies du Bocage, jusqu'à plus de 15 lieues, depuis le bord de la mer : au levant, la rivière d'Orne le séparait de la région hyesmoise (1) (*) *de la Campagne de Caen*, située de l'autre côté de l'eau ; tandis qu'à la Vire, commençait le Cotentin. Seules, quelques enclaves, à l'Est et à l'Ouest, rendaient moins absolue la ligne de ces frontières ; la capitale était Bayeux (2).

Sur la rive droite de l'Aure, à une grande heure de chemin, en amont des fosses du Soucy (3), c'est le Mont Phaunus (4), d'où, après la pente gravie, on embrassait du regard la métropole du Bessin et, au loin, les campagnes fertiles. En ces temps de guerre, les champs n'étaient peut-être pas cultivés comme ensuite ; tout de même, l'aspect des bois moutonnant, des prairies, par lesquelles ondule le cours de la rivière, et de toutes les verdures, assemblées dans une harmonie, était bien attrayant.

L'œil, sans pénétrer dans le dédale des rues et des ruelles ; entre les maisons ornées de sculptures pieuses ou grotesques, avec les étages en surplomb, rencontrait un chaos de pignons et de toîtures, d'où pointaient les clochers et les flèches aériennes : clochetons des monastères, companilles des églises, pyramides de la Cathédrale.

Le Palais des évêques et le corps de la basilique (chien géant allongé, — les oreilles et la queue droites (5) — veillant sur le troupeau), élevaient deux grands massifs de pierre.

En lignes couchées aussi, les murailles de la cité (6) dominaient la cein-

(*) Trouver à l'Appendice (IVe Partie), le détail des renvois numérotés dans le texte.

ture des fossés et, flanquée de tours, l'enceinte du château enfermait le donjon, le palais ducal et la chapelle Saint-Ouen. Enfin, les ponts-levis s'abritaient derrière le solide épaulement des demi-lunes (7). Ainsi étaient préservées les portes, contre l'explosion des pétards et les premières insultes des assaillants.

L'ascension dans l'échelle des dates, depuis l'arrivée des Anglais, par l'embouchure de la Touques (en 1417), jusqu'à la journée de Formigny (en 1450), donne l'impression d'une tragédie très sombre, achevée dans un radieux dénouement.

La sécurité détruite, lors de l'invasion de 1415, renaissait à peine, qu'un bruit lamentable courut dans les villes et par les campagnes du Bessin : *L'Anglais a repris pied en Normandie ; il revient sur la proie abandonnée un instant !* (1417).

Tôt, cette rumeur fit place à une réalité terrible.

Mis en confiance et en espoir par la récente victoire d'Azincourt (1415), dont ils n'avaient pu poursuivre le succès, faute de suffisantes ressources, les Anglais réapparaissaient ; avec tout le nécessaire, cette fois.

C'est par l'embouchure de la Seine, près de laquelle il avait gardé un point d'appui, à Harfleur, qu'on pouvait prévoir le retour d'Henri V ; aussi, fut-on justement effrayé, quand on sût son arrivée, au fond du golfe de Normandie. De la sorte, le Bessin se trouva immédiatement menacé et les forces de la Province furent coupées en deux.

D'un coup, le roi d'Angleterre allait justifier la réputation de premier homme de guerre de son temps, demeurée autour de sa mémoire. Les orageuses folies de sa jeunesse avaient fait place à une maturité d'esprit et à une sagesse surprenantes. Se prétendant, de droit, héritier du duché de Normandie et de la Couronne de France, « il s'annonçait, comme investi d'une mission divine, pour châtier et réparer les iniquités des Français » (8). Diplomate dangereux, administrateur, aux méthodes rapidement variées, il fut, plus encore, un stratège éminent. A un moment où la supériorité guerrière consistait dans l'impétuosité des attaques de front, il eut la divination des procédés ultérieurs de l'art militaire. Sachant organiser les moindres détails de l'armée, il sut aussi la rendre mobile et choisir les champs de bataille, pour son meilleur avantage. Courageux pendant l'action, il excellait à évoluer en vue des résultats visés. Alors qu'on cherchait seulement à en venir brillamment aux mains ; lui se consacrait à une préparation combinée, directrice des entreprises. Ensuite, il donnait bravement en toute rencontre.

Avant de s'en prendre aux forteresses les plus puissantes, il les entourait d'un vide, qui tarissait les espoirs de secours et les possibilités pour le renouvellement des vivres épuisés ; achevant alors ses savantes manœuvres, pareilles aux cercles de l'oiseau chasseur autour du roitelet, il enserrait concentriquement les places convoitées. Ainsi, dans l'isolement, les assiégés voyaient les forces assiégeantes, qui battaient les murs, se renforcer par les fatigues, les maladies et les famines qui se développaient bientôt parmi eux.

Comme la chute des fruits mûrs, les redditions étaient des éventualités fatales et prévues.

Avec un ennemi de telle valeur tout était à craindre et les sinistres prévisions ne furent pas démenties.

. . . .

D'Angleterre en France venant
Cestuy vieil ennemi sauvage,
Mis en fureur toute sa vie,
A passé de mer le rivage,
En grant quantité de navie (9).

En 1417, Henri V qui, depuis deux ans, s'ingéniait au perfectionnement d'une puissante armée, se trouva prêt et mit à la mer une flotte immense, rappelant celle qui avait conduit les Normands jusqu'en Angleterre, en 1066. Le 1er août, il débarquait, à l'embouchure de la Touques, avec 47,000 hommes. Trois jours après, capitulait le château de Bonneville-sur-Touques. Le 7, celui d'Auvillars avait pareil sort et des détachements, rayonnant du corps principal, allaient, l'un, assiéger Honfleur, qui tint bon ; un autre enlever Lisieux, ville ouverte, qui ne put faire résistance.

Henri V, lui, marcha au sud-ouest et exécuta, autour de Caen, la manœuvre enveloppante qui, toujours, devait lui réussir. Ce n'était pas *le chemin des écoliers :* mais celui d'un maître. Le 13 août, il était à Dives. En même temps, convergeait, vers le même but, un convoi de grosse artillerie, qui, l'embouchure forcée, remonta le cours de l'Orne, en bateau (10). Toutes les communications interceptées, le 18, la ville se trouva rigoureusement investie. La défense fut désespérée et cette place — lisière du Bessin — ne céda qu'à un assaut terrible, le 4 septembre 1417. Le sire de Montenay, gouverneur pour le roi de France, enfermé dans le château, tint encore et fit des prodiges. Il dut enfin se rendre, le

19. Avec 7,000 combattants, il avait tenu tête à une armée de près de 50,000 hommes.

Caen pris, l'entrée triomphale d'Henri V le fit passer par le *Vieux Marché* (11) ; où l'on s'était battu avec acharnement, et où s'amoncelaient, pêle-mêle, des hommes d'armes tués, et des cadavres de femmes et d'enfants. Le roi d'Angleterre, arrivant au milieu de cette boucherie, aperçut « une femme décapitée, qui tenait encore dans ses bras, l'enfant qu'elle allaitait » (12) au moment de la mort, apportée par les anglo-saxons, — les ennemis d'alors.

Le souvenir de cette scène de carnage (13) évoque celui d'un épisode plus moderne de la bataille de Leipsig, en 1813 : le général baron Maury, le bras coupé et la tête emportée par un boulet, demeura en selle et, pendant un instant, on le vit, poussant toujours la charge vers l'ennemi, — les saxons d'aujourd'hui (14).

Après le sac de la ville, 25,000 personnes — plus de la moitié sans doute de la population — émigrèrent de force ou volontairement (15). Un an après, on retrouve ces mêmes bourgeois, gentilshommes, soldats et damoiselles, — représentant des braves patriotes du Bessin, — réunis aux défenseurs de Rouen. « Reculant pas à pas devant les progrès de la conquête, ils se retiraient dans les places qui tenaient encore, y portant une haine vigoureuse contre l'étranger et l'exemple de la résistance » (16). A Rouen, *Le Grand Jacques*, guerrier sage et de grand mérite, était capitaine des Caennais, mis hors de chez eux, et des hommes de toutes les villes d'alentour » (17).

Préparant la perte de Bayeux, l'envahisseur attaqua d'abord les forteresses environnantes qui, l'une après l'autre, tombèrent en son pouvoir. Clef du Bessin, du côté de la mer, le château de Creully, qui domine la Seulles de ses fortes murailles, assiégé par le comte de Huntingdon, succomba le premier. Dépouillé, son possesseur, le baron Guillaume de Vierville, perdit en même temps tous ses autres domaines. Moins éprouvés, les vassaux des 27 paroisses de la baronnie, placés sous la protection immédiate du roi d'Angleterre, reçurent du vainqueur la concession de leurs propres biens ; mesure qui, déguisant la violence de la capture, cherchait à lui donner l'apparence d'un bienfait. Fallacieuse générosité ! Tout de même, Henri V eût pu partager la conquête entre les siens; comme il l'avait déjà fait et comme il le fit, le plus souvent dans la suite, s'inspirant de l'exemple de Guillaume-*le-Conquérant* qui, jadis, avait donné l'Angleterre à ses compagnons d'armes.

Après Creully, ce fut Villiers-sur-Port, forteresse située près de Port-en-Bessin. Elle dût se rendre, le 2 septembre ; mais sa brave contenance valut les honneurs de la guerre à la garnison et à ses chefs, Raoul de Couvert et Thomas de Surrain (18) :

« Le très excellent roy de France et Dengleterre, de sa bénigne grâce, ottroie à tous ceulx esteantz dedeins le dict chastelle ou forteresse, leurs vies avec toutes leurs biens, harnois, chivalx, jaiaix, armures et aultres choses queconques, hormys vitaille et artillarie..... pourront et averont tems de vuider ledict chastelle ou forteresse ».

(*Traité de Capitulation*).

Puis, ce fut Tilly, fief de Philippe d'Harcourt. Défendu par Bardin Rimache, emporté par Jean Gray, il fut donné en récompense au vainqueur.

Le manoir fortifié de Vaux-sur-Seulles tomba ensuite au pouvoir de Guillaume Angleston, auquel il fut attribué.

Enfin, Lingèvres, fief de l'abbesse de Cordillon, dût se rendre, malgré la valeur d'Eustache de Saint-Pierre.

Dès lors, la capitale du Bessin est isolée. L'air se raréfie, l'investissement se resserre : bientôt, à bout de souffle, Bayeux succombera aussi.

A défaut d'un « *Journal détaillé des opérations de la Défense* », la teneur des pièces, relatives à la capitulation (19), rétablit la physionomie du siège.

Prince avisé, Henri V, non seulement ne courait pas au devant d'inutiles difficultés, mais cherchait à en éviter le risque. Avant d'en venir aux coups, toujours il essayait de la persuasion. A propos de Bayeux, dans ses *Chroniques* (20), le moine de Saint-Denys, Jean, frère d'Alain Chartier, revient, à maintes reprises, sur les prudences du roi anglais, dont il montre l'effort se brisant contre la fierté des bayeusains. « En vain, dit-il, il envoya des messagers de paix à Bayeux, pour l'engager à se rendre, promettant de confirmer les anciennes franchises des habitants ; afin qu'ils pussent, comme leurs ancêtres, goûter les douceurs du repos et de l'aisance ». Ces députés portaient « l'assurance et l'engagement de la parole du roi, qu'il les gouvernerait pacifiquement ». Rien n'y fit !

Après la prise de Caen, il renouvela ses instances auprès de la ville et de la garnison de Bayeux, qui ne les écoutèrent enfin, deux semaines plus tard, qu'après l'envoi de quatre délégués, pour vérifier sur place, la nouvelle annoncée de la chute de la ville de Caen.

Depuis le 3 septembre, Bayeux était investi par les troupes du duc de Glocester, frère du roi.

Sont à retenir les très honorables articles II et III du traité, octroyant à Bayeux des conditions aussi satisfaisantes que celles précédemment consenties pour Villiers-sur-Port :

II. *Item*, est accordé que tous les gens et habitans du dit chastel et ville de Baieux, tant nobles, chivalers, escuiers, gens darmes et de trait, chanoines, prestres, bourgeois, varletz, serviteurs et aultres gens, de quelque estat qu'ils sont, lesquelles veulent se departir de la ditte ville et chastel. S'en iront francement, eulx et leurs biens, tant harnoys de guerre, chevaulx, que aultres biens qui leur sont propre, quelque part qu'il leur plaira.

III. *Item*, auront, les capitaines et tous les soldeurs, à present de dens le dit chastel et ville, si bien gens darmes comme de trait, après la rendue du dit chastel et ville, avec tout leur propre harnoys, chevaulx, biens queconques, le terme de quatre jours, après qu'ils auront notice par leurs messages, de la réduction du chastel et donjeon de Caen ; à compter du jour que leurs messages seront revenus.

Bayeux, sauvegardant l'honneur, n'avait transigé qu'après la chute constatée de la ville voisine (21), dont on pouvait, jusque là, espérer de l'appui (22).

Sans retard, Henri V, cherchant à rendre libres les routes vers le Cotentin, soumit, de ce côté, plusieurs châteaux-forts du Bessin : Cerisy, puis Beaumont, puis la forteresse plus importante de Thorigny, auxquels il donna des capitaines anglais : Thomas Halghton, Thomas Warde, John Popham. Le château de Neuilly, baronnie des évêques de Bayeux, constituait un solide point d'arrêt. Défendu par Thomas de Creuilly, rudement attaqué par le capitaine anglais de Caen, Gilbert d'Umfréville, il succomba le 15 mai 1418.

Après Neuilly-l'Evêque, fut prise Colombières, une des plus anciennes chatellenies de la Province, dont le fief passa, d'Olivier de Colombières, aux mains anglaises de Richard Drayton.

Ensuite, eut lieu la reddition des châteaux de Maisy et d'Osmanville et du fort de la Ramée, qui défendait Trévières. Jacques Hoguet, chevalier d'Angleterre, reçut le domaine de Maisy.

Enfin, Isigny capitula ! Cette place était d'autant importante qu'elle gardait les gués des Veys. Après sa prise, accompagnée de ravages, tout de suite fut franchie la rivière de Vire et le Cotentin se trouva envahi. Ce passage réclamait des prudences et il reporte l'esprit vers celui de Guillaume-*le-Batard*, fuyant devant la criminelle poursuite des barons

normands (23). A marée basse, on passait au gué, près de Saint-Clément, à trois kilomètres d'Isigny ; il fallut tout de même marcher, pendant deux heures, dans l'eau et celle-ci, à certains endroits plus profonde, obligea les fantassins à monter en croupe. Aussi, fut utilisé le passage du Petit-Vey, moins éloigné d'Isigny.

La conquête du Bessin était achevée et, après la traversée de la Vire, l'occupation du Cotentin ne tarda pas.

En 1418, Henri V lança son autre frère, le duc de Clarence, dont l'impétuosité aimait les coups d'avant-garde, dans la direction de Rouen. Continuant sa précédente tactique, le roi, dont l'action raisonnée tempérait la hâte des convoitises, coupa d'abord les communications de la métropole normande, tant du côté de la mer, qu'avec le reste de la Normandie et avec Paris. La prise de Pont-de-l'Arche lui donna le cours de la Seine, au-dessus de Rouen, tandis que son établissement à Harfleur, lui garantissait la possession du bas fleuve. Alors seulement, tous ses pas assurés, il précipita sa marche et Rouen fut hermétiquement enfermé dans une circonvallation continue, trait de communication entre les assiégeants.

Chaque jour, comme toute histoire, celle de Normandie est un renouvellement, peu ou pas modifié, des événements du passé. Le souvenir du haut fait de Robert d'Argouges, défaisant, en combat singulier, Brun-*le-Danois*, champion anglais des troupes d'Henri-*Beauclerc*, se réveilla dans les mémoires bayeusaines (24), quand on apprit la prouesse accomplie par Laghen, le valeureux bâtard d'Arly, au cours de la résistance de Rouen.

Un chevalier d'Angleterre, fameux pour sa force, son adresse et son courage, Jean-*le-Blanc*, lieutenant d'Harfleur, s'irritait d'entendre célébrer les mérites invaincus du bâtard, qui défendait, avec sa troupe, une porte de la ville, à l'ouest. Voulant le vaincre, il lui envoya un cartel de défi. « La gloire de Laghen offusquait la sienne : il le requérait de rompre trois lances avec lui ». Incontinent, le bâtard d'Arly répondit à la provocation.

Les deux champions se mesurèrent devant la porte de Caux. Grande était la foule des curieux, accourus des deux parts : de la ville de Rouen et du camp des assiégés. Mais l'action ne fut pas longue ; point besoin de trois lances : la première suffit ! Ayant foncé sur l'anglais, du premier

coup, le guerrier normand perça son adversaire de part en part et l'abattit, mort, dans la poussière. « Il traîna ensuite par la ville, le vaincu et ses armes, aux acclamations de la garnison et des habitants..... les anglais rachetèrent le corps de Jean-*le-Blanc* des mains du vainqueur, au prix de 400 nobles d'or (25).

Escarmoucheurs aventurés du *Grand-Jacques*, les vaillants du Bessin, tenaces dans l'insoumission aux envahisseurs, s'étaient joints aux rouennais. Pendant six mois, les uns et les autres repoussèrent les attaques anglaises avec une constance infatigable ; malgré « la faim qui brisait les murailles » (26) ; malgré la mort de 60,000 d'entre eux et la désespérance où ils étaient de tout secours.

Telles, les opérations particulières au Bessin, en Basse-Normandie, ressortent dans l'ensemble de la conquête de la province normande, par Henri V, roi d'Angleterre.

« Du côté de l'attaque, — des forces supérieures et admirablement liées entre elles, des combinaisons savantes, une volonté opiniâtre ; — du côté de la défense, — des forces disséminées et sans cohésion, des efforts individuels héroïques ; mais fatalement impuissants » (27).

Le siège d'Honfleur recommencé, le pays de Caux et le comté d'Eu soumis, quelques rares places, — Ivry, Gisors, le Château-Gaillard, le Mont Saint-Michel — résistaient toujours.

Entouré de cette pompe orgueilleuse, qu'il affectait en semblables occasions, et « dans l'appareil d'un souverain et d'un conquérant », Henri V reçut les clefs de Rouen, dans la grande salle de l'abbaye des Chartreux. C'était le couronnement de la conquête. « Il était assis sur un trône et tout vêtu drap d'or » (28). Le long des murs, ses armoiries, soulignées de la devise « *Jamais !* », décoraient les tapisseries de haute lice. « *Jamais !* », mot de fâcheux augure, justifié dans la suite : faute de deux mois, l'Anglais ne pût ceindre la couronne de France, dont il avait été déclaré héritier présomptif : Henri V mourut le 14 août 1422, et, Charles VI, son beau-père, le 22 octobre d'après. Avec leurs successeurs, Henri VI et Charles VII, les destinées changèrent.

« *Jamais !* » — La France aux Anglais ? — Non, « *Jamais !* »



II

OCCUPATION — DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT NATIONAL

La domination anglo-saxonne s'organisa sans retard. Tout d'abord, les officiers de justice, qui exerçaient pour le roi de France, dépouillés de leurs charges, furent remplacés par des Anglais. Le changement des personnes effectué, la législation demeura à peu près la même, troublée seulement par l'arbitraire des occupants. Guillaume-*le-Conquérant*, en effet, avait doté l'Angleterre des lois normandes et quand, à leur tour, les Anglais eurent conquis la Normandie, ils y trouvèrent les mêmes us et *Coutume* que chez eux.

« Il est probable, dit Pezet, que, pendant les trente-trois années d'occupation, l'administration de la justice fut déplorablement négligée. Le pays subit tous les désastres de la guerre et les monuments judiciaires d'alors nous apprennent qu'en Normandie, longtemps après la retraite des Anglais, pour se dispenser de représenter les titres d'héritage ou autres, on invoquait encore l'incendie des villes, le pillage des châteaux, la destruction des habitants, etc... Le Bessin dût être plus exposé à ces horreurs que le reste de la région » (29).

Si le régime eut parfois quelque régularité, d'ordinaire il fut féroce. « Le roi Henri, malgré son caractère de diplomatique douceur, se montra cruel dans la victoire. Maître absolu du Bessin, le tyran perçait sous la peau du politique » (30). Un enfant de Bayeux, Jean, *le moine de Saint-Denis*, historiographe de France, dit qu' « il abusait du droit qu'ont les Rois de punir la désobéissance. Ceux qui rejetaient ses sommations, ajoute-t-il, étaient passés au fil de l'épée... ...après avoir vu piller et

saccager leurs biens; .....d'autres étaient soumis aux plus affreux supplices, puis contraints de s'exiler. Les mères, enfin, étaient réduites à s'expatrier, avec leurs enfants, hormis celles qui se résignaient à épouser des Anglais » (31). Les intermittences de modération étaient courtes, au milieu des violences sanguinaires.

« La Normandie captive, rapporte *Maître Robert*, subit le joug du Léopard: les uns sont chargés de fers, d'autres expirent dans les tourments; ceux-ci tombent sous l'épée; ceux-là fuient loin des champs paternels; d'autres enfin rendent l'âme, accablés sous le poids de la tyrannie. Hélas! tout manque, jusqu'au lieu de refuge, aux malheureux exilés! Quel est le cœur si dur, qui retiendrait ses larmes, à la vue de tels maux? En effet, quoi de plus doux que d'aimer la patrie et de plus cruel que de la perdre! O amour du pays natal, plus précieux que l'or! » (32)

Quelques mois après son avénement à la régence de Normandie, la déclaration rendue par le duc de Bedford, en application de l'Ordonnance d'Henri VI (du 14 janvier 1433) (33), est un probant réquisitoire, prononcé par l'envahisseur lui-même, contre les abus de la conquête :

« Nagaires avons entendu que, au dict duchié et païs de Normandie, plusieurs nos gens et officiers, capitaines et autres, soubs ombre de leurs offices, ont fait et font grans tors, abus et excès; comme rompre eglises et emporter les biens de dedens; prendre et violer femmes; battre inhumainement les povres gens; oster leurs chevaulx et autres bestes labourans, et leurs blefs avec semences; soy logier ès hostels des gens d'église, nobles, bourgois et autres, contre leur gré et voulenté, exiger, pour entree et yssues des villes et passaiges, excessives finances et quentites de denrees et marchandises; lever et prendre pensions sur villes et paroisses à nous subgettes et obeissans; contreindre gens, outre leur deu, à faire guets et gardes ès villes et forteresses; extorquer de eulx grans et indues sommes pour deffaux et autrement; prendre nos povres subgies et les battre et justicier à leur voulenté, en les mettant en prisons fermees; ...etc. »

Deux cent quinze ans étaient passés, depuis que Philippe-Auguste (1204) avait rendu à la France sa province de Normandie, un instant rattachée à la Couronne d'Angleterre. Si, de l'autre côté de la Manche, les compagnons d'armes du *Conquérant*, oublieux de la mère-patrie, étaient devenus tout-à-fait saxons, les Normands, rentrés dans l'unité nationale, de plus en plus français, eux, étaient impatients du joug anglais, de nouveau subi. Frères, peut-être, Anglais et Normands étaient, assurément, des frères ennemis. Plus que par la mer, ils étaient divisés par de profondes antipathies.

On a vu les patriotes normands reculant, pied à pied, devant l'invasion,

s'enfuir des places vaincues, refuser d'obéir aux capitulations et aller joindre leur tenace résistance à celle des forteresses encore debout. Ils succombèrent un à un ; pas tous, cependant, et, dans la liste des chevaliers, défenseurs du Mont Saint-Michel, demeurés invaincus, le Bessin est fier de compter quantité des siens : noms glorieux, perpétués jusqu'aujourd'hui, qui maintiennent le noble souvenir de ceux qui ne désespèrent jamais.

« Après que le roy d'Angleterre eust conquis toute Normandie, il fit crier, publiquement parmy les villes, que tous gens d'église, nobles et autres, qui vouldroient lui faire serement de fidélité et hommaiges, demourassent tranquilles sur leurs bénéfices, terres et seigneuries, et qu'ils veinsent devers lui ou ses lieutenans, pour ce faire ; à quoy la plus grande partie des *Seigneurs* et *Nobles* furent refusant, cognoissant qu'il n'estoit pas leur naturel seigneur » (34).

« A ce fils de leurs anciens ducs, à ce soi-disant roi de France, qui se présentait à eux, une main à l'épée, l'autre pleine de présents et de promesses, les Normands répondirent par des refus à peu près unanimes et par la plus opiniâtre des résistances » (35).

Impuissant à les soumettre, Henri V se vengea sur leurs domaines. Qualifiés *brigands* et *rebelles*, les vaillants et leurs familles furent dépossédés de leurs biens, pour le profit des conquérants et des rares Normands ralliés.

Si, dans le *Clergé*, quelques membres marquèrent une lâche condescendance, à l'endroit du vainqueur, ce fut le petit nombre. Les autres ne s'aveuglèrent pas aux munificences du roi d'Angleterre, si généreuses pour la faiblesse.

« A mesure que les Anglais s'avancèrent, un grand nombre d'ecclésiastiques se retirèrent du pays » (36). N'osant traiter de brigands et de rebelles les gens de Dieu, le roi les déclara *absents*. Le résultat fut le même : leurs revenus ayant été saisis, les réfractaires reçurent pour successeurs, des Anglais ou des complaisants. Ainsi qu'il ressort des remontrances rudes et hautaines, faites à l'évêque de Bayeux, la lente exécution des ordres royaux n'était pas au gré d'Henri V :

« Nous nous signifions donc, itérativement, disait-il irrité, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois que, nonobstant toute excuse frivole et tout motif controuvé, vous procédiez avec célérité contre lesdits *absents* ; de telle sorte que nous n'ayons plus à vous récrire pour cela ».

Vaine insistance : les rangs du clergé s'éclaircirent de plus en plus, et

si, « plus tard, on vit des théologiens normands siéger au procès de *la Pucelle* », il convient de rappeler que « c'est parmi ces mêmes docteurs normands que Jeanne d'Arc rencontra quelques juges sympathiques et des défenseurs, dont le dévouement n'était pas sans péril » (37). Aussi, doit-on ne pas oublier qu'Alain Chartier et *Maître Robert*, les chantres enflammés de la Patrie, étaient tous deux des clercs, dont s'honore l'Eglise de France.

Pas plus que les nobles et le clergé, *les Bourgeois* ne furent épargnés. Nombreuses sont les spoliations dont ils furent victimes et leurs noms forment aussi une liste mémorable pour le Bessin.

Dans *le Peuple*, à l'influence moins redoutée, les généreux sentiments ne furent pas inférieurs. « Muet, mais non résigné, il demeura à la charrue, attendant la revanche..... et l'Anglais dut s'apercevoir que somnolence populaire n'est pas oubli, quand éclata, en 1434, l'héroïque insurrection des *Quatrepié* ». (39)

Paysans et ouvriers furent braves aussi, et patriotes. Si les uns cultivaient encore la terre nourricière, les autres « animés d'un implacable esprit de vengeance, cachés dans les bois, dans les cavernes, dans de petits forts inaccessibles, faisaient une guerre de chaque jour, de chaque heure aux Anglais » (40). En vain fut organisée une police, chargée « tour à tour, de punir ces *brigands* ou de les ramener à la miséricorde » (41) du roi.

Au Bessin et dans le *pays plat*, la résistance atteignit le paroxisme. Entraînées par Mixoudin (42), — pseudonyme qui abritait quelque gentilhomme, traqué sous son véritable nom, — les populations se mirent en révolte armée. Dans l'ardeur de sa haine contre les Anglais, le mystérieux proscrit courut la campagne pendant deux ans (1418-1419), infatigable, répétant, chaque jour, embûches et surprenantes expéditions, pour l'incessant dommage des envahisseurs. Toujours et sans peur, payant de sa personne, il avait une réputation immense.

L'ubiquité de sa vaillance était partout à la fois et de nombreuses bandes, le reconnaissant pour chef, recevaient ses instructions et son mot d'ordre.

Quand, un matin, on n'eut plus à raconter les nouvelles prouesses de Mixoudin : « C'est, dit-on, que la mort l'a surpris au milieu de quelque coup d'audace ».

Le prince anglais, las de disséminer ses forces à l'infini, prit le parti de démolir « les châteaux qu'il ne pouvait garder » (43). Ainsi, à la date du

8 février 1422, il ordonna la destruction de la forteresse de Tilly-sur-Seulles, « afin, dit-il, qu'elle ne serve plus de repaire aux *brigands* ».

Une simple image, fournie par la réalité, indique la transformation, introduite, par l'occupation, dans l'existence des vaincus :

« Antérieurement, les redevances imposées à chaque terre » étaient accompagnées d'hommages qui « n'avaient, pour la plupart, qu'une forme symbolique : un chapel de roses ou de violettes, un oiseau de chasse, un cygne, une truelle..... etc. Henry V les remplaça par des armes, épées, lances, épieux, cuirasses, balistes..... etc., qui durent être déposés annuellement dans les forteresses du roi et approvisionner ses arsenaux » (44).

L'invasion, portée au rivage anglais par Guillaume-le-*Bâtard*, s'était retournée vers la Normandie. On vit, par le pays occupé, les mêmes exactions et autant d'atrocités qu'en Angleterre, au temps de la vice-royauté du frère utérin du *Conquérant*, Odon Ier de Conteville, comte de Kent, évêque de Bayeux.

Le renouvellement continu des épreuves provoqua d'éclatantes manifestations — répétées aussi — de la suprême vertu nationale qu'est le patriotisme.

Tout d'abord, contrainte à de prudentes retenues, l'expression du sentiment public s'était réfugiée sous une gouaillerie, significative de l'état d'âme des populations asservies. Cela remontait aux expéditions d'Henri-*Beauclerc*, lorsqu'il était venu ravir à son frère, Robert-*Courte-Heuse*, la couronne ducale. Alors la Normandie, — chaloupe capturée, — avait été amarrée au vaisseau britannique : remorque difficile le plus souvent.

En dépit des années, Isabelle de Douvres conservait son empire sur le vieux cœur de Robert de Kent, comte de Glocester, bâtard d'Henri Ier et gouverneur du Bessin, pour le roi d'Angleterre, duc de Normandie. Au palais des ducs, elle faisait la pluie et le beau temps ; plus souvent la pluie, quand ce n'était pas la grêle. Acariâtre et prétentieuse..... sa faim d'hommages allait grandissant. Malheur à l'imprudent, qui, en les lui rendant, marquait quelque moqueuse ironie : disgrâce, châtiments, cachot même, avaient bientôt vengé l'irascible Isabelle. A ses atours, à ses falbalas, on aurait dit une jeunesse : illusion, tôt contredite par la figure ridée de la dame. Mauvaise pour tous — seigneurs, bourgeois, manants — la réprobation était unanime autour d'elle.

A la fin, tout de même, bien lui fallut satisfaire à la loi commune : trépasser ! Donc, elle trépassa ; mais, avant le terme fatal, n'avait-elle pas demandé qu'on ornât son cercueil de draperies et de fleurs blanches ? Depuis belle lurette, printemps renouvelés, accumulés, et longue vie d'agitation l'avaient dégradée, pourtant, du suprême privilège des jouvencelles. Elle demanda aussi à être enterrée dans la Cathédrale de Bayeux, où viendrait la rejoindre, un jour le cher comte. Elle voulait, -- couchée dans la pierre d'un pieux sarcophage — reposer, les pieds appuyés sur une levrette, symbole de fidélité. Illusoire prétention !

Elle avait compté sans le Chapitre qui, n'osant opposer un veto négatif absolu au désir de la vieille amie de Robert de Glocester, ne voulant pas, non plus, l'admettre en l'Insigne Basilique, décida qu'elle serait emmuraillée dans la paroi méridionale du clocher sud.

Il fut ainsi fait et l'irréventieuse épitaphe, qu'on lit toujours, en latin (45), sur cette tour, fut la vengeance des vilains, dérangés en plus agréables occupations, pour les obsèques de cette vieille coquette d'Isabelle.

Papire Masson (47) a relevé cette imprécation, que le poète de Sénécé (47) – ménageant, toutefois, le nom du pauvre Robert — a parodiée en en ces termes :

La vieille femme à Maître Jacques
Trépassa le beau jour de Pâques.
Pour la fourrer ici dedans,
En ce temps de réjouissance,
Il nous fallut, malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance.
Oncques ne le pumes achever ;
Dont deuil plus cuisant nous opile,
Que si nous avions vu crever
Toutes les vieilles de la ville.

Hostilité pour tout ce qui rappelait l'Angleterre : craignant de s'en prendre directement au Gouverneur, bâtard du roi, on était heureux de dauber sur le compte de la maîtresse du comte de Kent, Robert de Glocester : ..... Douvres, Kent, Glocester, tous vocables anglais, ... ou à peu près.

Quand, à l'une des portes du Bessin, on voyait le courage des Caennais ; de Vire partaient de patriotiques appels, vite répercutés par tout le pays normand.

La muse d'Olivier Basselin tient un verre de *bère* doré (48) ; elle est en belle humeur. Mais, s'il sourit, joyeux, au vin des pommiers ; encore le brave foulon virois a plus grand amour de la terre de Normandie. Quelle horreur pour l'Anglais, qui dévaste sa chère province ! Dans le cœur des siens, il ne jette pas seulement sa haine et son courage ; sans trêve, son patriotisme poursuit l'ennemi et, de sa versification quelque peu fruste, triviale à l'occasion, la pensée jaillit fine et acérée. Il chante jusqu'à ce que l'envahisseur soit bouté hors de chez nous. Alors Olivier peut mourir : il meurt ! (49)

« En maistre Alain, Normandie prend gloire », dit Clément Marot ; aussi la muse énergique du bayeusain montre le chemin de la délivrance. Bien modeste, cependant, la vieille maison qu'on montre, à Bayeux, où naquirent les trois Chartier (50). Pour Alain, le plus célèbre, les malheurs de la Patrie furent la source de pathétiques inspirations. Ses chants précurseurs stigmatisent la couardise des chevaliers, qui, à Azincourt (51), « se sont fuis comme peautraille » (troupeaux).

Comme il houspille ceux qui sommeillent dans la servitude ! De quelle ironie il cingle les faux braves, pourfendeurs, devant la bonne chère ; grands en paroles, au coin du feu ! Il faut l'entendre sonner la charge contre l'étranger et souffler dans les âmes l'honneur militaire :

> **Tels gens deussent estre porchez**
> **Ou faisant viles**
> **Euvres, par citez et par villes,**
> **Quant aux armes sont inutiles.**
> **Ils ne sont bons qu'à seoir au banc**
> **Soubz cheminée.**
> **Quant leurs bouches sont avinées,**
> **Mult contents de leurs destinées,**
> **Alors se ventent de grans coups...**
> **Loin du péril,**
> **Qu'il est commode et qu'il est doux**

de pouvoir se dire français ! Courage non dangereux !.... La race de ces matamores vit toujours.

Rien de chaleureux comme la clameur sur *La pitoyable calamité de France ;* d'incisif autant que l'indignation du poète, après le sac de Fougères par les Anglais !

Cette *Ballade de Fougères*, chant du cygne du Père de la Poésie Française — qui stimula Charles VII — préluda bien à la bataille de Formigny.

« Plût au Ciel, s'écriait-il, que je mourusse, non avec l'Etat, mais pour lui ; que tous les maux retombassent sur moi et sur les miens ; mais que Dieu sauve la France ! » (52).

Et cet autre, — enfant de Valognes (53), — Robert Blondel (54) ! Quel souffle généreux et quel patriotisme ! Si, quelquefois, comme chez Alain Chartier, l'érudition est un peu verbeuse, quelles mâles et nobles pensées elle enveloppe presque toujours !

Lorsque les Anglais, rompant les trèves, surprennent Fougères, sa virile ardeur trouve des accents passionnés. Après le *Complanctus bonorum Gallorum*, où, pour la première fois, apparaît, dans la langue, le terme *bon français*, c'est l'*Oratio historialis*, dans laquelle *Maître Robert* somme Charles VII de délivrer le royaume et la Normandie des étreintes de la domination étrangère »...... « ils sont solidaires ; ils doivent tomber ou triompher ensemble » (55).

« .....Croyez bien, ô Charles, que le plus vigilant, le plus énergique emploi des armes peut seul relever ce royaume ; comme aussi votre propre inertie et la mollesse efféminée des princes pourraient seules le conduire à sa perte. Prenez donc résolument l'initiative de la guerre, si vous voulez recouvrer la partie de votre Etat, qui est entre les mains de vos ennemis et conserver l'autre..... Ayez enfin pitié de l'infortune des Normands, infortune qui n'a pas d'égale.... »

« Plût à Dieu, dit-il, comme Alain Chartier, qu'il nous fut donné de périr avec vous de la mort la plus sainte, en rachetant notre Patrie, le fer à la main !... Donc, ô prince, nous, vos fidèles, qui, pour la défense de Votre Majesté, nous sommes vus chassés de nos propres maisons et frappés d'une longue calamité, nous vous adjurons, nous vous demandons, nous requérons instamment de vous, que vous nous donniez l'assistance qui nous est due ; de telle sorte que, par la vaillance de vos armes, vous nous restauriez, nous, exilés ; que vous releviez Votre Majesté, proscrite dans notre pays, qui est aussi le vôtre. Vous y êtes tenu, envers Votre propre Majesté, envers votre serment ; envers nous, vos fidèles ; vous y êtes astreint par le droit divin et humain » (56).

Oui ! ce Normand était un *bon Français !*

Plus heureux qu'Alain Chartier, qui mourut en 1449, Robert Blondel vit la délivrance et put la célébrer.

« Assurément, le miracle de Jeanne d'Arc fut le coup de foudre qui détermina l'explosion du patriotisme français ; mais la voix de nos Tyrtées normands ne fût pas étrangère à ce réveil du pays » (57).

A la flamme de leurs voix, les colères nationales et l'amour du pays des ancêtres s'enfiévrèrent généreusement et le roi devint un homme.

Le sentiment national ne se développait pas moins intense, chez les femmes que chez les hommes ; pas moins noble, en Normandie que dans le reste de la France.

L'odieuse Isabeau de Bavière ne s'était pas contentée d'ouvrir aux Anglais les portes du beau royaume ; avec l'envahisseur, elle avait signé le traité lamentable de Troyes (1420), qui dépouillait le Dauphin (58) et, en même temps que la France, livrait la main de sa fille Catherine, au roi d'Angleterre, Henri V.

Pitoyable France ! Pitoyable Princesse ! Pauvre Dauphin !

Et voilà l'écho des tristesses nationales d'alors, qu'aujourd'hui nos belles cauchoises réveillent encore, aux environs de Saint-Valéry-en-Caux :

**La reine a une fille à marier ;
A un Anglois veut la donner ;
Elle ne veut mais : Eh ! Jamais, franc traître Anglois,
Jamais mari n'épouserai, s'il n'est françois.**

**La belle ne voulant céder,
Sa sœur s'en vint la conjurer ;
— Eh ! acceptez, ma sœur, acceptez cette fois ;
C'est pour paix à la France donner avec l'Anglois.**

**Et quand ce vint pour s'embarquer,
Les yeux on lui voulut bander ;
— Eh ! Ote-toi, retire-toi, franc traître anglois ;
Car je veux voir, jusqu'à la fin le sol françois.**

**Et quand ce vint pour arriver,
Le châtel était pavoisé :
— Eh ! Ote-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Ce n'est pas là le drapeau blanc du roy françois.**

**Et quand ce vint pour le souper,
Pas ne voulut boir ne manger :
— Eloigne-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Ce n'est pas là le pain, le vin, du roy françois.**

**Et quand ce vint pour la coucher,
L'Anglois voulut la déchausser :
— Eloigne-toi, retire-toi, franc traître Anglois,
Jamais homme n'y touchera, s'il n'est François.**

Et quand ce vint sur la minuit,
Elle fit entendre grand bruit,
En s'écriant avec douleur : — Oh ! roy des roys,
Ne me laissez entre les bras de cet Anglois.

Quatre heures, sonnant à la tour,
La belle finissait ses jours ;
La belle finissait ses jours, d'un cœur joyeux,
Et les Anglois y pleuraient tous d'un cœur piteux.

Plus que la résistance de la malheureuse Catherine, poétisée et complaisamment arrangée par la romance (59), n'est-elle pas admirable la conduite de cette vaillante, qui préféra tous les périls et toutes les misères, aux invites dorées des tyrans ? Quelques mots suffisent pour saluer, comme il convient, la noble mémoire de cette patriote :

« N'oublions pas, dit Puiseux (60), cette héroïque veuve, *Pérette de la Rivière*, qui aima mieux renoncer à son château de la Roche-Guyon et s'en aller, pauvre et dépouillée, tenant ses petits enfants par la main, plutôt que de faire hommage au roi d'Angleterre (61), et se donner en mariage au Gouverneur de Rouen, Guy le Bouteiller, accusé, d'avoir vendu traîtreusement sa ville aux Anglais et qui venait de suggérer au comte de Warwick, lieutenant de Henri V, le moyen de réduire la résistance opiniâtre de la Roche-Guyon (62).

Les années 1433 et 1434 virent de tumultueux soulèvements contre les Anglais, ces odieux *court-vêtus*, ces *godons* ou *goddams* détestés, que le peuple baptisait avec les surnoms, empruntés au vocabulaire d'Olivier Basselin. Une vaste conspiration se noua dans le Bessin et le Pays de Caen, depuis Bayeux jusqu'à Honfleur. *Quatrepié* (ou Cantepie) le « principal entrepreneur », comme dit Jean Chartier, était « un de ces paysans, dont la nature énergique et rusée flaire et devine ce que la science apprend aux autres ». Il avait ruminé la révolte, en conduisant ses bœufs au labour. « Des chevaliers et des écuyers normands, Théodore du Bois, sire de Merville, un certain Pierre-*le-Flamand* et d'autres, ne dédaignèrent pas de se mettre sous les ordres de l'héroïque villageois » (63).

A la clameur furieuse : *Aux Anglais ! Aux Anglais !* soixante mille paysans — petites gens et grands cœurs — s'assemblèrent et « reboutèrent » les soldats des forteresses et des petites villes : « Ils en prirent et occirent aucuns, dont les capitaines d'iceux furent bien mal contents » (64). Ils s'étaient divisés en trois bandes, pour attaquer Caen par plu-

sieurs côtés à la fois. La ville, cernée en deça et au-delà, les premières attaques furent de bon présage ; même la forteresse de l'Abbaye de Saint-Etienne tomba entre leurs mains; mais cela ne dura pas. Le Comte d'Arundel, lieutenant du Régent d'Angleterre, pour la ville de Caen, aidé par le défaut d'entente de ces braves paysans, — plus courageux qu'expérimentés, — eut vite raison de leurs tentatives. Il attira les assiégeants dans une embuscade, au faubourg de Vaucelles, et en fit un grand massacre. Aussi, que pouvaient les bâtons des assaillants contre les fortes murailles et sur l'armure des soldats ? On était à la Noël et les gas de *Quatrepié* ne trouvaient à se ravitailler : du froid, de la neige, oui ! mais pas de vivres ! Alors « ils se départirent et séparèrent ». D'aucuns s'en furent mettre le siège devant Avranches — effort pas plus heureux ; — encore ils poussèrent quelques pointes infructueuses vers Fougères et dans le Maine : presque tous *les Quatrepié,* comme on disait, moururent « par guerre, après par famine, tiercement par mortalité » (65). De patriotiques enseignements ressortent, quand même, de ces entreprises avortées ; à savoir « que la Basse-Normandie n'avait jamais accepté sincèrement la domination anglaise et que cette population était de cœur et essentiellement française » (66).

Par bandes plus ou moins considérables, sinon en grandes troupes, les *brigands* continuèrent leurs exploits contre les envahisseurs. Ils surgissaient partout et toujours redoutables. Pour les Anglais, que la révolte des habitants contrariait dans la jouissance de leurs déprédations, il ne faisait guère bon s'aventurer dans le pays, sans forces très supérieures.

Après le sac de l'Abbaye de Corneville, les envahisseurs ayant enlevé la cloche principale, la chargèrent, avec d'autre butin, sur une barque. Le poids, trop considérable, fit sombrer l'embarcation : la cloche coula avec. Les Anglais essayaient de la retirer de l'eau, quand la venue d'un parti français les força à s'esquiver, sans leur prise. Vivace souvenir au cœur des Normands : longtemps ensuite, dit une légende connue, quand, pour les fêtes, retentissaient les cloches du voisinage, celle, demeurée au fond de la rivière, se mettait à l'unisson par de gaies sonneries.

Beaucoup des insurgés étant masqués, on les appelait les *faux visaiges.* Amelgard dit que « dans l'espace d'une seule année, il y eut jusqu'à dix mille *brigands* pris et punis du dernier supplice ». Mais, pour un patriote exécuté, il s'en levait deux nouveaux. La haine des Anglais montait toujours ! Longtemps patient, le taureau, aiguillonné par les mauvais traitements de la domination, s'affola et, fonçant de l'avant, — sans

grande tactique, mais avec rage, — porta de furieux coups de corne au Léopard anglais. La révolte était obstinée. « On peut voir par là, dit Polydore Virgile, qu'il serait plus facile de blanchir un nègre, que de faire qu'un *Normand* aimât les Anglais ». (67).

Le *Couvre-feu* servit aux Anglais, en Normandie ; comme il avait servi à Guillaume-*le-Conquérant*, en Angleterre. La cloche du soir ne rappelait pas seulement à la stricte observance des règles de police et à l'obligation de couvrir les feux, d'éteindre les lumières, à partir de certaine heure ; elle donnait l'ordre de regagner leurs demeures aux Normands, en velléité de se rébellionner et de tenir, la nuit, des conciliabules hostiles. Contrevenir à ces prescriptions exposait aux pires rigueurs.

« Des capitaines Anglais, dit Basin, discutaient, à table, sur les moyens de détruire la peste du ***brigandage***. Un prêtre (peut-être l'évêque Basin lui-même), pressé de dire son avis, répondit qu'il n'y avait qu'un moyen ; c'était que tous les Anglais sortissent de France ; en même temps, ajoutait-il, disparaîtraient les ***brigands***. Affirmation vérifiée par la suite ; car, dès que les Anglais, chassés de Normandie, regagnèrent leur pays, la Province fut immédiatement délivrée du fléau des ***brigands***. De ceux-ci, les uns s'enrôlèrent dans l'armée régulière ; les autres retournèrent à leur charrue ou à leur métier, pour faire vivre honnêtement leurs femmes et leurs enfants » (68).

Ce *brigandage*, issu du patriotisme, finit comme par enchantement, aussitôt que la Normandie eut fait retour à la France. La cause finie, l'effet disparut ; alors que, durant trente-trois ans d'occupation anglo-saxonne, malgré les incessantes poursuites et de terribles exécutions exemplaires, on n'avait pu l'extirper, même l'amoindrir.

Encore, les chefs Anglais se moquaient de la malheureuse France et de son roi imbécile, auquel succédait un monarque efféminé (69). A celui-ci, bientôt ils iraient, à Bourges (70), ravir la quenouille, qui lui servait de sceptre. Ils ne se faisaient pas faute de dérisions, d'invectives et de mépris, à l'adresse des Lys d'Or.

Et, ils s'attiraient la riposte irritée de ces Normands — vaincus, non domestiqués — qui chérissaient *leur* France, d'autant plus qu'ils la voyaient davantage meurtrir d'insultes : la France, d'âme grande et généreuse, à laquelle les ennemis rendaient hommage, jusque dans leurs diatribes jalouses. L'Anglais avait pu la vaincre et l'asservir, il n'avait pu cesser de l'envier.

Si d'aucuns s'engourdissaient dans l'oubli ; si d'autres avaient cédé aux faveurs des conquérants, la masse s'obstinait aux tenaces espoirs et dans la fidélité du souvenir. Avec les Anglais, la Normandie était comme absente de chez elle et les cœurs avaient soif de la Patrie délivrée.

Combien était touchante cette évocation entêtée des temps français disparus ! On les appelait du fond de l'âme!... Ils reviendraient un jour !

«.....Est-ce que la catastrophe sans espoir (car on était alors sans espoir) serait acceptée sans violence ; est-ce que la douleur et la souffrance universelles se manifesteraient seulement par des larmes, est-ce qu'on accepterait ? Est-ce qu'on se résignerait ?..... »

NON !

« .....Est-ce qu'on espérerait contre l'espérance ; est-ce qu'on s'obstinerait contre la fortune ; est-ce qu'on lutterait ; est-ce qu'on se relèverait ?..... » (71).

OUI !

Et puis, « pour qu'une guerre cesse, il ne suffit pas que les assaillants occupent le pays des assaillis ; il faut encore que les assaillis consentent à se soumettre » (72). Ce n'était pas le cas des Normands.

« Si nous regardons bien au fond des événements de ce monde, nous voyons qu'en fin de compte, et malgré des apparences contraires, la victoire reste à la force morale sur la force matérielle. Pour les conquérants, qui se présentent, non point au nom d'un principe supérieur de civilisation, mais animés d'une convoitise vulgaire et brutale, il y a quelque chose de plus difficile à vaincre que la résistance armée, c'est l'antipathie des vaincus, l'abstention sourde et silencieuse, le vide fait par l'émigration ».

L'exode des Normands prit de telles proportions, qu'Henri V finit par craindre de régner sur un désert.

« Aux peuples..... la Providence a donné une arme qui défie les puissances les plus redoutées ; qui survit à toutes les contraintes : cette arme, c'est la conscience de leur nationalité » ; force, silencieuse d'abord, qui éclate en fracas terribles, si on la comprime à l'excès.

Le *droit des nationalités*, las d'une vaine aspiration vers la justice, tend, de plus en plus « à prendre place parmi les lois de l'Histoire et les maximes de la politique » (73).

L'application puisse-t-elle en être rigoureuse et le XXe siècle placer ses règles au-dessus de toute attaque !



III

Réjouis-toy, franc royaume de France ;
A présent Dieu pour toy se combat (74).

FORMIGNY. — LA NORMANDIE RECONQUISE

1429 !

Date culminante dans l'histoire de France : Jeanne d'Arc entre à Orléans.

C'est le commencement de la fin !

Le *petit Roy de Bourges* est sacré roi de France, à Reims.

En août 1449, Charles VII « ayant quitté la chasse et les jardins, comme dit Brantôme, et pris le frein aux dents » ordonna à l'un de ses plus illustres généraux, — à Dunois, — d'entrer en Normandie et d'en expulser le duc de Sommerset et le vieux Talbot, qui y commandaient pour le roi d'Angleterre. Charles allait vers la conquête de son titre final : *Le Victorieux*, plus honorable que le surnom dérisoire de : *Petit Roy de Bourges*.

1450 !

Formigny ! fin de la fin : les Anglais perdent pied sur le territoire, ils sont « boutés » dehors. Délivrance !

Débarqués en force à Cherbourg — ce coin normand toujours visé par eux — les Anglais, ensuite, se dirigeaient vivement vers Caen. Pour recruter l'armée, mise sous les ordres de Thomas Kiriel, Henri VI, à bout de ressources, avait dû engager les joyaux de la Couronne. Il jouait une dernière carte, très aventurée. Valognes enlevé, la contrée avait été mise à sac et la continuation du plan de Thomas Kiriel était de forcer les passages de la Vire, par les Veys, de ravager le Bessin et d'arriver à

Caen, sans trop s'éloigner du littoral. Mais, il avait compté sans Clermont et sans Richemont, par qui tout son grand projet fut renversé. Il n'avait pris garde non plus à la réorganisation de l'armée française et à l'éveil de la valeur dans l'âme de Charles VII. L'armée royale s'était fortifiée de l'affaiblissement des levées féodales. A Charles VII est due la coordination des choses de la Guerre avec l'usage des armes à feu. Par édit du 2 novembre 1439, il avait créé une armée stable, alors que, jusque-là, il n'y avait d'à peu près permanent que les Gardes du prince et quelques Gardes nationales. A son règne se rattachent les cranequiniers — arbalétriers à cheval — les coulevriniers — pour la manœuvre des nouveaux engins d'artillerie — les cornettes, les francs-archers.....

Les hordes tumultuaires du Moyen-Age avaient fait place à la discipline embryonnaire des Enseignes et des Compagnies d'ordonnance.

Fait prisonnier par les Français, le lieutenant du roi d'Angleterre ne put même reprendre le chemin de son pays avec les fuyards.

« Les Français et les Anglais, dit l'évêque Robert Ceneau (Rob. Cenalis, 1555), se livrèrent un combat terrible près du petit pont, jeté sur le ruisseau ». Tant terrible, que le cours fut teint en rouge et qu'encore, aujourd'hui, on l'appelle le *Ruisseau du sang*.

Les armées se mesurèrent, le 15 avril 1450.

La veille, le Comte de Clermont, posté à Carentan, avait envoyé une reconnaissance de gens d'armes, sous les ordres de Pierre de Louvain, vers les gués de Saint-Clément, par où, lui avait-on dit, les Anglais se disposaient à traverser la Vire. L'ennemi, en effet, s'avançait dans l'eau. Sans s'arrêter à la disproportion de leurs forces, les Français, de leur côté, descendirent dans les Veys et se portèrent à la rencontre des Anglais. Ils bataillèrent bravement ; mais les gens de Thomas Kiriel, mieux amphibies et plus nombreux, eurent un facile avantage. Ceux du Comte de Clermont, ayant regagné la berge en terre ferme, durent se retirer ruisselants d'eau. Les morts ne furent pas inhumés : le reflux les emporta vers la haute mer, tombeau accoutumé, plutôt des marins que des soldats. Ni avant, ni depuis, on ne vit souvent pareil combat *aquatique*.

La vengeance des Français attendit qu'ils ne fussent plus mouillés. En montant après eux sur le rivage, Mathew Gough, un des guerriers de Thomas Kiriel, ayant glissé, baisa la terre en s'écriant : « Chiens enragés, nous voilà passés, malgré vous ! » Apostrophe, rappelant Guillaume-*le-Bâtard* qui, tombé à sa descente de bateau, à Pevensey, dit gaîment à

ceux qui voyaient mauvais présage dans cette chute : « C'est pour prendre possesssion du pays, que je l'embrasse de la sorte ! ». Et la conquête de l'Angleterre suivit, marchant vite de succès en succès. Pareil épilogue ne justifia pas le mot de Mathew Gough : alors que Guillaume-*le-Conquérant* avait vaincu, à Hastings ; les Anglais furent irréparablement défaits, à Formigny.

Le lendemain, les accents suivants déterminèrent un grand enthousiasme dans les rangs de France :

> En avant, gens de village,
> Défenseurs du Roi français :
> Armez-vous tous de courage
> Pour courir sus aux Anglais.
>
> C'est trop peu qu'on les bafoue ;
> Autant qu'on en trouvera,
> Au gibet qu'on les encroue,
> S'y trouve bien qui pourra (75).

Grand fut le carnage ; vers 1800, on put encore s'en rendre compte. En ouvrant une ancienne carrière, une multitude d'ossements, de chevelures bien conservées et des dents, dont l'émail n'était nullement endommagé, furent découverts.

Oui, la besogne avait été rude !

> Ils bataillèrent vaillamment,
> Main à main, tant qu'il est possible,
> François et Anglois tellement,
> Que l'assaut fut dur et terrible.
>
> . . . .
>
> Cette journée fut fort louable
> Pour le pays et le Roy de France (76).

« Les angloys feirent grands trous et fossés en terre ; qu'ils revestirent avec dagues et espées devant eulx ; afin que ceulx qui assaudraient peussent tomber, eulx et leurs chevaulx, sur lesdites dagues et espées (77).

A Carentan, le comte de Clermont, apprenant que les Anglais s'établissaient en force, autour de Formigny, partit, dans la nuit du 14 au 15 avril. A l'aube, il était en vue des retranchements de Thomas Kiriel. Il disposa ses troupes sur la rive droite du Ruisseau du Val — bientôt appelé Ruisseau du Sang — qui séparait Anglais et Français.

Clermont avait 3.000 hommes ; Richemont devait le renforcer avec 1.500 combattants ; mais, impatient d'en découdre, le jeune comte ne sut attendre l'arrivée de son oncle, le Connétable.

Impatience généreuse qui, tout de même, eût pu devenir funeste. Il porta son effort sur le pont, qu'il déblaya à coups de coulevrine. Alors, il envoya le sire de Mauny charger les Anglais, avec 60 lances. Mal lui en prit ; Mathago, avec 600 archers, arrêta l'irruption des Français, les fit reculer, repasser le pont et leur prit les deux coulevrines, qui avaient mis un premier désordre chez les siens. La position de Clermont était critique.

Pierre de Brezé fit heureusement entrer en action le corps des hommes d'armes. L'élan des Anglais fut bien contrarié ; ils auraient pu, cependant, continuer leur avantage, s'ils avaient mis en jeu toutes les forces dont ils disposaient déjà. Ils préférèrent attendre des renforts, annoncés par Sommerset. Ce fut leur perte !

Richemond déboucha sur ces entrefaites. L'apercevant, dans le lointain, Mathago crut à l'intervention désirée de Sommerset. Des cris d'allégresse s'élevèrent chez les Anglais. Courte méprise ! C'était l'ennemi !

Les Français réunis comptèrent alors 4.500 hommes contre les 6.000 Anglais. Le Connétable prit le commandement.

Ayant recueilli les fuyards de Mathago, Thomas Kiriel commença un changement de front ; il voulait venger, sur de nouvelles positions, l'échec de son lieutenant. Richemond ne lui en laissa pas le temps. Déconcertant son adversaire, au cours de ses manœuvres préparatoires, il le culbuta.

Tout de même, les Anglais se défendirent bien ; ils ne rompirent le combat qu'après trois heures de vaines tentatives, pour arrêter et repousser Richemond.

Gloire au Connétable !

Quatre jours après, l'amiral de Coëtivy, annonçant à Pierre de Carné la victoire de Formigny, écrivait :

«..... Les dicts Angloys, qui estoient de cinq à six mille combattants, tous ont esté, ou guère ne faut, morts ou prins. Mais, à vous dire la vérité, je croi que Dieu nous y amena Monsieur le Connestable ; car, s'il ne fust venu, à l'heure et par la manière qu'il y vint, entre nous, je doute que..... n'en fussions jamais sortis sans dommage irréparable ; car ils estoient de la moitié plus que nous » (78).

C'est ce qu'en vieux parler, détaille un des combattants, Pierre Gruel, rédacteur des *Mémoires du Connétable de France*, et narrateur de cette grande journée.



« Le duc de Richemont, étant à Coutances, reçut des lettres des seigneurs de Clermont, de Castres, de l'admiral de Coitivy et du grand Séneschal, qui lui écrivirent que les Anglois avoient pris Valognes et qu'encore étoient-ils aud. lieu et qu'il leur semblait qu'il devoit tirer à Saint-Lo ; dont Monseigneur fut bien mal content ; mais, toutefois, il le fit pour ce qu'ils lui avoient ainsi mandé et tira à Saint-Lo ; de plus, cette nuit, ils lui envoyèrent un poursuivant (hérault), qui arriva à Saint-Lo, au point du jour ; lequel lui vint dire que les Anglois étoient passés le Vez (79) et qu'ils tiroient à Bayeux et qu'il se rendit à Trévières et que, là, ils se rendroient à lui et qu'ils chargeroient toujours les Anglois en l'attendant. Donc, au point du jour, mon dit Seigneur fut le premier qui ouyt appeler le guet et fit lever des gens, pour ouvrir la porte et, incontinent, il fit sonner ses trompettes à cheval et s'arma bien diligemment, puis ouyt la messe.

« Le 15ᵉ jour d'avril, l'an 1450, après que le Connétable eut ouyt la messe, à Saint-Lo ; il alla à la porte de l'eglise et monta à cheval ; puis il chevaucha environ une lieue et s'arrêta pour mettre ses gens en bataille ; après il fit ses ordonnances et mit le bâtard de la Trémouille, avec bien quinze ou vingt lances (80), devant ; ensuite, il envoya son avant garde, en laquelle étoient Jacques de Saint-Paul, le maréchal de Lohéac, le seigneur de Bossac et leurs archers ; puis il ordonna, pour gouverner les archers, Gilles de Saint-Simon, Jean de Malestroit et Philippes de Malestroit. Après, il ordonna, pour la garde de son corps, de certains gentils-hommes dont les noms suivent : premièrement, Regnaud de Voluire, Pierre du Pan, Yvon de Trienna, Jean Budes, Hector Merladec, Jean Dubois, Collinet de Lignères et *Guillaume Gruel* (81). Puis, il ordonna des gens pour l'arrière garde et chevaucha en bonne ordonnance et le plus diligemment que faire se pouvoit, tant que les premiers de ses gens arrivèrent à Trivieres, où bientôt après il arriva. A l'heure qu'il s'y rendit, les Anglois saillirent de leur bataille, environ quatre cents, qui mirent en fuite bien treize cents archers, qui étoient du côté de M. de Clermont et gangnerent des coulevrines, dont on leur faisait la guerre ; et, où, si ce n'eut été les gens d'armes qui tinrent bon, je crois qu'ils eussent fait un grand dommage à nos gens.

« Or, comme le Connetable arriva à un moulin à vent qui y est, tout était meslé ; sur quoi, le plus tôt qu'il peut, il fit partir une partie de son avant-garde, avec ceux qui gouvernoient les archers ; et les archers allèrent passer au bout de la bataille des Anglois et de ceux qui avoient fait la dite saillie sur nos gens : nos dits archers en tuèrent bien six vingt. Puis après, mon dit Seigneur vint passer, après ses archers, au plus près de la bataille des Anglois ; ensuite s'approchèrent la bataille et les archers de nos gens, et vinrent vers le Connétable, les seigneurs de Clermont, de Castres, l'admiral de Coitivy, le grand Sénéchal, Jacques de Chabannes, Joachim Rouault, Geoffroy de Couvran, Olivier de Bron, Odet d'Aidie, Jean de Roussevinen et toute leur bataille ; et se joignirent nos batailles ensemble. Puis le Connetable dit à l'amiral : « Allons, vous et moi, voir leur contenance », et mena mon dit Seigneur, cet Admiral, entre les deux batailles et lui demanda : « Que vous semble, M. l'Admiral, comment nous les devons prendre, ou par les bouts, ou par le milieu ? » Et, alors, l'admiral répondit à mon dit Seigneur, qu'il faisoit grand doute qu'ils demeureroient en leur fortification (retranchement) et le Connétable lui dit : « Je voue à Dieu, ils n'y demeureront pas, avec la grâce de Dieu ». Et à cette heure, le grand Sénéchal lui vint demander congé de faire descendre son enseigne (troupe) à un tandis (redoute) que les anglois avoient fait. Sur quoi Monseigneur pensa un peu, puis il dit qu'il en était content, et, bientôt après, ces gens furent au taudis. Puis, incontinent, sans plus rien dire, tout le monde s'assembla pour donner dedans, et ainsi fut fait.

Les éléments se mirent du côté de la France. Les vents d'Ouest s'étant levés, soufflèrent furieux, contre l'armée adverse, comme pour l'empêcher d'avancer : les traits ennemis tombaient en chemin ; alors que la bourrasque renforçait la portée des flèches des Français.

Et n'arrestèrent point les Anglois ; ains furent défaits, tués ou pris en fuite, au nombre d'environ bien six mille : et y fut pris Thomas Kiriel, qui etait lieutenant du roi d'Angleterre, Henry de Norbery et Jannequin Baquier, qui demeura prisonnier d'Eustache de l'Espinay et Mathago s'enfuit.

Tradition gardée par les mémoires des anciens du pays :

Les Anglais étaient déjà *les habits rouges*. Pour mettre à profit la rage déchaînée par cette couleur, chez les taureaux et les bœufs, d'humeur paisible à l'ordinaire, les chefs des Français firent réunir les bestiaux d'alentour, qui, les cornes armées de faulx tranchantes, s'affolèrent aux cris des soldats et des paysans ; le troupeau, encorné de fer se rua dans la direction des envahisseurs. L'avalanche de mort fut horrible, affreux le carnage des hommes de Thomas Kiriel. La panique les culbuta aussi, alors que les pertes des gens de France montèrent à dix ou douze tués, à peine (82).

« Ainsi furent les Anglois taillés en pièces et couchèrent, Monseigneur et les autres Seigneurs et Capitaines, sur le champ, les uns à Formigny et les autres à Trivières. »

Et fuga verterunt Angli

Et les Anglais prirent la fuite.

(*Tapisserie de la Reine Mathilde. Scène LVIII.*)

Triomphante riposte au désastre d'Azincourt !

Triomphante terminaison de la *Guerre de Cent Ans !*

Puissent, toujours, les ennemis de la France être déconfits de la sorte (83) !

Le moine, Jean Chartier, auteur contemporain, ajoute, qu'à *cette besogne*, qui dura plus de trois heures, beaucoup de chevaliers, furent armés, entre autres le Comte de Clermont, qui n'avait pas attendu l'arrivée du Connétable pour se battre bravement et à qui revient grande part de la victoire. « Sur le champ de bataille, environ le soleil couchant, le jeune vainqueur, qui avait noblement gagné ses éperons, fut reçu chevalier par le Connétable de Richemond, son rival de gloire » (84).

Pour les éterniser, dit G. Villers, le Comte de Clermont, en 1486, fit



construire, sur le lieu même de ses exploits, au bord du ruisseau, dont les eaux avaient été rougies par le sang des combattants, une chapelle en l'honneur de *Monsieur Saint Loys*, chef et protecteur de la Couronne de France, ainsi que le dit l'acte de fondation.

En 1834, de Caumont érigea, passé le ruisseau, à droite, au haut de la montée de la route, allant de Paris à Cherbourg, une borne commémorative avec cette inscription :

Ici fut livrée
la Bataille de Formigny
le 15 avril 1450
sous le règne
de Charles VII

Les maisons de Formigny dévalent la côte jusqu'à la chapelle, près du pont, et remontent, de l'autre côté, vers la colonne d'Arcisse de Caumont. Elles dominent aussi, en amont, « *le Ruisseau du Sang* » qui vient de par Colleville, s'en va finir proche de Trévières.

Saint Martin, qui coupe son manteau en deux, à la porte de l'église, préside aux destinées de la paroisse et « *Monsieur Saint Loys* » conserve la mémoire des vaillants de 1450 et les débris rouillés de leurs armures (85).

C'est là qu'autrefois retentit le fracas des coups, dans le vallon et par les pentes, qui gagnent le plateau. Il y eut de belles estocades, des morts glorieuses et les champs furent le dernier lit de bien des Anglais.

Aujourd'hui, les tués y croisent encore le fer avec les vivants ; quand le soc de la charrue heurte quelque cotte de mailles enterrée ou les vieilles armes, qui percent de temps en temps le labour.

Tout de même plus de bataille, à présent ; les beaux herbages verdissent pour les vaches, pourvoyeuses de beurre renommé ; aux heures de « la traite » des laitières ; les cannes de cuivre (86) mettent des notes brillantes dans l'herbe épaisse ; la moisson pousse en paix ; et, quand reviennent les automnes, après la *fruitaison* des pommiers, le pressoir peine et les grands tonneaux s'emplissent de cidre doré.

Pour remplacer la borne commémorative, effritée par le temps, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* de Bayeux et son Comité, présidé par M. Joret-Desclosières, ont fait appel au patriotisme reconnaissant, en vue d'une commémoration monumentale, digne des vainqueurs de 1450.

Le projet est dû à des artistes normands: le sculpteur Le Duc (de Torigny-sur-Vire) et Nicolas, architecte à Caen. Au-dessus du socle, agrémenté du bas-relief de la bataille, le motif s'élève, couronné par une France glorieuse : c'est le connétable de Richemont, remettant à son neveu, le comte de Clermont, qu'il a vu si bien « besogner » et qu'il vient d'armer chevalier, l'honneur de garder le champ de lutte et de victoire.

On voit, à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, une toile ancienne, dite *Tableau de la Bataille de Formigny*. Les différentes positions du paysage et les corps de troupe y sont repérés à l'aide de lettres ; mais, dans cette œuvre, dénuée de prétentions artistiques, fait défaut la légende explicative de ces côtes. Tout de même, on remarque les levées de terre, faites par les Anglais, pour se couvrir ; dans le lointain, paraît le village de Colleville, sous la lettre N.

En cette bataille, désastreuse pour les Anglais, les Français qui, eux, perdirent peu de monde, éprouvèrent, cependant, un deuil douloureux : si l'on en croit une chanson de l'ancien temps, Olivier Basselin, le chantre des Vaux de Vire, du cidre et de la terre normande, aurait été tué, ce jour-là, par ceux auxquels il avait voué haine mortelle. Mis en déconfiture, les gens du vieux Talbot entraînèrent le joyeux foulon dans leur désastre.

Helas ! Olivier Basselin,
N'orrons-nous poinct de vos nouvelles ?
Vous ont les Engloys mis à fin
Par une mort des plus cruelles (87).

Durant toute l'occupation anglaise, le Mont Saint-Michel avait résisté aux furieux assauts des Anglais, acharnés à la perte de cette forteresse.

Témoins — bruyants autrefois, silencieux aujourd'hui — deux tubes de fer rouillés, canons frustres d'alors — *les Michelettes* — demeurent, trophées des belles résistances. Dans une sortie, pris aux Anglais assiégeants, ils défendirent ensuite les assiégés. Les murailles percées de meurtrières, déchiquetées de créneaux, d'où sortaient canons et arquebuses, donnaient au monastère l'aspect d'un porc-épic, dont les pointes lançaient du feu, du fer et de la mort.

Après la victoire de Formigny, le connétable de Richemont, libérateur de la Normandie, vint en action de grâces au très fameux pèlerinage de Saint-Michel-Archange.

Plus tard, on aurait planté la croix des braves dans le blason de
« *Ceste place qui ne fust jamais anglesche* » (88).



Mathieu God ou Goth, plus connu sous le nom dénaturé de Mathago, avait amené huit cents cavaliers, depuis Bayeux, dont il était gouverneur. Tout d'abord, il fit bonne contenance et grand dommage aux Français,

> **Angloys, vaillamment si portèrent ;**
> **Car, au premier commencement,**
> **Deux couleuvrines si gaignièrent,**
> **Sur les François bien vaillamment.**
>
> (***Marcial de Paris.***)

Après la venue du connétable de Richemont, comme Mathago s'était retiré de l'action pour garantir sa troupe de la tuerie : « Bon départ, dit-il à ceux qui s'exclamaient sur son manque de courage, vaut plus que mauvaise ténacité. » Maint chef, depuis, s'est illustré aussi par les dispositions d'une sage retraite, autant que par des offensives impétueuses.

Et puis, pour prouver sa bravoure, ne s'était-il pas audacieusement emparé, avant, des terribles coulevrines et faulcons des Français ?

Beaucoup de fuyards s'étaient réfugiés à Bayeux (89). « Le capitaine Mathieu Goth, qui s'y était enfermé, après la défaite de Formigny, soutint, pendant quinze jours, plusieurs assauts de flèches et d'artillerie. Le comte de Dunois, qui l'assiégeait, piqué de tant d'efforts inutiles, voulut forcer la ville; il en fut détourné, selon Robert Gagnin, par Saint-Regnobert..... » (90)

Au-dessus de la tente du beau Dunois, son enseigne claquait dans le vent de la nuit. Journée fatigante : des reconnaissances avaient étudié les abords de la ville et, depuis le Mont Phaunus, qui domine, les chefs avaient choisi les points d'assaut, sur lesquels on s'élancerait, au point du jour. Mises en position, les bombardes étaient prêtes à tonner.

Après tant d'inspections, de découvertes et de conseils, de pas à droite et de montées à gauche, Dunois réparait ses forces dans le sommeil. Aussi, les soldats dormaient ; seulement, on entendait le va-et-vient des gardes et leurs appels, dans l'obscurité, pour maintenir la vigilance : « *Sentinelles, veillez !* »

Une clarté se fit, — cependant, la lune était voilée, — et Dunois ouvrit les yeux : toujours pas de bruit au-dehors...... les draperies de la tente, fixées par leurs attaches, ne procuraient aucune ouverture.

Tout de même, quelqu'un entra et, dans un nimbe de lumière — halo glorieux — le guerrier réveillé vit « Monsieur Sainct-Regnobert ». L'évêque était revêtu de son beau « casuble » et des ornements — aujour-

d'hui reliques vénérées — qu'on garde pieusement à la Cathédrale. Mitre en tête : la main gauche tenant une crosse d'or, de l'autre il bénissait.

Et le saint parla :

« Par commandement de notre Seigneur Dieu, qui gouverne le monde : Pas d'assaut ! Plus de sang ! Plus de vies perdues !... Sans davantage batailler ; demain, avant le soleil couché, ceux de la ville t'auront apporté les clefs. »

Ces paroles dites, remontant vers le faîte de la tente, l'apparition disparut et la grande clarté s'évanouit. Au-dehors, les gardes attentifs marchaient toujours dans l'obscurité ; encore on entendait leurs avertissements espacés : « *Sentinelles, veillez !* »

Le lendemain, les assauts n'eurent pas lieu. Sur les coups des chanterelles de midi, à la grosse horloge de Notre-Dame (91), la chamade (92) retentit, depuis les remparts, et une oriflamme blanche ayant paru sur la porte Saint-Martin, les Anglais furent admis à parlementer.

La ville capitula, le 16 mai 1450, et les bannières de France et de Normandie, et aussi l'enseigne du vaillant Dunois, furent hissées sur le donjon. Joyeuses, mises en branle, dans un *tumultus* (93) général, les cloches de la Cathédrale, des églises et des couvents, saluèrent le retour — tant attendu, si fidèlement désiré — des Français, enfin vainqueurs. Aux carillons de la cité, les cloches d'alentour firent de triomphant échos, parmi lesquels la voix du clocher de Fontenailles ne fut pas la dernière. Déjà, elle s'était patriotiquement réjouie, en 1204, quand, une première fois, le duché normand fut repris, pour la France, par Philippe-Auguste. En 1450, fière, elle frémit, aussi heureuse de la défaite des Anglais et de la libération renouvelée du pays (94).

Le principal article de la reddition stipulait que la garnison ne sortirait qu'avec un bâton à la main ; mais, par égard pour les gens qualifiés, les femmes et les enfants, rapporte Béziers, le général français leur fit fournir des voitures, pour les conduire jusqu'à Cherbourg. « Il sortit quatre cents femmes de Bayeux et des gens d'armes, qui se nombraient neuf cents anglois ; ils furent conduits par Mathieu Goth, leur capitaine. »

Pour les envahisseurs expulsés, le « seul fruit de leurs conquêtes en Normandie, fut l'enlèvement d'une multitude de chartes, qu'ils mirent en dépôt à la Tour de Londres, pour servir de monument à leurs triomphes passés (95).

Successivement, les villes de la région tombèrent au pouvoir des

Français : Vire, Avranches, La Roche Tombelaine, Bricquebec, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte. « Il restait à prendre le château de Caen. Mais cette place très fortifiée possédait des sources abondantes et ses murailles, larges et solides, étaient fondées sur le rocher. » Le duc de Sommerset commandait dans la ville, où étaient les plus braves capitaines de sa nation, avec une garnison de 4,000 hommes. Attaqué par Charles VII en personne, il dut se rendre cependant, et Caen capitula le 1er juin 1450. La Normandie, sous le joug anglais, depuis 1417, se soumit tout entière ; Cherbourg fut repris et les ennemis se retirèrent (12 août 1450).

Du pays de France, ils sont tous deboutez :
Il n'est plus mot de ces Engloys couez (*à queue*) (96).

« Cette défaite abattit tellement la force des Anglais, en donnant le repos à la France, que, depuis, aucun d'eux n'osa reparaître sur son territoire... ils furent tellement épuisés par cette guerre, tellement ruinés de fond en comble, que toute leur jeunesse fut détruite et qu'il ne resta plus un homme pour guerroyer » (97).

Plus d'Anglais parmi nous, plus de joug, plus d'entraves,
Relevez fièrement vos fronts cicatrisés ;
Oui, l'étranger s'éloigne ; oui, vos fers sont brisés.
Normands, vous n'êtes plus esclaves ! (98)

NORMANNIA LIBERATA !

La France peut être vaincue, mais elle a le sang vif : les plaies pansées guérissent et la blessée se redresse, énergique, de nouveau redoutable.

La France se meurt !
La France renaît !
Vive la France !

TOUJOURS ! (99)



IV

APPENDICE

---

(1). — Pays d'Hyesmes, dont la capitale fut détruite, jusque dans ses vestiges, par les Saxons.

(2). — L'actuel département du Calvados est coupé en deux par le cours de l'Orne, à peu près perpendiculaire à la mer. En grande partie, le côté occidental est le Bessin.

(3). — Dépressions du sol, au nombre de quatre (respectivement appelées *Tournecresse*, *Petite-Fosse*, *Grippesulais*, *Grande-Fosse*), dans lesquelles, après son confluent avec la Drôme, se perd la rivière d'Aure. Un peu plus bas, le cours, un moment souterrain, reparaît, émergeant dans une prairie humide, dite *Noue du Grand-Herbage*. Aussi, un filet va sourdre au fond des bassins de Port.

La légende raconte qu'autrefois un monstre fantastique, qui désolait le pays, avait établi son repaire dans les fosses boueuses du *Soucy*; ainsi nommées, à cause des transes sans répit, où le voisinage du dragon tenait les pauvres paysans d'alentour. C'était une lamentation générale!

Mais, un jour, le sire d'Argouges alla tuer la terrifiante bête et, récompense extraordinaire de son haut fait, obtint la main de la belle et si bonne fée du mont d'Escures.

Une fiction différente du mariage de la fée d'Argouges est rapportée dans la note n° 24.

(4). — Aussi *Chrismat* ou *des Eglises*. Odon Ier de Conteville, frère du *Conquérant*, évêque de Bayeux, comte de Kent et vice-roi d'Angleterre, avait en particulière dilection le prieuré et l'école ecclésiastique qu'il fonda sur les ruines du monastère, élevé par Saint Vigor, au Mont Phau-

3

nus, à la place d'un fameux collège de Druides. C'était une commémoration monumentale et spirituelle du triomphe du Christianisme sur les cultes abolis. Dans les environs, furent édifiées de nombreuses églises : Saint-Floxel, Saint-Jean, Saint-Georges, Saint-Exupère, le prieuré et la chapelle de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaie, Saint-Vigor-le-Petit, Sainte-Madeleine..... Couronné par le prieuré de Saint-Vigor-le-Grand et côtoyé de près par l'Aure, le Mont Phaunus domine Bayeux, qui est à l'ouest ; de l'autre côté, la pente s'affaise doucement vers le cours plus éloigné de la Seulles.

(5).— Les deux flèches qui surmontent les portails de façade, à droite et à gauche, et la tour, au-dessus du transept.

(6). — Chartes et anciens titres gratifient Bayeux du titre *civitas ;* ses habitants sont denommés *cives ;* différence avec Caen et les caennais, qualifiés *Burgum* ou *Oppidum* et *Burgenses*. Beziers. *Histoire s^re de la ville de Bayeux*, p. 8. – Caen, 1773.)

(7). — Les demi-lunes, redans, tenailles, ravelins, croissants, sont des retranchements pour barrer l'accès des ponts ou des portes de forteresse.

(8). — Léon Puiseux : *Siège et Prise de Caen*. — Caen, 1863, p. 31.

(9). — *La Complainte des bons Français*, traduite par Robinet, du latin de Robert Blondel.

(10). — Plus tard, le même théâtre fut témoin d'événements plus heureux, de forme moins tragique, surtout.

C'était pendant la nuit du 12 juillet 1762. De la flotte, bloquant le port du Hâvre, l'amiral anglais Rodney avait détaché une escadrille qui, à la faveur de l'obscurité, mit à terre des troupes de débarquement, pour s'emparer d'un gros de bateaux de commerce, réfugiés dans l'Orne, incendier Oyestreham et marcher sur Caen.

Le courage inventif du sergent garde-côtes conjura tous ces périls.

En l'occurence, Michel Cabieu, utilisant aussi la nuit pour illusionner les arrivants, fit montre d'un beau sang-froid et d'un esprit rapide et ingénieux : ses ruses, ses roulements de tambour, ses énergiques commandements à des troupes imaginaires, en imposèrent aux Anglais, pourtant experts dans l'art d'esbrouffer les gens : *The bluff*, comme ils disent. Trompés par l'aplomb du sergent — qu'on n'appela plus que *le Général* — les vaisseaux britanniques, embossés devant Ouistreham, supposèrent des troupes importantes, où il n'y avait qu'un brave. Ils n'osèrent pousser plus à fond leur attaque sur l'Orne. — Tout était sauvé !

Plus tard, la Convention confirma au sergent le titre de Général, déjà

conféré par la reconnaissance publique. Une rue de Caen porte le nom de Michel Cabieu et, à Ouistreham, depuis 1900, une inscription lapidaire commémore ce haut fait.

(11). — La place Saint-Sauveur actuelle.

(12). — De Bras, historien de la ville de Caen.

(13). — Pendant longtemps, dit de Bras, dans l'église du Sépulcre, des peintures murales rappelèrent cette scène et les divers incidents du siège et de la prise de la ville.

(14). — Le 18 octobre 1813, la division Durutte était arrivée à Schonfeld, près de Leipsig. Alors s'engagea cette bataille, justement dite des *Géants*, qui dura deux jours et dont le désastre détermina la retraite de la Grande-Armée.

Le premier jour, jusqu'à trois heures, la victoire était pour nous, quand on vit, tout à coup, les Saxons s'élancer en avant; ils dépassèrent la ligne des troupes françaises, comme emportés par une ardeur irrésistible.

On crut à un mouvement héroïque. Courte admiration !

Traîtres à leurs alliés, ils passaient à l'ennemi, qui ouvrit ses rangs pour les recevoir ; et, trahison infâme, leur artillerie, à peine arrivée à quelque distance, se mit en batterie et tira sur la division Durutte, qui suivait. A la deuxième décharge, le général Maury, en tête de sa brigade, fut frappé par trois boulets consécutifs et, pendant quelques secondes, on aperçut son corps, dont un bras et la tête étaient emportés, rester droit sur son cheval. La bête, affolée et sans maître, se précipita dans la direction des Saxons ; ainsi le Général, mort, tomba au pouvoir de l'ennemi, sur lequel il chargeait toujours. (Lieutenant Paimblant du Rouil : *Cent trente et unième :* SES CHEFS DE CORPS, 1892).

(15 et 16). — Léon Puiseux : *L'Emigration Normande*, Caen, 1866, page 17.

(17). — Poème anglais, par un témoin oculaire et historien du siège de Rouen, publié dans le Tome XXI des *Mémoires de la Société royale de Londres*.

(18). — Près des ruines de l'église, une grande ferme s'est installée dans les restes très intéressants, d'aspect belliqueux encore, de ce château-fort, sis en la commune de Huppain.

(19). — Conservées dans les *Rôles Normands* de la collection de Brequigny,

(20). — Tom. VI. Liv. XXXVII ; Chap. XII et XXV.

(21). — La reddition de Bayeux, précédée par la prise de Caen, dut

avoir lieu le 9 ou le 19 septembre 1417. Léon Puiseux et Raoul Postel adoptent le dernier de ces quantièmes et l'examen des documents de l'époque porte à penser de même. Dans la copie de Bréquigny est omise la date du traité, dont les clauses litigieuses furent l'objet de commentaires postérieures, les 26 et 29.

(22). — Le roi d'Angleterre, entré à Bayeux, le 10 mars 1418, habita le château, jusqu'au 21 ; ce jour, il quitta la ville, pour aller prendre part au siège de Cherbourg.

(23). -- C'était une folle cavalcade.

Le ciel, plein d'étoiles, fut bientôt éclairé par la lune, sous laquelle des nuages rares passant faisaient d'intermittentes obscurités et, dans sa fuite rapide, Guillaume ne pouvait fixer son regard sur les objets.....

Anxieux, le *Bâtard* interrogeait la nuit, alors que son oreille, retenue par la poursuite des barons, s'emplissait de leurs voix et du froissement de leurs armes.....

Mais voilà une coulée d'argent qui miroite aux rayons de la lune : c'est la baie des Veys, où se jette la Vire et qu'aux gués de Saint-Clément, on peut passer, à marée basse. Fatalité ! Le cours des rivières, élargi par la poussée de la mer, va-t-il, d'un trait irrémédiable, barrer le sort du jeune duc ! Non ! on peut traverser; les eaux sont retirées. Heureuse Providence ! L'intervalle diminuait, ils allaient le joindre ; mais, à la faveur de l'eau franchie, peut-être pourra-t-il tromper leur recherche...... les égarer encore....., reprendre de l'avance....., leur échapper..... ?

Guillaume se lance à l'aventure, à travers l'eau et les sables mouvants.

Son cheval enfonce, ralenti dans son allure. Enfin, voici la terre ferme !..... Mais les conjurés ont piqué droit, où Guillaume a un peu dévié. Dans ce passage dangereux, il s'est attardé et, presqu'en même temps, les Barons débouchent sur le rivage ; ils sont sur lui..... ; le jour naît..... ; ils vont l'apercevoir. Le *Bâtard* n'a que le temps de se jeter derrière une haie, en bordure de la route. Aussitôt, comme un ouragan, les poursuivants arrivent : emportés par le galop des chevaux, ils passent près du fugitif, heureusement sans le voir. Dieu soit béni ! Il est sauvé..... du moins pour le moment.

.....au loin, déjà, on entendait, vers Bayeux, les Barons s'éloignant à toute bride.....

(Capitaine Paimblant du Rouil : NORMANNIA, extrait du chapitre : « *Criminelle tentative des Barons normands, à Valognes* ».)

(24). — *Combat de Robert d'Argouges, contre le Géant Brun. La Fée d'Argouges.* Bien bonne la fée d'Argouges ; bonne autant que puissante. Elle s'ingéniait à être agréable autour d'elle. On la vénérait, on l'aimait, sans la connaître ; car ils étaient rares ceux qui pouvaient se vanter de l'avoir vue. Modeste et bienfaisante, la fée obligeait tout le monde, sans réclamer la moindre requête. Elle devinait tous les désirs d'alentour ; pas davantage, elle n'exigeait le plus petit remerciement. C'était une fée bien accommodante ; jamais si contente qu'après un service rendu.

Dans son existence mystérieuse, on connaissait une seule passion : la chasse. A la tête d'une troupe de jeunes Dames-blanches, montées sur des chevaux, à la robe éblouissante comme la neige, on l'apercevait parfois, traversant les bois, à la poursuite de quelque faon rapide. Le plus souvent, sans qu'on les vit, la brise apportait du loin le son, d'une douceur infinie, de leurs trompes de chasse. Toutes, plus jolies les unes que les autres, elles n'étaient surpassées en beauté que par leur reine elle-même.

Plus heureux que beaucoup, le seigneur d'Argouges, un jour qu'il chassait lui-même, rencontra la fée et ses suivantes. Le galop des chevaux n'empêcha pas leurs regards de se croiser. Des deux côtés, ce fut ce que, depuis, on a appelé le « Coup de foudre » et, dès lors, la Dame entoura plus particulièrement de sa sollicitude, le cher seigneur, qui avait ému son cœur de fée.

Les Anglais d'Henri 1er étaient devant Bayeux (1105) et, dans les rangs des assiégeants, un géant terrible, Brun-*le-Danois*, répandait la terreur parmi les défenseurs de la ville. Il venait, sous les murs, défier insolemment les plus fameux guerriers. Lui répondre équivalait à signer son arrêt de mort ; car Brun tuait aisément et sans pitié tous ceux qui osaient se mesurer avec lui. Ses provocations redoublant d'arrogance, Robert d'Argouges ne voulut les endurer davantage : il accepta le combat singulier proposé. C'était une désolation, par la ville, de voir un seigneur tant accompli, si séduisant, si brave, courir au devant d'un trépas assuré. Bien des yeux féminins se mouillaient et chacune le dissuadait de son audacieux projet. Rien n'y fit : le jour convenu, les habitants étaient sur les murs, pour assister à la rencontre. De l'autre côté, l'armée anglaise se disposait à applaudir à l'habituelle victoire de son champion. Quelles ne furent la surprise des assiégeants et la joie des Bayeusains ! A peine les deux

écuyers étaient-ils en présence, on vit que les choses n'allaient peut-être pas finir comme de coutume. A la première passe, Brun eut fort à faire, pour esquiver le fer français. Sans que personne s'en doutât, invisible, la bonne fée était de la partie. Elle conduisait si adroitement le bras et la lance de Robert, que Brun ne savait arriver assez vite à la parade. Non seulement, il n'avait pas le temps d'attaquer son adversaire, mais celui-ci était si pressant — à droite, à gauche ; partout à la fois — qu'exténué, à bout de souffle, le géant n'eut bientôt plus la force de se défendre. Un coup de lance releva la visière de son casque, qui fut jeté à terre et l'on vit l'effroi, sur ce visage affreux, habitué à se rire de l'agonie des vaincus. Il allait bientôt passer par des transes pareilles. Un dernier coup droit l'atteignit en pleine poitrine, crevant son armure et — désarçonné, sans vie — il roula dans la poussière, auprès de son casque empanaché. Sur les remparts, ce furent des acclamations sans fin ; les fanfares françaises éclatèrent, victorieuses ; tandis que les anglais, silencieux, se retiraient, dévorant la honte de la défaite de leur guerrier, invaincu jusqu'alors.

Sur sa joue, Robert sentit, en ce moment, le souffle embaumé d'un baiser et, à son oreille, murmura une voix surnaturelle : « Bravo, mon bien aimé ! ».

C'était la fée ; mais comment la revoir ; comment lui dire sa gratitude ? Robert épuisait ses chevaux les plus vigoureux à battre la campagne. Quand il entendait le cor des chasseresses, il se lançait en de folles, mais vaines chevauchées ! Désespoir ! Il allait tomber malade. Son aimable protectrice ne le voulait pas, heureusement. Attendrie par la constance infatiguée de cette recherche, Robert la trouva, un jour, à l'orée d'un bois, en avant de son escorte de Dames-blanches. Pas ne fut lent le seigneur en l'expression de sa flamme. La reconnaissance, le désir, l'avaient fait si éloquent, si persuasif, que la fée — déjà convaincue — ne tarda pas à l'écouter favorablement : au noble soupirant elle accorda sa main ! Ce furent des réjouissances étonnantes, telles que les mémoires ne se rappelaient rien de semblable. Quelquefois, on avait vu des rois épouser des bergères ; mais jamais les fées prendre mari ici-bas. C'est ce qu'on vit cependant et la fée, s'unissant à un simple mortel, devint en justes noces, la Bonne-Dame de gentil Seigneur d'Argouges.

Au bonheur de Robert, elle avait mis une condition : *ne dire jamais devant elle le mot* MORT. La fée était si bonne, si belle : il l'aimait tant, que jaloux de la garder toujours, le seigneur ne manquait pas à sa pro-

messe. De beaux enfants augmentaient encore la joie des époux. On était heureux au château d'Argouges !

Mais tout a une fin, même pour les fées : un jour que tous deux devaient assister à un tournoi, à Bayeux, la Dame s'attarda à revêtir ses atours. Dans la cour, le palefroi hennissait, sur lequel elle devait monter en croupe, et le seigneur s'impatientait. « Enfin, dit-il à sa femme, descendant l'escalier de la tourelle : « Belle dame, seriez bonne à quérir la mort; car êtes bien longue en vos besoignes ! » A peine le fatal mot était-il hors de sa bouche, que l'engagement promis revint en sa souvenance.

Trop tard !

Touchée au cœur, sa femme, tant chérie, poussa un cri déchirant. Elle remonta les marches et l'on entendit s'ouvrir la fenêtre de l'escalier. Levant la tête, il aperçut alors une vapeur blanche s'élever dans le ciel. C'était son épouse, la bonne fée, qui s'envolait, laissant l'empreinte de son pied sur l'appui de la fenêtre ouverte.

Le Bonheur avait disparu ; jamais plus on ne vit Robert sourire.

La nuit des Trépassés, en longue robe blanche, la fée revient errer, par les douves et les fossés du château seigneurial (*) ; des larmes coulent sur son visage, et l'on entend ses lugubres gémissements : LA MORT ! LA MORT !

C'est navrant !

(Capitaine Paimblant du Rouil : NORMANNIA ; extrait du Chapitre *Histoires de fées*.)

(25). — L. Puiseux. *Siège et prise de Rouen par les Anglais, 1418-1419.* Caen, 1867, page 119.

(26). — Expression d'un poète anglais, témoin du siège ; *Siègé of Roan*, dans l'Archéologia, t. XXI.

(27). — Léon Puiseux. *Emigration Normande.* Caen, 1866, page 11 et 12.

(28). — Léon Puiseux. *Siège de Rouen.* Caen, 1867. Chap. XIX, page 193.

(29). — *Etudes sur l'administration de la justice en Normandie.* Chap.

(*) Ce château — une ferme aujourd'hui, — est sur la commune de Vaux-sur-Aure. Près de son entrée, on voit toujours la vieille chapelle. Tous deux ont exercé le crayon et le pinceau des artistes. Le toit du Saint Lieu s'est effondré ; les arbres et le lierre poussent dans le sanctuaire. Le manoir, reconstruit dans le style de la Renaissance, conserve des détails d'architecture intéressants, des fossés pleins d'eau, des tours crénelées, dignes de la curiosité des archéologues et de la visite des amateurs de pittoresque.

La fermière montre, sur le bord de la fenêtre, la marque du pied de la fée ; mais il faut une imagination féconde, pour reconstituer l'empreinte merveilleuse.



VII des *Mémoires de la Société d'Agriculture et des Belles-Lettres* de Bayeux. Tom. III, p. 174.

(30). — Raoul Postel : *Siège de Bayeux.* Caen, 1873, p. 62.

(31). — *Chronique du roi Charles VI.* Chap. XXV.

(32). — Robert Blondel : *Complanctus bonorum Gallorum.* C. XIX.

(33). — *Archives municipales de Rouen*, tir. 4 ; N° 3.

(34). — *Abrégé français des Grandes Chroniques de Saint-Denys.*

(35). — Léon Puiseux : « *Emigration normande* », page 3.

(36). — L. Puiseux : L'*Emigration normande.* Caen, 1866, p. 27.

(37). — L. Puiseux : « *La Colonisation anglaise en Normandie* ». Caen, 1866, page 32.

(38). — En voir la nomenclature (nobles et bourgeois) dans le *Siège de Bayeux*, p. 65 et suivantes, et 79, et dans l'*Emigration normande*, p. 100 et suiv.

(39). — Raoul Postel : *Siège de Bayeux*, p. 80 et 81.

(40). — Raoul Postel : *Siège de Bayeux*, Caen, 1873, p. 95.

(41). — Juvénal des Ursins : *Histoire de Charles VI*, Paris, 1614, p. 429 et 437.

(42). — Ou Mixtoudin. L. Puiseux : *Colonisation anglaise en Normandie*, au XII[e] siècle. Caen, 1866, p. 61.

(43). — Raoul Postel : *Siège de Bayeux*, Caen, 1873, p. 95.

(44). — L. Puiseux : *Emigration normande*, Caen, 1866, p. 65 et 66.

(45). —

Quarta die Paschæ erat, cum clerus ad hujus
Quæ jacet hic vetulæ venimus exequias
Lætitiæ que diem, magis amississe dolemus
Quam centum tales si caderant vetulæ.

(46). — Historien et critique, frère de Jean Masson, archidiacre de Bayeux.

(47). — Premier valet de chambre de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

(48). — Cidre.

(49). — L'époque de cette mort est incertaine : si d'aucuns la font arriver le jour de Formigny (1450), d'autres la mettent, à Vire (1418), lors du siège des Anglais. Dans les deux cas, le poète serait tombé les armes à la main.

(50). — *Alain*, le poète patriote, clerc et secrétaire de Charles VII fut, à plusieurs reprises, chargé d'importantes ambassades. A l'égal de ses

talents, ses sentiments français inlassables, justifient la statue, élevée, à Bayeux, par la « *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* ».

Guillaume fut évêque de Paris ;

Jean, moine, puis Grand chantre de l'Abbaye de Saint-Denys, fut nommé historiographe du royaume, en 1437. Il a laissé de remarquables *Chroniques* du temps.

(51). — Victoire anglaise, en Picardie, 1415.

(52). — « *Super deploratione Gallicæ Calamitatis* ».

(53). — Autrefois, le diocèse de Bayeux, par une « extension » dans celui de Coutances, s'étendait jusqu'auprès de cette ville.

(54). — Il étudia aux Ecoles de Paris et, comme les trois Chartier, entra dans le clergé. Il fut attaché à la famille royale, en qualité de précepteur des princes.

(55). — L. Puiseux : « *La Colonisation anglaise* », Caen, 1866, p. 43.

(56). — Traduction de Valet de Viriville. Les œuvres de Robert Blondel sont écrites en vers latins.

(57). — Léon Puiseux : « L'*Emigration Normande* », Caen, 1866, page 47.

(58). — Une clause instituait le roi d'Angleterre comme héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice du Dauphin français, dépossédé.

(59). — Quelle qu'ait été la répulsion de Catherine pour épouser le roi d'Angleterre, l'amour du bien public la fit se soumettre. Sa mort, pendant la nuit de noces, est de pure imagination.

(60). — *L'émigration Normande et la colonisation anglaise en Normandie*, au xve siècle, Caen, 1866, p. 35.

(61). — Observatoire d'un panorama merveilleux, le castel qui dresse, entre Mantes et Vernon, son donjon démantelé, en haut du versant, sur la rive gauche de la Seine, fut rival en puissance de celui de Gisors et du Château-Gaillard des Andelys. Depuis sa naissance, en 863, cette forteresse — demeure seigneuriale — a beaucoup occupé l'histoire ; ses fastes de vaillance, d'esprit et de plus récentes mondanités empliraient un livre, duquel suit une page romanesque :

Après l'épisode héroïque de Pérette de la Rivière ; ce fut, en 1590, l'aventure plutôt gaie de la Comtesse de la Roche-Guyon, toute belle marquise de Guercheville. Recevant le *Béarnais*, le soir d'une partie de chasse, la dame l'accueillit avec apparat et fit donner, au royal visiteur, le plus beau lit de céans ; mais, elle, allant coucher chez une amie, à

deux lieues de là, sut abriter aussi sa vertu des assauts prévus de l'entreprenant monarque.

A la Roche-Guyon, Henri IV de France, déçu, ne triompha pas mieux de la châtelaine, qu'en tragique occurence, plus d'un siècle et demi auparavant n'avait fait Henri V d'Angleterre. Tout de même, la défensive de la tant désirable marquise n'éprouva pas les mêmes conséquences que le patriotisme de Pérette de la Rivière. Du tac au tac, à la parade imprévue, Henri, habile escrimeur, riposta par un dégagement spirituel : en galant homme et bon joueur, non plus en vert galant, le roi salua de l'épée. Entendant rouler le carosse qui dérobait la belle convoitée : « Dame d'honneur elle est, fit-il, dame d'honneur elle sera », et il la nomma dame d'honneur de Marie de Médicis.

A renard gascon, fine poule de Normandie !

(62). — « *La Guerre de Cent Ans* », par Siméon Luce, étude sur Perrette de la Rivière, et « *Chronique du Religieux de Saint-Denis* », édit Bellaguet, VI p. 311-313.

(63). — L. Puiseux : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XIX, vol. p. 149 et 150.

(64). — Monstrelet: Tom. VI.

(65). — *Chronique de Normandie*.

(66). — L. Puiseux : *Insurrections en Normandie*.

(67). — *Histoire anglaise*. Tom. XXIII, p. 483.

(68). — Thomas Basin : *Breviloquium peregrinationis*.

(69). — Charles VI, le *dément*, et Charles VII qui, encore, ne songeait qu'aux plaisirs, pour le détriment du salut de la France.

(70). — Emigrée de Paris, jusqu'aux bords de la Loire ; puis de ville en ville, la cour avait échoué à Bourges. Dès lors, on appela Charles VII le *petit roy de Bourges*.

(71). — Gabriel Hanotaux : l'*Energie française*.

(72). — Gabriel Bonvalot : *Opinion sur l'avenir de l'Afrique du Sud*.

(73). — L. Puiseux : *Emigration Normande*, Caen, 1866, p. 87 et 88.

(74). — Charles d'Orléans.

(75). — Chant guerrier, cité dans la « *Presse* », du 31 Décembre 1853, et, à tort, semble-t-il, attribué à Olivier Basselin.

(76). — Marcial de Paris : *Comment le roy Charles reconquist la France et le duchié de Normandie et les nobles vaillances qui furent faites*, XVe siècle.

(77). — Monstrelet, édition de 1593, Tom. 3, page 26.

Encore aujourd'hui, on utilise les pointes acérées, chausses trapes, chevaux de frise, trous de loup, pour le même usage. Les Chinois, grands remueurs de terre, aiguisent des morceaux de bambou, qu'ils fichent dans les abords des retranchements.

(78). — Lettre datée de Saint-Lô, le 19 avril 1450.

(79). — Le gué de la baie des Veys, à l'embouchure de la Vire.

(80). — L'importance de la *lance*, unité tactique, a varié avec le temps et surtout selon le nombre des clients du seigneur qui commandait : il y avait le porteur de lance, accompagné de satellites, servants ou sergents d'armes. Ces satellites ont été de trois à quatorze. Les uns combattaient près de leur seigneur ; les autres le servaient seulement. Les sergents d'armes n'avaient pas toujours le même armement que leur chef de file. On a vu parmi eux des arbalétriers, des archers, des chevau-légers, des coutiliers, des écuyers, des guisarmiers, des pages, des valets.

(81). — L'auteur de cette relation.

(82). — Cette ruse hardie reporte l'esprit vers les audaces d'Annibal ; aussi, elle fait penser à l'admirable ingéniosité de Dewet, le commandant boër, lançant son troupeau de bestiaux, sur la ligne des blockaus et des réseaux de fil de fer, entre lesquels le général Kitchener avait enserré les troupes du Transvaal. Malgré 23 colonnes anglaises, concentrées pour la perte du chef héroïque, malgré les fils de fer et les blockaus, Dewet, à la faveur du désordre, jeté par l'irruption des bœufs dans les rangs de ceux qui fermaient déjà la main pour le saisir, leur glissa entre les doigts. Déception ! Quand Kitchener rouvrit la main, elle était vide !

(83).— La victoire des Français, à Castillon (1453), mit fin à l'occupation anglaise, en Guienne. En France, Calais, seul, demeurait encore aux Anglais.

(84). — F. de Barghon Fort-Rion.

(85).— L'église du village est sous le vocable de St-Martin. Le valeureux soldat — prochain évêque de Tours — sculpté au-dessus du portail, paraît, donnant la moitié de son manteau à un malheureux transi de froid. Dans la chapelle St-Louis, sont conservés les anciennes armes, déterrées des sillons d'alentour.

(86). — Belles cruches sphériques en cuivre, de forme artistique et rebondie, employées, dans le Bessin, pour recueillir le lait.

(87). — Cette poétique supposition, appliquée à la journée de Formigny, s'accorde mal avec la date de 1418, généralement assignée à ce fatal événement.

(88). — Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant de M. le Bailly de Caen, 1548.

(89). — Depuis 1446, Mathieu God commandait la ville et chastel de Bayeux, pour le roi d'Angleterre.

(90). — Béziers : *Histoire de la ville de Bayeux*, Caen, 1773, p. 23.

Saint Regnobert, 2e évêque de Bayeux, placé par l'Eglise au nombre des saints : une chasuble, une étole, un manipule, lui ayant servi, sont conservés comme reliques.

(91). — Dans *Les antiquités de la duché de Normandie*, de Bras dit : « En la dicte ville de Bayeux, il y a une belle Eglise Cathédrale, la plus magnifique de la province, après celle de Rouen..... tout en haut de la tour du miten, est posée la plus grosse horloge de ce Royaume qui a, au circuit, quatre clochettes ou chanterelles, lesquelles, de bonne armonie et accord, avant que l'heure sonne, font entendre le commencement de cette antienne : *Regina cœli lætare* et, à la demie, *Alleluia !* »

Les clochettes d'alors sont devenues un carillon plus complet : à tous les quarts d'heure, il « chante » différents cantiques, appropriés aux quantièmes grands fériés du comput ecclésiastique.

(92). — Batterie de tambours, par laquelle les assiégés annonçaient aux assiégeants qu'ils étaient réduits aux abois. C'était une ouverture de capitulation.

(93). — Sonnerie à grande volée, de toutes les cloches, aux entrées des rois, des princes et des évêques et dans les grandes solennités *(Abbé Lelièvre)*.

(94). — Au fond du golfe de Normandie, non loin d'une falaise et d'une grève sauvages, l'église de Fontenailles — simple chapelle aujourd'hui — n'a plus de pasteur : les fidèles vont à Longues, faire leurs dévotions. L'intérêt s'accroche cependant au modeste édifice qui, naguère, posséda une relique précieuse : sa cloche, solitaire dans la petite tour carrée ; toute seule aussi — et plus remarquable en cela — par la date de sa fusion — 1202 — qui en fait la doyenne campanaire de France. Devenue paralytique, la cloche ancestrale, ignorée longtemps, repose, sur un socle, au Musée de Bayeux.

Un jour ses tourillons, mal solides, l'avaient laissée choir, depuis le haut du clocher : elle s'était fendue. Maintenant, la langue est muette de cette bouche d'airain ; le battant n'y frappe plus la paroi fêlée et, si elle se remettait en branle, la glorieuse cloche, sa voix de vieille serait bien cassée, pour dire encore les lointains récits de tant de choses vues.

(95). — Béziers : *Histoire de la ville de Bayeux.* Discours préliminaire, page xxxiv.

(96). — Manuscrit du xve siècle, chansons. — Cité par Ed. Lambert, dans le *Mémoire sur la Bataille de Formigny.* — Caen, 1824, p. 14.

Coué, adj., vieux terme de chasse, trouve-t-on dans le Dictionnaire de Trévoux (Tome II, p. 956-957), se dit des animaux à qui on n'a point ôté la queue. On appelle les Anglais *couez*, parce qu'en 599, ceux de Dorchester attachèrent des grenouilles par dérision au derrière de celui que le Pape Grégoire avait envoyé pour leur prêcher l'Evangile : en punition de quoi, comme on le conte, ceux de cette province naissent avec une queue au bas du dos, ce qui les a fait appeler Anglois *coues*.

Pendant l'occupation anglaise, la haine des Normands opprimés, qui qualifiait l'envahisseur de surnoms dérisoires (voir p. 18), les gratifiait aussi d'un appendice caudal ridicule.

Inutile d'aller chercher le fameux *hommes à queue* dans quelque tribu de l'Afrique mal connue ; on risquerait de revenir bredouille. Souvent on va quérir au loin ce qu'on a sous la main : tel cherche ses lunettes qu'il a sur le nez. Les *hommes à queue*, c'est à Dorchester, dans notre vieille Europe, qu'ils sont ; du moins, un docte dictionnaire l'affirme.

(97). — Rob. Cenalis, 1555.

(98). — « *Les Messéniennes* », Casimir Delavigne.

(99). — Le « *Toujours !* » français, réplique à la devise « *Jamais !* » du roi Anglais, Henri V (voir la fin du chapitre Ier, p. 8.)

LA SALLE CAPITULAIRE
DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX
ET SES ANNEXES

PAR G. VILLERS

De même que souvent une œuvre littéraire se compose de différentes parties, dont la combinaison méthodique forme un judicieux ensemble, de même, au Moyen-Age, une Cathédrale, cette haute expression de l'art chrétien, réunissait autour de son enceinte, une série de constructions, qui, affectées à des destinations diverses, constituaient le centre de l'élément religieux dans la société du temps.

En vertu de ce principe, les Cathédrales virent se grouper, à l'ombre de leurs tours, et la demeure de l'évêque préposé à l'administration du diocèse, et les bâtiments claustraux habités par les chanoines vivant de la vie commune, jusqu'à l'époque où ces membres du presbytère cessèrent de faire partie du clergé régulier.

De là, les salles capitulaires pour les délibérations de ces coopérateurs des évêques ; de là, les cloîtres pour les habitudes de leur vie monastique.

Le temps qui détruit beaucoup, et la main des hommes qui, hélas ! démolit peut-être plus encore, ont changé notablement, à ce point de vue, les dispositions de nos cathédrales.

Aussi, de nos jours, bon nombre de ces édifices sont-ils réduits au vaisseau unique, qui, à proprement parler, constitue l'église.

Plus favorisée que la plupart de ses sœurs, la Cathédrale de Bayeux, malgré les modifications que des reconstructions successives ont fait subir à la masse des bâtiments formant son apanage, a conservé, plus ou moins intacts, les bâtiments accessoires massés autour d'elle.

Aux regards de l'archéologue, se présentent encore existants : le palais épiscopal avec ses parties du XIIe siècle, les restes du cloître et la salle capitulaire.

Les salles capitulaires et les cloîtres étant devenus, aujourd'hui, des édifices très-clairsemés, nous avons, pour ce motif, cru devoir attirer sur ces deux dépendances de la Cathédrale de Bayeux votre attention afin de constater avec vous, Messieurs, que l'Eglise reconstruite par le frère du Conquérant de l'Angleterre a le mérite de posséder encore les bâtiments accessoires, qui sont les caractères de la primauté des églises épiscopales, c'est-à-dire, la salle capitulaire et, chose que beaucoup de vous ignorent, des parties encore bien accusées de l'ancien cloître.

Ce fut au VIIIe siècle que l'on commença à voir se former en corps les clercs qui dépendaient des Cathédrales, et d'après Fleury, ce serait Chrodegang, évêque de Metz, qui aurait pris l'initiative de cette mesure, en forçant les prêtres de demeurer dans une maison où il y avait des lieux réguliers et en leur imposant une règle à suivre comme à des moines.

Le Concile de Vernon, tenu en l'an 755, confirme cette discipline nouvelle en ordonnant que ceux qui renoncent au siècle vivent dans un monastère, sous la règle des moines, ou dans la maison de l'Evêque suivant la règle des chanoines *Sub manu Episcopi seu ordine canonico.*

Le 3e Concile de Tours tenu en 813 confirme cette discipline en ordonnant aux clercs qui demeurent dans la maison épiscopale, de dormir et de manger ensemble, jurisprudence sacrée qu'implanta Charlemagne en ordonnant à tous ceux qui passaient leur vie dans le déréglement sous l'habit de moines et de chanoines, de devenir de véritables moines ou chanoines : *Ut vel vere monarchi sint, vel vere Canonici*, ordre qui reçut son exécution.

Cette vie commune et édifiante des chanoines, dura jusqu'au XIe siècle, époque où ils se partagèrent les revenus de leurs églises. Cependant au XIIe siècle, cette communauté d'existence était encore en vigueur dans plusieurs églises, car en 1142, le pape Innocent II accorda à un évêque de France, une bulle pour soumettre les clercs de sa Cathédrale à la règle dite de Saint-Augustin.

Le Chapitre de Bayeux, richement doté par la munificence du Conquérant et de son frère, fut soumis à la loi commune et nécessairement, au XIe siècle, il se trouva, ainsi que l'avait ordonné l'auteur des capitulaires, érigé en communauté de chanoines réguliers.

Assujettis à la vie claustrale, les chanoines de Bayeux éprouvèrent donc le besoin d'avoir, pour se distraire, dans leur cloître, un lieu où, il pussent, à l'abri des intempéries, promener leurs pas.

D'un autre côté, investis de notables privilèges, et assujettis en même

temps, à certaines obligations qui les obligeaient à se réunir pour tenir les assemblées, les Chapitres eurent besoin, même après leur sécularisation, d'avoir à leur disposition un local pour y effectuer leurs réunions.

De là, le cloître destiné à la distraction ambulatoire ; de là, la salle Capitulaire affectée spécialement à la tenue des assemblées.

Les Salles Capitulaires, étaient, comme on le sait, le lieu où se réunissaient les religieux pour traiter les affaires intéressant leur communauté, aussi l'étendue de ces appartements était-elle naturellement basée sur le nombre des personnes qui devaient s'y rassembler.

L'évêché de Bayeux, un des plus riches de France, avait un Chapitre composé de 61 dignitaires et chanoines, sans compter les chapelains du bas-chœur.

On conçoit qu'un Chapitre d'une pareille importance, dut posséder une salle de réunion digne de lui.

Cette considération explique les dimensions de la Salle Capitulaire de Bayeux.

Placée au nord de la Cathédrale et accollée contre la tour septentrionale qui flanque de ce côté le portail du monument, la salle capitulaire a 15 m. de longueur sur 9 de large.

Plus longue que large, elle forme donc un carré oblong, par une dérogation aux règles en cela généralement suivies : « Les salles capitulaires, dit M. Viollet le Duc, sont rarement oblongues, cette forme ne se prêtant pas aux délibérations, mais plutôt carrées, sur le sol français du moins ».

La Cathédrale de Bayeux, malgré ses beautés, ne se recommande pas par l'homogénéité de son architecture. Au contraire, elle est un heureux assemblage de tous les styles, depuis celui du XIe siècle jusqu'à celui du XVIIIe ; toutes les époques y ont inscrit leur date.

L'église romane primitive ayant été détruite, au moins en grande partie, par l'incendie de 1108, la Salle capitulaire si, ce qui est douteux, elle existait alors, dut nécessairement disparaître dans cet événement néfaste dont le poète Serlon nous a transmis les détails.

Le XIIIe siècle ayant été une ère de reconstruction pour la Cathédrale de Bayeux qui vit alors élever son chœur et réédifier la partie supérieure de sa nef, ce fut à cette époque que fut bâtie la Salle capitulaire présentement existante.

L'étude de son architecture justifie cette date de la manière la plus incontestable.

A l'extérieur, les deux façades de l'édifice présentent le même aspect,

à part quelques légères différences existant dans la situation des contreforts et les détails de la corniche.

Du côté de l'est, la déclivité du terrain a donné à la base une hauteur considérable mais l'ornementation règne dans les mêmes conditions.

Quatre fenêtres ogivales, d'une hauteur considérable, mais d'excellentes proportions, éclairent de chaque côté la salle.

La base de chacune de ces ouvertures est formée, de chaque côté, par deux colonnettes surmontées de chapiteaux artistement fouillés, sur le tailloir desquels viennent reposer les rinceaux et boudins de la voussure. Des feuillages recouvrent la corbeille de ces chapiteaux, mais sur la façade orientale, deux d'entre eux ont un caractère particulier : des galons perlés rappellent l'ornementation romane.

La partie supérieure des murs de deux façades est couronnée par une corniche, formée d'une série de modillons découpés dans la forme ogivale. Sur deux de ces modillons se trouvent une tête et un lézard, réminiscence encore du style du XIIe siècle.

Si la Salle Capitulaire de Bayeux se distingue à l'extérieur par une noble simplicité, il n'en est pas de même à l'intérieur. L'architecture du XIIIe siècle y avait originairement répandu ses richesses.

Nous disons *y avait*, car depuis sa construction, de notables changements sont venus modifier ses dispositions primitives, et les travaux faits aux XIVe et XVe siècles ont implanté le style de ces époques, au milieu de l'œuvre architecturale du règne de Saint Louis.

Par suite d'un exhaussement considérable du sol de la ville, exhaussement occasionné par les incendies, le niveau des terrains environnant la Cathédrale ayant notablement changé, la partie inférieure de la Salle Capitulaire se trouvant au-dessous du sol de l'église, on dut donc porter remède à cet état de choses. Au XIVe siècle, on construisit dans la partie inférieure de la salle, une voûte à arceaux, sur l'extrados de laquelle on établit le nouveau sol de l'appartement destiné aux réunions du Chapitre. Ensuite, à cet époque, on construisit une nouvelle voûte qu'on dut *surélever*, en faisant reposer la tombée des arceaux et des formerets sur des faisceaux de colonnettes, assises elles-mêmes sur de larges cariatides posées sur les tailloirs des chapiteaux destinés au support de la voûte primitive.

La Salle Capitulaire qui, comme nous l'avons dit, est immédiatement contigue à la tour du Nord, s'accède par la première chapelle du collatéral, chapelle placée sous le vocable de la Vierge, *Beatæ Mariæ ante fores capituli*.



Un escalier de six marches compense la différence du niveau du sol des deux appartements.

Comme la chapelle sur laquelle elle donne, la porte d'entrée est de la fin du XIVe ou du commencement du XVe.

Trois colonnettes, ornées de chapiteaux, forment de chaque côté l'embrasure de la porte dont la partie supérieure de la baie est un arc surbaissé orné de boudins et de moulures.

Cette porte est surmontée d'un large tympan dessiné par une large ogive dont l'archivolte vient reposer sur deux cariatides représentant des singes.

Dans le milieu du tympan se détache une niche surmontée d'un dais. Cette niche, veuve aujourd'hui de la statue qu'elle renfermait, a pour base une cariatide figurant également un singe.

Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de la salle, l'œil est agréablement frappé par l'ensemble de son ornementation. Tout à l'entour des murailles règne une belle arcature du XIIIe siècle dans toute sa pureté.

Les chapiteaux des colonnettes de cette arcature offrent une grande variété de types, tous empruntés à la flore.

Plusieurs d'entre eux présentent un caractère particulier. Ils ont la corbeille recouverte de galons perlés, toujours comme réminiscence de l'ornementation romane, qui apparait encore vivace dans la décoration ogivale.

Quand on vient à examiner les colonnettes de cette arcature, on remarque que, comme celles des fenêtres et les autres de l'édifice, elles ne sont point engagées dans la masse de la pierre des murs, ainsi que toutes les autres le sont. Elles devaient être pourvues d'anneaux, anneaux qui doivent actuellement être noyés dans l'épaisseur de la voûte.

C'est à cette absence de cohésion avec les murailles qu'il faut attribuer la disparition de la partie inférieure de ces colonnettes dans l'étage inférieur pris au XIVe siècle aux dépens de la salle.

Dans cette cave, leurs bases n'existent plus, et là on ne retrouve que le prolongement des deux faisceaux de colonnettes existant au milieu de la salle, faisceaux de colonnettes exceptionnellement faisant corps avec les murs.

Ces deux faisceaux de trois colonnettes, deux petites et une grosse (cette dernière au milieu), se trouvent en regard l'une de l'autre, au milieu des quatre fenêtres qui, de chaque côté, éclairent la salle.

Ces colonnettes sont surmontées de chapiteaux de très bons types,

variés du côté de l'ouest. La base de deux d'entre eux est ornée, à l'un d'une torsade, à l'autre d'une bordure dentelée.

Les chapiteaux des colonnettes du faisceau placé du côté de l'Est sont plus simples quoique d'un bon modèle.

Du côté de l'Ouest, entre les deux fenêtres du milieu, se trouvent, reposant sur l'arcature, deux colonnettes monocylindriques, appartenant aussi à la construction primitive.

A l'Est, une colonnette pareille n'existe qu'entre la première et la deuxième fenêtres du côté du Nord.

Aux quatre angles de la salle, s'élancent quatre grandes colonnettes dont les chapiteaux, comme ceux des petites du milieu, étaient destinées au support de la voûte primitive.

Au XIVe siècle, vraisemblablement à l'époque où l'on divisa l'édifice en deux étages, la construction d'une voûte nouvelle étant devenue indispensable, des modifications, pour des motifs que nous ignorons, furent apportées dans les arceaux destinés à leur servir de soutien.

Alors, se servant des appuis primitifs pour sa nouvelle construction, l'architecte surmonta les tailloirs des chapiteaux des colonnettes existantes de larges cariatides, sur lesquelles il planta les bases des faisceaux de nouvelles colonnettes, minces et ténues, et sur leurs chapiteaux il fit reposer la naissance des arceaux et des formerets de la nouvelle voûte.

Ces cariatides offrent des types variés.

Trois d'entre elles, qui rappellent bien les types du XIVe siècle, représentent des personnages dont le buste est péniblement appuyé sur les mains, et qui semblent gémir sous le fardeau qui leur a été imposé.

La cariatide placée à l'angle N.-E. de la salle présente un type spécial. C'est une réunion accollée à la même tête d'animal, de trois corps humains, dont l'un est placé dans une situation assez indécente.

Deux autres cariatides figurent des chimères.

Enfin, celle qui est placée à côté de l'entrée représente, unis à la même tête, les corps de deux hommes habillés de vêtements civils fort soigneusement travaillés et chaussés de souliers à la poulaine.

Les parois intérieurs des deux gâbles sont ornés d'une grande ogive fort simple, dont le boudin, reposant sur l'arcature, ne semble pas être autre chose que le formeret de la voûte primitive, son tracé correspondant exactement avec la hauteur des colonnettes qui le supportaient originairement.

Cet arc encadre trois autres ogives, deux petites sur les côtés, la grande au milieu.

Ces ogives, ornées de beaux chapiteaux, sont fort élancées et, comme toutes celles de l'édifice, leurs colonnettes sont pourvues d'anneaux qui les relient au mur dans la moitié de leur hauteur.

Cette particularité des anneaux caractérise d'une manière exceptionnelle la Salle capitulaire, et c'est le seul exemple de ce système de construction que l'on retrouve dans l'ensemble de la Cathédrale.

Dans l'arrondissement de Bayeux, bien riche cependant en églises monumentales, l'emploi des colonnes annelées fut, pour ainsi dire, inconnu.

Il n'existe de ces colonnes que dans le chœur de l'église de Ryes.

Construite à la fin du XIVe siècle, ou pour mieux dire dans la première partie du XVe, la voûte de la Salle Capitulaire porte tous les caractères de cette époque. Ses arceaux sont ornés de moulures et d'arêtes bien profilées.

Cette ossature de pierre repose sur des chapiteaux du même style qui couronnent des faisceaux de colonnettes très élancées, entées sur les tailloirs des chapiteaux du XIIIe siècle, appendices des colonnettes dont nous avons parlé.

La voûte, en arc de cloître, diffère des autres voûtes de la Cathédrale par une disposition spéciale. Comme la voûte de la tour centrale, elle est ornée d'un linteau longitudinal qui en relie les arceaux. Ce linteau est orné de roses et est interrompu, dans sa longueur, par quatre magnifiques clefs de voûte décorées de feuillages et de figures, qui marquent les points de jonction des travées des arceaux.

La deuxième de ces rosaces, du côté du Nord, est notamment d'une rare perfection.

C'est de ce côté septentrional, c'est-à-dire à l'opposé de la porte d'entrée, que se plaçaient et se placent encore, dans leur réunion, les membres du Chapitre.

Aussi cette partie de la salle avait-elle été l'objet d'une décoration particulière.

La Cathédrale de Bayeux étant placée sous le vocable de la Vierge Marie, dont l'image vénérée formait le sceau capitulaire au XIIIe siècle, il était donc naturel que le culte de la mère de Dieu inspirât l'ornementation murale de la salle attenant à son temple. C'est cette idée qui a présidé à la composition des peintures murales qui garnissent le fond de la salle.

Dans l'ogive du milieu, sur un fond rouge indiquant les splendeurs du ciel, est représentée la Vierge, la tête ceinte d'une auréole d'or, et tenant dans ses bras son divin fils.

Au dessus, deux anges soutiennent une couronne, tandis que, de chaque côté, deux séraphins adorent la mère de Dieu.

Dans les deux ogives des côtés, deux chérubins, abrités sous leurs ailes, sont agenouillés, et, un encensoir à la main, honorent ainsi la reine des anges.

Au dessus, deux autres anges, vêtus de blanc, jouent du psalterium.

De chaque côté de ce tableau, dans l'espace compris entre le boudin de l'ogive et le formeret de la voûte, deux jeunes prêtres, vêtus de blanc, sont agenouillés et tiennent dans leurs mains, deux grandes chartes sur lesquelles on lit en caractères gothiques carrés, la partition du psautier entre les chanoines, partition antérieure au XI[e] siècle.

Cette composition, d'un dessin assez douteux, et dont plusieurs figures sont de grandeur naturelle, est peinte à l'huile.

L'emploi de ce procédé, nouvellement inventé par Van Eck et l'inobservance de divers principes iconographiques, pour la représentation de la Vierge et de son divin fils, ainsi que les caractères des inscriptions, fixent l'époque de cette peinture murale, qui est la deuxième moitié du XV[e] siècle.

Mais une des parties les plus intéressantes de la Salle Capitulaire de Bayeux est, assurément, son pavage composé de briques émaillées.

Placée au centre d'une contrée, où, dès le XIII[e] siècle, la céramique était florissante, la ville de Bayeux possédait, dans ses anciens édifices, de riches carrelages en briques, fabriquées avec les argiles du *trias*.

Le pavage de la Salle Capitulaire est un des plus beaux types de ce qui se faisait le mieux en ce genre.

Ce carrelage se compose de huit bandes de largeur inégale, séparées par des bordures de quatrefeuilles ou de fleurs de lys.

Les briques qui les forment offrent une grande variété dans leur dessin et beaucoup sont dessinées et émaillées avec habileté.

Sur la bande du fond, on remarque une chasse à courre au milieu d'une forêt : cavaliers à cheval sonnant de la trompe, varlets à pied menant les limiers, cerfs et sangliers, arbres et oiseaux perchés dans les branches ; aucun détail de cet exercice cynégétique n'a été oublié.

La riche variété de ce carrelage émaillé en jaune, brun et vert, ne formait pas seulement une riche mosaïque dont la diversité des sujets



récréait la vue ; elle se révélait encore par l'existence d'un chemin de Jérusalem placé au centre de l'appartement.

Ce labyrinthe, dont les contours se replient onze fois sur eux-mêmes, et sont tracés par des lignes noires, est encore bien conservé.

C'est aujourd'hui l'un des rares types de ces dédales que l'on vit apparaître au XIIIe siècle dans nos édifices religieux, vraisemblablement en souvenir du pèlerinage de la Terre Sainte.

L'existence du cloître, conséquence obligée de l'importance du Chapitre de Bayeux, était, pour ainsi dire, liée à celle de la Salle Capitulaire.

Le long de la façade orientale de cette salle, on apercevait, creusée dans la muraille, la place où venaient reposer les reins de la voûte de ce local destiné aux promenades des chanoines.

Contre les bâtiments du XIIIe siècle qui font suite à la salle, les traces n'existent plus ; mais, à la même hauteur, on aperçoit un large corbeau dont la destination était incontestablement de supporter l'une des poutres de la toiture du cloître.

Après ces bâtiments, avec lesquels elle forme un angle droit, il existe une autre construction, aujourd'hui dépendance de l'Hôtel-de-Ville (1) dans laquelle on retrouve, parfaitement conservés, des vestiges très curieux du cloître de l'époque romane.

Ce sont huit arcades dont la base est implantée à un mètre d'élévation du sol.

Ces arcades sont formées par des colonnettes monocylindriques de 0m80 de haut. Leurs chapiteaux, parfaitement conservés, sont artistement sculptés et offrent des types variés : les uns sont godronnés, les autres recouverts de bandelettes perlées.

Le cloître de Bayeux était donc placé au N. de la Cathédrale et formait un carré dont l'église était la base.

Aujourd'hui, de ces deux annexes de la Mère-Eglise du diocèse d'Exupère, il ne reste plus, à proprement parler, dans l'état primitif que la Salle Capitulaire.

Mais cet édifice est réellement un joyau architectural, digne en tous points de l'attention des archéologues. Dégagée, par les sacrifices de l'Etat et de la ville de Bayeux, des maisons qui masquaient sa façade occidentale mutilée, cette salle est en ce moment l'objet d'une complète et intelligente restauration. Bientôt, grâce à la généreuse sollicitude de

(1) Cour du dépôt des pompes à incendie, côté sud.

M. le Ministre des Cultes, l'œuvre réparatrice sera terminée, et alors la France chrétienne et artistique se réjouira de revoir briller de son ancien éclat, un édifice que deux maîtres, l'un encore plein de vie et de science, M. Viollet Le Duc, l'autre, hélas ! trop tôt ravi à notre affection, M. de Caumont, ont proclamé être un des types les plus parfaits de l'architecture du XIIIe siècle.

Ici, Messieurs, se terminaient ces lignes, qu'au mois d'août de cette année (1), nous avions consacrée à deux des anciennes annexes de la Cathédrale, lignes que nous croyons devoir compléter aujourd'hui. C'est qu'entre la Salle Capitulaire, aujourd'hui en voie de restauration, et le bâtiment actuellement affecté à usage de magasin à bois de la Mairie, bâtiment dernier vestige du cloître, il existe une troisième construction, sur laquelle nous avons gardé le silence, et qui cependant mérite d'être signalée à votre attention.

C'est le bâtiment qui se trouve situé entre la Salle Capitulaire et la maison de M. Thézard (2) et qui est vulgairement connue sous la dénomination impropre, croyons-nous, de grenier à sel (3).

Cette construction, du côté de la rue, a cependant tout l'aspect d'une ruine, et voici la raison de la nudité de sa muraille.

La Salle du Chapitre était, comme vous avez pu le voir, Messieurs, il y a encore vingt années, complètement masquée par des constructions qui la dissimulaient complètement aux regards. Ces maisons du XVIIe ou XVIIIe siècle, avaient succédé à des habitations plus anciennes, car nous avons vu aux archives départementales du Calvados, un *vidimus* de chartre, établissant qu'au XIVe siècle, des échoppes dépendant de la manse épiscopale étaient adossées à la Salle du Chapitre.

Le besoin de se créer des revenus avait dû nécessairement aussi placer des constructions lucratives, et cela dès son origine, contre le bâtiment faisant suite à la Salle du Chapitre.

Cette raison explique pourquoi, lorsqu'on a abattu la ligne de maisons qui en masquaient la façade, on a constaté l'absence complète d'ouverture existant de ce côté. La façade délabrée a donc l'air d'une ruine.

(1) 1874.

(2) Aujourd'hui Le Chaptois, cirier.

(3) Le grenier à sel, en effet, était, depuis 1751, dans une maison, donnant sur la rue de la Maîtrise, au midi, et sur celle de la Juridiction, au nord, maison concédée, en 1290, par le Chapître, au grand conteur E. Sanglier, en échange de celle qu'il occupait, sur la place Notre-Dame, et qui avait été donnée en 1185, à Laval, un de ses prédécesseurs, par le doyen Etienne.

Mais du côté de la cour d'Arthenay, le bâtiment faisant suite à la Salle Capitulaire a un tout autre aspect, et toute sa façade est extérieurement de l'époque romane.

A la partie supérieure de la façade du côté du Nord, se trouve une fenêtre d'un caractère unique, et dont on ne retrouve aucun type pareil dans toute la Cathédrale.

C'est une large fenêtre romane dont les boudins du ceintre sont richement ornés et reposent sur des colonnettes encadrant la baie, colonnettes dont les chapiteaux sont d'une grande beauté et sont : l'une un type parfait du style du XIIe siècle ; l'autre, un spécimen déjà brillant de la sculpture au XIIIe siècle.

Le fond de cette arcade romane est percée de deux ogives trilobées.

Cette fenêtre est la transition parfaite de l'architecture romane à l'architecture ogivale et au point de vue de l'histoire de l'art, elle présente un véritable intérêt, et dans une de ces savantes études, M. Ludovic Vitet signale longuement une fenêtre du même genre dans une église de la Bourgogne.

A la suite de cette ouverture se trouvent, dans leur état primitif, de longues et étroites fenêtres à coquille, destinées à laisser entrer la lumière dans l'intérieur du bâtiment.

L'intérieur du bâtiment a subi de notables modifications.

Contre le mur de côtière de la Salle Capitulaire se trouve une partie d'appartement voûtée, dont les nervures et les chapiteaux, ainsi qu'une fenêtre percée à côté de la fenêtre romane indiquent le XVe siècle comme date de construction. Il est bien à supposer que tout le reste du bâtiment était alors pareillement voûté, mais au XVIe siècle, les arceaux ont dû s'écrouler et ont été remplacés par des planchers formés de briques émaillées dont beaucoup sont bien conservées.

La partie inférieure de l'édifice qui se trouve en contre-bas de la rue possède aussi des caves voûtées et enrichies de chapiteaux du XIVe siècle. Ces caves sont une suite naturelle de la partie souterraine de la Salle Capitulaire.

Quelle était la destination primitive de ce bâtiment ? On ne saurait le dire, mais il était évidemment une dépendance ou, du palais épiscopal, ou du presbytère qui servait au logement du clergé canonial.

Aujourd'hui, racheté par plusieurs membres du Chapitre qui, il y a une vingtaine d'années, voulurent sauver de la destruction ce débris historique du XIe siècle. Ce bâtiment, à peine entretenu, est, croyons-nous.

menacé par un projet dont la réalisation aurait pour résultat de créer un passage autour de la Cathédrale, du côté du N.

Pour notre part, nous verrions avec regret disparaître cette ancienne annexe de notre Cathédrale.

Plus nous allons, plus les constructions civiles du Moyen-Age deviennent rares, et celle-ci offre de l'intérêt au point de vue de l'histoire de l'architecture.

D'un autre côté, en vue d'une facilité de circulation que l'on peut obtenir en utilisant la porte présentement existante du côté de la rue Bienvenue, et en passant au-dessous de la fenêtre à plein cintre dont nous avons parlé, il serait inopportun, suivant nous, de raser des appartements dont l'usage serait réellement utile au clergé pour resserrer bien du matériel. Les théâtres eux-mêmes n'ont-ils pas besoin de magasins pour leurs nécessités profanes.

Il serait donc à désirer que le Gouvernement, si généreux pour notre Cathédrale, se montrât encore une fois libéral pour la restauration totale ou partielle de ce bâtiment.

Dans l'état de choses actuel, nous sommes le premier à reconnaître que la muraille délabrée qui donne sur la rue est une tache hideuse s'étalant à la suite de la Salle Capitulaire.

Mais la répétition sur ce côté des ouvertures qui existent à l'E. donnerait une physionomie toute autre et ce spécimen de l'architecture civile, avec son caractère spécial, ne manquerait pas, soyez-en certains, d'attirer l'attention des nombreux étrangers qui viennent admirer notre Cathédrale, l'une des rares privilégiées qui aient conservé au XIXe siècle sa Salle Capitulaire, un débris de son cloître et une partie de ses constructions civiles.

Puisse ce désir se réaliser dans les limites du possible ! (1)

Georges VILLERS.

(1) En 1896, malgré les efforts réitérés de deux amis dévoués de nos monuments locaux, — nous avons désigné MM. Villers et Bertot, — qui luttèrent désespérément pour sa conservation, la pioche inconsciente des démolisseurs jeta par terre la troisième des constructions ci-dessus décrites, construction qui intéressait, à si juste titre, l'éminent collègue auquel nous devons le savant mémoire précédent.

La Municipalité d'alors, d'accord avec le Gouvernement, poussant, peut-être à l'excès, le principe du dégagement de la Cathédrale, amputait fiévreusement l'une des annexes de ce



monument, dans l'unique but d'ouvrir un passage d'une utilité très discutable, entre la cour des Tribunaux et la rue du Bienvenu.

L'architecte préposé à la conservation et à la restauration du précieux joyau que nous ont légué les siècles successifs, de l'évêque Hugues au charitable prélat de Nesmond, crut pouvoir s'incliner devant cette ardeur de démolition et permit de séparer les derniers vestiges du cloître des bâtiments avec lesquels il faisait corps.

La différence de niveau, entre les deux amorces du passage créé, nécessita l'établissement d'un escalier en granit. On eût pu, sans inconvénient, l'augmenter d'un degré ou deux, jusqu'au sommet de l'ancienne voûte afin de permettre de conserver la suite des caves du XIII[e] siècle, qui régnaient sous l'ensemble de ces constructions. Un de nos collègues, en même temps conseiller municipal, l'honorable M. Delmas, demanda vainement au Conseil de la cité de les préserver de la destruction. L'art ne trouva point grâce devant l'utilitarisme plus ou moins bien entendu de nos édiles, la voûte fut rompue et la cavité qu'elle recouvrait comblée avec des chaussins et des décombres.

De la construction jetée à terre, il ne subsiste aujourd'hui que la vieille arcature romane, apposée, sans que rien rappelle sa provenance, contre la paroi S. du mur de la maison à gauche du passage Flachat, le sauveteur providentiel de notre tour centrale condamnée par les architectes officiels, et dont le nom semble protester contre l'état de choses actuel.

Deux très-belles photographies artistiques, dues au talent d'un des membres de notre Société, M. de Manneville, dont un double exemplaire est déposé dans les vitrines du Trésor de la Cathédrale, rappellent le souvenir de la construction disparue.

Par suite du percement inconsidéré du passage Flachat, l'œil est désagréablement impressionné en apercevant, à droite, en premier plan, l'antique Bibliothèque Capitulaire, bien vilaine, hélas ! mais qu'on doit rétablir en son primitif état, c'est-à-dire en style du XV[e], et ensuite, une sacristie, non monumentale, bien inférieure comme effet, à celle projetée par l'Evêque et son Chapitre. Celle-ci, en effet, accolée au gâble N. resté tout nu, aurait décoré cette nudité, en se fondant dans la série des pinacles et des tourelles qui agrémentent ce côté de l'édifice. Proscrite à cause de cette contiguité, elle a cédé le pas à l'édifice bâtard, indigne du monument qui l'abrite, et cependant, lui aussi, soudé au transept N. par un boyau que nous nous dispenserons de qualifier.

Ce dégagement tant vanté et qui n'a rien dégagé, offre au touriste la triste impression d'une œuvre mal conçue, et qui a sacrifié à un passage superflu, qu'une porte ouverte près du revestiaire eût plus avantageusement remplacé pour l'accès à la Cathédrale, l'existence d'un bâtiment justement apprécié par M. Viollet Le Duc, dont l'envergure architecturale ne saurait être méconnue par personne.

E. A.



Bayeux pendant la Fronde

Bien que Bayeux n'ait pas pris, non plus d'ailleurs que les autres villes du bailliage de Caen, une part bien marquante aux troubles de cette tragi-comédie de la Ligue que l'on appelle la Fronde, les quelques traces qu'en renferment ses archives établissent qu'elle n'y fut pas du tout indifférente.

Et il n'en pouvait être autrement. L'évêque Molé était le fils de Matthieu Molé qui, au péril de sa vie, était allé réclamer Broussel ; son nombreux et riche clergé comptait beaucoup de nobles parmi ses membres; nombreuses aussi étaient les familles de cet ordre, et elles occupaient la plupart des offices des juridictions dont la ville était le siège. Quant au tiers état, qui vivait de tout ce monde et que les impôts et le logement des gens de guerre écrasait, il leur emboitait le pas, espérant quelque soulagement d'un nouvel état de choses qui, comme un trompe-l'œil, proclamait que l'impôt ne saurait être perçu légalement s'il n'avait été discuté et enregistré librement par les Parlements.

Or, les impôts étaient lourds et le pain cher, jusque sur le prix de 70 sols le boisseau. On avait interdit aux boulangers de faire de la fouache, ce gâteau d'alors, à peine de confiscation et de 50 francs d'amende. Un sieur Pasques Pernel avait eu défenses de fabriquer de la bière. Les prisonniers envoyés après Rocroy avaient nécessité un receveur spécial, Guille Le Vautier, procureur syndic, qui, désespérant de ne pouvoir encaisser 139.295 fr. dus par les receveurs des tailles de Carentan, St-Lô, Valognes et Bayeux, se retira et fut remplacé par Marin-Eulde-Nicolas Gaugain, s^r du Pont, MM. de Ville le députèrent pour aller obtenir arrêt du Conseil, à Paris, afin de recouvrer sur les tailles plus de 14.000 francs avancés par la ville pour les prisonniers espagnols. Un des échevins, M. du Bousquet, sieur de la Mutte, avança 1.800 fr. Après la reprise de Mardick, vinrent une centaine de nouveaux prisonniers qu'on logea dans la tour de la Porte Arborée et dans la tour jumelle de Saint-Martin, après en avoir délogé les habitants : François Le Cavelier, prêtre, chapelain de N.-D. et curé de Vaucelles, et Michel Béatrix, sergent. On imposa 2.000

francs sur le général : on contraignit une vingtaine de bourgeois à fournir des draps de lit à ces prisonniers de guerre auxquels était attaché un interprète spécial, Guille Valenton, sieur des Rocquettes. En 6 mois, les prisonniers de Mardick coûtèrent 4.249 francs. Et il fallait ajouter encore les passages de troupes et la garnison composée de 6 compagnies du régiment d'Estrées.

D'autre part, un arrêt de Parlement avait condamné la Communauté à payer à Marin Paris, Guillaume Pigache et Grégoire de la Mare, une somme de 22.000 fr. pour la démolition de leurs maisons, lors de la révolte des Nu-Pieds, révolte après laquelle, selon M. d'Avenel, la Normandie demeura plus mécontente et plus misérable qu'auparavant ; Pierre Dujardin, avocat, Etienne Lhonoré et Rémond Le Terrier durent payer 10.000 francs pour les offices de prud'hommes et vendeurs de cuir ; on en était aussi à demander décharge des droits imposés à tort sur le poisson frais, sec et salé, par la création d'office de marchands de cette denrée.

Tout cela ne justifiait-il point d'abondant le rôle effacé et cependant complaisant que les registres municipaux attribuent à Bayeux en l'an de trouble 1649, seconde période de la ligue, commencée dans la nuit du 5 au 6 janvier, quand la cour quitta Paris et terminée le 1er avril suivant par la paix de Ruel ?

Mais entrons dans l'examen de ces registres :

« Le 26 janvier 1649, à l'assemblée des Bourgeois de Bayeux, le Procureur du Roy propose qu'il est expédient pour le service du Roy, la seurreté de la ville et du public, de nommer, tant du corps des ecclésiastiques de la noblesse et du tiers état, deux de chaque corps ou plus grand nombre s'il est advisé à propos, comme quatre du tiers état, pour, lesd. personnes nommées, lesquelles seront de suffisance, de capacité, d'honneur, de réputation congneus, assister avec M. le Gouverneur, Nous officiers de ville et led. procureur du roy aux assemblées et conférences qu'il conviendra faire à tous moments à raison des désordres, remûmentz et nécessités présentes. »

On nomma pour le clergé : le chancelier du Chapitre, M. du Parc, et le che de Moon ; pour la noblesse : les srs de la Mutte et de St-Gabriel ; pour le bailliage : les srs de St-Germain Suhard et de Rubercy ; pour l'élection : les srs de la Mare Le Peton et du Vigney ; pour le tiers état : Deslongparcs, Lair, Agnès, Bertrand, Rosier et Campain.

Le lendemain 27, le Procureur du Roy demanda à l'Assemblée ainsy constituée, acte de la lecture sur imprimés de deux arrêts du Parlement

de Rouen et requit le maire et les échevins d'en ordonner l'affiche et l'exécution. Ceux-ci déférèrent à cette réquisition et nul n'éleva la voix à l'encontre.

Le premier arrêt, du 21 décembre, enjoignait « à tous gouverneurs, capitaines et magistrats, maires, eschevins, communautés..... de ceste province, d'avertir en toute diligence, par exprès, dans un rayon de 10 lieues, ladite cour, et au-delà, le plus proche gouverneur, du nombre des gens de guerre... qui y entreront ou logemenent... où ès-environs ».

Le second, du 22, défendait l'achat et le transport des poudres et munitions de guerre et ne permettait la vente par les armuriers et merciers que d'une livre de poudre aux seuls domiciliés.

Le Procureur du Roy lut encore deux lettres, émanées du comte de Matignon, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, et du duc de Longueville et d'Estouteville, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Normandie, défendant à tous gens de guerre d'entrer ni loger dans les villes bourgs ou villages du bailliage de Caen, sans ordre de S. M. ou attache de l'un desdits sieurs, et prescrivant aux échevins et syndics de leur fournir subsistance suivant l'ordonnance.

Trois jours s'écoulèrent, pendant lesquels on dut afficher les arrêts. Le troisième, qui était le 30 janvier, l'assemblée où étaient le maire, M. Maloisel, échevin, le baron Jacques de St-Gilles, gouverneur, reçut trois lettres adressées : la 1re au gouverneur, la 2e et la 3e à la municipalité et aux habitants, par le duc de Longueville, qui, « venu en ceste province pour le bien et service du Roy et la maintenir pour sa conservation en une parfaite union pour qu'elle puisse vivre avec plus de soulagement pour l'avenir que pour le passé », demande au gouverneur, en faisant appel à ses soins et à ses affections, de disposer les habitants et bourgeois à seconder ses intentions et à rester dans la correspondance des villes de la province. Du maire, il réclame l'arrestation d'un sieur de Bougy qui « pratique quelque faction contraire à ses desseins »; de tous, une bonne correspondance avec les autres villes, avec ordre et pouvoir de s'assembler pour repousser et dissiper toutes factions contraires.

Quelle suite fut donnée à ces diverses requêtes ? Les registres sont muets à ce sujet, mais il est bien permis de croire qu'il en fut mûrement et longuement délibéré. L'absence du gouverneur aux délibérations subséquentes indique suffisamment qu'il était allé, soit au nom de la Communauté, soit en son nom personnel, prendre langue auprès de M. de

Matignon. Le 16 février, son éloignement de Bayeux est officiellement constaté, et le 2 mars, le registre le dit de retour de Thorigny.

Le 6 février, Jacques Poitevin, de Saint-Pierre de Caen, apporta à l'assemblée un extrait imprimé d'arrêt du Parlement du 30 janvier, et une nouvelle lettre du Duc du 3 février. Cet arrêt qui devait être imprimé, lu, publié et affiché, comme aussi envoyé par les bailliages pour être lu aux prônes des paroisses, s'appuyait sur de récents troubles survenus aux environs de Rouen et ailleurs dans la province, pour défendre toutes levées et logements de gens de guerre, comme aussi toutes levées de deniers, sans ordre et attache du duc de Longueville, avec ordre à tous gouverneurs, capitaines, maires, échevins, gentilshommes et communautés d'en assurer l'exécution, et de courir sus aux contrevenants au son du tocsin. La lettre indiquait la présence à cet arrêt du duc de Longueville, du marquis de Beuvron, lieutenant-général, et des députés des autres compagnies souveraines.

La situation devenait tendue, et d'autant plus que le gouverneur était absent, on décida de donner avis de tout ceci à M. de Matignon. On fit bien registrer l'arrêt, mais on en différa prudemment la publication. Six jours après, le 12 février, la situation se complique.

A 9 heures du matin, M. de Sainte-Marie Taillebois, un des gentilshommes de Mg^{r} le prince de Condé, rentré dans le parti du Roy, se présente au bureau de ville porteur de deux lettres : une de cachet de S. M. adressée à nos chers et bien aimés les maire, eschevins et habitants de notre ville de Bayeux, annonçant la nomination comme gouverneur, en remplacement du « duc de Longueville, s'étant jeté dans le parti des rebelles de la ville de Paris », du comte de Harcourt, grand écuyer de France, avec ordre de lui rendre honneurs, respects et devoirs et de lui obéir en tout. Cette lettre, datée du 17 février à Saint-Germain-en-Laye, se terminait par la formule sacramentelle, « car tel est notre bon plaisir ».

Le pli ouvert venait du comte de Harcourt, alors à Sanxay, et assurait qu'il rechercherait toutes occasions de faire connaître à la Cour la fidélité que la province fera paraître en cette conjoncture.

Nos délibérants durent être bien embarrassés, surtout en l'absence de Jacques de Saint-Gilles, dont ils n'avaient point encore reçu de nouvelles, sans aucun doute. Comment faire ? Quel parti prendre ? Celui de la Cour ou celui des Princes ? L'alternative était des plus délicates, sinon des plus périlleuses. Aussi indécis que la première fois, et non moins désireux de se décharger de toute responsabilité par l'obéissance à M. de

Matignon, dont les pouvoirs n'étaient pas révoqués, ils lui députèrent MM. de la Mutte du Bousquet et des Islets Le Fillastre. Ces Messieurs devaient lui faire voir l'ordre du Roy, la lettre de de Harcourt, puis entendre ses volontés.

Les députés firent diligence et, dès le lendemain, ils étaient de retour et annonçaient que M. de Matignon leur avait commandé d'avertir les échevins de se rendre, eux-mêmes, le lendemain 14 à Thorigny pour y entendre ses volontés.

Qui était donc cet homme à la remorque duquel Bayeux entendait marcher ? François Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny et de Gacé, marquis de Lonray, chevalier des ordres du Roy et son conseiller en tous ses conseils, gouverneur de la Basse-Normandie, était fils de Charles Goyon et d'Eléonor d'Orléans, cousine de Henri IV, duchesse d'Estouteville et fille du duc de Longueville, d'Estouteville et de Bourbon, et par conséquent cousin de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, beau-frère du prince de Condé et gouverneur de la province. Matignon était donc frondeur, comment dirais-je ? de naissance. Le prince de Condé étant le beau-frère du duc de Longueville, on pouvait prévoir que l'esprit intrigant de sa sœur l'éloignerait du parti du Roi pour lequel il assiégeait Paris. Il y avait aussi le souvenir du secours apporté par l'ancêtre de François, lors de la sauvage irruption des Protestants, au XVI[e] siècle. A ces titres divers, notre ville marchait dans le sillage du comte de Thorigny et épousait son drapeau.

La cité subissait des tiraillements divers : des troubles commençaient. Le dimanche 14, les sieurs Daingneaux et Coueffin (ou Cresteffin) avaient commis, le soir, des actes de violence au corps de garde des bourgeois de Saint-Patrice, et ils avaient été emprisonnés le lendemain pour être jugés à la requête du Procureur du Roi.

Ce même jour, le Conseil de Ville remettait du lendemain en huit toutes affaires judiciaires du bailliage et de la vicomté, enjoignait aux bourgeois de la ville et des faubourgs de porter l'épée au côté jour et nuit, et ordonnait aux hôteliers de donner avis de leurs hôtes. A la cloche du salut de la grande église sonnante, chacun devait rentrer chez soi.

Le lendemain, M[e] Pierre Bunel, sieur des Isles, lieutenant-trésorier à Bayeux, déposa sur le bureau un nouvel extrait imprimé de l'arrêt du du 30 janvier et une lettre du duc de Longueville, datée du 6 de ce mois, où on trouve la preuve de l'adhésion de la ville à la fronde : « Messieurs les maire et échevins, ceux que vous m'avez envoyés ici (à Rouen),

m'ayant assuré de votre fidélité et affection, j'ai été bien aise d'entendre ce qu'ils m'ont dit de votre part. Sur ce qu'ils m'ont représenté ne pouvoir satisfaire en toutes choses à l'ordonnance de M. de Matignon pour la munition et garde du château, j'ai écrit à M. le baron de Saint-Gilles de surseoir l'exécution jusqu'à mon voyage en Basse-Normandie, qu'alors j'y pourvoirai. » Ordre y est donné de saisir les deniers des bureaux tant y trouvés qu'à retraire, et de lui en adresser l'état.

A ce était présent un sieur Descatelais, qui s'acquitta d'un message verbal du duc et se dit porteur d'une lettre pour M. de Saint-Gilles, à remettre en mains propres.

On ordonna l'enregistrement de la lettre, mais on sursit à délibérer sur elle jusqu'au retour du gouverneur.

Le lendemain, vu les troubles, on décida de tenir deux séances par jour : à 9 heures et à 3 heures.

Le 18, le Chapitre, par les sieurs Chantre, de Bernesq et de Pouligny, excipa de ses privilèges pour être exempté de la garde et fut renvoyé au procureur du Roy. Il fut statué le surlendemain, mais il n'y a pas de trace de la résolution prise, et qui fut probablement un acquiescement à la requête.

Le 22, en séance, où étaient présents le procureur du Roi et le sieur de Subles, lieutenant-général du bailli de Caen à Bayeux, toutes les causes furent remises du lendemain en quinze, sauf celles de police, ce qui fut publié par les carrefours à son de caisse. On publia de même une ordonnance défendant à tous, tant de garde que hors de garde, l'ivresse, les insolences, les injures, les menaces et blasphèmes, à peine de cent livres d'amende et de punition exemplaire. On alla jusqu'à prohiber, à son de caisse et par affiches, l'usage et la vente de l'eau-de-vie, sous les mêmes peines. Chacun dut se fournir de chandelles en quantité.

On était donc en état de siège. La cité était défendue par les 6 compagnies d'Estrées et la garde bourgeoise, récensée par les maisons, le 2 janvier, à l'occasion de l'entrée prochaine de l'évêque, afin de savoir le nombre des personnes capables de porter les armes et le nombre de celles-ci. Le 1er mars, le sieur de Saint-Vast, l'un des capitaines qui était de garde, fut requis, ou à son défaut, le sieur de Rye Beauvalet, son lieutenant, pour enjoindre au sieur de Héville Marconnests de s'abstenir d'entrer en ville et de tous agissements et discours factieux. Ce fut le lieutenant qui fit la commission, Héville de Marconnets, les Héville Bonfossey père et fils, et la femme du premier, parents de Jacques de Marconnets, petit-

fils de Le Barbey, sieur de Bussy, médecin de Henri IV, prêtre, chanoine de Missy, titulaire de la chapelle Saint-Gorgon, précédent prieur de l'Hôtel-Dieu, avaient gardé le logement qu'ils occupaient gratuitement au prieuré. Comme c'étaient des royaux, Jacques du Mont, le nouveau titulaire, fut invité à s'en débarrasser.

Le 2 mars, le Gouverneur, qui rentrait de Thorigny, fut prié par le syndic et le sieur de Canonville Le Coq, dans la maison du sieur procureur Morel, où ils le trouvèrent, de se transporter au bureau, au nom de MM. de Ville. Il répondit qu'il voulait auparavant savoir pourquoi. Le procureur du Roy et les eschevins allèrent au château pour l'en informer, mais ne le trouvèrent point. Le procureur, mandé peu après par lui, dit qu'il s'agissait du sieur de Héville ; de Saint-Gilles répondit qu'il n'y avait plus à s'en occuper.

Le gouverneur, revenu avec les ordres de M. de Matignon et qui de plus avait pris connaissance de la lettre du duc de Longueville, se prépara à la résistance, de concert avec les habitants. On résolut d'adjoindre à la garde bourgeoise urbaine celle des faubourgs.

On mit aux mains de M. de Torteval Lescalley, parent du dernier vicomte, 15 compagnies ou escouades de bourgeois de fauxbourgs, et on chargea un homme de chacune de transmettre à tous les autres l'ordre signé du vicomte maire, des échevins et du procureur du Roy de fournir, chaque jour et nuit, 30 hommes pour aider à faire la garde de la ville. Ils devaient se trouver à leurs corps de garde, pour faire entrer leurs gardes en même temps que celle de la ville, à l'heure de la fermeture des portes, se présenter armés de fusils ou mousquets, obéir à leurs chefs, à peine de 50 francs d'amende et des pénalités des ordonnances de la milice et de la guerre. Quelques jours après, on demanda 10 hommes de plus pour aider à garder les Espagnols. Et comme il y eut des absents, on les menaça de les mettre tous de garde sous le commandement de leurs capitaines, avec la perspective, si la mesure était inefficace, de payer alors chacun cent sols d'amende avec contrainte de corps et biens.

Le 9 mars, eut lieu une revue ou montre générale des bourgeois et soldats de Bayeux, qui s'étaient rendus dès 8 heures du matin à la maison de leurs capitaines.

Rogier Le Provost, de la paroisse de Saint-Vigor-le-Petit, reçut l'ordre de faire boucher et murer la porte de sa maison donnant sur le quai et celle de son jardin sur les fossés. L'assemblée des habitants décréta auss d'abattre la voûte de l'hôpital et le moulin de l'Evêque.

Le 8 mars, on avait publié par les carrefours la réquisition de toutes les étables et écuries pour loger les gentilshommes qui devaient se réunir le 10 ou le 11, suivant l'ordre de M. de Matignon, et on invita tous ceux qui voudraient porter les armes sous M. de Glatigny, major, de se trouver sous les armes, devant sa maison rue Franche, pour le service du Roy, suivant les ordres de M. de Matignon. De cette réunion, je n'ai trouvé nulles traces.

Remarquons en passant que le duc de Longueville, comme le comte de Thorigny, ressassaient sans cesse cette phrase « pour le service du Roy », dans toutes leurs missives.

C'est probablement, vers cette date, qu'il faut placer la risible expédition conduite par Torteval Lescalley contre Valognes, expédition composée des gens mûrs de la Cité qui ne dépassèrent pas Trévières, sauf une cinquantaine qui suivirent leur chef dans sa promenade. Les registres ne s'occupent de Valognes, que pour le paiement d'une somme de 25 sols pour louage d'un cheval baillié au sieur de Quévilly, pendant les troubles, pour aller conduire au siège de Valognes les soldats de Bayeux. Il est aussi question d'un pouvoir donné à Pierre Collibert, messager, d'aller et venir, en sa dite qualité, en la ville de Valognes, pendant les troubles et que le siège y sera, pour y porter lettres et paquets, sur la réquisition de la Ville et du public, sans y commettre aucune fraude, sauf à lui à se pourvoir d'un passeport auprès de M. Matignon.

C'est là tout ce que nous trouvons dans les archives locales jusqu'au 15 avril.

A cette date, on arrête de députer vers M. de Matignon pour l'aviser de la réception de la déclaration du Roy, contenant les articles de la paix donnée sur les mouvements arrivés en la province de Normandie, avec arrêt de Parlement ordonnant d'en rendre grâces à Dieu. Ainsi, le Roi et le Parlement ont parlé, ce qui indique la réconciliation des deux pouvoirs, hier ennemis. *Et néanmoins*, porte la délibération, nous avons jugé à propos de députer vers led. Sgr de Matignon pour de luy recevoir ses ordres sur les cérémonies, lever les gardes et ouvrir les portes murées. Le nom du député est reste en blanc.....

Pendant les jours de son occlusion volontaire, la ville paya pour 30 livres de poudre ; le dimanche 18 avril, elle en brûle pour 13 livres, à l'occasion du feu de joie. Le fournisseur était une femme : Guillemette Adam, veuve Gilles Férant, ou Ferrant, poudrière.

M. de Matignon envoya à MM. les juges et officiers du bailliage l'ordre

d'allumer un feu de joie et de chanter le *Te Deum*, en réjouissance de la paix qu'il avait plu au Roy de donner à son peuple, et de lever la garde de la ville. M. de Saint-Germain Suhard s'en remit du tout à MM. de Ville, comme de choses dépendant de leurs charges selon us et coutume.

Tout fut oublié de ce jour entre le Roi et ses sujets. Les amnisties royales n'étant jamais que plénières.

Vous jugerez, Messieurs, après cette lecture, si M. de Matignon ne fut pas réellement l'oracle des Bayeusains et pour eux un *Deus ex machina*. Et comme il fut, dit un de nos historiens locaux, l'un des plus ardents frondeurs, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un vent de fronde ait soufflé sur nos pères, un beau matin.

Si MM. Pezet et Chigouesnel avaient eu sous les yeux les documents qui m'ont fourni la matière de ce travail, ils n'eussent point écrit : l'un « que les commissaires envoyés par les frondeurs dans le grand bailliage de Caen n'y purent rallier de partisans » ; l'autre « que les troubles célèbres de la Fronde n'eurent dans notre ville aucun retentissement ».

E. ANQUETIL

GILLES DE CAUX

Lorsque le passant qui se dirige vers le quartier Saint-Jean vient à dépasser le pont Saint-Martin, ses yeux rencontrent, entre les maisons portant les nos 9 et 11, une modeste grille fermant un plus modeste jardinet et, au fond, un antique bâtiment aux fenêtres cintrées, dont, par suite d'appropriation profane, une seule existe encore.

Cet édifice est l'ancienne église Sainte-Madeleine, et le jardinet, une portion de son ancien cimetière, conservée pieusement par les descendants de la famille Jean Delamare, une des plus vieilles familles de notre ville, par respect pour les ossements d'un grand nombre de ses membres qui reposent dans cette funèbre enceinte.

Peu considérable par l'importance de son territoire, peu remarquable par le caractère de son architecture, d'une date relativement assez moderne, l'église de la Madeleine, au dire de l'abbé Béziers, était une des plus anciennes paroisses de la cité. Cependant, l'historien de Bayeux ne lui consacre que peu de lignes, et en fait de sépultures notables, n'en mentionne qu'une seule.

« C'est, dit-il, le lieu de sépulture de Gilles de Caux, contrôleur général des fermes, et connu par plusieurs tragédies et autres pièces fort estimées ; il mourut le 16 septembre 1733. Voyez son éloge, ajoute-t-il, dans le *Dictionnaire de Moreri*, édition de 1749. »

Cette existence, à Bayeux, de la sépulture d'un auteur tragique, a été, jusqu'ici, peu remarquée. M. Pluquet, ni les autres auteurs, qui ont écrit sur notre localité ou sur notre histoire littéraire, n'ont retenu cette particularité. Cette omission ou cette indifférence nous a frappé, et en provoquant notre curiosité, elle nous a engagé à nous livrer à des recherches pour savoir quel était ce poète, quel mérite peuvent avoir ses ouvrages, pour quelle cause enfin ses restes furent déposés et sont demeurés à Bayeux.

Pour étudier et élucider cette triple question nous avons dû feuilleter les archives municipales, nous reporter aux ouvrages du temps et rechercher laborieusement les œuvres du poète.

Ces éléments en main, nous avons réussi à exhumer de la tombe la figure de Gilles de Caux et c'est cette évocation qui a donné lieu à l'étude que nous avons l'honneur de vous lire.

Gilles de Caux n'appartenait pas par sa naissance à la ville de Bayeux, mais si, pour me servir du langage du temps, il était un « nourrisson du Pinde », il était aussi un enfant de la Normandie. Né en 1682 à Ligneris, dans la généralité d'Alençon, il était donc le compatriote de l'auteur du *Cid*, de Pradon et de Boisrobert.

Par un autre motif, il appartient étroitement au monde des auteurs tragiques. Les frères Parfait, auteurs de l'*Histoire du Théâtre Français*, auxquels nous empruntons ces détails, nous apprennent, en effet, qu'il descendait du grand Corneille, par sa mère.

La famille de Caux n'avait guère pour fortune que son blason. Elle trouva cependant assez de ressources pour donner de l'instruction à son jenne rejeton. Selon Moreri, Gilles de Caux commença ses études à Caen, dans le collège des Jésuites, et, suivant les frères Parfait, il les termina à Rouen.

Toujours suivant Moreri, notre poète trouva des ressources dans l'accueil qu'il reçut d'un haut fonctionnaire, M. le Riche, alors directeur des fermes et du grenier à sel et depuis receveur général des finances, qui, émerveillé par ses aptitudes, le choisit pour précepteur de ses enfants et l'emmena à Paris où il séjourna plusieurs années.

La première poésie par laquelle se révéla son génie fut l'*Horloge de Sable, figure du Monde*, petit poëme qui lui fit un honneur infini. Cet opuscule plut tant à Boileau, que le législateur du Parnasse voulut en connaître l'auteur qu'il combla de compliments et de caresses.

Parmi les protecteurs que lui valut son talent, les frères Parfait, auxquels nous empruntons ce qui va suivre, mentionnent un célèbre magistrat, homme de premier ordre dans les Belles-Lettres et à qui on est redevable d'une histoire chronologique de nos rois et de la nation (probablement le président Hénault) qui lui procura l'honneur d'être connu de S. A. S. Madame la princesse de Conti. Cette princesse généreuse, portée d'inclination pour tous les talents, devint la protectrice de notre auteur.

Ce même magistrat ne se borna pas à lui procurer un si ferme appui ; il l'aida de ses lumières pour ses ouvrages.

En 1715, M. de Caux donna au Théâtre-Français, *Marius*, tragédie, qui lui fit beaucoup d'honneur parmi les personnes de goût.

Le protecteur dont on vient de parler lui servit d'Apollon dans cette pièce. Une partie des morceaux les plus frappés sortent peut-être de sa plume, et l'on ne peut pas dire, d'une façon précise, auquel des deux cette tragédie appartient le plus. Elle fut dédiée par la reconnaissance à Mgr de Conti.

En 1717, M. de Caux épousa Mlle de Marie Montlebert. Elle descendait, par son père, de l'ancienne maison de la Pérouse en Savoie, et par sa mère, elle était petite-fille et arrière-petite-fille de Malabare de Borromée, grand écuyer des ducs de Lorraine, de la branche des comtes de Borromée, de Milan.

Nous nous étions demandé, Messieurs, en lisant l'acte d'inhumation de Gilles de Caux, qualifié de contrôleur général des fermes, décédé subitement le 17 septembre 1733, à l'âge de 48 ans, comment cet employé supérieur des finances était venu mourir à Bayeux.

Le récit des frères Parfait répond pleinement à cette question.

Peu de temps après son mariage, disent ces auteurs, la princesse de Conti lui fit donner l'emploi de contrôleur général des fermes du Roy, dans le département de Châlon-sur-Saône, en Bourgogne. Sa femme accoucha, en cette ville, d'un fils, le seul de ses enfants qui lui ait survécu.

Son goût pour la poésie ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude des finances et d'y faire, en peu de temps, des progrès considérables. Messieurs les fermiers généraux se sont souvent servis, et avec succès, de ses Mémoires dans les établissements nouveaux qu'ils ont faits.

« Cependant, ajoutent-ils, quelque cas qu'ils fissent de ses lumières, sa qualité d'auteur lui nuisait beaucoup dans leur esprit. En ce temps-là, Plutus ne s'était pas encore réconcilié avec Apollon. Le titre de poète paraissait même impliquer contradiction avec l'aptitude aux affaires et la confiance de ceux qui s'en trouvent chargés doivent inspirer. Il résulte de ce préjugé que M. de Caux exerça pendant quinze ans le même emploi.

« Il passa de Châlon à Besançon et de là à Troyes, en Champagne. Ce fut en cette ville que la mort lui enleva deux filles, et ensuite, sa femme. De Troyes, M. de Caux fut envoyé à Coutances, en Basse-Normandie, et enfin, à Bayeux.

« Ce fut en cette ville qu'il mourut subitement, au mois de septembre 1733, âgé de 51 ans. »

Moreri, en parlant de la fin de Gilles de Caux, dit que cet événement arriva vers 1737, le poète étant âgé de 68 ans.

L'acte d'inhumation que nous allons vous lire fixe les dates d'une façon positive et en rétablit l'exactitude dénaturée par les auteurs que nous venons de citer, ainsi que par Béziers lui-même :

« Le vendredy dix-huitième jour de septembre mil sept cent trente-trois, » porte le registre des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse Sainte-Magdelaine, « je, prêtre, curé de Sainte-Magdelaine de Bayeux, certifie avoir inhumé M. Gilles de Caux décédé, le jour précédent, subitement, sans avoir reçu les sacremens. Il a été inhumé dans la nef de l'église, présence des clercs et custots. Agé de 48 ans, il était Contrôleur général des fermes. » *Signé :* G. Pouchin.

La fin si malheureusement prématurée du poète, outre le caractère de tristesse que comporte toujours une mort subite, dut susciter, à Bayeux, d'unanimes regrets, si on se porte au portrait que tracent du poète financier les frères Parfait.

« M. de Caux, disent-ils, unissait aux talents de l'esprit les qualités du cœur. Rien de plus liant, rien de plus doux, rien de plus amusant que lui dans la société. Il tournait fort heureusement le madrigal et le vaudeville, et portait la joie et l'engouement dans les compagnies où on s'empressait de l'avoir ; mais ce n'était jamais aux dépens d'un tiers qu'il cherchait à plaire. Il a toujours été ennemi de la satire, et il ne puisait les traits de ses plaisanteries que dans le ridicule ou les défauts des hommes. Il s'est fait beaucoup aimer et estimer dans toutes les villes où ses emplois l'ont fixé ; il n'a cherché, en les exerçant, que le bien de la chose publique et la douce satisfaction d'être utile. Enfin, il a emporté à Bayeux, où il est mort, l'estime et les regrets de tous ses concitoyens. »

A l'entérêt excité par ce portrait si flatteur dû à la plume des historiographes du Théâtre-Français, viennent se joindre les mérites littéraires du descendant de Corneille, et ces mérites se résument dans la nomenclature aujourd'hui totalement oubliée de ses œuvres.

La nomenclature de ses œuvres dramatique doit s'établir ainsi :

1° *Marius*, tragédie en 5 actes, représentée au Théâtre-Français, le vendredi 15 novembre 1715 ;

2° *Lysimachus*, tragédie remise par son fils, et donnée, sur la même scène, le vendredi 15 décembre 1737 ;

3° *Adraste*, tragédie, œuvre qu'il n'eut probablement pas le temps de terminer, mais que mentionne, cependant, Moreri.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce fut à la tragédie que consacra ses aptitudes le poète financier qui, au lieu de chercher la fortune dans les rang des maltôtiers, préféra, fidèle à l'exemple du grand Corneille, son parent, demander au culte des Muses les satisfactions après lesquelles soupirait son cœur.

En s'engageant exclusivement sur la scène dramatique, Gilles de Caux n'obéissait pas uniquement à un instinct de famille, il subissait la loi de ce goût, alors général, qui plaçait au premier rang le théâtre sur lequel s'était illustré Eschyle, où s'immortalisaient Corneille et Racine et où, sous ses yeux, Nadal, Genest, Crébillon, Châteaubrun, Lagrange, Lamotte produisaient leurs œuvres avec des succès plus ou moins heureux.

C'est qu'à cette époque l'antiquité régnait sans partage, et la tragédie classique, inflexible comme les règles d'Aristote, empruntait exclusivement ses inspirations aux grands caractères des Sociétés grecque et romaine.

Marius, l'œuvre capitale du poète bayeusain, fut composée sous l'empire de ces sentiments.

Accueillie dans la Maison de Molière, cette pièce — qu'après de longues et laborieuses recherches, nous avons pu retrouver dans l'ouvrage intitulé : *Théâtre-Français ou Recueil des meilleures Pièces de Théâtre*, tome XI, Paris 1737, — obtint sept représentations.

Toutefois, malgré les beautés de détail répandues dans son ensemble, elle n'obtint qu'un médiocre succès.

Un journaliste du temps, M. du Saucey, dans ses *Nouvelles littéraires*, tome III, page 95, s'exprime, à son sujet, en ces termes : « Quoique cette pièce n'ait pas eu tout le succès qu'on en attendait, on y trouve pourtant plusieurs beaux endroits et on convient que l'auteur a assez bien traité son sujet, excepté au ve acte. »

Un autre journal littéraire, *Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France*, tome I, 2e partie, pages 197 à 200, consacra à *Marius* l'appréciation plus étendue que voici : « Il y a des vers dans cette tragédie dont nos grands maîtres se feraient honneur. Ils sont ceux que dit Marius, le père, lorsque Hyemsal l'a découvert, en un temps où la sûreté de ce Romain dépendait de ne pas l'être. Il me paraît encore que le caractère que Marius donne aux Numides et l'adresse avec laquelle il démêle la politique de leur roi sont parfaitement développées...

« Tout ce que l'on peut trouver de répréhensible dans cette pièce,

c'est que la versification est embrouillée en quelques endroits, et que l'on y trouve des pensées dont on entrevoit tout le sublime, mais qui perdent infiniment à ne pas être exprimées avec toute la force et la netteté qui sont ordinaires au poète. Cette légère tache ne doit pas empêcher de rendre justice à la tragédie de M. de Caux, n'eût-elle d'autre mérite que d'être remplie de sentiments, elle doit l'emporter sur la plupart des pièces modernes où l'on ne trouve que du brillant et des incidents merveilleux. On doit tenir, aujourd'hui, beaucoup de compte à un auteur qui gagne sur lui de renoncer à l'envie de fourrer de l'esprit partout. »

Pour nous, Messieurs, qui avons lu cette pièce, ajoutons, qu'à notre estime, une des causes de l'oubli qui a passé sur cette œuvre resplendissante souvent de pensées cornéliennes, est la faiblesse du v[e] acte, où l'intérêt dramatique vient se noyer dans un long récit, fastidieux pastiche du récit de *Théramène*, longueur que l'on peut se permettre quand on s'appelle Racine, mais que l'on doit éviter quand on ne tient pas la plume de l'auteur de *Phèdre* et de *Britannicus*.

Ainsi que vous l'avez vu, Messieurs, par la lecture de son acte d'inhumation, ce fut dans la nef de l'église de la Magdelaine qu'on déposa la dépouille mortelle de l'auteur dramatique dont les œuvres eurent l'honneur insigne d'être interprétés par les Comédiens ordinaires du Roy. Placée par la piété de sa famille, ou le souvenir affectueux de ses amis, une dalle tumulaire recouvrait sa tombe.

Au commencement de ce siècle, M. Lambert, notre premier bibliothécaire, avait vu, dans sa jeunesse, ce monument commémoratif. Mais, aujourd'hui, l'édifice sacré, ravalé à des usages domestiques et complètement défiguré par des aménagements intérieurs, a perdu presque toute son ancienne physionomie, et c'est en vain que l'œil le plus exercé chercherait sur son sol transformé la place des ossements de l'auteur de *Marius*.

Cette obscurité qui recouvre aujourd'hui la sépulture d'un ami des lettres, et l'oubli qui pèse en même temps sur la mémoire d'un poète qui sut trouver sa place dans cette pléiade d'écrivains gravitant autour de ces astres qui avaient nom Corneille et Racine, sont-ils justes ? sont-ils mérités ? Nous ne le pensons pas. Toutes les étoiles qui brillent au firmament ne sont pas des planètes, mais elles n'en ont pas moins chacune sa lumière.

Au point de vue national, Gilles de Caux fut un des écrivains estimables de cette époque illustre qui reste dénommée le Grand Siècle.

Au point de vue de vue local, il fut une des célébrités de la ville de Bayeux.

De nos jours, Messieurs, où l'on honore tous les mérites, où l'on recherche toutes les gloires, nous croyons que ce serait une œuvre pie de revendiquer et de faire revivre le souvenir de Gilles de Caux, en plaçant sur la porte d'entrée de l'ancien cimetière de la Madelaine, une modeste plaque de marbre, où les étrangers, qui viennent si nombreux visiter notre ville, liraient, non peut-être sans intérêt, cette inscription :

Ici
dans la nef de Sainte-Marie-Madelaine
fut inhumée
le 18 Septembre 1733
la dépouille mortelle de Gilles de Caux,
Poëte,
auteur de la Tragédie de *Marius*

G. VILLERS.

LES TAPISSERIES

DE

L'ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL DE BAYEUX

La décoration intérieure des habitations était, aux siècles passés, bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les tentures en papier peint étaient inconnues, et on ne recouvrait pas avec des étoffes la nudité des murailles. Cependant pour les riches habitations on avait recours à l'emploi de tissus. Ces tissus étaient des tapisseries.

L'emploi des tapisseries remonte à une date bien reculée. Beaucoup d'appartements, notamment du XIVe siècle, ont conservé, dit Viollet Le Duc, les clous à crochet qui servaient à appendre ces tapisseries derrière lesquelles on se pouvait cacher. Aussi, dans une tragédie de Shakespeare, Hamlet, apercevant que quelqu'un, dissimulé derrière la tenture, écoute son entretien avec sa mère, tire son épée et transperce l'indiscret Polonius.

Cette scène, que le grand dramaturge anglais a placée dans une de ses pièces les plus populaires, manqua de se reproduire à Bayeux à la fin du siècle dernier.

Après l'échauffourée des Girondins, la tête du général de l'armée fédérale avait été, en quelque sorte, mise à prix et on recherchait activement le baron Félix de Wimpfen. Un jour qu'avait lieu une visite domiciliaire dans la maison où il était recueilli, un de ceux qui y prenait part, gendarme ou soldat des compagnies franches, se prit à larder de son sabre la tapisserie qui garnissait les murs d'un des appartements suspects. La pointe de la lame rencontra le corps de celui que la défense de Thionville avait porté au Capitole et que la déroute de Vernon désignait pour l'échafaud.

Le général proscrit fut assez maître de lui pour ne point tressaillir au

contact du fer. Son sang-froid le sauva et sa cachette dans la maison hospitalière de la famille Anfrye (1) ne fut point découverte.

Comme vous le voyez, l'usage des tapisseries décoratives régnait encore au XVIIIe siècle, et, si de nos jours, elles ont disparu de la plupart de nos salons, c'est que leur prix excessif leur a fait préférer les papiers peints et les lambris.

A quelle époque remonte l'usage des tapisseries ?

Quels furent les centres de leur fabrication ?

Ces questions fort complexes ont été traitées d'une manière si magistralement par MM. de Muntz et Guiffrey, l'un membre de l'Institut, l'autre directeur des Gobelins, que ce serait une véritable fatuité, pour ne pas dire témérité, que de vouloir aller sur les brisées de ces deux savants.

Nous nous contenterons de dire que, pour ce qui regarde notre contrée, les tapisseries du Moyen-Age, dont il reste un beau spécimen au Trésor de notre Cathédrale (2), étaient de fabrication flamande, et que les tapisseries modernes provenaient des manufactures de Beauvais (pour celles représentant des verdures ou payages avec animaux et oiseaux), d'Aubusson (pour celles dont le sujets étaient des pastorales ou des bergères) et des Gobelins ou des ateliers parisiens qui précédèrent la fondation de cette manufacture et traitaient avec un incontestable succès, le genre noble, c'est-à-dire les sujets mythologiques ou historiques.

Aujourd'hui, une réaction générale s'est produite dans les esprits en ce qui regarde les tapisseries décoratives.

Conspuées dans la première moitié de ce siècle, elles sont aujourd'hui recherchées avec avidité et occupent une place d'honneur dans les

(1) Rue Saint-Malo, n°s 54 et 56.

(2) La fameuse tapisserie Conseil, faite avant 1499, représentant les mystères auxquels eut part la Vierge Marie, et destinée à orner les sièges du chœur et le trône épiscopal dans les grandes fêtes. Volée, à la Révolution, on ne sait par qui, elle ne fut pas inventoriée par la Commission des Arts. Beaucoup plus tard, on en retrouve des vestiges dans un état déplorable, relégués dans la salle basse de la Bibliothèque Capitulaire. Par qui y furent-ils deposés ? On l'ignore. En 1903, après de longs et laborieux pourparlers entre l'administration des Beaux-Arts et le Chapitre, celui-ci fut autorisé à la vendre. Ses tristes reliefs produisirent plus de 10.000 francs. Aujourd'hui, il n'en reste plus à Bayeux, que le panneau où est représenté le donateur, à genoux, en robe rouge et en surplis, entre ses patrons. Ce panneau appartient à M. Conseil, de la famille du Chancelier, qui l'a hérité d'une de ses tantes, Mme Boll, qui le recueillit chez un brocanteur parisien.

Musées, en même temps qu'elles décorent les somptueux salons des riches hôtels et des palais.

Si, comme aujourd'hui, la cathédrale de Reims, Notre-Dame de Bayeux posséda autrefois de somptueuses tapisseries, dont l'une fût donnée par un dignitaire du Chapitre, Léon Conseil, et l'autre, dont notre laborieux secrétaire va vous entretenir, fut due à la munificence du Patriarche de Jérusalem (1), le palais épiscopal, lui aussi, du moins dans les derniers temps, fut orné de riches tentures de ce genre.

Généreux, aimant le luxe et le faste, l'évêque Joseph de Cheylus avait doté sa demeure de quatre grands panneaux de tapisseries d'Aubusson, représentant, suivant le goût du temps, des scènes champêtres.

Lorsque le Prélat que la ville épiscopale avait élu pour maire crut devoir déposer l'écharpe municipale pour prendre le chemin de l'exil, il laissa à son intendant Francastel le soin de veiller à ses intérêts temporels. Les tapisseries dont il s'agit étant la propriété privée de l'évêque, il avait donc le droit d'en disposer. Francastel, pour empêcher qu'elles ne fussent confondues avec les meubles ayant le caractère de propriété nationale, enleva les tapisseries de leurs encadrements et les mit en dépôt chez une famille honorable dont plusieurs des membres partageaient pleinement les idées du temps et tenaient même de près à l'administration.

Francastel fut guillotiné le 5 messidor 1794, et de Cheylus mourut à Jersey le 24 février 1797. Ses tapisseries ne furent donc jamais réclamées. Elles devinrent ainsi la propriété de ceux qui les avaient sauvées du cataclysme et furent transportées dans le département de la Manche. Deux des panneaux furent vendus, il y a peu d'années, par le prix de 18,000 francs; les deux autres se trouvent encore dans une habitation voisine des rives de la Vire (2).

(1) Il s'agit ici du nº 259 de l'inventaire du Trésor de la Cathédrale de Bayeux en 1476, publié par M. l'abbé Deslandes, officier d'Académie, cérémoniaire de la Cathédrale. (Paris, Imprimerie Nationale, 1898).

« 259. Item, deux aultres tentes de laine, batues à fil d'or, auxquelles, en œuvre de broderie, sont les ymages des douze Sibilles, avec leurs escripteaulx; du don dudict seigneur », Monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem et evesque de Baïeux.

(2) Il se peut, qu'ignorées des héritiers du Prélat et de sa légataire, la Ville de Bayeux, les tapisseries dont il s'agit ne furent pas réclamées. Leurs détenteurs, toutefois, qui, par cela même *qu'ils tenaient de près à l'administration*, eurent, très vraisemblablement, connaissance du testament de de Cheylus, remis au président Pezet, déposé chez Vautier, notaire à Bayeux, le 16 novembre 1825, et dont l'exécution fut autorisée par ordonnance royale de 1827, auraient dû les remettre à MM. de Pradelles et d'Audibert, exécuteurs testamentaires,

contact du fer. Son sang-froid le sauva et sa cachette dans la maison hospitalière de la famille Anfrye (1) ne fut point découverte.

Comme vous le voyez, l'usage des tapisseries décoratives régnait encore au XVIII[e] siècle, et, si de nos jours, elles ont disparu de la plupart de nos salons, c'est que leur prix excessif leur a fait préférer les papiers peints et les lambris.

A quelle époque remonte l'usage des tapisseries ?

Quels furent les centres de leur fabrication ?

Ces questions fort complexes ont été traitées d'une manière si magistralement par MM. de Muntz et Guiffrey, l'un membre de l'Institut, l'autre directeur des Gobelins, que ce serait une véritable fatuité, pour ne pas dire témérité, que de vouloir aller sur les brisées de ces deux savants.

Nous nous contenterons de dire que, pour ce qui regarde notre contrée, les tapisseries du Moyen-Age, dont il reste un beau spécimen au Trésor de notre Cathédrale (2), étaient de fabrication flamande, et que les tapisseries modernes provenaient des manufactures de Beauvais (pour celles représentant des verdures ou payages avec animaux et oiseaux), d'Aubusson (pour celles dont le sujets étaient des pastorales ou des bergères) et des Gobelins ou des ateliers parisiens qui précédèrent la fondation de cette manufacture et traitaient avec un incontestable succès, le genre noble, c'est-à-dire les sujets mythologiques ou historiques.

Aujourd'hui, une réaction générale s'est produite dans les esprits en ce qui regarde les tapisseries décoratives.

Conspuées dans la première moitié de ce siècle, elles sont aujourd'hui recherchées avec avidité et occupent une place d'honneur dans les

(1) Rue Saint-Malo, n[os] 54 et 56.

(2) La fameuse tapisserie Conseil, faite avant 1499, représentant les mystères auxquels eut part la Vierge Marie, et destinée à orner les sièges du chœur et le trône épiscopal dans les grandes fêtes. Volée, à la Révolution, on ne sait par qui, elle ne fut pas inventoriée par la Commission des Arts. Beaucoup plus tard, on en retrouve des vestiges dans un état déplorable, relégués dans la salle basse de la Bibliothèque Capitulaire. Par qui y furent-ils déposés ? On l'ignore. En 1903, après de longs et laborieux pourparlers entre l'administration des Beaux-Arts et le Chapitre, celui-ci fut autorisé à la vendre. Ses tristes reliefs produisirent plus de 10.000 francs. Aujourd'hui, il n'en reste plus à Bayeux, que le panneau où est représenté le donateur, à genoux, en robe rouge et en surplis, entre ses patrons. Ce panneau appartient à M. Conseil, de la famille du Chancelier, qui l'a hérité d'une de ses tantes, M[me] Boll, qui le recueillit chez un brocanteur parisien.

Musées, en même temps qu'elles décorent les somptueux salons des riches hôtels et des palais.

Si, comme aujourd'hui, la cathédrale de Reims, Notre-Dame de Bayeux posséda autrefois de somptueuses tapisseries, dont l'une fût donnée par un dignitaire du Chapitre, Léon Conseil, et l'autre, dont notre laborieux secrétaire va vous entretenir, fut due à la munificence du Patriarche de Jérusalem (1), le palais épiscopal, lui aussi, du moins dans les derniers temps, fut orné de riches tentures de ce genre.

Généreux, aimant le luxe et le faste, l'évêque Joseph de Cheylus avait doté sa demeure de quatre grands panneaux de tapisseries d'Aubusson, représentant, suivant le goût du temps, des scènes champêtres.

Lorsque le Prélat que la ville épiscopale avait élu pour maire crut devoir déposer l'écharpe municipale pour prendre le chemin de l'exil, il laissa à son intendant Francastel le soin de veiller à ses intérêts temporels. Les tapisseries dont il s'agit étant la propriété privée de l'évêque, il avait donc le droit d'en disposer. Francastel, pour empêcher qu'elles ne fussent confondues avec les meubles ayant le caractère de propriété nationale, enleva les tapisseries de leurs encadrements et les mit en dépôt chez une famille honorable dont plusieurs des membres partageaient pleinement les idées du temps et tenaient même de près à l'administration.

Francastel fut guillotiné le 5 messidor 1794, et de Cheylus mourut à Jersey le 24 février 1797. Ses tapisseries ne furent donc jamais réclamées. Elles devinrent ainsi la propriété de ceux qui les avaient sauvées du cataclysme et furent transportées dans le département de la Manche. Deux des panneaux furent vendus, il y a peu d'années, par le prix de 18,000 francs; les deux autres se trouvent encore dans une habitation voisine des rives de la Vire (2).

(1) Il s'agit ici du n° 259 de l'inventaire du Trésor de la Cathédrale de Bayeux en 1476, publié par M. l'abbe Deslandes, officier d'Académie, cérémoniaire de la Cathédrale. (Paris, Imprimerie Nationale, 1898).

« 259. Item, deux aultres tentes de laine, batues à fil d'or, auxquelles, en œuvre de broderie, sont les ymages des douze Sibilles, avec leurs escripteaulx ; du don dudict seigneur », Monsieur Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem et évesque de Baïeux.

(2) Il se peut, qu'ignorées des héritiers du Prélat et de sa legataire, la Ville de Bayeux, les tapisseries dont il s'agit ne furent pas réclamées. Leurs détenteurs, toutefois, qui, par cela même *qu'ils tenaient de près à l'administration*, eurent, très vraisemblablement, connaissance du testament de de Cheylus, remis au président Pezet, déposé chez Vautier, notaire à Bayeux, le 16 novembre 1825, et dont l'execution fut autorisée par ordonnance royale de 1827, auraient dû les remettre à MM. de Pradelles et d'Audibert, exécuteurs testamentaires,



Sans parler des morceaux de tapisserie, provenant de diverses manufactures, qui servent aujourd'hui de tapis et qui ne sont plus guère aujourd'hui que des lambeaux, l'Hôtel-de-Ville de Bayeux possède encore quatre panneaux de tapisserie de haute lisse (dont trois sont tendus sur les parois du vestibule du Musée, et un dans la Salle qui suit le médaillier). Autrefois, il y en avait cinq. Celui qui manque a été détruit par suite des usages grossiers auxquels on avait affecté ces tentures à une époque où on traitait de vieilleries ces objets actuellement si estimés.

Par suite d'un heureux retour à un sentiment artistique réel, les tapisseries, objet de cette communication, et que nous sauvâmes de la destruction, il y a tantôt 40 ans, sont appréciées à leur valeur.

Comme bien des objets précieux, ces tapisseries doivent avoir une histoire ; tâchons de la reconstituer peu à peu ou du moins recherchons ce qu'elles sont, d'où elles proviennent, et par quelles circonstances elles sont allées prendre place dans l'ancien palais des Evêques de Bayeux.

Ces panneaux, d'une hauteur de 3 mètres 33, sur une largeur de 3 mètres 20, avaient été faits en vue d'un appartement très élevé. Ils représentent tous les quatre un sujet identique : la glorification de la France, représentée par son écusson surmonté de la couronne royale et encadré dans une guirlande de laurier entourée de banderolles.

Des anges, à la figure féminine et à la chevelure blonde, hauts de 2 mètres, vêtus de riches draperies et dont les pieds reposent sur un gazon fleuri, présentent et portent cet écusson. Ces anges sont dans le goût d'un des dessins héraldiques du P. Ménestrier.

Le fond du panneau sur lequel s'étale majestueusement l'écu royal est un semis de fleurs de lys d'or sur champ d'azur.

Une particularité bien importante à noter, c'est que l'écusson est entouré d'une cordelière, attribut dont la présence dénote que lors de la fabrication de ces tapisseries le pouvoir royal était exercé par une femme. C'était donc pendant une régence.

La bordure, d'une largeur de 0,40 qui encadre le tableau, et dont le fond est rose, est ornementée de fleurs et de fruits d'un riche éclat, sur

et permettre ainsi à la ville de Bayeux de profiter des libéralités qu'il contenait à son endroit. Pezet (*Bayeux à la fin du XVIII[e] siècle*, p. 169) écrit que les pauvres artisans de notre cité y étaient inscrits pour 40.000 livres, dont partie destinée à la création d'un Mont-de-Piété, et que Bayeux ne reçut qu'un très minime dividende. Nous sommes heureux d'ignorer le nom de cette famille honorable, au bénéfice de laquelle ont verti ces 18.000 francs et qui détient encore la moitié de ces tapisseries. E.-A.



lesquels sont suspendus en sautoir le sceptre royal et la main de justice. De chaque côté, en son milieu, sont deux médaillons ovales, de 0,40 de hauteur sur 0,28 de largeur, représentant : l'un, la Force, avec à ses pieds un lion ; l'autre une figure portant une banderolle, avec à ses pieds deux vases, qui paraît personnifier l'Abondance. Ces figures sont hautes de 0,38. En haut et en bas, également au milieu de la bordure, sont deux autres médaillons, de 0,39 de hauteur sur 0,27, représentant : l'un, une femme assise, figure à droite, tenant, de la main gauche, un miroir dans lequel se reflète son visage, et de la droite un caducée, c'est la Vérité ; l'autre, tournée à gauche, adossée au piédestal d'un fût de colonne, ayant dans la main gauche serrée contre sa poitrine, un faisceau surmonté de la hache, et tenant, de la droite, une balance dont les plateaux sont de même niveau, c'est la Justice.

Aux quatre angles est un médaillon répété de 0,55 de hauteur sur 0,48 de largeur, où un pélican, symbole de l'amour maternel, s'ouvre le sein pour offrir son sang à ses petits, avec cette légende : ***Natos, nostra tuemur***. Ces pélicans sont affrontés, deux à deux.

Dans la bordure du haut et dans celle du bas, se trouvent deux fois répétées, soit au nombre de quatre, les deux lettres A et L (la première superposée à la seconde, le haut de celle-ci coupant, au milieu, l'angle de la première), initiales, selon nous, des prénoms d'Anne et de Louis (1).

Cette tapisserie provient assurément d'un de ces grands ateliers qui précédèrent la création des Gobelins et leur fournirent des ouvriers.

De l'étude de cette tapisserie, c'est-à-dire de son ordonnance et de ses attributs, il résulte pour nous que cette tenture est contemporaine de la régence d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII et mère de Louis XIV.

Ecartée du pouvoir par Richelieu, elle devint régente à la mort de son époux, en 1643, et gouverna, en cette qualité, pendant dix ans, le royaume de France.

C'est donc entre 1643 et 1653 que fut exécutée notre tapisserie.

Pour nous, son origine ne fait aucun doute, et cette répétition d'un même sujet sur cinq panneaux dénote qu'elle fut faite pour un des palais royaux et non pour un particulier qui eût voulu des sujets variés.

Mais alors par quel hasard cette magnifique tenture serait-elle venue à Bayeux couvrir les murailles des appartements épiscopaux ?

La partie du palais dans laquelle nous nous trouvons réunis fut bâtie

(1) Ne pourrait-on y lire plutôt les initiales d'Albert de Luynes ? E. A.



au siècle dernier par l'évêque Paul d'Albert de Luynes, qui en confia la construction à l'architecte Moussard.

Homme d'un mérite tout à fait supérieur, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, Mgr de Luynes possédait à un haut degré le culte des Beaux-Arts.

S'il était un grand seigneur faisant un noble usage de sa fortune, il était l'arrière-petit-fils de cet éleveur d'oiseaux qui, devenu tout-puissant à la Cour après la mort du maréchal d'Ancre, fit exiler la reine-mère pour régner sous le nom de Louis XIII.

Comblé d'honneurs et de biens, le favori transmit à sa famille de grandes richesses.

Il n'est donc pas étonnant que son arrière-petit-fils, l'évêque de Bayeux, en ait apporté avec lui quand il vint prendre possession de son siège. Dans cette hypothèse, la Tapisserie, objet de cette étude, en serait du nombre.

Grand et généreux, le Prélat l'aurait laissée comme un souvenir libéral de son épiscopat à Bayeux, quand il quitta notre cité pour monter sur le siège archiépiscopal de Sens où il fut honoré de la pourpre romaine.

Dans tous les cas et quelle que soit son origine, cette tapisserie que vous avez sous les yeux est une œuvre d'art estimable, et, pour notre part, nous savons gré au Conseil Municipal d'avoir refusé de l'aliéner.

G. VILLERS.



Etude sur l'Ancien Autel

DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX AU XVe SIÈCLE

Par M. l'Abbé LE LIÈVRE

Lorsque j'eus l'honneur de paraître pour la première fois dans vos réunions, vous fîtes accueil aussi bienveillant que courtois à quelques notes rapides sur les Harcourt et leurs relations avec notre ville et notre Cathédrale. Je me serais volontiers repenti de mon empressement à vouloir sortir du silence et de la réserve qui conviennent aux ouvriers de la dernière heure, si je n'avais appris dans les mêmes séances, par les lectures de M. de Toustain et de M. Villers, comment on doit parler et de la Cathédrale et de la Normandie : les aînés et les maîtres montraient alors au dernier venu et au novice le filon à suivre et la mise en œuvre des trésors inappréciables que cachent au plus grand nombre les documents disséminés de notre histoire locale. Le travail que je vous soumets aujourd'hui remonte à ces années déjà lointaines, il est resté ce qu'il était alors, la réunion de renseignements épars çà et là sur la richesse et la décoration intérieures de notre Cathédrale avant les guerres de religion. Tiré en partie des inventaires capitulaires et des doléances au roi après le départ des Réformés, suivant trop servilement l'interprétation que l'abbé Béziers a faite de ces deux vénérables documents, il présenterait quelque sécheresse. Mais je sais que la crainte d'un littérateur ancien pour l'homme d'un seul livre n'est pas la vôtre pour l'homme qui s'occupe d'un seul monument, quand ce monument est Notre-Dame de Bayeux, et d'ailleurs nous serons court. Et puis, Messieurs, vous sentirez peut-être dans ces lignes quelque chose de cette intuition artistique que la vieille église d'Odon et de Louis de Harcourt dépose en l'âme des bayeusains, en tous cas, vous vous souviendrez que ces notes sont restées œuvre de jeunesse.

I. — ASPECT GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE AU XV° SIÈCLE

Entrons ensemble sous ces voûtes hardies de N.-D. de Bayeux. Grâce aux travaux de Nicolas Habart, le vestibule est encore tout plein de fraîcheur et de beauté. A la place de l'oculus et de la porte moderne de la grande arche de la façade, le portail majeur est d'une solennité toute royale. La Vierge Mère et Reine est assise sur le pilier meneau qui sépare les vantaux de l'huis de chêne aux ferrures gracieusement enroulées : les Apôtres, sous leur dais, lui forment cortège ; je ne dis rien des anges et des fleurons qui sont suspendus aux voussures : l'intérieur du noble édifice doit nous offrir bien d'autres beautés.

Avant que le regard n'aille se reposer sur ce pupitre ou jubé de pierre, où l'ogive s'enlace avec l'ogive et contre lequel s'élèvent : 1° l'autel Saint-Laurent ; 2° l'autel de l'Evangéliste Saint Jean, *in introitu chori*, et les deux chapellenies de Sainte Madeleine et de Saint Denis, il faut descendre quelques degrés. Dès les premiers pas, à droite et à gauche, deux tombeaux attirent nos regards. Au septentrion, sous l'arcade, Philippes de Harcourt dort son dernier sommeil, et la plaque de marbre gris qui recouvre son tombeau touche par son extrémité le cercueil de pierre d'un autre constructeur de la nef, Hugues II, fils de Rodolphe ou Raoul d'Ivry, comte de Bayeux. Mais il est peut-être des objets moins funèbres autour de nous ! Vaine espérance, vis-à-vis Philippes de Harcourt, et sous une arcade semblable, Richard de Douvres attend, depuis 1133, la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Le temps, ce destructeur infatigable, ou la main habile qui a paré d'un éclat tout nouveau ce vestibule intérieur de la vieille église romane, ont peut-être laissé moins de dalles tumulaires sous ces antiques arcades que le Duc Roi Guillaume Le Batard et sa cour ont contemplées avec tant de bonheur ? Le soleil se jouant à travers les vitraux de la façade (don de la confrairie des Cuisiniers de Bayeux) retrace avec des couleurs un peu vagues, sur les dalles sacrées, l'image de la « Benoite Vierge », que Rollon fit sa suzeraine.

La longue suite des saints évêques de Bayeux plane à droite et à gauche dans les lancettes hautes et gracieuses qui versent la lumière dans la grande nef. Leur procession, qui semble entourer la Vierge du vitrail des Cuisiniers, ne s'arrête qu'aux côtés du jubé, car c'est de ce lieu, qu'attaché à sa croix, le Christ, qui aime les Francs, domine tout l'édifice et appelle

à lui les foules. Mais à ces foules il faut autre chose que des images sur pierre et sur verre : ces images ne parlent qu'aux yeux. A l'heure de la prière, il faut aux foules une voix qui les excite à crier, et de bouche et de cœur, vers le Dieu d'où leur vient tout secours, il faut une harmonie qui appelle sur leurs lèvres les accents émus du chantre royal de Sion. Aussi, l'orgue prêtera sa voix puissante ; il aura comme la foule ses accents de joie et ses longs soupirs et le voilà qui s'avance près du Christ Sauveur et Roi, dont on lui fera redire les louanges. Fut-il puissant cet orgue de notre vieille Cathédrale. La requête du Chapitre aux commissaires royaux, pour l'état de paix, présentée en l'an MV^{C} LXIII, nous dit que les orgues avaient été réservées, mais que la « plus grande partie des « tuyaulx avaient été rompus et emportés, que les boys, soufflets et restes « des dictes orgues furent abattus par aucuns des habitantz de ceste ville, « demeurez *saisys* des clefs de l'églize, apprès le département du sieur de « Columbières. Plus, ont prins et enlevé, audict temps, de la dicte églize « plusieurs sépultures eslevez et tombes de cuyvre des évesques et aultres « groz seigneurs inhumez en ladicte églize avec les grilles et clostures de « fer estantes sur aucunes desdites sépultures. » De ces sépultures, il y en avait jusqu'à la porte du chœur, qu'une travée à peine sépare de l'orgue que nous venons de rappeler. Les prélats qu'elles recouvrent ne se réveilleront pas aux accents de l'instrument sacré. L'appel de l'ange les fera seul revivre de la poussière de leur tombeau. Rappelons leurs noms, puisque nos arrière-neveux ne pourront retrouver quelques fragments de leur tombeau, pas même un peu de leurs cendres.

La main sacrilège et rapace qui a enlevé le grand lustre ou couronne si fameuse avec ses cercles, ses tours et ses candélabres, sous laquelle reposaient *Robert des Ablèges* et *Thomas de Fréauville*, a mutilé bien d'autres chefs-d'œuvres et n'a pas même respecté les morts. En face le petit porche du doyenné, ce porche gracieux que nous devons à Philippes de Harcourt, s'élève la statue de Sainte Cécile (1). Elle fait face à la tribune où Nicolas Habart a fait restaurer les orgues. Aux pieds de la patronne des musiciens, l'évêque *Pierre de Villeynes*, que les hasards de la guerre ont laissé si longtemps sans sépulture dans la chapelle de Neuilly, l'évêque a trouvé sa dernière demeure ici-bas. C'est plus près de la tour du midi, que le sous-chantre *Olivier Conseil*, chanoine de Saint-Patrice, repose dans la paix du Seigneur. La statue de l'*Ecce Homo*,

(1) Aujourd'hui dans une des chapelles près du chœur.

près du premier pilier de droite, recouvre son tombeau de son ombre. Regardons au pied de l'autre tour : devant nous s'élève la statue de N.-D. de la Pitié ; les fabriciens ont placé près d'elle le tronc à aumônes, et sous le piédestal nous trouvons encore une tombe : celle de *Gervais Chrétien*, médecin et aumônier de Charles V. Le pilier la sépare de celle de *Nicolas Habart*, évêque de Bayeux, restaurateur du grand portail, des flèches de la grande façade. Un de ses contemporains, *Thomas Kingstown*, soldat anglais, a choisi sa sépulture et fondé une procession en face N.-D. de la Pitié. Aussi, sa tombe s'étend sous la première arcade, entre le bénitier actuel et le second pilier à gauche.

Tous ces tombeaux, dont la plus imparfaite image n'est pas arrivée jusqu'à nous, donnaient à notre église l'aspect d'une vaste nécropole. Mais les monuments funèbres avaient plus ou moins leur cachet artistique. Presque tous portaient, tracé au moins au trait, le personnage illustre ou le pieux fondateur qu'ils abritaient ; quelques-uns le représentaient gisant et sculpté en haut relief, et ces effigies funèbres étaient comme la requête capitulaire, citée plus haut, nous l'apprend, ces effigies étaient parfois « *de cuyvre ou fin et chier métal* ». Si nos aïeux aimaient à être ensépulturés sous les voûtes de Notre-Dame de Bayeux, c'est qu'ils s'y sentaient plus près de Celui qui a dit : « Je suis la Résurrection et la Vie », c'est qu'ils considéraient l'Eglise comme la maison du Dieu des vivants et des morts. L'Eglise est la maison du Dieu de vie, il faut maintenant et à cause de ses dimensions matérielles et à cause de son importance liturgique, nous occuper de l'autel qui attire nos regards dans les profondeurs et le demi-jour mystérieux du sanctuaire. C'est autour de l'autel, c'est en l'autel et sur l'autel lui-même que nos inventaires nous montrent les joyaux les plus riches, les pièces notables, si je puis ainsi dire, de l'ancien trésor de notre insigne église Cathédrale. Tout ce que nous venons de rappeler n'est que le préambule obligé de leur description aussi fidèle que possible.

Une église n'est bâtie en quelque sorte que pour couvrir l'autel, trône de Dieu sur la terre, comme le vêtement n'est fait que pour protéger l'homme. Sans autel, le temple n'existe pas. Ce n'est qu'une grande maison, tandis que l'autel, centre d'où rayonne toute l'église, subsiste seul et par lui-même. Il est dans l'édifice ce qu'est le cœur dans l'homme ; la source de la vie, le « *primum vivens* » et l' « *ultimum moriens* » de tout ce qui tient au culte ; or, dans notre église Cathédrale, conséquemment avec son importance liturgique et avec le rang même de l'église, l'autel

fut d'une splendeur peu commune et destiné ce semble à une longue et immortelle durée. Je n'ai ici d'autres preuves à vous apporter que sa forme et sa matière et les divers accessoires liturgiques ou simplement décoratifs qui ajoutaient leur splendeur à la splendeur architecturale de la partie de notre église qui l'abrite.

II. — LES ACCESSOIRES DE L'AUTEL

Certes, il était splendide ce point terminus du chœur de Notre-Dame de Bayeux. Maintenant, que sont tombées les murailles du Jubé ou pulpitre de chœur, séparation et clôture de l'ancien chœur et de la nef, clôture qui, dès le XIIe siècle, faisait dire à Serlon de Paris, chanoine de Bayeux :

Clero linque chorum : domus hæc est canonicorum.

Nous n'apercevons que les colonnes du rond-point, les rosaces qui les séparent. Au-dessus, les arcatures du triforium, entourées de feuillages sculptés ; puis, tout au haut, les fenêtres du clerestory, où une main plus respectueuse qu'artistique a conservé quelques débris des anciens vitraux « à personnages » ; ces beautés qui ne sont que celles du monument lui-même attirent et charment à la fois. Mais nos pères avaient accumulé en cette place sacro-sainte tous les accessoires liturgiques de l'autel. Voici, « en derrière de l'autel, une *croce à laquelle* pend *une custode d'argent doré en laquelle repose Corpus Domini*, et aux deux costés de l'autel *six pilliers* et dessus *six angelots tenans six candellabres*, le tout de fin cuivre. Devant l'autel, *pend une petite lampe* d'argent. Derrière l'autel, *le tref* (du latin *trabes)*, *poutre liturgique* portant « *une croix de baes*, *bien caduque et usée et au bas d'icelle a une portion de la vraie Croix* » (1). La lampe d'argent, les candélabres des angelots attiraient l'attention vers la croce portant le Corpus Domini, douze cierges, six de chaque côté, accompagnaient sur le tref la vieille croix reliquaire. Je passe sous silence les autres accessoires servant à l'illumination de l'autel.

Des renseignements ci-dessus, tous tirés des inventaires du Trésor, on voit que notre Chapitre et nos Evêques tenaient en grand honneur l'Autel-Majeur de la Cathédrale. En 1412, l'auteur de l'inscription commémorative de la sépulture de Jean de Boissey et de la découverte de la chapelle sous terre appelle l'autel « le grant Autel de Grâce ».

(1) Exrait de l'Ordinaire et des Inventaires du Trésor.

Qu'était-il en lui-même, qu'était sa forme. Il y avait à cet autel argent, marbre et bois. Nous le verrons tout à l'heure.

III. — LE GRAND AUTEL DE GRACE

Deux types se présentaient, vous le savez, pour modèle de l'autel et pour guides dans la décoration du sanctuaire: l'Autel commandé par Dieu même à Moïse et celui qu'entrevit Saint Jean quand il écrivait l'Apocalypse. Or, pour reproduire exactement ces types, il y avait une grande difficulté : nul dessin n'en donnait une image et les commentateurs des Saints Livres, voulant combler cette lacune, avaient souvent, pour les parties accessoires, obéi à la fantaisie de leur esprit ou au goût régnant de leur époque. D'ailleurs, une étude plus approfondie avait montré, dans l'autel mosaïque, un meuble précieux mais portatif, et dans celui de l'Apocalyse, un meuble précieux aussi mais fixe.

L'autel mosaïque s'était multiplié suivant les exigences du culte : dans le Saint des Saints, il était devenu comme une console; pour les sacrifices, il était à la fois foyer et bassin mobile pour consumer les victimes, recueillir leur sang ou leur graisse, il était encore une table de parade pour les pains de proposition.

L'autel mystique, dont parle Saint Jean, réunissait tous ces caractères : l'Agneau immolé y avait son trône et, au-dessous, les saints morts pour lui se présentaient en foule ; il devenait un centre vers lequel l'Ancien des Jours, les vingt-quatre vieillards, les animaux symboliques et la troupe des Anges et des Elus venaient converger : tout s'agitait autour de lui, lui seul demeurait immobile.

Quelques commentateurs ont remarqué que, rappelant les visions prophétiques antérieures et le cérémonial judaïque, l'autel et le sanctuaire apocalyptique correspondaient admirablement aux usages religieux des premiers chrétiens: l'Agneau, l'autel de l'Agneau, le cortège qui entoure l'autel, les cantiques célestes, tout cela est comme une image poétisée des cérémonies pontificales de l'Eglise naissante. L'excellence et l'unité du sacrifice chrétien demandaient aussi un autel précieux et unique, et fixe et durable comme celui de l'Apocalypse : il devait être à la fois la table des parfums et l'autel des holocaustes, le trône du Dieu vivant et la table du banquet sacré.

Les premiers autels ne furent pas d'un seul coup à leur origine en rapport parfait avec leur symbolisme mystique et leur destination

réelle. Deux autels vénérables qui, dans l'ordre des temps, occupaient le premier rang, nous le prouvent abondamment. Le premier est la table de la sainte Cène, destinée sans doute par son auteur à un usage moins relevé que le Sauveur lui-même en fit la veille de sa mort ; le second est la table de bois, sur laquelle officia Saint Pierre. Dans ces deux monuments sacrés, rien qui affecte cette forme tumulaire plus ou moins altérée, que nous retrouvons et dans les autels du Moyen-Age et dans les productions plus récentes de l'art religieux : c'est plutôt « la forme et l'idée d'une table qui dominent », forme et idée en rapport avec le sacrifice qui est une manducation et avec les nécessités d'une époque où la persécution et l'évangélisation rendaient parfois aussi simplifiées de formes que variables de lieu les cérémonies les plus augustes du culte nouveau... (1)

Les plus anciens inventaires mentionnent donc souvent des tables destinées à servir d'autel et des parements dont on les revêtissait, parements d'une grande richesse, appelés *antimensia*, « devants de table ». Nous trouvons après des annexes à l'autel, contretable, retable, comme qui dirait table en arrière, table ajoutée ou mieux partie appuyée à la table, partie en arrière de la table... La table par excellence reste toujours l'autel proprement dit. Les parements ou devants « d'étoffes à ymaiges » ont cédé plus tard la place aux sculptures et reliefs sur métal, pierre ou bois, et bien que certains autels aient abandonné la forme primitive pour prendre celle d'un tombeau, il n'en est pas moins vrai que le sarcophage lui-même est devenu le support de l'ancienne table, partie principale des premiers autels.

S'il fallait ici justifier ces transformations, je rappellerais la poitrine des martyrs dans leur prison devenant un autel vivant, je rappellerais ces autels élevés en dehors des églises épiscopales, dans la « *Memoria Martyrum* », et jusqu'à ces parties si minimes de reliques enfermées dans les pierres sacrées. Il me serait dès lors superflu de montrer l'auteur de la vie et le vainqueur de la mort, se faisant un autel et un piédestal des restes de ceux qui ont pour lui bravé la mort ou dépensé leur vie. Toutefois, puisque son triomphe sur la mort a été si complet qu'il n'a plus à rentrer en lutte avec elle, en passant seulement, il semble s'arrêter sur les restes de ceux qu'elle espérait vaincre plus facilement que lui, et voilà pourquoi, sous les piliers de tables-autels, dans la pierre ou sur

(1) Voir pour toute cette partie : *La Messe*, par Rohault de Fleury. — *Autels*.

les degrés de l'autel lui-même, les corps saints n'ont occupé au Moyen-Age qu'une place restreinte et fait pour ainsi dire qu'un séjour passager. De là aussi, cette préférence pour la forme de table adoptée pour les autels majeurs et la rareté du contact immédiat des châsses et des tombeaux avec l'autel lui-même: ou la table les domine, ou elle est en avant d'eux.

Ces souvenirs mystiques, liturgiques et historiques sur les autels majeurs, n'ont pas été mis en oubli pour « l'ancien Autel de Grâce », l'autel majeur de la Cathédrale, désigné sous ce nom dans l'inscription de la fenêtre de la crypte : Lors, en fouissant la place, devant le Grand Autel de Grâce, trouva leu la basse chapelle, etc...

Nous ne possédons pas un seul dessin de cet autel célèbre, mais voici ce qu'un vieux tableau de l'ancienne Cathédrale d'Arras nous apprend de l'autel majeur adopté comme type : Sur le dessus de l'autel, repose le rétable orné et paré semblablement au-devant de l'autel ; sur la tranche du rétable, sont placés les reliquaires. Du milieu de cette tranche, s'élève un petit faisceau de colonnes qui supporte à la fois une crosse suspendant la réserve eucharistique et le bas de la croix à laquelle est attaché Jésus, entre trois anges qui recueillent le sang divin, et Marie et Jean, qui assistent à la mort du Sauveur. Autour de l'autel, apparaissent six colonnes où se dressent des anges qui portent les instruments de la Passion.

Moléon, dans ses voyages liturgiques, dit en parlant de l'église de Saint-Seine, près Dijon : « Aux deux côtés de l'autel, il y a quatre colonnes de cuivre et quatre anges de cuivre avec des chandeliers. On retrouve la même disposition à N.-D. de Paris. Le procès-verbal, dressé à Paris le mercredi 29 avril 1699, déclare en effet qu'on ôta d'abord les quatre piliers de cuivre qui étaient aux quatre coins de l'autel, sur le haut de chacun desquels il y avait un ange de pareil métal ». Enfin, le testament de Jean-Michel Bagnols, chanoine d'Esquay, pénitencier de l'église de Bayeux, mort en 1680, le 20 septembre, lègue au Chapitre la somme nécessaire pour paver le chœur de N.-D. de Bayeux, en pavé dur « *duriori lapide* », jusqu'au pied des angelots « *usque ad æneas angelorum effigies* » et l'acte de fondation de la procession de Pâques marque six cierges sur ces angelots « *Sex in Angelotis* ». Cette fondation est de 1647. Antoine de Caenchy, chanoine de Goupillières, et Pierre Bernier, chanoine de Castillon, en réglèrent tous les détails.

Ainsi, nous sommes sûrs que, loin d'avoir les dimensions et la forme actuelles, l'autel majeur était restreint entre les six colonnes de cuivre

surmontées d'un ange, disposition reçue dans beaucoup d'autres églises et rappelant les colonnes d'airain, autrefois dans le tabernacle de Moïse et dans le temple de Jérusalem. Toutefois, ces angelots n'étaient pas tellement adhérents à l'autel lui-même, qu'il ne fut facile de changer les courtines précieuses qui glissaient sur les tringles, entre les colonnes et formaient autour de l'autel une draperie et tenture d'honneur, variables selon les solennités, suivant les prescriptions du cérémonial ou des fondateurs et donateurs.

Comme il est mentionné dans les inventaires, plusieurs voiles ou housses pour couvrir les statues des Docteurs aux quatre cornières (lisez coins de l'autel), il faut admettre que les supports de ces nouvelles statues étaient, en quelque façon, du corps de l'autel. Peut-être étaient-ils la continuation des colonnes qui portaient la table de marbre que le Patriarche Louis de Harcourt fit si magnifiquement décorer. La précaution de munir ces statues angulaires de housses, nous indique assez qu'elles étaient, comme les angelots, placées à demeure : les autres ornements, croix, candélabres, etc., sont très nettement désignés comme étant déplaçables à volonté et habituellement repostés en dehors de l'autel.

Il est souvent question de l'autel de *retro*, de l'autel des *féries*. Or, cet autel, moins important, se trouvait en arrière de l'Autel de Grâce, sous le petit lustre ou couronne et si rapproché de la vieille croix-reliquaire, qui dominait la poutre liturgique, le tref dont nous avons parlé plus haut, que cet autel des féries était consacré à la Croix. L'Autel de Grâce était donc plus rapproché des deux degrés qui donnent aujourd'hui accès au sanctuaire. La place de l'autel désignée, sachant que les châsses sont déposées au-dessous et qu'il est lui-même couvert, aux jours ordinaires, d'un surtout à coulisse dont les parties se réunissent dans un pilier creux dissimulant les jointures, nous devons conclure qu'il avait la forme de table.

Sous cette table, les inventaires nous signalent les quatre châsses suivantes : 1° Saint Regnobert ; 2° Saints Raven et Rasiph, martyrs ; 3° Saint Antonin, martyr ; 4° Saint Pantaléon, aussi martyr. A droite et à gauche de l'autel, on plaçait la croix d'or et la croix d'argent, aux cornières, les quatre docteurs de l'Eglise ; au centre, la Notre-Dame d'argent, et sur les courtines de la table d'argent, l'Evangéliaire et l'Epistolier, garnis de vermeil. Au côté de l'autel, brûlait un torchet de cire devant la châsse de Saint Regnobert ; d'autre part, un autre torchet devant la châsse des Saints Raven et Rasiph.

Près de l'autel, il y avait : 1° la crédence pour le calice ; 2° les syndons

ou manuterges ; 3° les wimples (guimpes ou voiles), pour porter les oblations ; 4° un voile pour porter le Livre des Evangiles, et 5° le tronc pour les offrandes. Il y avait au moins huit tentures de couleurs différentes, suivant le temps et le degré des fêtes, pour couvrir le devant du tombeau de l'autel ; un doublier s'étendait sur la table de l'autel et on attachait sur son bord « un frontel ». En la table d'argent, ont été employés et sont entrés trois cent soixante-trois marcs deux onces quatre grammes de fin argent, dont la façon et dorure ont coûté autant environ comme la valeur dudit argent.

Les Anges de la Cathédrale de Bayeux

par M. l'Abbé LE LIÈVRE

Le plus ancien des livres, la Bible, qui rapporte, sous la forme la plus naturelle et la plus vraisemblable, les événements qui importent le plus à la famille humaine, n'a pas eu besoin de grandes controverses et de longs débats pour persuader nos pères de la valeur critique et historique de ses affirmations. Le peuple juif, son gardien-né et, disons-le, son gardien intéressé, avait trop bien veillé à l'intégrité native du texte lui-même et l'enseignement des premiers Pères, conséquence de celui des Apôtres et de la tradition chrétienne, assurait encore son incontestable valeur.

Devenue le Code de l'humanité, l'Ecriture sainte devait donc être accessible à l'humanité tout entière, dès que la politique des Césars, ainsi que leur religion vieillie, laissèrent le christianisme, sorti des catacombes et des arènes, s'abandonner à son expansion native ; or, Messieurs, les faits narrés par les Saints Livres et invoqués par les traditions chrétiennes, les peintures et les sculptures de nos édifices religieux les ont mis sous les yeux de tous : à l'homme, être corporel et raisonnable, les sens devaient servir de véhicule à la foi, et alors que la parole de l'orateur sacré ne retentissait plus dans les églises, la méditation de ses enseignements était facilitée par la décoration du saint lieu ; d'ailleurs, pour certaines natures, une impression salutaire et durable ne pouvait être obtenue que par l'effet extérieur et sensible de la peinture et de la sculpture : les yeux et les oreilles intérieurs de l'âme étaient bien là, mais elles ressemblaient parfois aux yeux et aux oreilles des statues de l'*In Exitu*, ou, pour être plus respectueux de ces déshérités que le Christ voulait sauver, il fallait que les objets matériels les impressionnent, comme autrefois la boue délayée par le Sauveur ou la salive recueillie de ses lèvres divines ouvraient les yeux de l'aveugle-né et les oreilles du sourd-muet.

Pour accomplir cette œuvre civilisatrice, l'art chrétien a su allier, dans des proportions admirables, une richesse d'imagination et une simplicité d'exécution qu'on ne retrouve plus aujourd'hui. Je dis proportions admi-

rables, parce que la nouveauté des sujets ou des doctrines à vulgariser nécessitait l'invention de types inconnus, je dis proportions admirables parce que la netteté dogmatique posait à la liberté de l'artiste des limites infranchissables, presque aussi étroites que celles que lui traçait la nature des édifices et des matériaux.

Nous avons, précisément, dans notre chère Cathédrale, par la sculpture et par la peinture, les preuves de notre proposition et, pour préciser davantage notre thèse et restreindre ce travail aux justes bornes des travaux habituels de notre section, étudions l'iconographie des êtres les plus élevés de la création, des Anges qui occupent un si grand rôle dans l'histoire de l'humanité, telle que nous la fournissent les saints Livres.

Au chœur, au transept, dans la crypte et dans l'une des rosaces du triforium, notre Cathédrale nous représente les anges. A ces divers endroits, le temps et les hommes, quelquefois plus cruels que le temps, les ont laissés tels que les firent nos sculpteurs et nos peintres. Si vous le voulez, nous les étudierons ensemble, mais après avoir préalablement exposé sous quels types on les pouvait théologiquement et artistiquement dépeindre.

Dans ce travail tout personnel que nous vous offrons, il y aura peut-être beaucoup à pardonner à l'austérité de la forme, quand le sujet traité est si beau et si fécond, votre fraternelle indulgence sait fort bien que Phidias et Appelles, Fra-Angelico et Michel-Ange, Jean Goujon et Pinaigrier ne nous ont pas révélé leurs secrets.

§ Ier

Deux notions principales ont servi à l'art chrétien pour caractériser les anges, celles de leur nature et celle de leurs fonctions. Il est évident qu'exprimer en traits sensibles une nature toute spirituelle était plus difficile que la définir, cependant, les créatures sensibles les plus immatérielles, autant que la parole ou les arts les peuvent dépeindre, à savoir la lumière et le feu ont fourni les premiers éléments aux dessinateurs et aux peintres pour rappeler la nature de l'ange.

La mission de ce frère aîné de l'homme a donné plus de latitude à l'imagination des artistes : les anges sont des serviteurs *(fecit angelos ministros)*, disent les Saintes Lettres, il a fallu exprimer leur constante mobilité, les anges sont les lieutenants de Dieu, les gardes qu'il a mis près des hommes et des choses : leur vigilance et leur autorité ont pu à leur tour être symbolisées, enfin leurs fonctions auxquelles correspond l'éminence de leur nature les mettant plus en rapport avec Dieu, leur ont donné parti-

cipation plus complète aux perfections divines : leur sainteté et leur immortalité, images de la bonté et de l'immutabilité de leur Auteur et Maître, devaient fournir de nouveaux traits caractéristiques pour les représenter.

Tels étaient, selon nous, ou plus tôt tels sont d'après la théologie catholique le programme, l'idéal à remplir ; s'en écarter, c'est faire des anges d'après un idéal fantaisiste, auquel l'art et la théologie ainsi que le bon sens de nos pères n'auraient jamais donné d'approbation. Ces quelques notions préliminaires ne sont que la théorie esthétique et liturgique sur les représentations des Anges, arrivons maintenant au côté pratique, à l'application des principes. Indépendamment des formes diverses employées pour représenter les anges, deux caractéristiques les séparent tout d'abord de cette multitude de personnages, de tout ce monde dont peintres et sculpteurs peuplaient nos édifices religieux. Quand un texte sacré ou la nature de leur rôle ne les rapprochait pas de l'homme, par les *dimensions qu'on leur donnait et l'emplacment élevé qu'on leur assignait*, on les reconnaissait comme supérieurs à tous les êtres vivants sous les cieux, première caractéristique qu'il est bon de ne pas oublier. La seconde caractéristique est *le nimbe*, ce cercle lumineux encadrant leur visage et qui dans la symbolique chrétienne élève autant ceux qui en sont honorés au-dessus des êtres matériels et inférieurs, que le soleil et les astres sont eux-mêmes élevés au-dessus de la terre, et *ces ailes* qui les rapprochent encore plus du séjour de Dieu ou cachent aussi légèrement que pudiquement *ces formes corporelles que notre impuissance est forcée de leur donner* (1).

Au XIIe siècle, nous trouvons l'immatérialité de l'ange et son activité nettement exprimées par les roues enflammées munies d'ailes et d'yeux qui représentent assez bien les Anges de la prophétie d'Ezéchiel ; au XIIIe siècle, je reconnais encore la constante mobilité des anges dans ces ailes au nombre de deux attachées à leurs épaules, tantôt au nombre de quatre, deux aux épaules, deux aux parties inférieures, remplaçant pieds et jambes, du XIIe au XVIe siècle dans ces ailes qui, suivant la description d'Ezéchiel, forment comme un vêtement aux messagers du Très-Haut. « Deux ailes s'étendent au-dessus de sa tête, deux ailes se croisent sur sa poitrine et deux ailes couvrent son corps ». Des temps les plus anciens jusqu'en notre art moderne, je retrouve encore cette mobilité dans cette

(1) Consulter L. Cloquet. *Eléments d'iconographie chrétienne.* — Desclée de Browner, Lille — Didron, *Iconographie.*



nudité des pieds qui est l'indice qu'aucune chaussure ne peut les arrêter et retarder dans les embarras du chemin, la promptitude et la spontanéité de leur obéissance nous sont donc suffisamment rappelées.

L'école byzantine, l'école italienne, les peintres flamands et des miniaturistes français (dès le XIe siècle), pour me représenter les anges comme lieutenants de Dieu et sentinelles placées par lui près des êtres d'un ordre inférieur, leur donnent la lance du guerrier et le sceptre du maître, et dans l'aigrette en forme de croix, ou le diadème qui surmontent leur tête, je reconnais l'autorité divine et la mission rédemptrice qui leur sont déléguées, pendant que les yeux, dont leurs ailes sont semées, m'inspirent confiance et respect pour leur vigilance. Admirons encore une autre adresse de nos artistes du Moyen-Age. Généralement, la figure humaine et ailée qu'on donne aux anges, revêt le double caractère de la jeunesse et de la force, et tient un milieu idéal entre la figure nettement caractérisée de l'homme parvenu à sa pleine virilité et les courbes tout à la fois molles et gracieuses d'un visage féminin entre l'adolescence et l'âge nubile. N'en soyons pas surpris, nos imagiers, peintres, sculpteurs, verriers ou enlumineurs, croyaient au surnaturel, et si dans la vie, ils se laissaient prendre aux réalités plastiques et sensuelles, toute pensée matérialiste et grossière semblait les fuir quand ils s'occupaient, nous ne dirons pas de leur art (ils étaient trop modestes pour se proclamer des artistes), nous dirons mieux de leur œuvre. Ils savaient donc bien que, par leur nature elle-même, les messagers célestes sont à l'abri de ces changements que la croissance et le temps amènent dans les êtres perfectibles et corporels, et ils n'osaient mettre dans leurs nobles images des Anges, les différences que le sexe amène dans les êtres moins parfaits qu'eux.

D'ailleurs, essentiellement incorporels et s'étant multipliés par la volonté créatrice de Dieu, et indépendamment les uns des autres, les corps prêtés aux anges ne devaient pas rappeler des nécessités matérielles et des fonctions dont ils sont exempts. Ainsi donc, rien qui montre la croissance ou la décrépitude, rien qui rappelle ce qu'un écrivain original, Toussenel, je crois, appelait l'attraction passionnelle. De là, jeunesse éternelle ; de là, beauté idéale de leur visage et de leur corps ; de là même, l'absence complète du corps. C'est, en effet, une adresse des peintres et des sculpteurs italiens, qui n'a pas échappé à nos maîtres en esthétique et archéologie sacrée, d'avoir dans leur représentation des anges, conservé seulement la tête et les épaules humaines, pour donner au visage expressif et ailé, les formes les plus idéales qui conviennent à

ce qu'ils appelaient « une âme sans corps » ; « c'est une de leurs définitions artistiques de l'ange », et c'est l'ange, « à ses formes lumineuses, à ses lueurs semblables à l'étoile du matin, à ses oriflammes flamboyants et brillants », dans lesquels leur immortel Dante, rival d'Ezéchiel, finissait par apercevoir et entendre les ànges de Dieu. La tête et les yeux, ces mobiles et véridiques expressions et miroirs de l'intelligence et de la volonté, plus rapprochés des cieux que le reste de l'organisme humain, selon le mot d'Ovide :

Os homini sublime dedit cœlumque tueri
Jussit et erectos tollere ad sidera vultus,

les lèvres ou les phylactères organes parlants ou écrits des volontés divines, dont ils sont les exécuteurs, des ailes qui aident encore à s'élever plus près du séjour de Dieu, c'était certes bien assez avec leur science native et leur adresse instructive à harmoniser les couleurs, les lumières et les ombres, pour permettre aux Orcagna, Giotto, Guido et au B. de Friesole, de nous donner ces cours célestes, ces paradis qui feront de leurs toiles religieuses l'admiration universelle des siècles. Toutefois, Messieurs, aux fils de l'Italie, la Providence n'accorda pas (Dieu en soit béni), le monopole d'immatérialiser le plus possible les linéaments qui peuvent nous rappeler ces êtres célestes.

Ces figures calmes et reposées, où l'on ne retrouve aucune ressemblance avec des êtres bien aimés et connus, ces formes aériennes, qu'un simple trait indique et laisse deviner sur la pierre et sur le verre, ces pieds nus, que nulle boue terrestre n'atteint et que nulle chaussure n'a besoin d'en préserver, les blanches tuniques, les vêtements des fonctions sacrées ou ces ailes qui cachent aussi légèrement que pudiquement les formes corporelles que nous sommes forcés de donner aux purs esprits, ailes et vêtements qui se perdent insensiblement et qui s'atténuent peu à peu dans la teinte des nuées et des arcs-en-ciel, dans les pétales d'une fleur les courbes d'un fleuron et les enroulements d'une sculpture, le tout dans les hauteurs les plus aériennes de nos édifices, dans les clartés les plus mystérieuses de nos absides ou dans les splendeurs les plus éblouissantes de nos arcs triomphaux ne rappellent-ils pas la sainteté, la pureté de la nature angélique et aussi son élévation au-dessus de la nôtre.

Laissons donc loin de nos regards et de nos admirations ces anges peints et sculptés où se retrouvent facilement un Cupidon païen ou quelqu'enfant joufflu ; ne proclamons pas symbole de ces êtres supérieurs

et immatériels, quelqu'Antinoüs anatomiquement parfait, auquel on a donné des ailes ou quelque lascive pastourelle qu'on a rehaussée d'un chaste costume. Proclamons hautement indignes de représenter les messagers du Très-Haut, ces enfants frisés avec leur niais et perpétuel sourire, et ces jeunes filles aux blonds cheveux et à l'écharpe d'azur, dans leur pose d'extatiques ou de béates de contrebande, l'iconographie chrétienne des siècles prétendus gothiques, tout en voulant matérialiser l'immatériel, nous a fourni de plus graves et de plus intelligibles modèles et c'est ici que je reviens aux Anges de notre Cathédrale pour les comparer avec vous aux différents types que je vous indiquais au début de ces lignes.

§ II

Quand on entre dans la Cathédrale de Bayeux, l'élévation des degrés qui sont sous la tribune de l'orgue, donne à l'édifice tout entier plus de profondeur : le visiteur voit autour de lui se développer toutes les parties de l'édifice, les colonnes romanes de la nef et leurs curieuses archivoltes dérobent à moitié les collatéraux et les chapelles qui entourent l'édifice, un demi-jour mystérieux les laisse à peine deviner. Les grandes lancettes dépouillées de leurs verrières, ne semblent avoir perdu la série des saints personnages qui y étaient représentés que pour faire ressortir la combinaison majestueuse des deux styles superposés.

Dans cette première partie de la noble église, l'artiste voit réalisé l'accord théoriquement impossible, semblait-il, des constructions massives et trapues du style roman avec les élancements et l'élégance du style ogival. Les grands arcs de la Croix, par leur ouverture que n'obstrue ni siège, ni clôture de pierre, de bois ou de fer, laissent en pleine lumière la partie centrale de l'édifice et les supports de la Tour du Patriarche : on se rend mieux compte des proportions de l'édifice et de son plan général, mais l'œil se perd dans les magnificences de l'abside. Eh ! bien, c'est là, près des arceaux qui se croisent et s'embrassent pour recouvrir le maître autel, entre ce demi jour du cleristory et les nervures de l'abside, en face de ses feuillages du triforium qui veulent orner et comme dérober encore aux profanes la célébration des saints mystères que je veux vous présenter dans les fonctions qui leur sont naturelles, les intelligences célestes.

Les voyants de l'ancienne alliance les ont aperçues autour de Jehovah les unes formant sa cour, les autres se faisant ses serviteurs, et, dans ces

sommets de l'abside, où l'élévation et les demi-clartés permettent de ne traiter qu'un sujet vraiment céleste, le peintre de notre Cathédrale a représenté la glorification de la patronne de l'Eglise, ce que les Italiens appelleraient « *l'Incoronazione della Virgine* ». Voici, en effet, un Ange qui porte en ses mains un enfant, c'est bien là l'âme après la mort ; l'enfant est nu, plus de vêtement ; ainsi l'âme à la mort, laisse son corps à la terre, ce corps, vètement, maison et prison pour elle. Il faut donc voir dans l'ange Michel, le grand receveur des âmes ; en face de lui, le Christ couronne sa mère, et à la retombée des arceaux, d'autres anges balancent l'encensoir. Et remarquons, en passant, l'unité de plan dans toute la décoration du chœur de la Cathédrale, unité que fait oublier la diversité du coloris et du dessin des artistes.

Le sujet principal, c'est bien ce couronnement de Marie, expression suprême de la reconnaissance du Verbe incarné pour les soins maternels qu'il reçut de la Patronne de notre Eglise, c'est bien le couronnement de Marie, premier fondement de toute espérance après l'Ascension et la Résurrection du Christ, pour toute âme qui redoute l'humiliation du tombeau et qui s'effraie des incertitudes apparentes de la vie future après la résurrection. Or, pour mieux faire pénétrer cet enseignement, pour attirer l'attention sur cette scène, à la fois mystérieuse et sublime, la longue file de nos saints Evêques, gardiens-nés et époux de l'église Sainte-Marie de Bayeux, se déploie dans les autres travées du chœur sur deux rangs.

De quelque côté qu'on les aperçoive, ils se regardent comme admirant unanimement le triomphe de Marie et les hommages que lui rendent son Fils et les Anges. En partie visibles de la nef, ils semblent convier les fidèles à admirer et à louer avec eux. Tout est calme et plein de sérénité en eux, il y a quelque chose de majestueux, et, à la raideur du trait qui les dessine, on croit reconnaître que leur rôle et leur bonheur sont désormais immuables. Les douzes figures d'évêques sont, en effet, la reproduction d'un type unique, dont on a varié le coloris.

Nous ferons la même observation pour les anges de l'abside : les anges thuriféraires appartiennent aussi à un type uniforme, mais pour le coloris il est le même ; à droite et à gauche, la raideur des personnages est moins accusée que dans les bustes épiscopaux. Avant de retrouver d'autres anges à l'oculus de la voûte de l'arc triomphal, on nous permettra bien de justifier incidemment l'importance que nous attachons à ces anges de l'abside. Ces peintures sont-elles aussi remarquables que nous le préten-

dons, n'y a-t-il pas dans notre église d'autres représentations angéliques où le coloris, le dessin. l'idéal même semblent plus dignes d'intérêt?

Pour apprécier une œuvre d'art quelconque, il y a, je crois, deux éléments nullement négligeables: les connaissances esthétiques de l'appréciateur et le rapport réel de l'œuvre à appécier avec le beau. Or, Messieurs, je l'avoue en toute sincérité, en fait de connaissances esthétiques, je puis trouver ici plus d'un maître et je saisis déjà dans les regards et la pensée, sinon sur les lèvres de mes auditeurs, la fine raillerie du fabuliste Phèdre :

Ne sutor ultra crepidam

et malgré cette clameur de haro, je poursuis et déclare que mon esthétique à moi n'est pas dans la perfection des lignes, l'harmonie des proportions, l'accord à la fois naturel et savant des couleurs mais dans l'expression sensible, appréciable du sujet. Or, ici, on voulait peindre un ange, on voulait que cette créature, à part dans l'échelle des êtres, ne fut pas confondue avec d'autres, on la voulait dans son rôle et à sa place et je reconnais qu'ici l'ange est parfaitement caractérisé, qu'il garde son rôle et la place qui lui convient: le sujet que le peintre a voulu traiter me paraît compréhensible, et s'il m'était permis de parler un langage moins académique que celui qui est de mise ici, s'il y avait un livret comme au Salon ou aux Musées, en face du titre indiqué par notre peintre et en face de son œuvre, je m'écrierais : *c'est vraiment ça !*

Mon bagage esthétique, que je porte avec moi, comme Bias portait tout son bien, ou comme le Roi de France, au dire de Bautru, portait tout son conseil dans sa tête, est trop mince pour que ce jugement *à priori* soit irréformable.

J'examine donc mes anges en eux-mêmes. Les traits sont grossiers, une simple ligne marque les contours ; il n'y a pas d'ombres, pas de proportions, pas de couleurs habilement fondues, et j'appelle cela objet d'art : mais c'est une horreur ! Que ne parle-t-on de ces anges, aux traits fins, presque idéalisés, où le regard et le sourire sont si bien exprimés, à la démarche pieuse et élégante, aux habits pudiques et coquets à la fois. Que ne parle-t-on de ces ravissantes créations des grands peintres, où chaque partie, chaque trait, chaque coup de pinceau dénote une connaissance profonde de la nature ; des proportions, des phénomènes de la vie réelle et des ressources de l'art.

Phèdre, qui semblait me flageller tout à l'heure par son « *Ne sutor ultra crepidam* », défend ici le peintre de nos anges.

Pourquoi, semble-t-il dire, demander à un peintre obscur de la Normandie, qui n'a guère connu que le soleil terne de sa patrie ou les brumes de la verte Erin, les tons chauds et harmonieux, les couleurs si brillantes au beau soleil de la Provence ou sous le ciel de l'Italie. Vous voulez que dans une ville où la belle antiquité a laissé peu de traces, loin des maîtres des grandes cités, sans les ressources ou les inspirations que procurent la vue des chefs-d'œuvres, sans les études préalables par l'école et les livres, et sans les travaux préparatoires de l'atelier, peut-être aux prises avec la misère et sans autre espoir qu'un insuffisant salaire, notre peintre vous ait donné un chef-d'œuvre : *Ne sutor ultra crepidam.*

Excusez-moi de laisser parler Phèdre à ma place, mais il me semble qu'il est dans le vrai, et que ce qui donne à nos peintures leur valeur indépendamment de leur rapport exact avec ce qu'elles avaient à représenter, c'est qu'incontestablement pour leur époque avec les théories et les moyens d'exécution, alors de mises, elles disent ce qu'elles voulaient et ce qu'elles devaient dire, et j'ajouterai que, malgré l'imperfection matérielle qui souvent les dépare, la plupart des œuvres picturales ou sculpturales du Moyen-Age ont ce caractère de vérité indéniable « et si le beau est la splendeur du vrai », partout où le vrai apparaît en elles, on doit leur reconnaître de la beauté et, par conséquent, une valeur artistique.

Maintenant j'avoue que cette valeur artistique apparaît davantage dans les anges de l'oculus du transept. Vous les voyez comme moi, n'est-ce pas, dans les pétales de cette rose aérienne au calice étoilé, avec la couronne et l'encensoir ou les maintes jointes. Il y a bien là encore quelque chose d'idéal, mais leurs vêtements semblent avoir été portés, leurs visages et leurs mains, bien que nullement contractés par quelque souci ou par quelque effort, paraissent même en cette éternelle immobilité qui leur est donnée par leurs fonctions de suppliants ou d'assistants aux saints mystères, avoir vécu d'une vie humaine; ils ont, contrairement à la déesse décrite par Virgile, quelque chose de mortel.

A l'abside comme à l'oculus du transept, il n'y a, en somme, en dehors de leur âge qu'elle porte sur elles, rien de très spécial à étudier dans les représentations angéliques: c'est, pour les uns comme pour les autres, la tunique ceinte et aux manches étroites. Les Anges de la Salle Capitulaire et de la Crypte nous rappelleraient quelque chose de particulier à notre pays et à ses usages, au temps où ces anges furent peints dans ces deux parties de notre chère Eglise. Nous trouverons là, si vous le voulez bien, matière à de nouvelles études.

EXPLORATEURS ET SOLDATS

DE BÉCHEVEL

Par le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL

Les succès du jeune de Béchevel, au Collège de Bayeux, ont été avant-coureurs de l'abondante moisson de lauriers, coupés ensuite sous tous les cieux du monde.

A l'*Ecole Militaire d'Infanterie*, major de la promotion de 1879, de Béchevel, devenu Officier d'Infanterie de Marine, premier à l'étude, voulait être aussi des premiers au danger et à l'honneur. La lecture des ordres au corps expéditionnaire du Tonkin et de l'*Historique des principales opérations*, montre qu'il suivit exactement sa ligne de conduite.

D'une façon remarquée, il fit ses premières armes, pendant la campagne de Tunisie. Appartenant à l'armée de terre, il obtint de passer dans l'infanterie de marine et d'aller se battre au Tonkin. Du 20 août 1885 au 20 février 1888, il y fit un premier séjour, au cours duquel il a vite donné la mesure de sa valeur. Dans un ordre aux troupes expéditionnaires (n° 51), le général Munier, commandant la division d'occupation, le montre se distinguant dans la poursuite des pirates de la rive droite du Fleuve Rouge et dans les combats contre les bandes du Bo-Giap. Celles-ci, solidement retranchées dans les positions de Deogo (2 janvier), sont d'abord ébranlées par une vive fusillade, puis chassées de leurs retranchements et bousculées à la baïonnette. Le lendemain (3 janvier), la colonne, continuant sa marche sur Dai-Lidi, trouve les bandes chinoises, couvrant cette localité et ayant pris position au col de Hon-Baï. L'avant-garde, entraînée par un vigoureux officier, le lieutenant de Béchevel, du 2e tirailleurs tonkinois a bientôt raison de leur résistance. La section composant cette troupe, perd le septième de son effectif et, seule, malgré cela, enlève les rochers derrière lesquels l'ennemi est établi. Le général commandant la division, dit le même ordre, est heu-

reux de porter à la connaissance des troupes la brillante conduite de cet officier (Hanoï, 22 janvier 1887).

Rentré en France l'année suivante, de Béchevel repart sans tarder pour le Tonkin, où il demeure du 10 juillet 1891 au 19 octobre 1893. Il s'y comporte avec la même vaillance que durant son premier séjour.

Le 13 février 1892, le général en chef cite à l'ordre du jour (n° 11) des troupes de l'Indo-Chine, la magnifique conduite du capitaine de Béchevel. Le 26 décembre, celui-ci, qui escortait un convoi, avec 40 légionnaires et 100 tirailleurs, ayant appris l'existence d'un repaire fortifié des pirates, à Qui-Uham, non loin de la route qu'il suivait, « fit preuve, dit le général Reste, d'un remarquable esprit de décision et d'initiative, en marchant aussitôt sur cette position, avec une partie de l'escorte, qui n'était pas indispensable au convoi. L'avant-garde fut accueillie par un feu de salve, tiré à moins de 100 mètres. Elle se déploya aussitôt et se porta vivement en avant. Les difficultés du terrain ne permettaient pas d'opérer un mouvement tournant ; il fallut attaquer de front les ouvrages qui fermaient l'entrée du chemin conduisant au repaire. Des feux nourris furent dirigés sur cet obstacle, dont les retranchements successifs furent escaladés et les défenseurs mis en déroute. Les assaillants subirent peu de pertes, grâce à la rapidité et à la vigueur avec lesquelles fut dirigée cette attaque. »

Quelques jours après, le 6 janvier, lit-on dans l'*Historique des principales opérations militaires* (du 11 mars 1892, 3e territoire militaire, cercle de Yen-Baï), M. le capitaine de Béchevel, à la tête de 60 légionnaires, 6 canonniers et 140 tirailleurs, quitte Phu-an-Binh et se dirige sur Muong-Son, où les pirates ont été signalés. Il les atteint, le 7, à Lang-Day. La colonne est fractionnée en trois groupes, qui se dirigent sans bruit sur l'emplacement occupé par l'ennemi. Le capitaine conduit si habilement sa troupe que les pirates, complètement surpris, se débandent immédiatement et ne se ralient qu'à 500 mètres plus loin, vers un col, situé au nord-ouest. Là, ils tiennent quelque temps et ripostent à nos feux, mais sont bientôt obligés de battre en retraite. Le résultat obtenu fut important, le butin considérable. De plus, 9 prisonniers des pirates furent délivrés.

Le 15 mai suivant, le capitaine de Béchevel, avec 10 légionnaires et 80 tirailleurs, atteignait une bande de 100 fusils, la taillait en pièces et délivrait 21 prisonniers. Un ordre général porta ce fait brillant à la connaissance des troupes de la 2e brigade expéditionnaire.

En juillet 1892, sa valeureuse conduite valut au capitaine de Béchevel, qui avait encore obtenu deux lettres d'éloges du général en chef, au sujet de différentes autres affaires, la croix bien gagnée de Chevalier de la Légion d'honneur.

Ce sommaire exposé des services de de Béchevel, est le prélude d'un autre récit, où l'on constatera la montée infatigable du courage, de la gloire et de la vertu militaire.

Les pages illustrées encore, à Madagascar, par le commandant de Béchevel, sans les faire oublier, sont toujours dignes de celles écrites par le Lieutenant et par le Capitaine ; elles les égalent en mérite ; parfois, elles les surpassent, même.

Présentation et Collation des Bénéfices

(du diocèse de Bayeux)

1436-1445

M. de Toustain, ancien président de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, auteur de divers opuscules normands estimés, une notabilité bibliophile, avait apporté tous ses soins à rassembler une bibliothèque renommée et par ses volumes imprimés et par ses précieux documents sur notre région.

Doué d'une fortune qui lui permettait de satisfaire ses goûts, cet amateur ne négligeait aucune occasion de se procurer tout ce qui était relatif à notre histoire locale. C'est ainsi que, sans cesse à la piste des collections à vendre, il avait acquis la plus grande partie de ce que M. Lambert, le premier bibliothécaire de notre ville, avait drainé au cours de sa longue carrière, commencée dans les bureaux de la Sous-Préfecture.

L'esprit large de notre ancien et regretté Président lui faisait ouvrir libéralement aux chercheurs l'accès de ses richesses documentaires. Celui qui écrit ces lignes y puisa plus d'une fois, et ce fut, en 1876, qu'il y rencontra un petit registre en papier, de 83 feuillets in-4°, recouvert en parchemin, aux marges corrodées, à l'encre pâlie dans les endroits humides où il avait séjourné, certainement provenu des archives capitulaires ou épiscopales, et passé dans la collection Lambert aux jours du partage des dépouilles opimes de l'ancien régime.

Ces quelques feuilles, titrées *Présentations et Collations des Béneffices* du diocèse de Baïeux, comprennent presque dix années, du 27 décembre 1436 au 17 février 1445, et renferment naturellement les noms des patrons ou présentateurs et ceux des titulaires anciens et nouveaux. Contemporain de l'occupation anglaise pendant la guerre dite de Cent Ans, c'est une mine précieuse, où l'on peut trouver à chaque filon, et les noms des Anglais auxquels le vainqueur avait départi les biens des patriotes et les

noms des Normands qui se rallièrent au gouvernement de l'envahisseur.

Nous le publions aujourd'hui, non *in-extenso*, parce que ses courtes formules sont toujours identiques, mais en le résumant sous la forme d'un tableau synoptique permettant d'embrasser d'un coup d'œil, le bénéfice dont il est question, le doyenné auquel il appartient, le patron ou présentateur, la date de l'acte, sa cause, l'ancien et le nouveau titulaires.

Habent sua fata libelli ! Ce manuscrit, — passé des mains de M. de Toustain dans les mains d'un autre amateur, — vendu, il y a quelque temps, aux enchères avec la collection de celui-ci, — est actuellement la propriété de M. Bridoux, un libraire de Tours, qui l'offre aux acquéreurs.

ABBRÉVATIONS

EMPLOYÉES DANS LE TABLEAU SUIVANT

A — Admission.
Abl — Privation.
C — Collation.
D — Démission.
E — Evacuation ou Délai.
I — Incompatibilité.
M — Permutation.
O — Décès.
P — Présentation.
R — Réfutation ou refus 3ᵉ colonne, et résignation 5ᵉ colonne.
Re — Replétion.
Rel — Entrée en Religion.

Ben — Beneficium.
C — Clerc.
Cap. — Capelle.
Chᵉ — Chanoine.
Chʳ — Chevalier.
D — Dame.
Di — Diacre.
Dlle — Demoiselle.
Dis — Discrète.
Ecc — Ecclesie.
Esc — Escuier.
F — Frère.
Lep — Lépreux, Léproserie.
Mᵉ — Maître.
Man. — Manerium.
Mons. — Monseigneur.
N. D. — Noble dame.
N. H. — Noble homme.
N. S. — Noble seignenr.
P. — Prieur.
Parr. — Parrochialis, paroisse
Pbre — Prêtre.
Pers. — Personatus.
Port. — Portio.
Port. alt. — 2ᵉ Portio.
Port. min. — Portio minor.
Preb. — Prébende.
S. D. — Sous-Diacre.
Sgʳ — Seigneur.
Subst. — Substitut.
Vén. — Vénérable.
Vic. Gén. — Vicaire Général

DOYENNÉS

1 Caen.
2 Cambremer (exemption).
3 Campigny.
4 Cinglais.
5 Condé-sur-Noireau.
6 Couvains.
7 Creully.
8 Douvres.
9 Evrecy.
10 Fontenay-le-Painel.
11 Maltot.
12 Thorigny.
13 Trévières.
14 Troarn.
15 Vaucelles.
16 Villers.
17 Vire.

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
1436				
Décemb.	22	C. cap. B. M. de Culleyo	11	Jacques Anquetil
	22	C. cap. B. M. Magdalene de Briseta ecc. de Urvilla	4	Pierre Heudes
	22	P. pri. seu par. ecc. Sti Martini de Rosel	11	F. Richart de Maugny
	28	C. cap. de Mesnillo Rabel	15	Me Gervais de Larchamp
	31	C. pri. de Rosello	11	F. Guillaume d'Aunay
	31	C. ecc. Sti Martini de Cadomo	1	Pierre Guermond
Janvier	5	C. ecc. de Montefiqueto	12	. . . . Pouchin
	5	C. pri. de Alba Herba	11	. . . .
	7	C. ecc. de Garsalia	15	Hubert Belliart
	7	C. ecc. S. Quintini de Nemoribuzalle	12	Bernard Martin
	17	C. ecc. de Barbavilla	3	Jehan Fournil
	17	C. Prati Algie, in exempt. Cambremer	2	Pierre Bougy
	22	C. 2e port. de Rupetra	14	Guillaume Vavasseur
	23	C. ecc. de Monfrevilla	6	Jehan Martin
	26	C. scolarum de Arello	6	. . . .
	30	C. cap. Sti Ludovici de Bény	17	Robert Galleren
	30	P. ecc. de Angiervilla —	13	Jehan de Lisle —
Février	5	C. ecc. de Christot	10	Richard Olivier, vicaire
	7	R. Sti Clementis de Juvigneio	10	Richart Rebours
		pr. antérieure	9	Richart Rebours
	14	C. cap. B. M. in manerio de Culleyo	11	Jacques Anquetil
	18	P. Sti Hilarii de Bavent	14	Jehan Tiphaine
	18	P. pers. Sti. Clari seu cap. dicti loci	6	Jehan Tiphaine
	20	P. Sti Martini de Combray	4	. . . .
	20	P. ecc. de Plana silva	12	Jehan Pestel
	20	P. ecc. de Vidovilla	12	Jehan Masseline
	21	E. cap. Sti Georgii in man. de Mesnillo Ricardi in parr. de Matthieu	8	Pierre Le Riche
Mars	2	P. Ecc. de Mutreceyo	4	Me Guillaume de la Villette

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Denis Yon	Christophore Ayscowe, proceur de Jehan Ayscowe
M	Hubert Belliart	Me Richard de Courcy, curé du lieu
R	F. Guillaume d'Aunay	Prieur du Plessis-Grimould
R	Me Jehan Dupont	Me Henri de [Larchamp.] pbre Sgr du lieu
élu sous prieur	F. Radulphe Hue	Prieur du Plessis-Grimould
O	Jehan Roger, pbre.	Abbesse et Couvent de Ste-Trinité de Caen
O	Jehan	Le Roi
I	F. Jehan de M.....	Abbé d'Ardennes
R	Pierre Heudes	Abbé et Couvent de St-Etienne de Caen
O	Michel Lescurion	Abbé et Couvent d'Ardennes
O	Guillaume Le Chamberier	Jehan Wellinc et Jehan Le Chamberier, procrs de Walter de Hunguersford, cher
O	Nicolas Farrollet	L'évêque de Bayeux
R	Henri Vavasseur	Prieur des Deux-Amants
O	Thomas Laloe	Guillaume et Jehan Haisent
. .	Thomas Guillebert	. . . .
O	Richart Le Faucheur	N. S. Jehan Martel, cher
R	Nicolas Le Valloiz	Les Seigneurs, Doyen et Chapitre de Bayeux
R	Roger (Robert ?) de (Sauves)	N. S. Jehan Martel, cher
O	Robert Bacon, pbre.	Agnès, déguerpie Richart Gaalon de Juvigny
O	Jehan du Mont	Jehanne de Juvigny
O	Richart de la Villette	Le Roi
O	Pierre Revoil	Robert Haudain, Sgr de Bavent, esc. à cause de Jehanne Chrestien, sa femme
O	Jacques	Abbé et Couvent de Cerisy
I	Guillaume de	G. Le Beauvoisien, esc.
R	Guillaume Pestel	Abbé et Couvent de Savigny
O	Nicolas Breton	Abbé et Couvent de Longues
O	?	Philippes de Celles et Jehanne Labbey, sa femme. — Procès avec l'Evêque.
I	Durand Dieudonné Me ès arts et bach' en décret	Le Roi

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
	3	P. Sti Petri de Barbereyo	4	Jehan de Vaux
	5	R. Ecc. de Mutreceyo	4	Me Guillaume de la Villett[e]
	7	C. Ecc. de Angiervilla	13	Jehan de Lisle
	7	P. Ecc. de Escremevilla	13	Me Thomas de Courcelles, me en théol.
	9	P. Ste Honorine de Mutreceyo	4	Me Guillaume de la Villett[e]
	9	P. Sti Vigoris de Columbo	11	F.-Jehan du Moncel.
	10	P. Ecc. de Anglicavilla pro min. port	13	Guillaume Veron d. Fo-quault
	13	C. Ecc. de Plena Silva	12	Jehan Pestel
	13	P. et C. Ecc. seu vicariatus de Duobus Jumellis	13	Jehan de Agniaulx
	17	R. Cap. de Mesnillo Ricardi, in man. de Mathieu	8	Pierre Le Riche
	18	C. Ecc. Sti Albini de Berneriis	8	Me Louis de Verignies
	22	C. Ecc. Sti Supplicii de Siccavilla	11	Robert Galeren
	25	C. Ecc. de Escremevilla	13	Me Thomas de Courcelle[s]
	27	C. Min. port. de Anglicavilla	13	Guillaume Veron d. Fou-quault
1437				
Avril	11	C. Ecc. de Mutreceyo	4	Me Guillaume de la Villett[e]
	19	C. Pri. seu Domus Dei Cadomensis	1	F. Jehan Le Rouge
	22	C. Pri. de Clinchamps	4	F. Simon Anquetil
Mai	21	C. Cap. de Crulleyo in castro	7	Me Jehan Burgel
	28	P. Ecc. Sti Silvini de Martinvilla	4	Jehan Bigot
Juin	7	P. Ecc. Sti Gaufridi de Plumetot	8	Pierre Bouchey
	22	P. Ecc. Sti Mesnillo Patricii	10	Guillaume de Baillieul
	25	C. Ecc. Sti Silvini de Martinvilla	4	Jehan Bigot
	25	C. Ecc. de Plumetot	8	Pierre Bouchey
	26	P. Sti Petri de Capella Bische	5	Jehan Baudin (ier ?).
Juillet	3	R. Ecc. de Mutreceyo	4	Me Guillaume de la Villett[e]
	22	C. Ecc. de Mesnillo Patricii	9	Guillaume de Baillieul
Août	2	C. Ecc. de Capella Bische	5	Jehan Baudin (-ier ?)
	3	P. Ecc. de Monfrevilla	6	Thomas Laloe
	22	P. Ecc. B.M. de Luperiis, pro alt. port.	13	Hubert Beliart
Septemb.	5	P. Ecc. de Bures	12	Jehan Le Dos

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	......Durant	Abbé et couvent de Fontenay
I	Jehan Portefaiz	Le Roi
R	Nicolas Le Valloiz	SS. Doyen et Chapitre de Bayeux
M	Marin de Locelles	Le Roi
R	Jehan Portefaiz	Le Roi
R	f. Jehan Cousin	Abbé d'Ardennes
O	Gabriel de Pierres	Henri de Govys
R	Guillaume Pestel	Abbé et Couvent de Savigny
O	Gautier V...	Abbé de Cerisy
O	Jacques Fumée	L'Evêque de Bayeux
O	Radulphe de Langronne	Pierre de Langronne
O	Jehan Courtois	N. S. Jehan Martel, cher
M	Marin de Locelles	Le Roi
O	Gabriel [de] Pierres	Henri Govys
R	Jehan Portefaiz	Le Roi
R	f. Simon Anquetil	Les Bourgeois Jurés de Caen
M	f. Jehan Le Rouge	f. Simon Anquetil, prieur
R	Pierre Geilant	Harteulx Vaucloux, cher, Sgr de Creully
M	Jehan Baudouin	Me Robert de Fontaines
R	Pierre Toustain	L'Evêque de Lisieux
M	Jehan de Columbières	N. S. Jehan Martel, cher
M	Jehan Baudouin	Me Robert de Fontaines
R	Pierre Toustain	L'Evêque de Lisieux
R	Robert Flaut	Guillaume Miners, baron de Flers
R D I	Me Durand Dieudonné	Le Roi
M	Jehan de Columbières	Jehan Martel, cher
R	Robert Flaut, pbre	Guillaume Miners
M	Me Olivier le Cesne	Jehan Haisent, Sgr de Monfréville
M	Jacques Goulley, pbre	Chapitre de Bayeux
M	Robert Le Vasnier	Allain de Bures

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Septemb	5	C. Scolarum de Bosco alle	12	. . . .
	20	C. Ecc. de Monfrevilla	6	Thomas Laloe
	25	C. Ecc. de Bures	12	Jehan Le Dos
	28	P. Cap. B. M. de Valle	10	Me Richard Portefaiz
Octob.	1	P. Sti Ægidii de Cadomo	1	Me Jehan Quatrans
Novemb	17	C. Cap. B. M. de Valle	10	Me Richard Portefaiz
	21	P. Ecc. B.M. de Capella Enguerbout	17	Mathieu Le Vavasseur
Décemb.	12	C. Ecc. Sti Ægidii de Cadomo	1	Me Jehan Quatrans
	13	C. Ecc. B.M. de Capella Enguerbout	17	Mathieu Le Vavasseur
	24	P. Cap. Sti Johannis de Varavilla	14	Michel de Moncauvin
Janvier.	3	P. de Maigneyo	15	Nicolas Regnoult
	3	P. Cap. B. M. de Turi	4	Amaury du Prey
	19	E. Cap. de Varavilla	14	Michel de Moncauvin
	24	P. Cap. B. M. de Pratis, in manerio de Maiseyo	13	Me Richard Gohier
	24	P. maj. port. de Asneriis	13	Nicolas de Moncauvin
	28	P. Cap. Sti Georgii, in manerio de la Mote de Serny	4	Thomas Fortin
	31	R. de Profundo rivo supra Odonem	10	Me Guillaume d'Auge
Février	3	C. Cap. B.M. de Pratis, in manerio Maiseyo, pro alt. port.	13	Me Richard Gohier
	5	P. Ecc. B. M. de Fiervilla	9	Dom Eustache Lemoine
	5	P. Sti Andree de Fontaneto	10	Pierre Angot
	9	C. Cap. B. M. de Turi	4	Amaury du Prey
	16	P. de Villari Sicco	7	Alexandre Liber
	27	P. Cap. fundate in man. de Culleyo	11	Richard de la Villette
	28	C. Ecc. de Fiervilla	9	D. Eustache Le Moine
Mars	1	C. Ecc. de Profundo rivo super Odonem	10	Guillaume d'Auge
	2	C. de Monfrevilla	6	Thomas Laloe
	7	C. de Gresillers (St-Georges)	5	
	11	C. Cap. seu Domus Dei de Varavilla	14	Michel de Moncauvin
	11	C. Ecc. de Villari Sicco	7	Alexandre Liber
	15	C. Sti Georgii de Mota	4	Thomas Fortin

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
. .	Simon Picart	. . . .
M	Me Olivier Le Cesne	Jehan Haisent, escer
M	Robert Le Vasnier	Alain de Bures
M	Guillaume de la Villette	Le Roi
O	Me Nicolas Blondel	Abbesse et Couvent Ste-Trinité de Caen
M	Guillaume de la Villette	Le Roi
O	Jehan Quenivet	Olivier de Clinchamp, cher
O	Me Nicolas Blondel	Abbesse et Couvent Ste-Trinité de Caen
O	Jehan Quenivet	Olivier de Clinchamp, cher
O	Michel Marguerie, c.	Pierre Marguerie, cher
O	Michel Lescurion.	Richard du Boulley, escer
O	Me Jehan du Bourguel	Le Roi
. .	. . . .	*Ob* Radulphe de Safrey (procès)
O	Jehan Rogier	N. D. Guillemette d'Esquay, ve Jehan Hoguet, cher, Sgr de Maisy et Argouges
O	Me Le Paysant	N. H. Jehan Fastolf, Sgr de Beaumont-le-Richard
M	Guillaume de Lestre	N. H. André Ongart
M	Pierre Trophardi, c.	Abbé et Couvent de Cerisy
O	Jehan Rogier	N.D. Guillemette d'Esquay, à cause de sa dot
M	Pierre Angot	Abbé et Couvent St-Etienne de Fontenay
M	Dom Eustache Lemoine	id.
O	Me Jehan du Bourguel	Le Roi
M	Pierre Liber, c.	L'Abbé de Fécamp
M	Me Durand Dieudonné	Guillaume Biot, Sgr de Cully
M	Pierre Angot	Abbé de St-Etienne de Fontenay
M	Pierre Trophardi	Abbé de Cerisy
M	Olivier Lecesne	Jehan Haisent, escer
I	Philippe Fumée	Guillaume Miners, escer
O	Jehan Saffray	Pierre Marguerie, chever
M	Pierre Liber	Abbé de Fécamp
M	Guillaume de Lestre	André Hongart, chever

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
1488				
Avril	17	C. Cap. de Cully (in manerio)	11	Richard de la Villette
	21	C. B. M. de Quilleyo	15	de Monchamps, pbre
	23	P. maj. port. de Asneriis	13	Denis le Boucher
	26	R. Ecc. Sti Remigii supra Vrnam	4	Estienne Grassin
	28	E. de Groesilliers (St-Georges)	5	»
Mai	1	C. Sti Remigii supra Vrnam	4	Estienne Grassin
	5	P. Sti Gatiani in domo sive hospitali cœcorum Cadomi	1	Pierre Laurence
	8	R. ad cap. Sti Gatiani Cad.	1	Id.
	12	C. maj. port. de Asneriis	13	Denis Le Boucher
	19	E. Sti Remigii supra Vrnam	4	»
	24	P. Cap. vel preb. B. M. du Val de Tilly	10	Me Guillaume Desterville
	25	P. ad maj. port. Sti Petri de Jonqueyo	14	Roger de la Mare
Juin	2	P. Sec. port. de Maigneio fragilli	15	Nicolas Regnoult
	4	P. de Longa rea, pro min. port.	10	Henry de Creully
	5	P. Cap. B M de Fontibuz le Pin	4	Guillaume de Esterville
	19	C. Ecc. de Maigneio Fragilli	15	Nicolas Regnoult
	19	P. Ecc. de Arqueneyo	8	Michel Gosse
	19	P. Sti Martini de Condeto supra Viriam, pro alt. port.	12	Me Pierre Gouhier
	19	R. Sti Martini de Condeto supra Viriam, pro alt. port.	12	Me Pierre Gouhier.
	21	C. Sti Petri de Junqueyo, pro maj. port.	14	Roger de la Mare.
	21	P. Sti Petri de Petris (Serait-ce St-Pierre-des-Ifs ? dioc. de Lisieux).	17	Me Guillaume Le Normant
	24	P. de Amblia	7	Pierre du Prey
	27	C. de Longarea, pro min. port	10	Henri de Creully
	27	C. de Longarea, pro min.	10	Henri de Creully

DE Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
M	Me Durand Dieudonné	Guillaume Biot, Sgr de Cully
M	Jehan Hommey	Abbé de Barbery
M	Nicolas Ruby, pbre	Le Roi
O	Denis Leboucher	Le Roi
»	Philippe Fumée	Robert l'Hermite, procr du Roy, c/ G. Miners
O	Jehan Heute, c.	
O	Richard Olivier	Jehan Durant, Sgr temporel du lieu
O	Jehan Lecornu	Ysart Le Sens
M	Nicolas Ruby, pbre	Robert Boutevillain
»	Denis Le Boucher	Le Roi
O	Thomas Bray, pbre	Robert Lermite, procr du Roy, c/ Jehan Durand
O	Pierre Lohier	Roi de France et d'Angleterre
O	Philippe Lambert, pbre	Dlle Jehanne de Henditot
O	Richard Le Hérichie	Richard du Boulley, esc.
O	Eustache Calot, c.	Me Jehan Le Hérichie, meneur des enfants Louis Le Hérichie et Jehannète de Combray
O	Philippe Lambert, pbre	Roi de France et d'Angleterre
O	Robert Devisebec	Richard du Boulley, esc.
O	Henri des Mostiers	Abbesse et Couvent de Caen
O	Me Conrad du Quesné	Bertrand des Moustiers
O	Pierre Lohier, pbre	Radulphe Le Carpentier
O	Jehan Boudier	Delle Jehanne de Henditot
O	Me Pierre Baudry	Abbé du Val Richer
O	Richard Le Boucher	Guillaume Le Villain, bourg. de Caen
O	Richard Le Hérichie, c.	Me Jehan Le Héricy, escer
O	Denis le Bouchier, pbre	Le Roi ou Jehan Durand

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Juin	28	C. pers. de Manerbia	2	Me Jehan Pinchon
	28	R. de Longarea, pro min. port	10	Henri de Creully
	29	C. de Viria	17	Henri Amiot
	30	C. Sti Remigii supra Vrnam	4	Estienne Grassin
Juillet	1	R. de Condeto supra Viriam pro tertia port	12	Me Pierre Gouhier
	3	C. Cap. du Val de Tilly	10	Me Guillaume Destervill
	7	P. Cap. Sti Nicolai, in manerio de Crauville, à St-Vigor-d'Englesque-ville	13	Me Pierre de Bloville
	7	P. B. M. de Thorigneyo	12	Me Radulphe de Croville
	7	C. de Petris	17	Me Guillaume Le Norman
	10	R. Cap. Sti Philippi et Gatiani, in parr. Sti Johannis Cad.	1	Pierre Laurence
	13	C. de Arqueneyo	8	Michel Gosse
	19	C. de Amblya, pro alt. port.	7	Pierre du Prey
	20	C. cap. Sti Nicolai, in Anglicavilla	13	Me Pierre de Bloville
	22	C. de Mesnillo Huberti	5	Pierre de Bloville
	22	P. B. M. du Buisson	14	Eudes Andrieu pbre
	23	R. Sti Silvini de Martainvilla	4	Jehan Baudoin, pbre
	23	Evacuatio de Longarea, pro min. port.	10	Henri de Creully
	25	P. ad can. de Cressanvilla	15	Eudes Andrieu pbre
	26	C. can. de Cressanvilla	15	Id.
	27	P. Sti Silvini de Martainvilla	4	Jehan Baudoin pbre
	30	P. de Petra ficta, pro alt. port.	4	Thomas Gaultier
Août	4	E. cap. Sti Gatiani Cad.	1	Pierre Laurence
	5	C. B. M. de Thorigneyo	12	Me Radulphe de Crovill
	27	P. de Maigny Fragilli, pro maj.	15	Etienne Bonenfant
	31	E. ecc. de Condeto super Viriam pro 3a port.	12	Me Pierre Gouhier
Septemb	7	P. Sti Salvatoris de Villeta	17	Guillaume Dochain

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Nicolas Caval	»
O	Noël Legouiz, pbre	Le Roi
R	Nicolas Hermecent	Rogier du Moustier, subst. du vic. gén. de l'év. de Bayeux.
O	Denis le Bouchier	Me Jehan le Hérichie, escer
O	Henri des Moustiers	Le Roi
O	Thomas Bray, pbre	Le Roi, gardien de Henri Gray de Héton
O	Me Guillaume de Semilly	Me Guillaume de Bloville
R	Me Guillaume Le Cerf	Jehan Pouphen (Popham ?)
O	Jehan Boudier	Abbé du Val Richer
O	Guillaume Le Masson	Guillaume de Villers et Jehannète, sa f.
O	Robert Visebec, pbre	Abbesse et Couvent Trinité de Caen
O	Pierre Baudouin	Guillaume Le Villain, bourg. de Caen
O	Me Guillaume de Semilly	Me Guillaume de Bloville
O	Clément Auberil, mtre ès-arts	Walter de Hunguerford, cher, Sgr du lieu
O	Me Thomas Bray, pbre	Jehan Cherwyn
O	Me Richard de Fontaines	Ven. et disc. pers. Me Robert de Fontaine
O	Richard Le Hérichie, c.	Michel Levesque, procr du Roy, c/ Jehan Le Hérichie, meneur, escer
O	Thomas Bray, pbre	Jehan Coquesalle, bourg. de Caen, proc. de Henri Stendiz, escer
O	id.	id.
O	Thomas Braquet, c.	V. et dis. pers. Me Robert de Fontaines
O	Guillaume Tranchon, pbre	Jehan de Mathen, escer
O	Me Richard Olivier	Guillaume de Villers et Jehannète c/ disc. pers. Ysart Le Sens
M	Me Guillaume Le Cerf	N. H. Jehan Pouphen (Popham), cher
O	Radulphe Millet, pbre	Jehan Bonenfant, esc.
O	Henri des Moustiers	Michel Levesque, procr du roy c/ Bertrand des Moustiers et sa f.
O	Jehan Andrieu	Roi de France et d'Angleterre

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Septemb	14	P. Sti Martini de Clara filice	5	Gervais des Ys, pbre
	15	P. de Magnavilla	15	Jehan Clément. pbre
	16	C. de Maigneyo Fragilli, pro maj.	15	Estienne Bonenfant
	17	P. cap. de Magnavilla	14	Jehan Clément, pbre
	17	E. Sti Martini de Clara filice	5	Gervais des Ys, pbre
	17	C. preb. de Moone	6	Me Jehan de Estiveto
	20	P. B. M. et Sti Gereboldi de Bléville	8	Guillaume Jourdain
	24	C. preb. Sti Sepulcri Cadom.	1	Jehan Robert
	25	P. Sti Albini de Singallo	4	Olivier Binet
	25	P. Sti Vedasti de Pouceyo	15	Jehan Fontaine
	27	C. 3e port. de Condeto supra Viriam	12	Me Pierre Gouhier
	27	P. Sti Martini de Sallone	9	Guillaume . . .
	27	P. Sti Ravani de Traceyo	16	Jehan Blondel
	27	C. Sti Stephani de Cadomo	1	»
	29	P. Sti Albini de Sermentot	16	Jacques de Cubry
	30	P. de Bretheviila supra Leziam	4	Jehan Blondel
Octobre	1	P. Sti Supplicii de Sicca villa	11	Guillaume Clairé
	5	P. B. M. d'Aubuçon	5	Reginald Falludier
	8	P. ecc. de Capella Heuzebroc	12	Pierre Drieu
	10	C. cap. seu benef. sine cura, de Lyrose à Magneville	14	Jehan Clément
	10	C. de Magnavilla	14	Id.
	14	C. de Pouceyo (S. Vedasti)	15	Jehan Fontaine
	15	C. de Longa rea, pro min.	10	Henri de Creully
	18	C. ecc. parr. seu pri. Sti Vigoris de Trungeyo	12	Id.
	18	C. Sti Vigoris de Trungeyo	12	f. Robert Le Barberel
	22	C. Cap. B. M. de Cordillione	10	Roger Eustache
	23	E. de Clara fiilice	5	Gervais des Ys

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Jehan Thouroude	Jehan de Ferrières
O	Symon Gondouin, pbre	Robert de Grainville, escer
O	Radulphe Millet, pbre	Jehan Bonenfant, escer
O	Symon Gondouin, pbre	Robert d'Angierville
O	Michel d'Escoville	N. Prince et exc. Sgr Emond, comte Dorset de Mortaing et de Haricuria
O	Vén. et dis. pers. Me Nicolas Hermecent, vic. de l'év.	Me Rogier du Moustier, subst. du vic. gén.
O	André de Wargnières (Varignies), c.	D. Christine Danfernet
R	V. et d. pers. Me Pierre Amiot	L'Evèque de Bayeux
O	Henri Guesdon, pbre	Prieur et Couvent de Ste-Barbe
O	Me Guillaume Le Rat, mtre ès-arts	L'Abbé et Couvent de Barbery
O	Henri des Moustiers	Le Roi, gardien des soubz-aage de Robert Gerbel
O	Robert Fanet	Abbé et Couvent de Fontenay
R	Jehan Blondel	Abbé et Couvent de Cerisy
O	Reginald Sendres, pbre	Abbesse et Couvent de Ste-Trinité de Caen
O	Jehan Collet, pbre	N. H. Jehan Randulf, pr de Henry Welton
R	Me Guillaume Guérin	L'Abbé et Couvent de Barbery
O	Me Guillaume Breton	Abbé et Couvent St-Etienne de Caen
R	Jehan Trésor	Guillaume Forest
O	Etienne Farcy, pbre	Pierre Farcy, esc.
O	Symon Gondouin, pbre	Robert de Grainville, escr, à cause de sa f.
O	id.	id.
O	Me Guillaume Le Rat	Abbé et Couvent de Barbery
O	Richard Le Hérichie, c.	N. H. Me Jehan Le Hérichie, gardien des soubz-aage Louis
O	Jehan Hurtaut	Abbé de Montdée
O	f. Jehan Hurtaut	Abbé de Mondée
R	Olivier Vincent	Abbesse et Couvent de Cordillon
. .	Jehan Thouroude	Req. Jehan Chastel, procr comte Dorset c/ Jehan de Ferrières

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Octobre	28	C. Sti Raveni de Traceyo	16	Jehan Blondel
	28	C. de Sermentotot	16	Me Jacques de Combray
	31	C. de Brethevilla supra Laysiam	4	Me Thomas Gilbert, che de Bayeux, procr de Me Jehan Blondel
	31	C. Sti Albini in Singallo	4	Olivier Binet
Novemb.	3	R. Sti Albini de Sermentot	16	Me Jacques de Combray
	6	C. ecc. de Capella Heuzebroc	12	Pierre Drieu
	6	P. ad S. Georgium de Balleyo	8	Ranulphe Le Vieux
	7	P. B. M. de Thorigneyo	12	Me Guillaume Le Cerf
	8	P. de Lantolio pro maj. port.	7	Me Pierre Gervais
	8	E. ecc. de Sermentot	16	Me Jacques de Combray
	18	C. Sti Supplicii de Sicca villa	11	Guillaume Clairel
	20	R. de Blevilla	8	Guillaume Jourdain
	22	P. ad cap. S. Albini de Montbroy à Prouchy	5	Eloy Deschamps
	25	P. B. M. de Campis	1	Gervais de Larchamp
	27	C. B. M. de Thorigneyo	12	Me Guillaume Le Cerf
	28	C. de Blevilla	8	Guillaume Jourdain
	28	P. de Audreyo, pro min. port.	10	Jehan Lissot, pbre
Décemb.	1	P. Sti Georgii de Alneto, pro maj. port.	16	Gervais de Larchamp
	2	Renunt. ad present. de Martainvilla	4	Jehan Baudouin, pbre
	2	P. de Martainvilla	4	Jehan Baudouin, pbre
	2	C. Sti Georgii de Balleyo	8	Ranulphe Le Vieux

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Me Jehan Blondel	Abbé de Cerisy
O	Jehan Collet, pbre	N. H. Jehan Radulf, procr de Henri Welton
R	Me Guillaume Guérin	Abbé et Couvent de Barbery
O	Henri Guesdon, pbre	Prieur et Couvent de Sainte-Barbe
O	Jehan Collet, pbre	Le Roi de France et d'Angleterre
O	Etienne Farcy	Pierre Farcy, escr
O	Jehan Fouques, pbre	Le Prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen
O	Guillaume Le Comte	Jehan Le Comte, au droit pour lors de n. et p. Sgr. Jehan Popham, cher, Sgr et baron de Thorigny
O	Fouquet Baudet, pbre	Daniel Cuchehunfar, procr de n. h. Harteulx Vaucloux, Sgr de Creully
O	. . . .	Me Michel Levesque, procureur du roy c/ Jehan Radulf au droit d'Henri Welton
O	Guillaume Lebreton	L'Abbé et Couvent St-Etienne de Caen
O	André de Warigniers (à cause de son soubzaâge)	Dame Christine Danfernet, veuve Louis Bourgoise, chever
O	Roger Gode, pbre	Reginald de Montizenguier
O	Jehan Le Bigot	Jehan Le Flamant, esc.
O	Guillaume Le Comte	Jehan le Comte au droit Jehan Popham, chevr
O	Jehan Lissot, pbre	Dame Christine, ve Louis Bourgeoise, chevr
I	Estienne Noël, c.	Dame Jehanne de la Rochelle, ve Antoine de Warig(n)iers
O	Me Nicolas Breton, lic. ès décrets	Richard Larchefort et Jehan de Semilly aîné, procrs de Guillaume Holme
O	Richard de Fontaines, renonce par son procr Guille Auber, che de Bayeux	V. et d. p. Me Robert de Fontaines
O	Guillaume Blondel, c.	Vén. et d. p. Me Robert de Fontaines
O	Jehan Franques	f. Simon prieur de St-Thomas de la Maison Dieu de Caen

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Décemb.	5	Resign. de Audreio, pro min. port.	10	Jehan Lissot, pbre
	7	C. Cappelle Sti Albini de Monbray	5	Eloy des Champs
	7	C. Cap. Sti Philippi et Gatiani hosp. cæcorum Cad.	1	Pierre Laurence, pbre
	8	R. Sti Georgii de Alneto, pro maj. port.	16	Gervais de Larchamp
	10	P. de Caenchie	13	Guillaume Carité
	10	P. de Garsalia	15	Pierre Heudes
	11	P. Sti Petri de Petra ficta	4	Thomas Gaultier, pbre
	12	R. Sti Silvestri de Lantolio, pro alt. port.	7	Pierre Gervaise
	16	C. maj. port. de Lantolio	7	Pierre Gervaise
	18	R. B. M. de Campis, propè Cadom.	1	Gervais de Larchamp
	22	P. B. M. de Proceyo	5	Me Robert Florien, pbre
	22	Rési. de Bretheville le Rabet	15	f. Denis Le Paige (rel. du Plessis)
	23	C. eiusdem	15	id.
	25	R. de Proceyo	5	Me Robert Florian, pbre
	26	P. Sti Martini de Placye	4	Jehan Carrel, pbre
	27	P. Sti Johannis des Baisans	12	Nicolas fils Doulx, pbre
Janvier.	2	C. ecc. parr. de Petra ficta, pro alt. port.	4	Thomas Gaultier
	2	C. cap. Sti Anthonii de Lachone	11	Jehan Harel, c.
	3	C. ecc. de Garsalia	15	Pierre Heudes
	9	A. ecc. de Mesnillo Huberti	5	Clément Aubril, pbre
	9	A. ecc. parr. de Culleyo	11	Ylaire Lenormant, pbre
	10	C. Sti Neorgii de Alneto, pro maj. port.	16	Gervais de Larchamp
	10	E. ecc. B. M. de Proceyo	5	Me Robert Florian, pbre

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Estienne Noël, c.	d. Jehanne de la Rochelle, v^e Antoine de Varigniers
O	Roger Gode, pbre	Reginald de Montizengier, esc^r
O	Jehan Lefebvre, c.	L'Ev. à défaut de présentation pacifique
O	Guillaume Labouche, pbre	Le roi de France et d'Angleterre
O	Estienne Bellot, c.	V. et disc. p. Me Jehan d'Esquay, ch^e de Bx.
O	Guillaume Eude, pbre	Abbé et Couvent de St-Etienne
O	Luce Julianne	Jehan de Mathen, esc^r
O	Jehan Chauvel, pbre	Le roi de France et d'Angleterre
O	Fouquet Baudet, pbre	Daniel Cucheumfar, p^r de Harteulx Vaucloux, chev^r
O	Martin Johan	N. h. Jehan Drylland
O	Hébert Béliard, pbre	Prieure et Couvent de Ste-Marie de Villers Canivet
R	»	Prieur du Plessis Grimould
R	Jehan d'Hermilly, rel. du Plessis	id.
O	Jehan Trézor	Prieur et Couvent du Plessis-Grimould
O	Jehan Guérente, c.	Abbé de Ste-Marie du Val
O	Guillerme Lavache, c.	Abbé et Couvent de St-Lô.
O	Mr Luce Julienne, pbre	Jehan de Mathen, esc^r
O	Godefroid Le Prevost	Olivier de Vassy, chev^r
O	Guillaume Eude	Abbé et Couvent de St-Etienne
O	Me Pierre Postel	Jehan Erweline et Jehan Le Chamberier, proc^rs de n. h. Walter de Hungerford
O	Jehan Féron, pbre	Guillaume Biote
O	Me Guillaume Labouche, pbre	Le roi de France et d'Angleterre
. .	Leboucher	Prieur et Couvent du Plessis-Grimould c/ prieure et couvent de Ste-Marie de Villers-Canivet

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Janvier	14	C. ecc. Sti Johannis de Osculantibuz	12	Nicolas filz Doulx
	16	C. ecc. Sti Martini de Plesseyo	4	Jehan Carrel
	16	C. ecc. parr. de Martainvilla	4	Jehan Baudouin
	18	A. Cap. B. M. de Courcellis in alneto	16	Gervais de Larchamp, pbre
	20	P. B. M. de Piro	14	Jehan Thions, pbre
	20	C. ecc. de Sermentoto	16	Jacques de Combray
	20	C. Cap. B. Antonii de Lachoue	11	Jehan Harel, c.
	21	C. ecc. B. M. de Caencheyo	13	Guillaume Carité
	21	A. ecc. parr. de Calvomonte	12	Me Robert Dixmes
	29	A. ecc. parr. de Proceyo	5	Me Robert Florian
	31	C. ecc. parr. de Mesnillo Huberti	5	Clément Aubril
Février	2	A. Cap. B. M. de Valle à Tilly	10	Guillaume de Lestre
	3	C. pri. seu Domus Dei de Villaribuz in boscagio	16	Jehan de Missy
	11	C. ecc. parr. de Calvomonte	12	Robert Dixmes
	11	A. ecc. parr. Sti Gereboldi de Montagneyo	8	Guillaume de la Fosse, pbre
	12	R. ecc. parr. de Mesnillo Huberti	5	Me Clément Aubril
	16	E. B. M. de Campis	1	Gervais de Larchamp
	16	E. ecc. de Audreyo, pro min. p.	10	Jehan de Lissot, pbre
	16	E. ecc. parr. de Mesnillo Huberti	5	Me Clément Aubril
	16	C. Cap. B. M. de Courcellis	16	Gervais de Larchamp
	20	C. de Clara filice	5	Gervais des Ys
Mars	2	C. Cap. B. M. de Valle	10	Guillaume de Lestre
	3	C. de Salone, pro min. p.	9	Guillaume Ade
	3	Res. B. M. de Culleyo	17	[Jehan Féron, pbre]
	3	C. Sti Gereboldi de Montagneyo	9	Guillaume de la Fosse, pb

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Guillaume Lavache, c.	Abbé et Couvent de St-Lô
O	Jehan Guérente	Abbé et Couvent du Val
O	Guillaume Blondel, c.	Me Robert de Fontaines
O	Charles Olive, c.	Le Roi
O	Thomas Goibaiète, pbre	Abbé et Couvent de Troarn
O	Jacques Auvray, pbre	Le Roi
O	Godefroy Le Prevost	Olivier de Vassy, chevr
O	Me Robert Dixmes	Me Jehan Desquay, che de Bx
M	Estienne Bellot	Me Richard Portefaiz, procr de l'abbé de St-Wandrille
O	Me Jehan Trésor	Prieur et Couvent du Plessis Grimould
O	Pierre Pestel	Les deux procureurs de Walter de Hungerford, cher
M	Jehan Franquez, pbre	Le Roi
O	Nicolas Breton	L'évêque de Bayeux
M	Estienne Bellot	Me Richard Portefaiz, procureur de l'abbé de St-Wandrille
O	Pierre du Pont, pbre	Nicolas du Pont, pbre
O	Me Guillaume Garey	Hugon Spencier, cher
O	Jehan Bogot	Jehan Dryland, cher, c/ Jehan Le Flament, escer
I	Estienne Noël	Michel Levesque, procr du Roi, c/ delle Jehanne de la Rochelle
O	Me Pierre Pestel	Hugon Spencier, escr, bailli du Cotentin, c/ Jehan Eweline et Jeh. le Chamberier, procrs de Walter de Hungerford, chevr
O	Charles Holive, c.	Le Roi
O	Jehan Théroulde, c.	Arrêt du Conseil du Roi à Rouen. Edmond comte d'Orset c/, Jehan de Ferrières, escr.
M	Jehan Franquez, pbre	Le Roi
O	Robert Fanet	Abbé et Couvent de Fontenay
R	Robert Saint	»
O	Pierre du Pont, pbre	Nicolas du Pont, pbre

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Mars	5	E. Sti Silvestri de Lantolio, pro alt. p.	7	Me Pierre Gervaise
	8	C. de Piro	14	Jehan Thions, pbre
	8	P. Sti Supplicii de Calvomonte	4	Radulphe le Bégault
	9	P. B. Paterni de Montibuz	2	Me Guillaume Le Machon
	11	P. de Culleyo Patricii	17	Robert Saint
	13	C. de Proceyo	5	Me Robert Florian, pbre
	25	P. de Hermanvilla pro maj. p.	8	Richard de Fontaines
	27	P. de Cormolain	12	Me Jacques Caiet (Gaiet ?
	28	P. de Fornovilla, pro mai. p.	15	Me Radulphe Lapsolu
Avril	2	C. de Lantolio, pro mai. p.	7	Me Pierre Gervaise
	2	P. Sti Samsonis d'Arclès	17	Philippe Fernagu, pbre
	2	P. preb. B. M. de Cressanvilla	9	Richard Fontaine, pbre
	3	R. de Montigniaco	9	Guillaume de la Fosse, pbr
1439				
	7	C. Sti Vigoris de Ageyo	3	Godefroid Gervaise
	7	C. Sti Juliani extra muros Cadomi	1	f. Urbain Paumier
	9	C. B. Paterni de Montibuz	2	Me Guillaume Lemachon pbre
	10	C. preb. B. M. de Cressanvilla	15	Richard de Fontaines
	10	P. de Christoto	10	Robert de Sauve
	15	C. de Hermanvilla pro maj. port.	8	Richard de Fontaines, pbr
	15	C. cap. B. M. de Vaucellis	15	Philippe Fernagu, pbre
	16	R. cap. Sti Antonii du Maresc	11	Jehan Harel, c.
	16	C. de Cormolain	12	Jacques Grilet
	17	P. Sti Sulpicii de Calvomonte	4	Radulphe Bégault, pbre
	20	E. de Montigny	9	Guillaume de la Fosse
	23	P. Sti Salvatoris de Landis supra Dromam	12	Henri Ce(s)ne, pbre
	25	C. cap. B. M. de Fontibuz (le pin)	4	Me Guillaume de Estervill

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Fouquet Baudet, pbre	Pr du Roi c/ Daniel Cuchehunfar, p^r de Harteulx de Vauclonx, ch^r sg^r de Creully
O	Me Jehan Goibaiète, pbre	Abbé et Couvent de Troarn
O	Me Jehan Courseulle, c.	Pierre de Croisilles, esc^r
O	Eloi des Champs, s. d.	Jehenne de Thibouville, v^e Jehan de Tilly, ch^r
R	Radulphe Gervais, c.	Abbé et Couvent de Fontenay
O	Me Jehan Trésor	Prieur et Couvent du Plessis
O	Me Pierre de Jurques	Charles de Hermanville
O	Me Nicolas Bourguet	Le Roi
O	Jehan Toustain	Dam. Marie d'Ollendon, v^e Jehan de Bures
O	Jehan Chauvet, pbre	Le Roi (bref pris et levé par lui c/ Daniel Cuchehunfar, $proc^r$ de Harteulx Vaucloux)
O	Henri le Haribel	Prieur et Couvent du Plessis
O	Simon Turgis	Henri Stendiz, esc^r
O	Guillaume Vaultier, pbre	Le Roi
O	Thomas Le Pucheur, m^{tre} ès-arts.	L'Evêque
O	f. Reginald Garé, pbre des hospitaliers de Jérusalem	f. Hugon, de Sarcus, prieur en France de lad. maison
O	Me Eloi des Champs	d. Jehanne de Thibouville, v^e Jehan de Tilly, ch^r
O	Simon Turgis, pbre	Henri Stendiz, esc^r
O	Me Adam du Clos	Le Roi
O	Me Pierre de Jurques	Charles de Hermanville
O	Yvon de Port, pbre	Guillaume Allinston, esc^r
O	Jehan Anzeray, c.	Pierre Farcy et dame Jehanne de Bion
O	Me Nicolas Bourguet	Le Roi
O	Jehan de la Motte, c.	Jacques de Tournebu, esc^r
O	Pierre Dupont	Michel Levesque, $proc^r$ du Roi c/ Nicolas du Pont
O	Richard le Fèvre, pbre	Alain de Bures, ch^r
O	Eustache Calot, c.	Le Roi, garde des mineurs Henri de Gray, aliàs de Heton

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Mai	1	E. Cap. du Maresq	11	Jehan Harel, c.
	4	C. de Fournovilla, pro maj. port.	15	Radulphe Lapsolu, pbre
	18	R. de Montigneyo	9	Guillaume de la Fosse, pbre
	19	C. Sti Salvatoris de Landa supra Dromam	12	Henri le Scène, pbre
	20	C. de Calvomonte	4	Radulphe Le Bégault, pbre
	20	C. de Audreyo, pro min. port.	10	[Jehan de Lissot, pbre]
	22	C. B. M. de Campis, juxta Cadomum	1	[Gervais de Larchamp]
	29	C. preb. B. M. de Cressanvilla	15	Me Radulphe Lapsolu
Juin	3	P. de Mesnillo Osouf	17	Jehan Baudet
	10	P. Sti Ursini d'Esperon	8	Jehan de Gourney
	11	C. Sti Samsonis d'Arclès	17	Philippe Fernagu
	16	P. de Saone	3	Robert Durel, pbre
	19	C. prio Sti Gereboldi de Venoix	11	f. Nicolas Pigace
	19	C. de Christoto	10	Robert de Facuna
	20	C. de Mesnillo Huberti	5	Clément Aubril
	20	P. de Gibervilla	11	Reginald Le Fournier
	23	C. de Saone	3	Robert Durel, pbre
	24	C. Cap. Sti Anthonii du Maresq	11	Jehan Harel, c.
	27	P. de Mesnillo Patricii	10	Jehan de Columbières
	27	P. B. M. de Moulineaux	8	Jehan Poullet, pbre
	27	R. de Saone	3	Robert Durel, pbre
Juillet	1	C. de Crasso Mesnillo	15	Jehan de la Vallète, pbre
	5	C. de Gibervilla	11	Reginald Le Fournier, pbre
	10	C. Sti Ursini d'Esperon	8	Jehan de Gournay

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Godefroid Le Prévost	Eustache Quenivet, lieut. du bail. de Caen, c/ Olivier de Vassy, chr
O	Jehan Toustain, c.	Dlle Marie d'Ollendon
O	Guillaume Avaine	Pierre Avaine
O	Richard Le Fèvre	Alain de Bures, chr
O	Jehan de la Mote, c.	Me Jacques de Tournebu
. .	Pierre Barré	Transon entre Michel Levesque, procr du du Roi et Fralin de Soubzmons procr de l'Ev. au droit de l'abbé de Vidoesmes, résidt en autre obédience
. .	Martin Jehan, c.	Jehan Drilland
O	Nicolas Le Candelier, c.	Henri Standiz
O	Jehan Breton	Abbé et Couvent de St-Sever
O	Michel Cressy, pbre	Doyen et Chap. du St-Sépulcre
O	Henri le Haribel, pbre	Prieur et Couvent du Plessis
O	Guillaume Challes, c.	Micaud de Vic, procr de f. Girard, commandeur de Valcanville
O	f. Jehan Jehan	Prieur de St-Thomas de la Maison Dieu de Caen
O	Me Adam du Clos	Le Roi, gardien des enfants du Sgr d'Argouges
O	Me Pierre Pestel (Postel ?)	Walter de Hungerford
O	Robert de Ricquebourg, pbre	Jehan Durand, escr
O	Guillaume Challes, c.	Micaud de Vic, procr de f. Girard, commandeur de Varcanville et de Baugy
O	Jehan Anseré, c.	Trans. entre Olivier de Vassy, chr, et Pierre Farcy et sa f.
R	Jehan Martel, pbre	Jehan Martel, chr
O	Henri Bouron, c.	Pierre Gougeul, chr
O	Nicolas Bénard	Nic. des Faudeys, précepteur de Villa Dei Franchevrel, procr d'Aubert du cor précepteur de Baugy
O	Hébert Bélien (-art ?), pbre	Jehan Fleury, escr
O	Robert de Ricquebourg, pbre	Jehan Durand, escr
O	Michel Cressi, pbre	Doyen et Chap. du Sépulcre

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Juillet	13	P. de Banvilla	7	Benoist Le Herpeur, pbre
	14	P. de Cormolano	12	Me Nicolas Burget
	19	P. de Villy	15	Arnulphe Bourgon, pbre
	25	C. preb. Cantorie seu dimidie de Cressanvilla	15	Richard de Fontaines
Août	3	C. de Banvilla	7	Benoist le Herpeur
	5	C. B. M. de Vassy	17	Nicolas Marguerie
	7	P. de Collevilla	13	Me Amenandi du Lion
	7	P. de Veret	13	Jehan Dent de loup, pbre
	7	P. ecc. par. Sti Amadoris d'Arguencheyo	3	Laurent Sellez
	8	R. Sti Martini de Gibervilla	11	Reginald Le Fournier
	8	P. de Briquevilla	6	Me Jehan Maillart, pbre
	11	C. de Monteigneyo	9	Guillaume de la Fosse, pbre
	12	R. de Briquevilla	6	M Jehan Maillart
	12	P. Sti Clari de Herouvilla	8	Jehan Elepstonne
	18	C. de Mesnillo Patricii	10	Jehan de Columbieres
	18	R. de Banvilla	7	Benoit le Herpeur
	18	E. de Guibervilla	11	Reginald Le Fournier
	18	P. Sti Macuti de Moenno	10	Jehan Le Villain, pbre
	19	P. Sti Germani de Fontaneto Marmionis	15	Julien Benart
	20	R. de Herouvilla	8	Jehan Elepstonne
	22	C. de Mesnillo Osouf	17	Jehan Baudet
	24	C. B. Amadoris	3	Laurent Selles, pbre
	24	C. de Cormolano	12	Nicolas Burguet, pbre
	25	C. de Vacy, pro 3a p.	17	Nicolas Marguerie
	25	C. de Culleyo Patricii	17	Robert Fanet
	31	P. de Corneriis, pro min. p.	16	Hélie Néel
Septemb	6	C. de Banvilla	7	Benoist Le Herpeur
	8	P. de Graverya	9	Me Jehan du Fossé
	8	C. de Guibervilla, pro mai. p.	11	Reginald Le Fournier, pbre
	10	P. Cap. de Valle de Tilly	10	Me Thomas Hey
	10	C. de Cressanvilla	15	Eude Audrieu, pbre

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Thomas Hey, pbre	Jehan Ypres, esc^{r}
O	Alain Kirketon	Le Roi
O	Yvon de Creully	L'Abbesse de Préaux
O	Simon Turgis, pbre	Henri Standiz, esc^{r}
O	Me Thomas Hey, pbre	Jehan Ypres, esc^{r}
O	Guillerme le Quart (ier), pbre	Robert Le Bouchier
O	Me Guillaume le Bienvenu	Le Roi
O	Me Jehan Dupéron	Le Roi
O	Jehan de Perchie, pbre	Le Roi
O	Radulphe de Ver, pbre	Abbesse et Couvent Ste-Trinité de Caen
O	Me Gabriel le Paisant	Guillaume Bruges, aliàs Jartier, esc^{r}
O	Pierre Dupont, c.	Trans. entre le Roi et Nicolas Dupont, pbre
O	Guillaume Vautier, senior.	Le Roi
I	Mr Jacques Fumée, pbre	Houel Davy
O	Jehan Martel, pbre	Jehan Martel, chev^{r}
O	Guillaume Le Fèvre, pbre	Le Roi
O	Radulphe de Ver, pbre	Abbesse et Couvent Ste-Trinité, c/ Jehan Durand, esc^{r}
O	Philippe Le Clerc, acolythe	Abbé et Couvent de St-Etienne
O	Jehan Tribout, pbre	Abbé et Couvent de Barbery
I	Pierre Scelle, pbre	Colin Le Landois, esc^{r}
O	Me Jehan Breton	Abbé et Couvent de St-Sever
O	Jehan de Perchie, pbre	Le Roi
O	Alain Kirketon	Le Roi
O	Guillaume Le Quart(ier), pbre	Robert Le Bouchier
R	Guillaume da la Vallée, pbre	L'Evêque par dévolution
O	Raullin Guillot, c.	Charles Guérente, esc^{r}
O	Guillaume Le Fèvre, ch^{r}	Le Roi après procès avec Jean Ypres, esc^{r}
O	Jehan Le Père, pbre	Abbé et Couvent de Fontenay
O	Robert de Ricquebourg, pbre	Trans. entre Jehan Durand, esc^{r}, et l'abbesse et Couvent de Caen
R	Me Nicolas Pouèt(r)e	Henri Gray, ch^{r}
O	id.	Thomas Haweton, proc^{r} de H. Standiz, esc^{r}

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Septemb	14	R. de Ageyo	3	Godefroid Gervaise
	18	C. de Moulineaux	8	Jehan Poulet, pbre
	18	R. de Merevilla	14	id.
	26	C. thesaurariæ de Cressanvilla	15	Me Jehan Mourel
Octobre	7	C. Sti Germani de Courseulles	8	f. Nicolas Eschart, pbre
	7	P. Sti Martini de Domibuz	3	Alexandre Jaquelin
	7	C. de Veret	13	Jehan Dent de loup
	11	C. preb. de Cressanvilla	15	Louis Le Cloustier
	13	P. Sti Supplicii de Maisoncelles	9	Pierre de la Vallée, pbre
	16	C. B. M. de Valle, à Tilly	10	Me Thomas Hey
	17	P. Sti Mathei de la Mousse	4	Guillaume Madeline, pbre
	24	P. de Fresneto Le Puceulx	4	Me Jacques de Tournebu, pbre
	25	C. de Lantolio	7	Jehan Chauvel, pbre
	28	C. lepros. vel. ecc. par. Sti Nicolai de Creulleyo	7	Richard Boitart
Novemb	2	C. de la Mousse	4	Guillaume Madeline, pbre
	3	C. de Domibuz	3	Alexandre Jacquelin, pbre
	6	C. de Corneriis, pro min. p.	16	Hélie Néel
	10	R. de Fresneto le Pucheux	4	Me Jacques de Tournebu
	10	P. de Reveriis, pro mai. p.	8	Martin Asse
	12	P. Sti Germanii d'Esquetot	16	Me Enguerrand de la Fresnaye
	13	R. d'Esquetot	16	id.
	19	C. cantarie de Cressanvilla	15	Me Simon Turgis, pbre
	19	E. de Fresneto le Pucheux	4	Me Jacques de Tournebu pbre
	28	C. de Maisoncellis		Pierre de la Vallée, pbre
Décemb.	4	P. Sti Vigoris de Solliers (Solariis)	15	Denis Gueroult, pbre
	5	C. d'Esquetot	16	Me Eng. de la Fresnaye
	6	Dispensatio usque ad septennium ad sacros ordines		»

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Robert Thibout, pbre	Prieur et Couvent de Ste-Barbe
O	Roger du Frestel, pbre	Pierre Gougeul, chevr
O	Guillaume Labouche, c.	André Ogart
O	Louis Le Cloustier, c.	Roger le Cloustier, procr de Henri Standiz, escr
R	f. Nicolas Trotin, pbre	Abbé et Couvent de Montmorel
O	Jehan Andrieu, c.	Radulphe de Couvert, escr
O	Me Jehan du Prey	Le Roi
O	Guillaume Le Cloustier	Henri Standiz
O	Jehan de Paris, pbre	Pierre de Ruppalley, escr
R	Me Nicolas Pouèt(r)e	Henri Gray, chevr
O	Jehan Le Hérichie	Abbé et Couvent du Val
O	Richard Torcapel, pbre	Pierre de Tournebu, escr
R	Guillaume Féroult pbre	Le Roi
O	Pierre Hubert, pbre	L'Evêque
O	Jehan Le Hérichie, pbre	Abbé et Couvent du Val
O	Jehan Audrieu, c.	Radulphe de Couvert, escr
O	Radulphe Guillot, c.	Charles Guérente, escr
O	Me André Marguerie	Le Roi
O	Jehan Riquier, pbre	Le Roi
O	Me Jacques Vaultier, chan.	Thomas de Surrain, escr, meneur de dame Guionne, fille et hérit. Jehan Duhomme, aliàs Ralart
R	Pierre Amiot, chan.	Abbé de St-Etienne
O	Me Guillaume Le Cloustier	Henri Standiz, escr
O	Me André Marguerie	Michel Levesque, procr du roi, c/ Pierre de Tournebu, escr
O	Jehan de Paris, pbre	Pierre de Rupalay, escr
R	Pierre Bessin	Doyen et Chap. du Sépulcre
O	Jehan Vaultier, che	Thomas de Surrain, escr
»	Me Jehan Trézor, étud. à Caen	»

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Décemb.	7	P. de Banvilla	7	Guillaume Lefèvre
	7	P. de Prato Algie	2	Nicolas Farouet
	8	C. de eodem	2	id.
	9	P. Sti Clari, propè Couvains	6	Me Guillaume Vautier, senior
	9	P. de Cantelou	14	Jehan Bagot, pbre
	12	C. de Reveriis pro mai. p.	8	Martin Asse, pbre
	12	C. de Collevilla	13	Amenand de la Rue
	13	C. cap. de Boscvalle, jure devolut.		Jehan de Basoches, aliàs le Messagier
	14	E. d'Esquetot	16	Me Enguerrand de la Fresnaye, pbre
	21	C. de Banvilla	7	MeGuillaume Lefèvre, pbre
	27	R. de Domibuz	3	Alexandre Jaquelin
	29	E. de Domibuz pro min. p.	3	id.
	30	C. de Solariis	15	Denis Gueroult, pbre
Janvier	8	C. Sti Clari, propè Couvains	6	Me Guillaume Vaultier, senior
	24	C. de Mesnillo Osouf	17	Me Jehan Breton, pbre
	25	C. cap. B. Johannis in par. de Audreyo	10	Pierre Brasart
	28	C. de Briquevilla	6	Jehan Maillart, pbre
Février	1	C. de Domibuz pro min p.	3	Alexandre Jaquelin
	5	C. de Herouvilla	8	Jehan Elepstone, pbre
	13	C. de Molinellis	13	Roger du Fourestel, pbre
	17	C. de Veret	8	Me Jehan du Péron
Mars	2	P. de Bauqueyo	9	Pierre Richier
	7	C. de Cantulupo	14	Me Jehan d'Esquay
	11	P. de Viervilla	13	Guillaume des Monts, pbr
	23	C. de Fresneto le Pucheux	4	Me Jacques de Tournebu
	26	C. de Bauqueyo	9	Me Pierre Richier
1440				
Avril	1	C. de Domibuz	3	Alexandre Jaquelin

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Me André Marguerie	Le Roi
R	Pierre Daguet, pbre	Marguerite Guérin, ve Jehan de la Rivière, escr
R	id.	id.
R	Guillaume Vaultier, junior	Abbé et Couvent de Cerisy
R	Jehan d'Esquay, pbre	Guillaume Pouchin, escr
R	Jehan Riquier, pbre	Le Roi
O	Guillaume Le Bienvenu	Le Roi
O	Me ..... Gouyer, pbre	L'Evêque
R	Jehan Vaultier	Abbé et Couvent de St-Etienne, c/ Thomas de Surrain
O	Me André Marguerie	Le Roi
O	Me Jehan Labsolu, c.	Le Roi
O	Jehan Andrieu	Michel Levesque, procr du Roi, c/ Radulphe de Couvert
R	Pierre Bessin	Doyen et Chapitre du Sépulcre
R	Guillaume Vaultier, junior	Abbé de Cerisy
R	Me Jehan Marie	Abbé et Couvent de St-Sever
O	Jehan Enguerran, c.	Thomas Moore, escr
O	Me Guillaume Vaultier, senior	Le Roi
O	Jehan Andrieu	Procr du Roy, c/ Radulphe de Couvert
I	Me Jacques Fumée, pbre	Houel Davy, escr
R	Gervais Allard	Le Roi
R	Henri Bouron, c.	Pierre Gougeul chr
R	Me Philippe Richier	Abbé d'Aunay
R	Me Richard Fayguet	Guillaume Pouchin, escr
O	Me Laurent Mosque, pbre	Nicolas Lespicier
O	Richard Torcapel	Pierre de Tournebu, escr
R	Philippe Richier, c.	Abbé et Couvent d'Aunay
O	Me Jehan Labsolu	Le Roi

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Avril	18	P. Sti Germani de Salinellis	14	Pierre Le Roi
Mai	4	C. d'Esquetot	16	Me Enguerrand de la Fresnaye, pbre
	18	P. de Domibuz pro mai. p.	3	Pierre Gerland
	20	C. de Sallinellis	14	Pierre Le Roi
	28	C. B. Georgii in castro Cadomensi	1	Me Thomas Langret
	30	R. de Domibuz pro mai. p.	3	Me Pierre Gerland, pbre
Juin	1	P. de Viervilla	13	Guillaume Avenel, pbre
	20	C. de Domibuz pro mai. p.	3	Me Pierre Gerland, pbre
	25	C. decime Jaunet	7	Pierre Chrestien
Juillet	4	R. de Viervilla	13	Guillaume Avenel, pbre
	10	Disp. usque ad septennium ad sacros ordines		»
	14	E. de Domibuz pro mai. p.	3	Me Pierre Gerland, pbre
	14	C. cap. B. M. de la Bouessaye à Crasmesnil	15	Pierre de Cheux, c.
	23	C. de Reveriis	8	Jehan Riquier, pbre
	24	C. decime Jehanne in par. de Rya	7	Pierre Chrestien, c.
	28	P. de Graveria	17	Jehan du Fossé, pbre
Août	1	E. de Viervilla	13	»
	4	P. de Cesny	15	Me Pierre Le Verrier, pbre
	10	C. cap. in castro de Creulleyo	7	Me Pierre Gerland
	13	R. de Viervilla supra mare	13	Guillaume des Montz, pbre
	16	C. preb. B. M. de Cressanville	15	Pierre Le Verrier, pbre
	28	C. de Viervilla	13	Guillaume des Monts
	31	P. Sti Vigoris de Columby	11	Me Thomas Le Graverent, pbre
Septemb	1	C. BB. Michaelis et Jacobi de Cordillon (in monasterio)	10	Jehan Binet
	9	P. Sti Basilie de Cooperto	10	Me Laurent Mosque
	18	P. de Vimont	14	Robert de la Mare

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Guillaume Le Barbier, pbre	Le Roi
O	Pierre Amiot	Abbé et Couvent de Caen, c/ Thomas de Surrain
O	Me Radulphe Le Jolivet	Le Roi
R	Guillaume Le Barbier, pbre	Le Roi
O	Robert Bernard, c.	L'Evêque, — l'Abbesse de la Trinité ayant présenté « personam nec honestam, nec ydoneam »
C	Me Guidon de Croville, pbre	Théodore de Robessart, chevr
O	Gervais Bardel, pbre	Jean Spernig, escr, procr de Harteulx Vaucloux, chr
O	Me Radulphe Le Jolivet	Le Roi
D	Jehan Hélies, c.	Thomas Hélies, escr
O	Me Jacques Jacques	Le Roi
»	Me Jehan Goundouin, diacre, étud. à Caen	»
O	Me Radulphe Le Jolivet	Théodore de Robessart, chr, c/ le Roi devant le Grand Conseil à Rouen —
R	Jehan Quenivet, pbre	Martine des Gardins
R	Jehan Andrieu	Le Roi
R	Jehan Hélies, c.	Thomas Hélies, escr
O	Me Jehan Diexnis	Hugon Spencier, escer
»	»	Le Roi c/ Jehan Sperning, escer
O	Robert le Beauvoisin	Guillaume Le Beauvoisin, escer
O	Jehan du Bourguel, pbre	Mathieu Gouth, escer
O	Thomas Pellerin, pbre	Le Roi
O	Robert Le Tort, c.	André Ogart, chr
O	Me Laurent Mosque	Le Roi
R	Me Guillaume Boitart, pbre	Guillaume Lorfèvre, bourg. de Caen
R	Pierre Langlois aliàs Le Bracheur	»
I	Pierre Herbeline, pbre	Prieur de la Maison Dieu de Baïeux
O	Nicolas Fouque, pbre	Prieur du Mont des Deux-Amants

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Septemb	27	C. B. Basilie de Cooperto	10	Me Laurent Mosque
	28	C. de Columby	11	Me Thomas Le Graverent, pbre
	28	C. Sti Martini de Troituremari (Truttemer)	17	Radulphe Rosti
	28	C. ecc. sive pri. de Fontaine Estoupefour	11	f. Jehan Alain
Octobre.	16	C. de Domibuz, pro mai. p.	3	Radulphe Lejolivet
	25	C. de Chesny (Cesny ?)	15	Me Pierre Leverrier, pbre
Novemb	14	P. de Lantolio pro mai. p.	7	Pierre Fécont, pbre
	18	C. de Viervilla	13	Guillaume Avenel, pbre
	25	C. preb. B. M. de Cressanvilla	15	Robert Le Tort, c.
Décemb.	6	C. de Lantolio pro mai. p.	7	Guillaume Fecont, pbre
	14	R. de Graverya	17	Jehan du Fossé
	14	E. de Graverya	17	Jehan du Fossé
	19	Disp. usque ad septennium ad sacros ordines		»
Janvier	26	P. Sti Cristofori d'Enfernet	5	»
	26	C. de Graverya	17	Jehan du Fossé
	26	P. de Ruberti humo	14	Me Roger Vaultier
	28	P. de Bougeyo	9	Jehan Fouquerau (-quier ?)
Février	15	C. de Ruberthomme	14	Me Roger Vaultier
	29	P. B. M. de Tribuz Montibuz	9	Me Denis Gastinel
	29	C. de Bougeyo	9	Jehan Fouquerau, pbre
Mars	2	C. BB. Michaelis et Jacobi de Cordillon	10	Pierre Herbeline, pbre
	18	Privatio preb. Ebroicensis		Me Jehan Dieu le fit
	28	C. de Tribuz Montibuz	9	Me Denis Gastinel, pbre
	28	C. BB. Michaelis et Jacobi de Cordillon	10	Me Thomas Pinchon, pbre
	29	L'Evêque de Bayeux, retour de Rome, rentre à Bayeux. C'est lui, dès lors, qui admet ou refuse ou confère les bénéfices.		

DE Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
I	Pierre Herbeline	Prieur et Couvent de la Maison Dieu de Bx
R	Me Guillaume Boitart	Guillaume Lorfèvre, bourg. de Caen
M	f. Jehan Alain	Prieur du Plessis
M	Radulphe Rosti	Prieur et Couvent du Plessis
R	Thomas Picon	Le Roi
O	Robert Le Beauvoisien	Guillaume Le Beauvoisien, escr
R	Jehan Rosay, pbre	Le Roi
O	Me Jacques Jacques	Le Roi
R	Maurice Lebrun, pbre	André Ogart, chevr
R	Jehan Rosay, pbre	Le Roi
O	Me Denis Juel, pbre	Abbé et Couvent de Fontenay
O	Me Jehan Diexnis	Abbé et Couvent de Fontenay c/ Hugon Spencier, escer
.	Me Richard Saignet et Jehan Lapsolu, étud. à Caen	»
.	Robert Maufras	Abbé et Couvent du Plessis
O	Denis Juhel	Trans. entre l'Abbé et Couvent de Fontenay et Hugon Spencier, escr
R	Guillaume Fourmentin	Abbé et Couvent de Troarn
O	Me Denis Daiot, c.	Nicolas Varroc, escr
R	Guillaume Fourmentin	Abbé et Couvent de Troarn
O	Jehan de Fribourc, pbre	André Ogart, chevr, Sgr de Fontaine-Etoupefour
O	Me Denis Daiot, c.	Nicolas Varroc, escr
R	Me Thomas Pinchon	Abbesse et Couvent de Cordillon
Abl.	Jehan Carpentier	L'Evêque
O	Jehan de Fribourg, pbre	André Ogart, chevr
R	Pierre Auber, pbre	Abbesse et Couvent de Cordillon

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Mars	31	Rés. B. Georgii de Castro cadomensi (parr.)	1	»
Avril	5	P. B. Georgii de id.	1	Robert Be(r)nart
	5	P. de Anfrevilla	14	Philippe Auber, pbre
1441				
Avril	25	Benedictio abbatisse de Cadomo	1	»
	28	R. cap. Sti Georgii in manerio de Crasmesnil	15	»
	29	R. de Sommerveio, pro mai. p.	7	Jehan Godart
Mai	6	E. cap. de Cramesnil	15	Nicolas de Ductu (du Dout)
	14	C. BB. Michaelis et Jacobi de Cordillon	10	Pierre Auber, pbre
	15	C. B. Georgii de Castro Cadomensi	1	Robert Bernard
	18	C. de Anfrevilla	14	Philippe Auber, pbre
	18	C. B. M. Magdalene, infra limites de Vrvilla	4	Me Jehan Béliart
	20	P. de Sommerveio, pro mai. p.	7	Jehan Godart
	31	C. de Varavilla	14	Guillaume Le Mascherier
	31	C. Cap. BB. Jacobi et Michaelis de Cordillon	10	Jehan Andrieu
Juin	7	C. de Lestanvilla, pro alt. p.	13	Jehan Umfroy
	10	P. Sti Petri de la Liserne	6	Jehan Godart
	23	R. de Aigniervilla	13	Jehan Dyaune
	24	P. B. Laurentii de Montibuz	2	Guillaume Rouxel
	27	C. de la Liserna	6	Jehan Godart, pbre
	29	C. Cap. Sti Salvatoris, in parr. de Clevilla	14	Jehan Regnouf
Juillet	1	P. de Lestanvilla pro mai. p.	13	Me Guillaume Reginald
	15	P. de Mousseya	4	Jehan Cingal
Août	9	C. B. Laurentii de Montibuz	2	Guillaume Rouxel

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Robert Benart, c.	»
R	Pierre Bouillie	Abbesse et Couvent de Ste-Trinité de Caen
R	Pierre Auber, pbre	Abbé et Couvent d'Aunay
»	Blanchète	L'Evèque
»	Charles Baudart, c.	(Le vicaire reprend ses fonctions) Guillaume Le Riche et Robine Labbé, sa f.
O	Guillaume Auvray	(Thomas Langlois avait présenté Jehan Andrieu), Guil. de Bailleul, escr
O	Charles Baudart, c.	Guillaume Le Riche et Robine Labbé, sa f. c/ Philippe de Thère, escr et sa f. ay. présenté Nicolas de Ductu, c.
R	Jehan Andrieu, pbre	Abbesse et Couvent de Cordillon
R	Pierre Bouillie, c.	Abbesse et Couvent Ste-Trinité de Caen
R	Pierre Auber, pbre	Abbé et Couvent d'Aunay
R	Jehan Guiton	Me Richard de Courseyo
O	Michel Auvray, pbre	Guillaume Paquincton et Guill. de Bailleul, escrs
R	Me Jehan Coste	Abbé et Couvent de Troarn
R	Jehan Auvray, pbre	Abbesse et Couvent de Cordillon
O	Yvon de Creully, pbre	Amaury de la Liserne
O	Jehan Umfroy, c.	Prieur et Couvent de St-Fromond
O	Guillaume Bertin, c.	Prieur et Couvent de Ste-Barbe
O	Alain Platier, c.	Cher Thomas, Sgr de Scalles, de Micelles et de Coulombières
O	Yvon de Creully	Amaury de la Liserne
O	Me Guillaume de la Villète, c.	Robert d'Angerville, escr
R	Estienne Hue, pbre	Abbesse et Couvent de la Trinité
O	Jehan Trésor, c.	Abbé et Couvent du Val
O	Guillaume Bertin, bachr ès-lois	Prieur et Couvent de Ste-Barbe

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Août	12	C. cap. B. Georgii de Mesnillo-Ricardi	8	»
	13	C. cap. de Clevilla	14	Jehan Regnouf
	25	C. Sti Mathei de Mousseya	4	Jehan Cingal, pbre
Septemb	16	P. cap. BB. Gatiani et Philippi in par. Sti Johannis Cad.	1	»
	30	C. de Summerveio, pro mai. p.	7	Jehan Godart
	30	L'Evêque revient à Bayeux		
Octobre	16	C. de Sommerveio, pro mai. p.	7	Jehan Auvray
	16	P. de Aniseyo	8	Michel Auvray
Novemb	11	P. de Moul(t) jouxte Argences	15	Me Nicolas Loiselleur
	18	C. Sti Petri de Aniseyo	8	Michel Auvray
Décemb	9	C. BB. Jacobi et Michaelis de Cordillon	10	Jehan Auvray, pbre
	21	P. de Anglicavilla, pro min. p.	13	Gabriel des Prés
	30	C. cap. Sti Salvatoris de Bosco Rogerii (Cadomi)	1	Me Guillaume de la Villète, c.
Janvier	10	C. ecc. par. sive pri. B. Germani de Ala	12	Guillaume Ponchet, pbre
	10	C. ecc. sive pri. Sti Laudi de Bretevilla le Rabet	15	Jehan de Hermilly
	12	R. de Moul	15	Me Nicolas Loyseleur
	13	P. Sti Aniani de Crasmesnil	15	Me Thomas Guillebert
Février	15	C. de Cramesnil	15	id.
	19	E. de Moul	15	Me Nicolas Loyseleur
Mars	31	P. de Tilleyo	10	Jehan Martin, pbre
1442				
Avril	7	C. cap. B. M. de Cordillon	10	Roger Eustace
	10	C. de Moul (Modolio)	15	Me Nicolas Loyseleur
	12	P. de Osmanvilla	13	Me Radulphe Hugon

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
»	Charles Baudart, c.	Guillaume Le Riche et Robine Labbé, sa f.
O	Me Guillaume de la Villète, c.	Robert d'Angerville
O	Jehan Trésor, c.	Abbé et Couvent du Val
»	Me Philippe Bénard	Jehan Bénard
O	Jehan Auvray, pbre	Guillaume Paquinton, procr de Guillaume Broumghli et Guillaume de Bailleul
R	Michel Auvray	Guillaume Paquinton et Guillaume de Bailleul, escrs
R	Jehan Auvray	Abbé et Couvent de Cerisy
O	Me Richard Olivier, lic. ès décrets	Le Roy
R	Jehan Auvray, pbre	Abbé et Couvent de Cerisy et Jehan Harpel, procr Jehan Popham
R	Me Jordan Lesné, pbre	Abbesse et Couvent de Cordillon
O	Georges ~~de Mussy, c.~~	Jacques de Moulins, chr
M	Me Guillaume de la Villette, pbre	Robert Dangerville, escr
R	Jehan de Hermilly	Prieur du Plessis
R	Guillaume Ponchet	id.
O	Me Jehan Danneville	Jehan Rothelane, escr
R	Me Richard Barbé, pbre	Le Roi et Jehan Randulph et Jehan Walden, escrs
R	id.	id.
O	Me Richard Olivier	Jehan Rothelane, escr c/ le Roi
O	Jehan Bernard, c.	Le Roi
R	Me Nicolas Breton	Abbesse et Couvent du lieu
O	Me Jehan Danneville	Trans. entre Jean Routelane, escr et le Roi
O	Me Thomas Pinchon	Guillemette d'Esquay, ve Jacques Hoguet, chr, Sgr de Maisy, et dame de Rupierre

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Avril	12	Dispensatio triennii studii (Mouen) (de résider et de siéger aux stalles à Mouen)	10	»
	12	C. BB. Jacobi et Michaelis de Cordillon	10	Pierre Herbeline, pbre
	12	P. de Fresneto le Croteux	7	Pierre Rouxel
	14	P. de Vallibus super Auram	7	Me Girard Gerron
Mai	3	C. de Fresneto le Croteux	7	Pierre Hurtault
Juin	1	C. de Anglicavilla, pro min. p.	13	Gabriel de Pré, pbre
	23	P. B. M. du Perron	12	Jehan Le Chevalier, pbre
	27	C. de Cormolano	12	Me Alain Kirketon
Juillet	11	C. de Landigoul	5	Jehan Lambert, pbre
	16	C. de Laceyo	17	Jehan Josyas
	26	P. de Villeyo, pro min. p.	16	Me Richard Mara
Août	13	P. de Profundo rivo Lesquelin	12	Me Eloy des Isles
	16	E. de Osmanvilla	13	Me Radulphe Hugon
Septemb	21	C. de Villeyo, pro min. p.	16	Me Richard Mara
	21	P. BB. Philippi et Gatiani in par. Sti Johannis Cad.	1	Jehan Le Fèvre, c.
Octobre	17	P. de Vaceyo, pro 2a p.	17	Guillaume le Painteux pbre
	17	R. de Vaceyo	17	id.
	27	E. de Vaceyo	17	»
Novemb	17	R. de Vaceyo	17	»
Décemb.	5	C. preb. de 4or puteis Sti Sepulchri	1	Me Michel Levesque
	6	C. de Profundo rivo Lesquelin	12	Me Eloy des Illes
	14	P. de Ponte Escoulant	17	Me Jehan de Croisilles
	23	C. eiusdem	17	id.
	29	P. B. Stephani veteris de Cadomo	1	Reginald Sandres
	30	C. BB. Philippi et Gatiani de Cadomo	1	Jehan Le Fèvre, c.

Cause de Vacance	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
»	Richard Thierry, étud. à Caen	
R	Jehan Binet, aliàs Hullin	Abbesse et Couvent du lieu
R	Radulphe Bonnel, c.	Abbé de Fécamp
O	Me Jehan Cornet, pbre	Abbé et Couvent de Longues
R	Radulphe Bonnel, c.	Abbé de Fécamp
O	Georges de Mussy	Jacques de Moulins, chevr
O	Guillaume de Longaunoy, c.	Jehan Harpel, procr de Jehan Popham, chevr
R	Nicolas Muriel	Le Roy
O	André Aubourc, pbre	Abbé et Couvent du Val
O	Me Henri Amiot	Zanon, év. de Bx
I	Robert Loste, pbre	Le Roi
M	Jehan Bertin, pbre	Radulphe du Boiz, escr
O	Me Thomas Pinchon	Abbesse et Couvent St-Amand de Rouen, c/ Guillemette d'Esquay, dame de Rupierre
I	Robert Loste, pbre	Le Roi
entrée en relig.	Me Philippe Bénard	Jehan Bénard
O	Nicolas de Banville, c.	Bertrand Lecordier
O	Jehan Quenivet, pbre	Olivier de Clinchamp
»	»	Olivier de Clinchamp, c/ Bertrand Le Cordier, escr
»	»	Le Roi
M	Richard de la Roque	L'Evêque par son vicaire
R	Jehan Bertin, pbre	Radulphe du Bois, escr
O	Guillaume des Landes, pbre	Me Nicolas Blondel pbre, Sgr du lieu
O	Guillaume Benoest, pbre	L'Evêque par défaut d'hommage et de devoirs du Sgr du lieu
R	Michel Jourdain	Abbesse et Couvent de la Trinité
entrée en relig.	Me Philippes Benard	Jehan Bénard

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Janvier	1	C. Cap. B. M. de Cordillon	10	Guillaume Paumier, aliàs Rouxel
	27	C. du Perron	12	Jehan le Chevallier, pbre
Février	14	P. B. M. de Cuvervilla	14	Clément Périer, pbre
	16	P. de Lantolio, pro min. p.	7	Jehan Philippe
	28	C. cap. sive ecc. Sti Clari leprosorum de Petra Soleni	7	»
Mars	5	P. de Damna petra	16	Jehan de Rouveron
	5	C. de Trungeyo	12	f. Jehan Hurtault
	8	C. de Lantolio pro min. p.	7	Jehan Philippe
	18	P. Ste Honorine de Beneyo	17	Jehan Lopin
	31	id.	17	id.
Avril	11	R. de Damna petra	16	Jehan de Rouveron
	14	C. B. M. de Gouvys	4	f. Jehan Mabire
1443				
Avril	22	R. de Damna petra	16	Jehan de Rouveron
	24	C. de Vallibuz supra Oram	7	Me Girard (de) Gerron
Mai	1	C. de Vaceyo, pro 2a p.	17	Guillaume Le Painteur
	1	C. Ste Honorine de Beneyo	17	Jehan Lopin
	2	P. de Hamars	9	Guillaume Ruault
	2	R. de Hamars	9	id.
	7	C. Sti Christofori super Viriam	4	Pierre Gourdel
	10	P. de Campellis	16	Jehan Le Gruley, pbre
	13	C. de Ponte Escoulant	17	Me Jehan de Croisilles, pbre
	25	C. de Tincebrayo	5	Guillaume Plessard
	27	Le Sgr Ev. de Bx se rend de Caen à Rouen		

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Laurent Le Petit, c.	Me Guillaume de Castillon, procr de l'Abbesse du lieu
O	Guillaume de Longaunay, c.	Jehan Harpez, escr, procr de Jehan Popham, chr
O	Guillaume de Bures, c.	Guillaume Le Beauvaisien, escr
O	Fouquet Baudet, pbre	Richard Pellerin, escr
O	Pierre Le Mareschal, aliàs le Sellier, pbre	Thomas de Surrain, escr
O	Jehan de Vaulx, pbre	Alain Maillart, procr et séneschal de Jeh. Popham
R	f. Jehan Le Quesne, pbre	Abbé de St-Martin de Mondée
O	Fouquet Baudet, pbre	Richard Pélerin, escr
M	Jehan Hubert, pbre, chap. de St-Eloy à la Trinité de Caen	Abbé et Couvent de Troarn
O	Me Louis Basire, pbre	id.
O	Me Jehan Hardi, pbre	Guillaume Sebire, procr de Jehan Popham, chevr
R	f. Jehan du Mesnil	Sous-Prieur et Couvent de Ste-Barbe (Pastore carente)
O	Jehan Quenivet, pbre	Jehan Popham, chr
O	Me Jehan Cornet	Abbé et Couvent de Longues
O	Jehan de Banville, c.	Le Roi
O	Me Louis Basire, pbre	Abbé et Couvent de Troarn
O	Jehan Quenivet, pbre	Nicolas Lespicier, procr de Jehan Fastolf
O	Me Gabriel Le Paisant	Jehan Rogier, pbre, procr id.
O	Durand du Fay, c.	Jehan Eweline, escr, procr de Walter de Hungerford, chr
R	Jehan Bernard, pbre	Prieur et Couvent du Plessis
O	Guillaume des Landes, pbre	Me Nicolas Blondel, c/ l'Evèque
R	André Regnard	Me Guillaume Briton, che de la colleg. de Tinchebray

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Juin	1	C. de Campellis	16	Jehan Le Gruley, pbre
	4	P. de Pomerya	4	Jehan Griffet
	30	P. de Mayo	15	Guillaume Ymbert
Juillet	2	C. Cap. Ste Catharine de Bricquevilla	6	Me Jehan Cornet
	2	P. de Cuvervilla	14	Guillaume de Bures
	2	C. de Pomereya	4	Jehan Griffet
	7	P. de Capella Engerboult	17	Jehan Quenivet
	20	P. B. Clementis de Supra Vada	13	Jehan Olivier
	22	C. B. M. de Mayo (Amayo)	15	Guillaume Ymbert
	26	C. de Cuvervilla	14	Guillaume de Bures
	30	C. de Capella Engerboult	17	Jehan Quenivet
Août	1	Commissio regiminis Scolarum baronie de Bosco ale	12	»
	5	C. B. Clementis supra Vada	13	Jehan Olivier
	23	P. de Bavent	14	Me Thomas Thifagne, pbre
Septemb	6	C. Cap. Sti Johannis Baptiste de Cordellone	10	..... Eliot
	12	P. de Hamars	9	Jehan Ruault
	17	P. B. M. de Basoqua	5	Jehan Morin
	26	C. Sti Contesti	11	f. Radulphe Pigache
	26	C. de Secreto fonte	5	f. Jehan de Blary
Octobre	13	P. B. M. de Bomello (Bomvollo ?)	4	Jehan Sochon
	14	C. pri B. M. de Brolyo	3	f. Jacques de Gueron
	24	C. Cap. B. M. Bunelli le Henry	8	Me Eustache Callot
	26	C. de Basoqua	5	Jehan Morin
	31	P. de Amblya	7	Jehan Guardenbaz

1443

Cause du Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
R	Jehan Bernard, pbre	Prieur et Couvent du Plessis
R	Michel Robillart, pbre	Abbé et Couvent du Val
R	Jehan Le Saunier	Abbé et Couvent de Fontenay
R	Antoine des Talents, c.	Guillaume Burges, aliàs Jartier, escr
R	Michel de St-Loup	Guillaume le Beauvoisien
R	Michel Robillart. pbre	Abbé et Couvent du Val
O	Guillaume Le Ménestrel, pbre	Olivier de Clinchant, escr
R	Jehan Gousseaume	Prieur et Couvent du Plessis
R	Jehan Le Saunier, pbre	Abbé et Couvent de Fontenay
R	Me Michel de St-Loup	Guillaume Le Beauvoisien, escr
R	Guillaume Le Ménestrel	Olivier de Clinchamps
»	Eloy Gouet, c.	(Le commis doit renseigner sur lui dans le mois).
R	Guillaume Gosseaume, pbre	Prieur et Couvent du Plessis
O	Thomas de Rivières, pbre	Dlle Jeanne Chrestien (Christine d'Anfernet) dame de Bavent
R	Me Guillaume de Plateo, c.	Le vicaire, pleno jure, à cause de la suspension de l'abbesse
O	Me Gabriel Le Paisant, c.	Jehan Rogier, procr Jehan Fastolf
O	Roger Deslandes	Jehan de Laloine, procr et fermier de n. h. Henri de Welton, escr
R	f. Jacques de Gueron	Abbé d'Ardennes
R	f. Radulphe Pigache	id.
M	Richard de Barneville, pbre, chap. de St-Honoré à la Trin. de Caen	Abbé et Couvent du Val (Augustins)
R	(retour au cloître et à l'obédience régulière) f. Jehan du Pont	Abbé d'Ardennes
R	Simon Picart, pbre	Magnifique Sgr Henry Gray, comte de Triquerville, Sgr de Fontaine-le-Henry
O	Denis Mitaine	Le Roi, du consentement du Sgr du lieu présentateur
O	Guillaume Auber	**Le Roi, par défaut d'hommage**

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Novemb	5	C. Cap. B. M. de Bomello	4	Thomas Sochon
	10	C. de Hamars	9	Jehan Ruault
	30	P. B. Georgii de Alneto	16	Guillaume Labouche, pbr
		Zanon alors à Rouen admet		
Décemb	7	C. B. M. de Valle Bunelli, in manerio Fontaine le Henry	8	Simon Picart
	14	P. B. M. de Campigneio, pro mai. p.	3	Jehan Le Pucheur
	21	C. de Mollis	3	Me Pierre Picot
	23	P. Cap. Sti Anthonii de Maresco, in Lachone	11	Jehan Anseray
	30	P. B. M. d'Entremonts	5	Thomas Lelièvre
Janvier	2	C. de Campigneio, pro mai. p.	3	Jehan Le Pucheur
	14	C. Cap. de Maresco	11	Jehan Anzerey
	25	C. d'Entremonts	5	Thomas Lelièvre
Février	2	C. de Amblya, aliàs Pierrepont	7	Jehan Gardenbas
Mars	2	C. Cap. Sti Johannis Evangeliste, in par. de Audreyo	9	Jehan Enguerrand, c.
	8	P. de Mutreyceyo	4	Me Jehan Portefaiz
	19	P. de Condeto supra Viriam (vulgo de la Velinières)	12	Nicolas Godart
	21	P. B. Benigni	9	..... Guion
		Zanon alors à Rouen admet		
	31	P. B. M. du Perron	12	Jehan Gaubète, bach. i[n] sacris paginis
Avril	17	C. de Mutreceyo	4	
		Zanon confère		Me Jehan Portefaiz
1444				
Avril	20	P. B. M. de Cingal (Zanon admittit)	4	Robert Hallegriz
Mai	16	P. de Berengreville	15	Jehan Le Provost
Juin	20	P. BB. Philippi et Jacobi ap. de Vauceyo	11	Godefroy de Vienne
	21	C. B. M. Daubuisson (de Ambuchon)	5	Me Jehan Trésor

Cause des Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
M	Richard de Barneville, pbre	Abbé et Couvent du Val
O	Me Gabriel le Paisant, c. mtre ès-arts, lic. en droit canon	Jehan Rogier, procr de Jehan Fastoulf, escr
O	Me Guillaume Germain	Le Roi
M	Nicolas du Pont	Jehan Marchouel escr, procr de Mgr Henri Gray
O	Jacques Bailleul	Le Roy
M	Henri de la Planque	Abbé et Couvent de Cerisy
O	Hugues Pouchin	Pierre Farcy, à cause de sa femme
O	Nicolas du Pont	Abbé et Couvent de Savigny
O	Jacques Bailleul	Le Roi
O	Hugues Pouchin, pbre	Pierre Farcy, escr
O	Nicolas du Pont	Abbé et Couvent de Savigny
D ou R (de Me Auber)	Eustache Vaisse, pbre	Le Roi, par défaut d'hommage
R	Fabien Carrel	Thomas Moore, escr
O	Me Jehan Dixmes	Le Roi
R	Me Jehan Le Rebours	Le Roi
O	Robert Hallegris	Abbé et Couvent de Barbery
R	Pierre Le Mignon	Abbé et Couvent de Troarn
O	Me Guillaume Mordaunt	Le Roi
I	Me Jehan Exunbète	Abbé et Couvent de Barbery
O	Henri de Berengreville	Guillaume Le Monnier
O	Nicolas Le Franchoys, pbre	Abbé et Couvent de Longues
R	Richard Aubrée, pbre	Le Roi par défaut de devoirs du Sgr de Gasprée

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
		Manque le f° 71, recto et verso		
Décemb.	7	P. Sti Audoeni de Piris (Périers)	8	Radulphe le Fournier
	7	R. de Piris	8	id.
	12	P. Ste Honorine la Chardonne, pro alt. p.	5	Nicolas Soimart
	23	P. de Guibervilla, pro min. p.	14	Bertrand Henri
	23	P. Sti Petri de Jonqueto (Jonquay)	14	Pierre Lohier, pbre
	23	C. Sti Petri de Hérouvilla	8	Laurent Le Boulengier
	30	P. Sti Vigoris de Solliers	14	Pierre Bessin
Janvier	2	C. de Piris (Périers)	9	Radulphe le Fournier
	5	E. eiusdem	9	id.
	7	R. eiusdem	9	id.
	16	C. B. Honorine la Cardonne	5	Nicolas Soimart
	27	C. de Solliers	15	Pierre Bessin
Février	6	C. Sti Martini de Cruciellis (Croisilles)	4	Philippe Dadon, pbre
	7	P. Sti Petri de Viana	7	Richard Maydon
	10	R. de Cruciellis	4	Philippe Dadon, pbre
	10	R. de Cruciellis	4	Philippe Dadon
	15	C. Sti Petri de Jonqueto	14	Pierre Lohier
	26	C. de Magno ductu	2	Jehan (Maunoury), pbre
Mars	1	C. B. Hylarii de Carone	11	Guillerme Lecens, pbre
	2	C. de.....		f. Jehan Louvel
	4	E. de Croisilles (Cruciellis)	4	Philippe Dadon
	5	P. Sti Petri d'Entremonts	5	Nicolas Dupont
	22	C. B. M. de Clincampo	4	f. Jehan Le Routier
	23	C. de Carone	11	Guillaume Le Cens, pbre
	25	»	7 ?	
	26	P. Sti Supplicii de Sicca villa	11	M° Guillerme Le Breton
1448 Avril	5	C. de Villy, pro 2ª p.	16	Jacques Le Berruier, pbre
	16	P. B. M. de Couvertqueron	.	Jehan Gautier
	22	C. de Domibuz	3	Jehan Paris

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
O	Jehan Le Duc, c.	Martin de Mauny, escr
O	Jehan Le Paysant, pbre	Marguerite de la Perrelle
D	Thomas Hunoult, c.	Prieur et Couvent du Plessis
M	Pierre Lohier, pbre	Abbesse et Couvent de Villers Canivet
M	Bertrand Henry	Robert de Granville, escr
O	f. Jehan Pellegay, pbre, aug. du Val	Abbé du Val
M	Jehan Nicolas, pbre	Doyen et Chapitre du St-Sépulcre
O	Jehan Leclerc, c.	Martin de Mauny, escr
O	Pierre de Bures, c.	Marguerite de la Perrelle c/ Martin de Mauny
O	Jehan Le Duc, c.	Guillaume le Riche, escr
D	Thomas Hunoult	Prieur et Couvent du Plessis
M	Jehan Nicolas, pbre	Doyen et Chap. du Sépulcre
O	Me Jehan Trésor	Abbé de St-Etienne
O	Robert Carbonnel, c.	Abbé de St-Pierre de Préaux
O	Guillaume Poix, c.	Roger Rée, Sgr de et de Croisilles
O	Jehan Le Chevalier	Le Roi
M	Bertrand Henry	Robert de Granville
O	Ph. Mannoury, c.	Abbé et Couvent du Val Richer
M	Guillerme Le Breton	Le Roi
O	f. Reginald	Prieur du Plessis
O	Jehan Trésor	Le Roi c/ l'abbé de St-Etienne
M	Michel Dagron	Abbé et Couvent de Savigny
O	f. Jehan Jehanne, pbre	Prieur de St-Thomas de la Maison Dieu de Caen
M	Me Guillerme Le Breton	Le Roi
»	»	Pierre de Rupaley
I	Jehan Rémy, acolythe	Abbé et Couvent de St-Etienne
M	Jehan Lasne, pbre, chap. alt. de la Trinité à la Cath.	Jehan Le Vicomte
O	Robert Quenivet, pbre	Trésorier et Chanoines de la Ste-Chapelle
M	Radulphe Garsalle, pbre	Jehan de Rupalley, escr

MOIS	JOUR	BÉNÉFICE		PRÉDÉCESSEUR
Avril	23	C. de Sicca villa	11	Me Guillaume Breton
	23	C. de Périers	9	Radulphe le Fournier
	24	P. ad alteram cap. Sti Petri in castro de Thorigneyo	12	Michel Guerart, pbre
	28	C. Sti Gerboldi de Venoix	11	f. Jehan Jehanne
	28	P. ad cap. seu decimam de Vigneya (à Ducy)	12	Me Jehan du Perron
Mai	4	C. de Brethevilla supra Odonem	11	Simon Résin, pbre
	9	C. Cap. de Thorigneyo (fund. in cap. Sti Laurentii eiusdem)	12	Michel Guerart, pbre
	17	C. decime de Vigneya (fund. in Mesnillo Rabel)	12	Me Jehan du Perron
Juin	11	C. de Magno ductu	2	Jehan Mannoury
	?	P. B. M. de Bauqueyo	9	Pierre Richier
	21	P. Sti Martini de Campellis	11	Jehan Bernard, pbre
Juillet	14	C. de Campellis	16	id.
	17	C. B. M. de Bauqueyo	9	Pierre Richier
	21	P. de Martregneyo	11	Jehan de Reviers, pbre
	21	C. lepros. Sti Jacobi de Cagneyo	14	Jehan Dine, pbre, et Jehan Rogier, pbre
Août	7	P. lepr. de Croilleyo (ad ecc. parr. Sti Nicolai)	7	Pierre Hubert, pbre
	11	P. Sti Albini de Sermentotot	15	Jacques Auberey, pbre
Septemb	12	C. eiusdem	15	Jacques Aubry, pbre
	28	P. B. M. de Escavellis (Zanon accepte)	15	Gilles Poullart, pbre
	29	C. Cap. B. M. de Creulleyo in castro	7	Me Jehan du Bourguel
Octobre	5	P. Sti Georgii des Groseillers) (Groissellis) (Zanon accepte)	5	Guillaume Le Bouchier, pbre
	6	P. Cap. de Audreyo	10	(Jehan Enguerran, c.)
1446 Février	17	C.....		Me Jehan Duprey

Cause de Vacances	SUCCESSEUR	PRÉSENTATEUR
I	Jehan Rémy, c.	Abbé et Couvent de St-Etienne
O	Jehan Le Duc, c.	Jehan de Mauny et sa f. c/ Marguerite de la Perrelle
»	Jehan Le Prestrel	Jehan Harpel et Eustache Quenivet, proc[r] de Jehan Poupham, ch[r]
I	f. Martin Hambye	Prieur de la Maison-Dieu de Caen
R	M[e] Nicolas de Vauville	Henri de Larchamp, pbre, Sgr de Vigneya, et Mesnillo Rabel
O	Richard le	L'evêque Zanon par dévolution
O	Jehan le Prestrel, c.	Jehan Harpel et Eustache Quenivet, p[rs] de Jehan Poupham, Sgr de Thorigny
R	M[e] Nicolas de Vauville	Henri de Larchamp, pbre, esc[r]
M	Godefroy Malnorri (chap. de St-Aubin-d'Ingrande)	Abbé et Couvent du Val Richer
M	Nicolas Débonnaire (chap. de S[te]-Prud. à Ste-Geneviève de Paris)	Abbé et Couvent d'Aunay
R	Jehan Marie, pbre	Abbé et Couvent du Plessis
R	id.	id.
M	Nicolas Débonnaire	Abbé et Couvent d'Aunay
M	Jehan Bertault, pbre	Abbé et Couvent Ste-Trinité de Lessay
R	M[e] Jehan Levieux	Jehan de Warigniers, esc[r], Sgr de Cagny
O	Raulin	Jehan et Robert Emond, esc[rs]
I	M[e] Bertrand Davy, bach. en théol.	Le Roi
I ou D	id.	Le Roi
O	Jehan Le Parc, pbre	Abbé et Couvent de Fontenay
R	Henri Le Vair	Le Roi
O	Robert Gueroult	Guillaume Forest, esc[r]
O	Mahiet des Mares	Robert de Warignie(r)s, esc[r]
R	Guillaume Allain	Le Roi

NOTES

En cet an 1445, auquel se termine ce petit cartulaire, fut registrée à Rouen, le 23 septembre, une ordonnance de Henri VI, roi d'Angleterre, donnée à Westminster, le 13 mars 1444, aux termes de laquelle nul ne pouvait obtenir un bénéfice en Normandie, s'il n'était fidèle sujet du roi.

Et, le 18 juin 1445, dans un mandement signé au manoir d'Elthan, ce même prince réservait à l'Université de Caen la moitié des bénéfices à sa présentation personnelle.

Parmi les noms qui figurent aux pages précédentes, il y en a un certain nombre sur lesquels les documents historiques, spécialement les chartes et rôles de la Tour de Londres, nous fournissent quelques renseignements. Nous allons donc puiser dans les publications diverses qui en ont été faites, par Thomas Duffus Hardy et Stapleton en Angleterre, par Léopold Delisle ou la Société des Antiquaires de Normandie en France, les données historiques qui s'y rencontrent, sans négliger les précieuses monographies locales, sur Caen, par l'abbé de la Rue, non plus que les diverses qui ont paru sur Bayeux.

***

Anfernet (Christine d'), veuve de Louis Bourgeois ou Bourgeoise, chevalier, de la famille qui donna des vicomtes à Caen en 1359 et 1367, et qui fut fait prisonnier lors de la prise de cette ville. Pendant la détention de son mari, Christine avait été autorisée à demeurer avec ses enfants dans une des maisons de Jehan Hue, près d'Exmes. Cette famille s'était vite ralliée au vainqueur.

ANQUETIL (f. Simon), prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen, de 1436 à 1464. Il eut pour successeur, dans ce bénéfice, Louis Anzeré ou Anzeray.

ANZERAY (Jehan), d'une famille de robe et d'église, et qui fut vicomte de Caen en 1418. Un G. Anzeray avait été lieutenant général du vicomte de Bayeux en 1397. Il n'était pas rare de voir les magistrats de la vicomté de Bayeux passer à des postes judiciaires dans le bailliage ou la vicomté de Caen.

ALLINSTON, Alleiston, Alyngton, Alynghton, Ayleston (Guillaume), escuier, reçut en 1418, à titre viager, pour ses bons services, une maison située rue Saint-Malo, à Bayeux, et qui avait appartenu à défunt Jehan Chartier (Joannis Carter). Trésorier général de Normandie en 1419, il posséda des maisons et des terres à Honfleur et à Waranville, et avait obtenu les biens confisqués sur Guillaume de Vaucelles et Richard de Sully. Lui et son fils obtinrent encore les terres de Jacques de Try, chevalier, et de Louys Tournebu, par une rose vermeille, à Harfleur, à la Saint Jehan.

AYSCOWE ou Astow (Jehan), escuier, seigneur de Cuilly, domaine et manoir qui lui furent donnés pour lui et ses hoirs mâles, moyennant hommage, une paire de sonnettes d'argent doré et un espervier, à Noël, au Camp ou au Château de Bayeux. Ces biens, d'une valeur de 400 écus, avaient appartenu à Guillaume de Cuilly. Un de ses ancêtres, Simon de Cully, fils Richard, seigneur d'Anisy, fut vicomte de Bayeux en 1397.

BAILLEUL (G. de), chanoine de Bayeux, originaire du diocèse de Sées, doyen du Chapitre de Bayeux en 1444, député du Chapitre, en 1450, pour aller à Pont de l'Arche, prêter serment de fidélité à Charles VII. Il assista aux échiquiers de 1464 et 1474 et inventoria, en 1476, les biens et ornements de la Cathédrale. Il mourut en 1482 et se fit enterrer dans l'église des frères mineurs de Falaise.

BAUDAIN ou Haudain (Robert), seigneur de Bavent, époux de Jehanne Chrestien.

BIOT ou BIOTE (Guillaume), escuier anglais, receveur de Carentan en 1822, devient vicomte de Caen en 1427. Il eut les terres de Cuilly apres Ayscowe.

BONENFANT ou Boneffant (Jehan), escuier, un de ceux qui défendirent Touques, dont il signa l'appointement ou capitulation, et qui, en échange de sa soumission, reçut d'Henry V, par hommage et pour les services accoutumés, la terre de Maigny-le-Freule et tous les biens de feu son père.

Breton ou Briton (Guillaume), ch^e de la collégiale de Tinchebray. Un G. Breton fut bailli de Caen en 1422 et 1433.

Briosne (Jehanne de), dame de Heuditot ou Huditot ou Houdetot.

Cherwyn ou Sherewyn, escuier, qui obtint les biens de Gautier de Lusenborc, chevalier, et de Jehan Martin, rebelles, d'une valeur de 500 francs, par hommage, et une lance, à Rouen, à l'Assomption.

Courcelles (Thomas de), bachelier en théologie, recteur émérite de l'Université de Paris, chanoine d'Amiens, de Laon et de Thérouanne, le plus grand théologien de son temps, célèbre professeur, une des lumières de l'Eglise au concile de Bâle, délégué de l'Université de Paris au procès de la Pucelle, dont il mit la minute en latin, et où il vota la question pour Jehanne. Il prononça l'oraison funèbre de Charles VII, lui, un des assassins de la libératrice du royaume, et mourut doyen de N.-D. de Paris en 1469.

Davy Houel ou Howel, esc^r, bénéficiaire des biens de feu Thomas Bovet, chevalier, valant onze cents écus par hommage et une dague à Caen, à la St-Jehan.

Deschamps (Gilles ou Eloy), ancien aumônier de Charles VI, chanoine chancelier de Rouen, licencié en droit civil et en droit canon, un des juges de Jeanne d'Arc.

Dollendon, Marie, veuve Jehan de Bures.

Dorset (Emond, Esmond, Edmond de Beaufort, comte de Dorset, Mortain et Harcourt. Sgr d'Auvers. qui pensa succéder comme régent à Bedford dès 1435. Comte de Somerset, capitaine d'Alençon en 1439, régent en Normandie en 1445, il échange, en 1447, le comté du Maine qu'Henri VI rendait aux princes d'Anjou, contre une rente de 10,000 livres. Ce fut lui qui rendit Caen à Charles VII. Tué à Saint-Albans en 1455.

Dryland ou Drylland (Jehan), lieutenant du gouverneur de Caen en 1435.

Durand (Jehan), seigneur de Saint-Rémy-sur-Orne, eut, à Caen, la maison de Jehan Gerrec, chapelain, par 20 sols tournois de rente.

Esquay (noble dame Guillemette d'), dame de Rupierre et de Bavent, veuve de Jehan Hoguet, chevalier, seigneur de Maisy et d'Argouges. Hoguet avait obtenu les terres du seigneur de Maisy, rebelle, de la valeur de 600 francs, par hommage, et une épée à Caen, à la St-Jehan.

Esquay (Mr Jehan d'), chanoine de Bayeux, un des trois concurrents malheureux à la succession de Nicolas Habart, évêque de Bayeux. Ces trois concurrents étaient Pierre Cauchon, de si horrible mémoire, évêque de Beauvais, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de

Paris, recommandé par elle au pape Eugène IV ; Jehan d'Esquay, élu par le chapitre de Bayeux à la dignité épiscopale, le 10 décembre 1431, et appuyé auprès des Pères du Concile de Bâle, le 22 septembre 1432, par la Nation de Normandie de l'Université de Paris ; enfin Richard de Courcy, élu par une fraction minime du même chapitre et qui avait renoncé aussitôt à son élection. Zanon de Castiglione, neveu du cardinal Branda, leur fut préféré.

Estivet (Me Jehan d'), dit Benedicite, chanoine de Bayeux, en la prébende de Moon, par collation royale, vertu du droit de régale, en 1420, et aussi chanoine de Beauvais. Il fut le promoteur odieux du procès de la Pucelle, qu'il traita de fille de mauvaise vie, se faisant rappeler à la pudeur par Warwick, lui-même. Il se livrait à la crapule et à la débauche. Un soir qu'il était pris de vin, il tomba dans les fossés de Rouen et mourut dans la vase et les ordures dont ils étaient remplis. Me Nicole de Hermecent, chanoine et archidiacre des Veys, y nommé, aussi par droit de régale, en 1422, lui succéda dans sa prébende de Moon, en septembre 1438.

Falstoff (Jehan), chevalier, bénéficiaire des domaines et manoirs de Guy Mallet, Sgr de Graville, du château et du domaine du Bec-Crespin de Guillaume de Maugny dit Crespin et de sa femme Jacobine, d'Aurichier par un chapelet de violet, à Rouen, le 1er mai, — des terres, manoir et forteresse de feu Guille de Lion, chevalier, seigneur de Gousseville ou d'Osseville, — des terres et domaines de Criquetot L'Esneval, de feu Percival d'Esneval. Capitaine de Meulent, lieutenant pour le Roy et « le régent en Normandie et les bailliages de Rouen, Evreux, Alençon et du païs d'enveron la rivière de Seyne, et avec le gouvernement des païs d'Anjou et du Mayne». Gouverneur et supervéeur de la Normandie 1424, lieutenant du gouverneur de Caen 1431-1434, Sgr de Beaumont-le-Richard en 1437.

Flamant, Le Flamenc ou Flaming, lieutenant du gouverneur de Caen de 1435 à 1446.

Fleury (Jehan), escuier, un des défenseurs de Touques.

Ferrières (Jehan de), chevalier, fils Jehan, troisième du nom, et Marguerite de Harcourt, sa mère, veuve, restitués dans leurs héritages dès 1418.

Forde, Fourde ou Sforde (Thomas), escuier, eut les biens de Jehan de Roinville et de sa femme, rebelles, — ceux de Gyvet Reygnault, aussi rebelle, à Banville, valant 120 couronnes par hommage et une lance à Caen, à Noël, — ceux de Ch. Dignon, chevalier, et de Noël Symon, par une épée à Caen, le jour St-Georges.

Gougeul ou Gougel (Pierre), chevalier, avait recouvré ses biens et patronages, car ils avaient été attribués, en 1419, alors qu'il était rebelle, à Henry Workesley, par une baliste à Caen, à la Pentecôte. Ils valaient environ 400 écus.

Gouth (Mathieu), escuier, un des illustres vaincus de Formigny. Voir au tome 7, notre mémoire intitulé Formigny.

Govys ou Gouvys (Henri de), escuier, Sgr de Mouen, avait prêté serment et obtenu les biens de son père Guillaume. Un membre de cette famille, Jehan de Gouvys, docteur ès-lois, chanoine de Bayeux, Lisieux et Evreux, l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, ne put, de son vivant, faire accepter à l'Université, les mille livres que lui avait léguées l'assassin canonique de Jeanne d'Arc.

Gray de Héton (Henry), chevalier, comte de Triquerville (Tancarville), Sgr de Tilly et de Fontaine-le-Henry, fils de Jehan Gray, chevalier, attorney général du roi, tué à Baugé en 1421, hérita de lui tous les biens meubles, forteresses, manoirs et domaines, tant de Guillaume de Melun comte de Tancarville et de sa fille, que de Jacques de Harcourt, ainsi que les terres de St-Clère, qui furent à Georges de Clère, et les terres de Chantelou et d'autres. Il devait, entre autres redevances, conduire deux lévriers au château de Cherbourg.

Guionne (demoiselle), fille et héritière de Jehan du Homme, aliàs Ralart, restitué en 1420 dans ses biens qui avaient été donnés antérieurement à Pierre Chaterton par une hache de guerre, à Rouen, à Noël.

Haisent, Hésent, Hasand ou Hasant (Guillaume), escuier, seigneur de Monfréville, obtint les domaines de feu Jean et de Roger Suhart, absent, d'une valeur de 300 livres tournois, par hommage, services, et une hache de guerre à Bayeux, à la St-Jean.

Harpel, Harpez, Harpeley (Jehan), chevalier, eut les terres de Guillaume de Colleville à la charge d'une ceinture de haubergeon à Rouen, à la Saint-Jean. Il fut bailli d'Evreux, du Cotentin, puis de Caen en 1431.

Harteulx-Vaucloux, Hertauk Wan Clox, Hortauk van Clox, Hertenbe Vaucloup, chevalier de la Jarretière, capitaine de Creully, reçut, en récompense de ses services militaires, la terre de la Lande Patry et la terre de Larchamp, ayant appartenu à Jehan de Larchamp, absent, par une arbalestre à Caen, à Noël ; — le château et la baronnie de Creully avec toutes les terres de feu Guillaume de Vierville, chevalier, et de Marie de Creully, sa femme, — le château et la baronnie de Courseulles et tous les biens de Radulphe Meullent, chevalier, — la terre et le

domaine de Villiers, appartenant à Olivier de Maugny, chevalier, à charge de les munir de garnisons suffisantes et de chevaucher à la guerre avec le roi, en compagnie de 4 hommes d'armes et de 8 archers. Il avait été député, en 1418, pour recevoir le serment de Jean Langret, évêque de Bayeux, massacré à Paris par les Bourguignons, dans la nuit du 12 juin.

HAWETON (Thomas), escuier, tenait la terre de Campigny et tous les biens de Hamon de Campigny, avec réversibilité pour ses hoirs mâles, par un hommage et un faucon à Noël. Il devait faire la garde au château de Bayeux avec sa famille et ses gens équipés à ses frais. Ces biens valaient 400 écus. Le roi s'en réserva la haute justice.

HOLME (Guillaume ?), seigneur d'Aunay, prieur du Plessis Grimould, qui, en sa qualité de premier chanoine de Bayeux, protesta contre l'élection de Jean d'Esquay au siège de Bayeux en 1431.

HUNGERSFORD, Hunguersford (Walter), chevalier, maître d'hôtel du roi, donataire du château et de la baronnie du Hommet appartenant au seigneur du Hommet et à Guillaume de Montenay, chevalier, et tous les châteaux, forteresses, domaines et fiefs et toutes possessions dudit Guillaume. Il eut aussi la terre de Breauté, la forteresse de Neville, propriété de Roger Breauté et de Margerie d'Estouteville, sa femme, — toutes les terres de Ste-Colombe et Tenneville, appartenant à David Brumen et Maria de Montmort, sa femme, — toutes les terres de Villequier avec leurs dépendances et la forteresse de Hibouville (Thibouville ?), confisquées sur Robert de Villequier et Charlotte de Haguenouville, sa femme, — une maison à Rouen, paroisse Ste-Croix, et un pré, par hommage, « un arc et une trouze de flesches barbelés estre poié à Rouen, et II sols t. de rente le 1er août ». Il fut capitaine des ville et château de Cherbourg, dont il négocia la capitulation. Il fut aussi un des sept commissaires nommés pour la reddition de Rouen.

LARCHAMP (Gervais de), chanoine et sous-doyen de Bayeux, chapelain du Mesnil Rabel, dont était seigneur Henri de Larchamp, prêtre, curé de Campeaux et de St-Georges-d'Aunay, enterré dans la crypte de la Cathédrale, ainsi que son frère Hervé de Larchamp, prêtre.

LARCHAMP (Jehan de), escuier, chanoine de Bayeux, décora cette crypte, et fut inhumé devant l'autel de la chapelle St-Nicolas. Les trois frères Larchamp avaient pour mère Perrette de Montagu, dont ils avaient obtenu l'héritage du roi d'Angleterre dès 1419.

LA ROCHELLE (Jeanne de la), femme Antoine de Warginez ou Warigniers, de la paroisse d'Audrieu, obtint tous ses biens, en viager, sur sa demande.

Gougeul ou Gougel (Pierre), chevalier, avait recouvré ses biens et patronages, car ils avaient été attribués, en 1419, alors qu'il était rebelle, à Henry Workesley, par une baliste à Caen, à la Pentecôte. Ils valaient environ 400 écus.

Gouth (Mathieu), escuier, un des illustres vaincus de Formigny. Voir au tome 7, notre mémoire intitulé Formigny.

Govys ou Gouvys (Henri de), escuier, Sgr de Mouen, avait prêté serment et obtenu les biens de son père Guillaume. Un membre de cette famille, Jehan de Gouvys, docteur ès-lois, chanoine de Bayeux, Lisieux et Evreux, l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, ne put, de son vivant, faire accepter à l'Université, les mille livres que lui avait léguées l'assassin canonique de Jeanne d'Arc.

Gray de Héton (Henry), chevalier, comte de Triquerville (Tancarville), Sgr de Tilly et de Fontaine-le-Henry, fils de Jehan Gray, chevalier, attorney général du roi, tué à Baugé en 1421, hérita de lui tous les biens meubles, forteresses, manoirs et domaines, tant de Guillaume de Melun comte de Tancarville et de sa fille, que de Jacques de Harcourt, ainsi que les terres de St-Clère, qui furent à Georges de Clère, et les terres de Chantelou et d'autres. Il devait, entre autres redevances, conduire deux lévriers au château de Cherbourg.

Guionne (demoiselle), fille et héritière de Jehan du Homme, aliàs Ralart, restitué en 1420 dans ses biens qui avaient été donnés antérieurement à Pierre Chaterton par une hache de guerre, à Rouen, à Noël.

Haisent, Hésent, Hasand ou Hasant (Guillaume), escuier, seigneur de Monfréville, obtint les domaines de feu Jean et de Roger Suhart, absent, d'une valeur de 300 livres tournois, par hommage, services, et une hache de guerre à Bayeux, à la St-Jean.

Harpel, Harpez, Harpeley (Jehan), chevalier, eut les terres de Guillaume de Colleville à la charge d'une ceinture de haubergeon à Rouen, à la Saint-Jean. Il fut bailli d'Evreux, du Cotentin, puis de Caen en 1431.

Harteulx-Vaucloux, Hertauk Wan Clox, Hortauk van Clox, Hertenbe Vaucloup, chevalier de la Jarretière, capitaine de Creully, reçut, en récompense de ses services militaires, la terre de la Lande Patry et la terre de Larchamp, ayant appartenu à Jehan de Larchamp, absent, par une arbalestre à Caen, à Noël; — le château et la baronnie de Creully avec toutes les terres de feu Guillaume de Vierville, chevalier, et de Marie de Creully, sa femme, — le château et la baronnie de Courseulles et tous les biens de Radulphe Meullent, chevalier, — la terre et le

domaine de Villiers, appartenant à Olivier de Maugny, chevalier, à charge de les munir de garnisons suffisantes et de chevaucher à la guerre avec le roi, en compagnie de 4 hommes d'armes et de 8 archers. Il avait été député, en 1418, pour recevoir le serment de Jean Langret, évêque de Bayeux, massacré à Paris par les Bourguignons, dans la nuit du 12 juin.

Haweton (Thomas), escuier, tenait la terre de Campigny et tous les biens de Hamon de Campigny, avec réversibilité pour ses hoirs mâles, par un hommage et un faucon à Noël. Il devait faire la garde au château de Bayeux avec sa famille et ses gens équipés à ses frais. Ces biens valaient 400 écus. Le roi s'en réserva la haute justice.

Holme (Guillaume ?), seigneur d'Aunay, prieur du Plessis Grimould, qui, en sa qualité de premier chanoine de Bayeux, protesta contre l'élection de Jean d'Esquay au siège de Bayeux en 1431.

Hungersford, Hunguersford (Walter), chevalier, maître d'hôtel du roi, donataire du château et de la baronnie du Hommet appartenant au seigneur du Hommet et à Guillaume de Montenay, chevalier, et tous les châteaux, forteresses, domaines et fiefs et toutes possessions dudit Guillaume. Il eut aussi la terre de Breauté, la forteresse de Neville, propriété de Roger Breauté et de Margerie d'Estouteville, sa femme, — toutes les terres de Ste-Colombe et Tenneville, appartenant à David Brumen et Maria de Montmort, sa femme, — toutes les terres de Villequier avec leurs dépendances et la forteresse de Hibouville (Thibouville ?), confisquées sur Robert de Villequier et Charlotte de Haguenouville, sa femme, — une maison à Rouen, paroisse Ste-Croix, et un pré, par hommage, « un arc et une trouze de flesches barbelés estre poié à Rouen, et II sols t. de rente le 1er août ». Il fut capitaine des ville et château de Cherbourg, dont il négocia la capitulation. Il fut aussi un des sept commissaires nommés pour la reddition de Rouen.

Larchamp (Gervais de), chanoine et sous-doyen de Bayeux, chapelain du Mesnil Rabel, dont était seigneur Henri de Larchamp, prêtre, curé de Campeaux et de St-Georges-d'Aunay, enterré dans la crypte de la Cathédrale, ainsi que son frère Hervé de Larchamp, prêtre.

Larchamp (Jehan de), escuier, chanoine de Bayeux, décora cette crypte, et fut inhumé devant l'autel de la chapelle St-Nicolas. Les trois frères Larchamp avaient pour mère Perrette de Montagu, dont ils avaient obtenu l'héritage du roi d'Angleterre dès 1419.

La Rochelle (Jeanne de la), femme Antoine de Warginez ou Warigniers, de la paroisse d'Audrieu, obtint tous ses biens, en viager, sur sa demande.

Le Beauvoisien (G.), escuier, époux de Pierrette d'Escoville, qui obtint ses biens sis à St-Martin-de-Combray, dès 1418.

Le Bouchier (Guillaume), docteur en théologie, fut un des assesseurs du procès de Jeanne d'Arc.

Le Chamberier ou Chamberlayn (Jehan), préposé au grenier à sel de Conches avec Jehan Pylton, eut les terres de Jehan de Sillans, au bailliage d'Evreux, de la valeur de 200 couronnes, par une ceinture de haubergeon, à Rouen, à la St-Jehan. Il possédait aussi à Harfleur un tènement en ruine et un jardin, qui furent à Jehan Le Cordier dit Dase, et à Caen, les maisons et jardins de Nicolas Voye et Denis le Hurel, par certaines redevances en argent et service de guet et de veille.

Le Cloustier (Roger), escuier, vicomte, puis bailli de St-Silvin, seigneur de St-Germain-le-Vasson et du Mesnil d'Argences, chanoine d'Arry, fondateur du *Collège du Cloustier*, à Caen. Il eut les terres qui furent à Richard de la Rue. Ce fut dans son hôtel que logea Charles VII, lors de la reprise de Caen, en 1450.

Le Héricy (Jehan) eut un sauf conduit avec Rimache.

Le Quar[tier] (Guillerme), pbre, nommé curé de Vassy, en 1439. Serait-ce Guillaume Chartier, frère d'Alain, évêque de Paris en 1447 ?

Lesens (n. et disc. pers. Me Ysart), fut lieutenant-général de Lespicier, vicomte de Bayeux.

Lespicier (Nicolas) dit Bradkyrk (grande église), un irlandais, qui obtint à Caen les maisons de Radulphe Le Moigne et Benoît de la Salle par 4 livres tournois de rente, 2 veilles et gardes, à Harfleur, le tènement de Pierre Le Bowyer, par 10 s. st., et service de guet, et fut ensuite vicomte de Bayeux, de 1437 à 1449. Nous avons de lui un acte de 1441, relatif aux hoirs de feu Girot Davy, vivant bourgeois de Bayeux.

Loyseleur (Nicolas), maître ès-arts, chanoine de Rouen, qui confessait Jeanne d'Arc pour mieux l'espionner, vota la torture et la mort de la pauvre fille et mourut d'apoplexie au Concile de Bâle. C'est Tartufe au service de l'inquisition.

Lorfèvre (Guillaume), bourg. de Caen, restitué dans ses biens dès 1419.

Maillart (Alain), avocat du Roi, en vicomté, à Bayeux.

Marguerie (Me André), licencié en droit civil, bachelier en droit canon, archidiacre du Petit Caux et chanoine de Rouen.

Martel (n. h. Jehan), chevalier, Sgr de Secqueville et d'Airel.

Mathen ou Maten (Jehan), escuier, reçut les biens de Louis Tournebuke, rebelle, dans le bailliage de Rouen, par hommage, et une paire

d'éperons dorés, à Rouen, à Noël. Il avait été restitué, après serment, d'allégeance dans les biens de sa femme Laurentie, d'une valeur de 50 livres tournois.

MAUNAY ou Maugny (Jehan de), de Bayeux, recouvra ses biens le 27 mai 1422.

MINERS ou Myners (G.), baron de Flers, bénéficiaire des biens de feu Hugues de Beuville, chevalier, d'une valeur de 500 fr., par hommage, services, un arc et une trousse de flèches à Caen, à la St-Jean.

MYAUNAY ou Miaunoy (Martin de), escuier, et Perrette de Forges avaient obtenu la restitution de leurs biens.

OGART, Ongart, Hongart (n. h. André) eut, après Thomas, comte de Salisbury, la terre de Villers, par un espervier.

PAQUINTON, G., escuier, Sgr de Sommervieu, qui avait à Bayeux, rue Montfiquet, une maison consfisquée sur Girot Davy. Voir notre opuscule : « Episode de l'occupation anglaise à Bayeux. »

POPHAM, Pouphen (Jehan), possesseur des château, domaine et terre de Thorigny, de Planquery, etc., confisqués sur Olivier de Mauny, et valant 2,000 couronnes, — du manoir et du domicile de Robert de Caumont, avec sa maison et son jardin sis à Bayeux, — du manoir et du domicile de Radulphe Damon de Caen, — par hommage à St-Jean, avec charge de défendre et réparer le château et service de garde et guet accoutumé à Caen et à Bayeux. En avril 1420, on lui donna le reste des biens d'Olivier de Mauny, de Katerine, sa femme, et d'Olivier, leur fils.— Popham reçut la capitulation d'Avranches ; fut membre de la commission chargée de rendre à leurs propriétaires les maisons de Caen, de 20 francs de revenu au maximum, avec charges de guet et de veille ; — inspecteur des forteresses de Cerisy et Villers-Boscage; — seigneur et capitaine de Thorigny, capitaine de Condé-sur-Noireau, bailli de Caen et capitaine de Bayeux.

QUATRANS (Jehan), de la famille des tabellions de Caen.

ROBESSART (Jehan), chevalier, seigneur d'Escaillon, possesseur des terres et domaines d'Orglandes et Desmouville-la-Rogue qui furent Jehan de Brucourt, absent, — des biens de Thomas du Val, Michel Hallebot et Michel Symon, absents, par hommage, une épée à St-Jean, à Carentan, et le service d'un homme d'armes et 2 archers, gratifié des châteaux et domaines de St-Sauveur-le-Vicomte, Néhon et Auvers, qui furent au seigneur de la Rivière, par hommage et 1 espervier à Caen, à St-Jean. Il eut, en 1441, un procès avec le comte de Dorset au sujet de la seigneurie d'Auvers.

Robessart (Théodoric ou Thierry), son fils, était capitaine des hommes d'armes et archers de la garnison de St-Sauveur. Il passa une montre en cette qualité, à Coutances, au cours de l'année 1433.

Randulf (Jehan), vicomte de Caen, 1435-1442.

Rothelane ou Routelane (Jehan), escuier, fils Guillaume, capitaine du Pont d'Ouve, qui avait reçu les biens d'Olivier et Jacques de Folligny, d'une valeur de 800 francs, par hommages, services et fer de lance au chastel de Caen.

Scales (Thomas), seigneur de Scales et de Columbières, eut les terres de Columbières, après Draiton, qui les tenait par un espervier, à Bayeux, le jour Ste-Marguerite.

Spaleyng ou Spaldyng (Thomas), avait obtenu les terres de Bertain (Bertrand) de Damfernet, par un fer de lance, à Vernon, à Noël.

Styward (Jehan), capitaine de Neuilly.

Talents (Antoine des), chanoine de Bayeux, docteur en l'un et l'autre droit, mort en janvier 1478, enterré dans la chapelle de la Conception à la Cathédrale de Bayeux.

Sebire (G.), eut les biens de Guy de Pitres, escuier, d'une valeur de 118 livres tournois par hommage et 1 fer de lance à Rouen, à Noël.

Semilly (Jehan de), changeur royal aux bailliages de Rouen, Caen et Costentin.

Spencer (Hugh), escuier, reçut le donjon de Fescamp qui était en ruines, les fiefs de Tremouville et Vinemesville, confisqués sur Jehan de Calville, chevalier, d'une valeur de 300 francs, par un fer de lance à Harfleur, à la St-Michel. Il avait dans cette ville divers tènements d'une certaine importance. Il posséda les fiefs et héritages de Robert de Ver, rebelle, sis à Ver et Couvains. Il obtint aussi les terres de Fresne, appartenant audit chevalier de Calville, par une arbalestre à Rouen, à Noël. La confiance du roy l'avait investi du pouvoir de délivrer des sauf-conduits. Il fut chargé de l'inspection des garnisons de Cerisy et Villers-Bocage, et remplit les fonctions de capitaine de Lillebonne, de bailli de Coutances et de trésorier-général de Normandie, du Maine et des autres parties occupées par le vainqueur. Spencer fut un des otages anglais livrés lors de la prise de Caen, en 1450.

Standiz ou Stendiz (Henri), escuier, un des défenseurs de Caen, lors de sa reddition.

Surrain (Thomas de), un des défenseurs de la forteresse de Villiers-sur-Port.

Thibouville (Jehanne de), veuve Jehan de Tilly, chevalier, avait obtenu sa dot en viager. De même sa belle sœur, Jehanne de Pelleperche, veuve Jehan de Thibouville. Cette famille était alliée aux Tesson.

Tiphaine (Jehan), docteur en médecine, maître ès-arts, chanoine de la Ste-Chapelle de Paris, signa la condamnation de Jehanne d'Arc, par crainte des Anglais.

Tollevast (Jehanne de), veuve Jehan de Hotot, ch^er, avait obtenu ses biens.

Varroc (Nicolas), escuier, avait été nommé receveur du marc à Coutances et Avranches en 1421.

Vassy (Jehanne de), qui fut femme Henri de Hotot, escuier, obtint ses biens et recouvra sa dot.

Vaulx (Jehan de), fils Jehan, restitué en 1419, et Alice Machue, veuve en 1421. A cette date, elle obtient sa dot, et ses enfants mineurs, Jehan de Guy, ont les biens de leur père.

Villette (Guillaume de la), docteur en droit civil, chanoine official et chancelier de Bayeux, mort en février 1472.

Warigniers (Jehan), escuier, Sgr de Cagny.

Warigniers (Robert), escuier, et Jeanne de Hermanville, sa femme, avaient, par leur soumission, obtenu les biens dudit Robert et ceux à lui dévolus par la mort d'Antoine, son père, mari de Guillemette d'Esquay.

Welton (Henri), eut le domaine de St-Pair de Servain, et les biens de feu Robert de Servain, chevalier, valant 350 écus, par service, hommage et fer de lance à Caen, à Noël.

Ypres (Jehan), posséda les terres de feu Fouques de Martilly, chevalier, et de sa femme absente, sises dans le bailliage d'Evreux, d'une valeur de 400 francs, à la charge d'une dague à Rouen, à Noël.

E. ANQUETIL,

Correspondant du Ministère.



DE LA DISPERSION DES SOURCES HISTORIQUES

A notre époque, alors que l'histoire reniant ses vieilles routines abandonne les généralités et les appréciations toutes faites, pour aller puiser aux sources mêmes les faits qui la vivifient, il est du plus grand intérêt, pour l'honneur de chaque cité et l'instruction générale tout à la fois, de signaler les chartes, chroniques ou archives auprès desquelles les générations intermédiaires ont trop souvent passé sans détourner la tête.

C'est dans cet ordre d'idées, Messieurs, que je vous demanderai la permission de vous entretenir aujourd'hui d'un certain nombre de documents locaux, antérieurs à la Révolution ou contemporains de cette époque, dispersés maintenant dans divers dépôts ou chez des particuliers.

Tout récemment, à l'occasion d'une démarche faite par M. l'archiviste du Calvados, pour obtenir le versement au dépôt dont il a la garde de certains sacs de paperasses, attribuées jadis à la ville lors du partage fait par M. Moysant, des objets réunis, en 1794, par la Commission des Arts de notre district, et d'autres, achetées, si l'on en croit certaines versions, par des particuliers, le Conseil Municipal chargea un de ses membres, notre regretté président honoraire, M. Villers, de lui faire un rapport sur cette question. Le rapporteur conclut au rejet de la demande et vit son opinion ratifiée par le Conseil, qui nomma même une commission pour en opérer le classement, classement qui, si nous ne nous trompons, n'est pas encore terminé, que nous appelons de tous nos vœux, et dont le catalogue ne saurait manquer d'exciter un vif intérêt puisqu'il doit comprendre une foule de pièces provenant de nos 7 anciennes juridictions : bailliage, vicomté, grenier à sel, élection, amirauté, table de marbre ou eaux et forêts et point d'honneur.

Comme demande reconventionnelle non susceptible, hélas ! d'être accueillie, le rapporteur signalait la présence, à Caen, de 56 registres des paroisses de notre ville, relatifs à l'état civil. En voici la nomenclature,

que nous ne croyons pas sans utilité pour les fureteurs qui les voudraient consulter :

1	Paroisse	St-André	1737
1	—	St-Exupère	1619
8	—	St-Jean	1561 à 1720
3	—	St-Laurent	1764 à 1766
19	—	St-Loup	1726 à 1771
3	—	Madelaine	1722 à 1765
1	—	St-Mâlo	1760
1	—	St-Nicolas	1773
9	—	St-Patrice	1737 à 1786
8	—	St-Sauveur et N.-D. des Fossés	1713 à 1772
2	—	St-Vigor-le-Petit	1758 à 1761
56 registres.			

En mars 1861, M. le Sous-Préfet de Bayeux avait déjà fait appel au zèle et aux connaissances de M. Villers, pour procéder, de concert avec M. Thorel, greffier, à l'examen des dossiers du greffe antérieurs à 1790, ayant un caractère essentiellement administratif, pour, à la suite d'une entente entre les ministres de l'intérieur et de la justice, les réintégrer dans une certaine mesure aux archives de la préfecture.

Le procès-verbal de cette opération constate qu'il n'existe au greffe que les plumitifs ou minutes depuis l'institution des tribunaux. Mais, on y lit aussi qu'une certaine quantité de paperasses tirées du greffe comme nuisibles, avaient été transportées dans les combles humides de la prison et qu'il s'y rencontrait des pièces provenant de l'ancienne maîtrise des eaux et forêts, du bailliage et de la vicomté de Thorigny, de la vicomté de Bayeux et de la haute justice du Molay. Il aurait pu ajouter qu'il y avait aussi des registres intéressants, notamment un registre double déposé au bailliage par les Ursulines, au vœu de l'ordonnance royale de 1736.

Sans entrer dans les détails, le rédacteur du procès-verbal, en prudent normand, demande le triage et la réintégration au greffe des pièces intéressantes au point de vue de l'histoire locale et de l'intérêt des familles et pouvant fournir des renseignements utiles, ce qui prouve qu'il devait y avoir là des choses intéressantes. Ecoutez plutôt la fin du procès-verbal : « Dans le cas où l'autorité supérieure n'admettrait pas le principe de la conservation, la ville de Bayeux s'empresserait de donner l'hospitalité dans

14

ses archives ou sa bibliothèque à ces pages de l'histoire du passé, à ces souvenirs épars d'institutions disparues ».

Le Bayeusain se révèle dans cette demande, ainsi que sa crainte de voir disperser ce qu'il a vu et qu'il a peu fait valoir, pour s'en ménager la possession.

Hélas ! nous ignorons où tout cela est passé et nos regrets de ces documents disparus sont avivés par l'habileté dont un fin connaisseur avait usé pour en diminuer la valeur certaine. Peut-être un jour quelque archéologue heureux nous en signalera-t-il la survivance et le lieu de leur repos.

Un de nos collègues, auquel ses occupations ne permettent pas de prendre une part plus active à nos travaux, s'empresse, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, de sauver les documents historiques qu'il rencontre, et ce faisant mérite beaucoup de la République des lettres. Je lui dois la possession d'un inventaire curieux, du 1er nivôse an VI (21 décembre 1797), de toutes les pièces existant au bureau du procureur-syndic du district de Bayeux et qui furent lors remises au département du Calvados, suivant reçu de Thibault, procureur-syndic à Caen.

Avec cet inventaire, il me fut remis : 1° quelques pièces relatives aux déclarations des communes sur leur argenterie, le procès-verbal du serment de MM. Marette, desservant, et Vautier, pbre, à Bazenville, qui paraissent être demeurées des pièces envoyées ; 2° des notes sur l'envoi de l'argenterie des églises ; 3° une page du registre des dons patriotiques pour la guerre.

Tous ces papiers et inventaire proviennent de la famille de Deschamps, alors procureur-syndic à Bayeux, qui devint juge du tribunal des douanes à Cherbourg, et qui revint mourir en notre ville, rue de la Cave.

L'inventaire révèle l'existence de 35 cartons, renfermant 504 liasses, composées de 4,489 pièces.

Les impôts, anciens et nouveaux, occupent 4 cartons ; les ponts et chaussées, l'administration, les finances, les fabriques de toile, le tableau des ensemencements, le recensement des bestiaux, le maximum et récoltes, le tableau nominatif des municipalités, les cantonniers, les invalides pensionnés, l'état des indigents des communes, les salpêtres, et divers, n'occupent chacun qu'un carton ; les lettres d'envoi des lois en occupent deux.

Mais ce qui surtout doit avoir de l'intérêt, un intérêt je dirai même palpitant, serait la correspondance décadaire des municipalités, celle du

militaire, celle avec le département (2 cartons), celles au sujet des biens nationaux, de la tranquillité publique (3 cartons). On peut y joindre : les arrêtés concernant les prêtres insermentés, les certificats de civisme des prêtres et desservants de campagne avec les certificats de non émigration, les procès-verbaux du mobilier des églises, les pièces relatives à l'argenterie du district et les états contenant les dons volontaires et les dépouilles des églises.

Vous en jugerez, Messieurs, par les détails suivants :

Le carton n° 1 (pièces concernant l'argenterie du district) renfermait : 1° un registre contenant le nombre des ornements en or et en argent désignés pour être brûlés par le citoyen Jean Marquet, orfèvre à Bayeux ; 2° une liasse registre contenant l'état général de toute l'argenterie du district, par commune, le poids et l'envoi qui en a été fait à différentes époques à la monnaie ; 3° une correspondance pour les argenteries des églises, cloches et cuivres des maisons supprimées ; 4° un certain nombre de liasses, parmi lesquelles une constatant qu'il s'était trouvé dans le chartrier de la Cathédrale, cent trente-quatre livres cinq sols.

Le double qui se trouvait avec l'inventaire, nous renseigne exactement sur le poids de l'argenterie de notre district : 982 marcs, 2 onces, 6 gros 1/2, dont 64 marcs d'argenterie dorée, pesés par ledit Jean Marquet, préposé à cet effet. Le tout, avec 175 marcs 3 onces qui semblent provenir des galons brûlés, fut envoyé le 14 prairial an II, au caissier de la monnaie de la commune de Paris, en conformité de la lettre, en forme d'instruction, adressée aux administrateurs du district le 25 ventôse 1793. Une note détaille, comme provenant de la Cathédrale, une suspense avec les glands et dépendances, un grand plat d'argent ovale, 2 burettes, une grande coquille et une paix d'argent doré.

Dans le carton n° 2 (mobilier des églises) : on trouve l'estimation et l'état des linges réservés pour les hopitaux et leur délivrance aux dits hopitaux s'élevant à 4.138 livres et l'estimation (40.096 livres 2 sols) et vente (53.388 livres 10 sols) des ornements et linges des dites églises.

Dans un autre, n° 3, sont les liasses par duplicata des procès-verbaux d'inventaires d'églises, et les dons volontaires, avec des récépissés de matières métalliques. On y rencontre aussi les fournitures de souliers faites à la République par les cordonniers du district ; la correspondance relative aux écoles primaires et à l'école de Mars, celle ayant trait aux billets de confiance avec les communes de Bayeux et Isigny.

Dans le 9e se trouvent : 1° une correspondance avec le département et

les municipalités pour les faux louis ; 2° un brevet pour l'établissement de la caisse d'épargne du citoyen Laforge ; 3° délivrance de bandages à des infirmes ; 4° une correspondance relative à la monnaie provenant des cuivres et des cloches ; 5° un état des prêtres déportés et des biens de l'ordre de Malte ; 6° la correspondance pour l'élection d'un évêque ; 7° 4 pièces relatives à l'arrestation du courrier de la malle à Vaubadon.

Le 10e carton est moins riche en documents ; signalons y toutefois une liasse concernant les maisons du chapitre.

Au 18e carton, étaient 40 pièces concernant les prêtres insermentés détenus ; au 19e, seize pièces correspondances et tableaux des sociétés populaires et 29 pièces correspondance du comité révolutionnaire de Bayeux.

Dans le 23e nous remarquons 85 certificats de civisme des desservants de campagne et certificats de non émigration ; près de 300 pièces de correspondance des bureaux de surveillance et du comité de sûreté générale ; une trentaine d'autres relatives aux élections et épurations, entre autres celles des autorités constituées par le représentant Lozeau.

Le suivant renferme les états des ecclésiastiques assermentés et non assermentés, leurs prestations de serment (il y a 143 serments purs et simples), et quelques lettres du conseil épiscopal.

Sur la page des dons patriotiques pour la guerre, le premier article est : Delaunay, Honoré-François, curé constitutionnel de Vaucelles,

2 couverts d'argent à filets	123	Livres
Puis Le Coustey, curé de Sommervieu, au nom de 4 citoyennes dont il n'a voulu déclarer le nom, en argent	2.751	—
Les off. munic. de Bayeux	540	—
Michel Vaultier, de Bazenville	801	—
Le Coustey, en argent	213	—
Loyer, trésorier de la Société populaire pour être échangés en assignats	600	—

En retenant plus que de raison, sans nul doute, votre attention sur les documents que nous venons d'analyser, nous n'avons eu d'autre but que d'indiquer des sources à tous ceux qu'attire l'histoire de la période sans cesse troublée qui sépare le passé des temps modernes, période si bien caractérisée du vocable de Révolution. Puissent ces documents être restés inviolés et avoir été intégralement déposés aux archives départementales, dont les richesses sont si libéralement et si gracieusement mises à la disposition du public travailleur par leur éminent gardien, l'archiviste M. Benet.

Compte-Rendu des Séances

Séance du Jeudi 19 Novembre 1903

Présents : MM. Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste ; de Gomiecourt, vice-archiviste ; Loisel, trésorier ; Guisle, Le Baron, Le Duc, Le Mière et Tranchand.

Absents excusés : MM. Etienne, Hamel, Le François, Rauline et Sebire. Après communication de la correspondance imprimée et manuscrite, et échange d'observations sur le Congrès des Sociétés Savantes, le Concours littéraire du Prix Lucien Fouché, à Evreux, et le *Choix des Sujets mis au Concours* par les Sociétés Savantes, l'Assemblée est d'avis que c'est à la Société qui aura un concours d'en fixer les conditions, et notamment de décider si le sujet doit être imposé ou laissé au libre choix des concurrents.

L'élection pour le renouvellement du bureau est renvoyée au Vendredi 4 Décembre 1903, ainsi que la lecture du compte-rendu adressé à la Société par M. le Président Joret-Desclosières.

M. Anquetil dépose sur le Bureau les premières feuilles du 8e volume des Mémoires, et rappelle qu'une *Photographie de M. le Baron Gérard*, offerte par son Fils, sera prochainement adressée aux Membres de la Société, pour être jointe à la nécrologie parue dans le 7e volume, récemment distribué.

Sont élus Membres de la Société : MM. Asselin, Le Roy, Pételle et Vuagneux ; sept nouveaux Membres sont présentés, sur l'admission desquels il sera statué à la prochaine réunion.

M. Loisel rend compte de la situation financière, qui présente un exécédent de recettes de 1,854 fr. 18.

M. Tranchand demande s'il ne serait pas possible de réunir en collection les photographies du *Vieux Bayeux*, et aussi de conserver le souvenir des restes du *Prieuré de Pierre Solain*, qui vont être prochainement démolis.



Séance du Vendredi 4 Décembre 1903

Présents : MM. Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste ; de Gomiecourt, vice-archiviste ; Loisel, trésorier ; Bazire, de Courson, Delmas, Dumans, Guisle, Hugonin, Mabire, Marie, Pételle, Tranchand et Verdier.

Absents excusés : MM. Carré et Rauline.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. Anquetil communique à l'Assemblée le compte-rendu adressé à la Société par M. le Président Joret-Desclosières, et en considération de la notoriété de M. le Président Joret-Desclosières, des services qu'il a rendus et qu'il pourra rendre encore à la Société, propose de le réélire Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Une Commission, composée du Bureau et de M. Delmas, est chargée d'étudier la question de l'achat d'obligations à lots.

Sont élus Membres de la Société, MM. Le Verrier, Noché, Belliard, d'Ussel, Dubois, Lair et Rousselot.

On procède ensuite au vote pour le *renouvellement du Bureau*, sous la présidence de M. Bazire, assisté de MM. Loisel et Pételle ; sont réélus pour trois ans,

MM. Joret-Desclosières, Président ;
Anquetil et Londet, Vice-Présidents ;
Garnier, Secrétaire ;
Dodeman, Vice-Secrétaire ;
Valette, Archiviste ;
R. de Gomiecourt, Vice-Archiviste ;
Loisel, Trésorier.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une Œuvre humoristique très goûtée de M. le Capitaine Paimblant du Rouil, intitulée *Veillée Dentellière*.

Après lecture d'une très intéressante étude de M. Anquetil, sur *Les Sangles du Vieux Bayeux*, M. Tranchand termine la séance par quelques notes sur les anciens immeubles qui occupaient l'espace aujourd'hui réuni à la Place du Château, à l'angle des rues des Terres et Conseil.

Séance du Vendredi 29 Mars 1904

Présents : MM. Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste ; Loisel, trésorier ; Bazire, Le Mâle et Pételle.

Après communication de la correspondance imprimée et manuscrite, et choix de M. le Président Joret-Desclosières pour représenter la Société au Centenaire de la Société Nationale des Antiquaires de France, M. Anquetil informe l'Assemblée que le Ministère a accordé une subvention de 1,250 francs pour le *Monument de Formigny*, et que cette somme a été versée à M. Le Duc, conformément à la convention du 15 avril 1903.

Les Membres présents visitent la *Bibliothèque de la Société*, dans laquelle ont été réunis tous les volumes appartenant à la Compagnie ; puis, M. Le Mâle donne lecture d'un travail très curieux sur les *Limites de la Bourgeoisie à Bayeux ;* M. Anquetil lit une gracieuse légende de M. Le Lièvre, sur la *Fontaine Saint-Martin*, et communique un intéressant *Brevet de Changeur*, délivré, en janvier 1642, pour Bayeux et Creully.

Séance du Jeudi 7 Juillet 1904

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Le Lièvre, secrétaire-honoraire ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Angérard, Bazire, Étienne, Guisle, Le Duc, Le Mière et Verdier.

Absent excusé : M. Valette.

Après lecture et adoption du procès-verbal, communication de la correspondanee imprimée et manuscrite, M. le Président rend compte de la situation financière du *Comité de Formigny*, et rappelle que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, en raison de la convention du 15 avril 1903, est entièrement hors de cause en tout ce qui concerne cette affaire.

Après échange d'observations sur les Fêtes de Bayeux, les Assises de La Pomme, l'Exposition des Primitifs français, le projet d'un Buste à Le Pippre, le classement de l'Abbaye de Deux-Jumeaux, le lieu précis du passage de l'Aure, par Richemont, l'Union Bas-Normande et Percheronne, M. Le Lièvre donne lecture de son travail plein d'érudition sur la *Conservation et la Restauration des Œuvres d'Art*, et M. le Président communique un intéressant article sur *l'Explorateur Jean Duchesne-Fournet*.

Séance du Jeudi 10 Novembre 1904

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Bazire, de Courson, Guisle, Le Duc, Lemaître, Le Mâle et Verdier.

Absents excusés : MM. Magdelaine et Valette.

Après lecture et adoption du procès-verbal, et échange d'observations sur l'Abbaye de Deux-Jumeaux, le Centenaire du Lycée de Caen, et la Conférence de M. Lefébure sur la Dentelle, M. Anquetil communique un document excessivement curieux, contemporain de l'occupation anglaise, *Les Présentations et Collations des Bénéfices du Diocèse de Bayeux, de 1436 à 1445*.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. le Capitaine Paimblant du Rouil, intitulé *Mariage et Divorce sur la « Duchié » de Normandie*, et fait une intéressante communication sur les *Documents d'Archives* qu'il serait important de réunir pour conserver la mémoire des œuvres accomplies par la Société (plaques commémoratives de la naissance des Frères Chartier et de l'historien Béziers, Consolidation de la Roche de Fontenailles, Erection des Statues d'Arcisse de Caumont et d'Alain Chartier et du Monument de Formigny).

La Société prend une délibération par laquelle elle a l'honneur d'appeler la bienveillante attention du Conseil Municipal, sur la nécessité de protéger la *statue d'Alain-Chartier* par un entourage convenable ; elle sollicite la prompte mise à l'étude du devis de ce travail, auquel elle se déclare dès à présent disposée à s'associer par une allocation proportionnée au montant de la dépense prévue ; le Secrétaire est chargé de transmettre ce vœu au Conseil Municipal pour la prochaine séance.

M. Loisel, trésorier, rend compte de la situation financière de la Société :

Le compte de 1904, d'après les prévisions de recettes et de dépenses jusqu'à la fin de l'exercice et les recettes et dépenses déjà effectuées, peut être prévu comme devant se solder au 31 décembre 1904, par un excédent d'actif de 2.034 fr. 89, dont 1.599 fr. 89 en un livret de caisse d'Epargne et 535 fr. en espèces aux mains du Trésorier.

Ce reliquat de 535 fr. étant conservé disponible à toute éventualité, le bugdet de 1905 s'établit ainsi qu'il suit :

RECETTES :	Intérêts des fonds placés.		45 fr. »»
	Cotisations.		600 »»
	Ensemble		645 fr. »»
DÉPENSES :	Au concierge.	10 fr. »»	
	Frais d'Administration . .	60 »»	
	Impression des Mémoires .	300 »»	
	Séance publique	200 »»	
	Imprévus	75 »»	
	Ensemble	645 fr. »»	ci 645 fr. »»
			BALANCE

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
C. GARNIER.

Séance du Mardi 21 Mars 1905

Présents : MM. Anquetil, vice-président ; Valette, archiviste ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Bazire, H. Etienne, Fagart, l'abbé Hugonin, Mabire, Pételle et Verdier.

Absents excusés : MM. le Président Joret-Desclosières, l'abbé Le Lièvre, Lefébure.

M. Anquetil fait part de l'accroissement de la Bibliothèque, qui vient de s'enrichir notamment des Mémoires de la Société des Antiquaires et de l'Académie des Beaux-Arts de Caen.

Sur la proposition faite par lettre par M. le Président Desclosières, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, après avoir entendu communication du vote du Conseil Municipal de Bayeux, relatif à la grille d'entourage destinée à protéger le monument d'Alain-Chartier, remercie l'Assemblée communale d'avoir bien voulu prendre en considération le vœu émis par la Société, et lui exprime ses sentiments de gratitude à l'occassion des généreuses dispositions qui ont inspiré la délibération du 16 mars courant.

On approuve aussi la proposition de M. Desclosières, de graver sur le piédestal de la Statue, l'hommage rendu par Clément Marot, au poète national :

« En Maistre Alain, Normendie prend gloire ».

Après l'éloge funèbre de MM. Payan et Desramé-Dubois, MM. Abel Estienne et Dillaye, présentés en Novembre, sont admis et proclamés Membres de la Société ; on inscrit au nombre des Membres correspondants, MM. Gaston Lavalley et Robert Triger ; on statuera en juin sur l'admission de MM. Gallier, Lalouel, Le Gras et Le Hartel, présentés à la séance de ce jour.

M. Anquetil annonce un concours de Géographie à Bordeaux, et la réunion des Sociétés Savantes à Alger ; il rend compte des publications reçues depuis la dernière séance et spécialement des Mémoires de la Société des Sciences de Cherbourg et de la Société d'Etudes diverses du Havre (notice sur Edouard Toutain-Mazeville, sur la représentation au Hâvre, en juillet prochain, du Mystère de Saint-Nicolas, de Robert, de la notice sur Gilles Villehervé, Prior et sur l'imprimeur Le Mâle).

Le Secrétaire donne lecture de la première partie du travail de M. l'abbé Le Lièvre, sur les *Evêques de Bayeux pendant la Ligue et leur rôle dans l'abjuration et l'absolution d'Henri IV*, et du récit de M. Lalouel, intitulé : *Une Page inédite de l'Histoire de Bayeux.*

M. Anquetil lit à ses collègues le *Dragon malgré lui*, de M. le Capitaine Paimblant du Rouil, et leur communique le commencement de sa très intéressante étude sur les *Milices Bourgeoises de Bayeux.*

NÉCROLOGIES

Depuis la publication de notre dernier volume, notre Compagnie a vu la mort lui ravir huit de ses membres, auxquels, selon notre pieuse habitude, nous consacrons quelques lignes nécrologiques, à titre de souvenir.

1° M. DE GOMIECOURT

Monsieur LOUIS-PALÉMON DRAGON, vicomte DE GOMIECOURT, ancien directeur des Usines à Gaz de Bayeux et de Saint-Lo, est décédé, le mercredi 16 décembre 1903, à Cherbourg, chez son fils aîné, commissaire-principal de la Marine.

Né à Amiens, le 29 juillet 1814, M. de Gomiecourt était le fils cadet d'Antoine-Pierre, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, sous Louis XVIII, qui n'émigra point, et de dame Pauline-Henriette-Valentine de Quérecques, fille du dernier marquis de ce nom, allié, dit une généalogie de famille, aux rois d'Ecosse, aux Montmorency, au Rohan-Chabot.

Sa jeunesse se passa au château d'Agy, que son père avait acheté, en 1823, de Madame d'Hautefeuille, et où l'agriculture se faisait sur une grande échelle. En 1830, embarqué comme apprenti marin sur la frégate la *Melpomène*, commandée par le capitaine de vaisseau Lamarche, il prit part au bombardement d'Alger et y fut blessé d'une balle. Revenu en Normandie en 1832, il aida son père dans sa faisance-valoir. En 1845, il épousait Melle Mélanie-Jeanne Véron, fille et petite-fille d'armateurs de de Saint-Servan. En 1864, il créait, sous les auspices du millionnaire Cibiel, les Usines à Gaz de Bayeux et de Saint-Lo, qu'il administra jusqu'à l'âge de 89 ans.

Doué d'une grande énergie qu'il a toujours dépensée au service de ses concitoyens, sa charité, sa bonté et le charme de ses relations ne lui avaient fait que des amis de toutes les personnes avec lesquelles il eut des relations. Toutes conserveront de la mémoire de cet homme loyal un respectueux souvenir.

Il ne fut pas un de nos membres actifs, dans le sens d'une collaboration accentuée à nos travaux habituels, mais il s'intéressait beaucoup à notre

Société, saisissant toujours, avec empressement, l'occasion de nous marquer son utile bienveillance.

2° M. Edmond PAGNY

M. Edmond PAGNY, agriculteur, maire de Cartigny-l'Epinay, conseiller d'arrondissement, Officier du Mérite Agricole, ancien membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, avant la scission de cette société en deux branches distinctes, avait tenu à honneur, depuis cette époque, de compter parmi les adhérents de l'une et de l'autre.

A ses obsèques, qui eurent lieu le 21 décembre 1903, se pressait un nombreux concours d'agriculteurs venus pour rendre hommage au collègue distingué qui avait su allier si heureusement l'industrie chaufournière et l'agriculture, gagner une fortune honorable et laisser à la patrie, vingt-cinq enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

3° M. d'AUXAIS

Le 21 février 1904, une longue et douloureuse maladie enlevait à sa famille, M. Roger-Alexis-Louis, Comte d'AUXAIS, âgé seulement de 57 ans. Très assidu à nos réunions, M. d'Auxais avait apporté un concours discret à nos diverses expositions rétrospectives.

4° M. EUDELIN

M. Auguste-Alphonse EUDELIN, ancien tailleur, décédé à Paris, le 17 juin 1904, âgé de 82 ans. Empêché par sa résidence d'assister à nos séances, l'honorable défunt, resté bayeusain de cœur, et qui aimait à passer les mois d'été parmi nous, s'intéressait à notre Compagnie à titre de compatriote. Les Hospices de notre ville ont reçu de sa main bienfaisante un généreux legs de 10.000 francs.

5° M. TRANCHAND

M. Joseph TRANCHAND, commissaire-priseur, fut enlevé à la tendresse des siens, dans la maturité de l'âge, à 40 ans, le 8 octobre 1904.

Né à la Ferté-Macé, d'une famille des plus justement considérées de la région, il fit ses humanités au petit Séminaire de sa ville natale. Il y contracta de solides amitiés qui se sont de plus en plus affirmées dans la vie, et ceux qui y partagèrent ses études sont unanimes dans l'éloge du

condiscipple et de l'élève : celui-là, un ami sûr ; celui-ci, un brillant triomphateur au cours de ses jeunes années.

Ses études secondaires terminées, il satisfit à l'impôt du sang, accomplit son temps de service militaire et revint dans ses foyers honoré des galons de sous-officier. Il se livra ensuite quelque peu à l'étude du droit et entra comme stagiaire chez un avoué de Domfront. C'est de là qu'il vint à Bayeux, en avril 1892, succéder à M. Restout, commissaire-priseur. Au mois de juillet suivant, il s'unissait à Mlle Aubraye, et de cette union naquirent trois enfants qui ensoleillèrent son heureux foyer.

Dans les rares loisirs que lui laissait son active profession, il sacrifiait aux lettres, et la mort l'a ravi, rassemblant pieusement les souvenirs vécus de ses parents et grands-parents sur les luttes fratricides qui désolèrent, il y a plus d'un siècle, les haies du Bocage normand. Son dessein était de les communiquer à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de notre ville, dont il était membre, et pour laquelle il professait le plus vif intérêt, sans cesse à la piste, dans l'exercice de ses fonctions, de tout document d'histoire locale pouvant ajouter au relief de sa cité d'adoption.

6° M. Octave-Marie PAYAN

Le 28 décembre 1904, à la séance du Conseil Municipal de Bayeux, M. Delmas, maire, prenait la parole en ces termes :

« Messieurs, un événement cruel vient de faire un vide dans notre Compagnie.

« Comme vous le savez déjà, M. Payan est mort. L'implacable maladie qui l'étreignait depuis plusieurs mois, l'avait trop souvent empêché de siéger dans notre Conseil Municipal et maintes fois, il m'en a exprimé le regret.

« Mais il était l'ami de plusieurs de nous ; pour tous il était un collègue rempli de courtoisie et de bienveillance ; pour la ville il fut, pendant de très longues années, un citoyen du plus chaleureux dévouement.

« Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en disant ici les profonds regrets que cette perte nous cause, et je vous propose de décider que l'expression de nos douloureux sentiments sera notée au procès-verbal de la séance de ce jour. »

M. Payan, décéda le jour de Noël, 25 décembre, à l'âge de 61 ans, succombant, malgré les soins les plus dévoués, aux suites d'une cruelle maladie dont il souffrait depuis plusieurs années.

Fils d'un banquier de Largentière, il vint en 1869, habiter notre ville,

où, avec un associé qui l'a précédé dans la tombe. M. H. Grobon, il succéda à Mme Delarue, comme propriétaire de l'imprimerie du journal l'*Indicateur de Bayeux*. Quelques années plus tard, il restait le seul chef de cette importante maison qu'il conserva jusqu'en décembre 1901, époque où, par raison de santé, il dut la céder à M. G. Colas, de Caen.

L'organe littéraire et politique dont M. Payan était le directeur, ne fut pas sans influence sur les élections politiques ou municipales qui eurent lieu dans notre pays. Ce fut à sa polémique serrée que M. Pilet-Desjardins, dut son triomphe sur M. Niobey, triomphe où la question de personne eut plus de part que les principes, ainsi que le prouva l'avenir.

En 1884, les électeurs bayeusains envoyèrent M. Payan, qui possédait de nombreux intérêts dans notre ville, siéger au Conseil Municipal, d'où, par un ostracisme regrettable, il fut éliminé, avec beaucoup de ses collègues, douze ans plus tard, en 1896.

En mai dernier, M. Payan, porté sur la liste libérale, rentra à l'assemblée communale, avec une belle majorité, en tête de la liste de ballotage.

M. Payan fut également, pendant de nombreuses années, juge au Tribunal de Commerce.

Pendant près de quarante ans, cet homme de bien fut un des citoyens les plus dévoués et les plus actifs de la ville, et pas un jour, comme se plaisait à le proclamer sur sa tombe M. Delmas auquel, il a été donné d'apprécier sa nature généreuse, — qu'il siégeât ou non dans le Conseil de la Cité, qu'il fut directeur d'un important journal, membre du Tribunal de Commerce, ou seulement citoyen dévoué, pas un jour il n'a cessé de se préoccuper des intérêts de notre contrée, des affaires de notre cité, de les soutenir, de les défendre au besoin.

Malgré ses multiples occupations, il se faisait un devoir d'assister à nos séances et les procès-verbaux portent de nombreuses traces de son intervention judicieuse. Très attaché à ses idées comme tout homme de conviction sincère, il les soutenait avec la chaleureuse vivacité de sa nature méridionale, mais sa discussion arrêtée parfois, d'une façon touchante, par la bonne foi de sa droiture, était toujours contenue par le scrupule de son extrême bienveillance.

Sous sa direction, l'*Indicateur* fut toujours au service de la Société et de ses Membres. Il était heureux de donner l'hospitalité de ses colonnes à tout ce qui pouvait intéresser l'histoire ou les monuments de la cité bayeusaine.

La Messe de ses obsèques fut célébrée par M. Labutte, doyen du Chapitre, et Mg^r^ Amette donna l'absoute.

7° M. DESRAMÉ-DUBOIS

M. François-Ernest DESRAMÉ-DUBOIS, juge de paix honoraire de Bayeux, fabricien et conseiller municipal de Saint-Martin-des-Entrées, membre de la Commission des Hospices et de la Société de Secours-Mutuels, s'est éteint, à Saint-Martin-des-Entrées, le 2 février 1905, dans sa 73ᵉ année.

Le défunt a été, suivant son désir, inhumé dans le petit cimetière de Saint-Martin, et sur sa dépouille, M. Lamy, ancien maire de Bayeux, un de nos collègues, prononça une charmante allocution, où il célébra l'homme au caractère serviable qui disparaissait.

Il fut, comme juge de paix, le modèle accompli du magistrat conciliateur. Entre temps, il donnait le meilleur de lui-même pour toutes les œuvres pour lesquelles son concours était sollicité. Il était de toutes les œuvres de bienfaisance, de toutes les fêtes organisées dans ce but. Il était ainsi devenu sympathique à tous, à tous ceux en particulier qui aiment avec une intelligente sincérité, les humbles, les petits, tous les éprouvés d'ici-bas, à qui il a toujours été dévoué.

Causeur charmant, homme du monde, ayant porté jusqu'à la fin dans un corps débile une âme de 20 ans, il a été le plus séduisant des camarades et des amis.

8° M. le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL

Le 26 Mars 1905 décédait, en son domicile, à Bayeux, après une longue et douloureuse maladie, M. Adrien-Félix-Marie-Joseph PAIMBLANT du ROUIL, Capitaine d'Infanterie en Retraite, Percepteur des Finances, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, l'un des Membres les plus actifs de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Né à Vire en 1855, il s'engagea dès l'âge de quinze ans dans le corps de volontaires formé au Mans par le comte de Foudras ; bientôt, ayant reçu l'autorisation ministérielle, il entra comme engagé volontaire au 86ᵉ de ligne à Saint-Malo, puis passa au 91ᵉ, où il servit avec une bravoure au-dessus de son âge, jusqu'à la fin de la guerre.

Désarmé au camp de Bègles, près Bordeaux, avec des états de services magnifiques, mais un pied gelé et une forte bronchite, il voulut, aussitôt rétabli, rentrer dans l'armée et contracta un engagement, le 2 mai 1872, au 7ᵉ de ligne, à Saint-Brieuc.

Son avancement fut rapide ; après avoir été, à Cahors, au 44e de ligne, cité à l'ordre général d'inspection du duc d'Aumale, il fut nommé adjudant en 1879, et entra à l'Ecole de Saint-Maixent, d'où il sortit avec des notes excellentes, pour être nommé, en 1882, sous-lieutenant au 74e de ligne, au fort de Bicêtre ; M. Paimblant sert ensuite successivement à Rouen, à Orléans, à Compiègne, à Coulommiers, dans les 74e, 76e, 54e et 131e régiments de ligne ; il épouse, à Rouen, la nièce de Mgr Bougaud, évêque de Laval, plaide avec talent, comme défenseur au Conseil de guerre du 3e corps, un nombre considérable d'affaires de 1884 à 1889, fonde à Coulommiers, avec plusieurs autres lieutenants, ses camarades, une société de secours mutuels la *Saint-Maixentaise*, puis écrit une histoire de ses chefs de corps qui lui vaut une lettre d'éloges du Ministre de la Guerre.

Un refroidissement, contracté au cours d'une manœuvre, contraint, malheureusement, le brillant officier à rechercher une situation sédentaire ; détaché au service de l'Etat-Major, à Paris, il écrit de nombreuses et intéressantes Etudes historiques, parmi lesquelles il faut citer au premier rang ses *Figures coloniales*, *Explorateurs et Soldats*, et les *Feuilles d'Or de l'Ecole Militaire d'Infanterie*, *Avor et Saint-Maixent.*

Profondément attaché à l'armée qu'il souffrait vivement de ne plus pouvoir servir que par la plume, il s'attacha à perpétuer le souvenir du caporal Lavayssière, mort glorieusement à Sidi-Brahim en 1845, et du sergent Barbacane, le héros de Béni-Mored en 1839 ; enfin, il fut un des membres les plus zélés, et le président, après le général Lambert, du Comité d'érection du Monument élevé à la mémoire de la Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France.

Nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1895, le capitaine Paimblant du Rouil, définitivement contraint par son état de santé à quitter l'armée, fut mis à la retraite et nommé, en 1898, percepteur de Juaye-Mondaye.

Le goût de M. Paimblant du Rouil pour les recherches historiques le porta tout naturellement à entrer dans notre Compagnie, au sein de laquelle il fut admis le 20 juillet 1899 ; il nous donna de nombreux et interessants travaux : *la Louerie de Domestiques à Bayeux ; — Explorateurs et Soldats, le Capitaine de Béchevel ; — Histoire de Fées ; — la Demoiselle de Marigny ; — Criminelle Tentative des Barons Normands à Valognes ; — Veillée dentellière ; — les Victoires de Formigny et de Castillon ; — la Normandie délivrée : Formigny*, travail qui obtint, le 12

novembre 1902, une Médaille d'Argent de notre Société; — enfin, *le Dragon malgré lui*, épisode humoristique lu à notre séance du 21 mars 1905, quelques jours seulement avant la mort de notre regretté collègue.

Le talent d'écrivain de M. le capitaine Paimblant du Rouil a été caractérisé de la façon la plus heureuse par M. Anquetil, vice-président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, lors des obsèques qui ont eu lieu à Bayeux, le 29 mars 1905; aussi, ne pouvons-nous mieux faire que de reproduire ici son excellent discours :

« Messieurs,

« En l'absence de M. Desclosières, notre président, retenu à Paris, et qui m'a fait l'honneur de me confier cette triste mission, je viens, au nom de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayenx, dont il fut membre, apporter à la mémoire de Monsieur Adrien-Félix-Marie-Joseph Paimblant du Rouil le souvenir et les regrets de notre Compagnie.

« Bien que son état de santé l'empêchât d'assister à nos séances habituelles, il n'en fut pas moins un membre actif et qui nous a fourni nombre de communications d'une saveur particulière.

« Il s'était, en effet, créé une sphère d'études spéciales, aimant à rajeunir nos vieux écrivains locaux, Beziers, Hermant Pluquet et les autres, dont il se plaisait à rééditer les courtes légendes et les sobres anecdotes, dans un style nouveau et avec des développements humoristiques.

« Ce style, concis et d'un brusque voulu, avait une allure militaire qui décelait son officier, — un officier au cœur et à l'esprit toujours jeunes, et dont l'imagination, sans cesse en éveil et fureteuse, exigeait de sa plume inlassable une continuelle activité.

« Contes et légendes, études de types indigènes, — furent la trame habituelle de ses broderies littéraires à notre adresse. Mais un jour, à la veille de l'inauguration du Monument de Formigny, son âme de Bocain normand tressaillit, et l'engagé volontaire de 1870, l'ancien petit soldat de 15 ans, à l'épée désormais trop lourde pour son bras anémié, se saisit de la plume adroite qui traça toute une galerie de portraits militaires, et dédia aux milices nationales d'alors, — ancêtres de l'armée actuelle, — qui vainquirent l'Anglais, une belle suite de pages empreintes du plus vif patriotisme et qui finissent sur ces mots d'une large espérance :

« La France peut être vaincue, mais elle a le sang vif, les plaies pansées

« guérissent, et la blessée se redresse énergique, de nouveau redoutable.

« La France se meurt !
« La France renaît !
« Vive la France !
« Toujours ! »

« La Compagnie, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, prend une vive part au deuil de la famille Paimblant et la prie d'agréer ses sincères condoléances.

« Il est des douleurs, et la leur est de ce nombre, qui veulent que l'on respecte religieusement le silence et le recueillement dans lequel elles se renferment ; aussi, pour adoucir l'amertume de notre peine commune, me bornerai-je, connaissant leurs convictions, à invoquer, avec confiance, sur la dépouille mortelle de notre collègue, les consolations suprêmes des éternelles espérances ! »

A Joigny, où a eu lieu l'inhumation de M. le capitaine Paimblant du Rouil, les honneurs militaires ont été rendus, à la gare, par un peloton du 1er régiment de dragons.

Une députation d'officiers a accompagné la dépouille mortelle de notre regretté concitoyen jusqu'à sa dernière demeure.

NOMS ET ADRESSES DES MEMBRES (1)

—

BUREAU

Président : M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Dignitaire de plusieurs Sociétés Savantes et philanthropiques, 6, rue Garancière, Paris, et à Longues, par Ryes (Calvados).

Vice-Présidents { M. ANQUETIL, Avocat, rue Saint-Floxel.
M. LONDET, 🟓, Professeur de physique au Collège, rue Saint-Loup.

Secrétaire : M. C. GARNIER, Avocat, rue des Bouchers.

Vice-Secrétaire : M. DODEMAN, Avocat, rue de Nesmond.

Archiviste : M. VALETTE, Professeur au Collège, rue Saint-Malo.

Vice-Archiviste : M. R. DE GOMIECOURT, rue des Teinturiers.

Trésorier : M. LOISEL, Directeur de la Succursale de la Société Générale, rue Saint-Malo.

—

Secrétaire honoraire : M. LELIÈVRE (le Chanoine), Curé de St-Laurent.

MEMBRES HONORAIRES

S. G. Mgr AMETTE, Evêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.
M. LENEVEU, O, 🟓, Sous-Préfet de l'arrondissement, à Bayeux.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, Avocat, rue Tardif, Bayeux.
ANGÉRARD, 🟓, Notaire honoraire, Louviers (Eure).

(1) Les Membres dont le lieu de résidence n'est pas indiqué habitent Bayeux.

ASSELIN, ✿, ancien Professeur de l'Université, Ver (Calvados).
AUBRÉE, Notaire à Tour (Calvados).
AUVRAY, Libraire, rue Saint-Martin.
BASLEY, ✱, Docteur en Médecine, rue de la Poterie.
BAZIRE, rue de Cremel.
BELLIARD, Sous-Inspecteur des Forêts, rue des Bouchers.
BELLIARD (le Chanoine), Maître de Chapelle à la Cathédrale, rue Saint-Laurent.
BOURRIENNE (l'Abbé), Curé d'Ellon, par Juaye-Mondaye (Calvados).
CARRÉ, ✱, Capitaine de Cavalerie en retraite, à Barbeville, par Bayeux.
CARRELET, Percepteur, rue des Bouchers.
CAUCHARD, Maire de Gueron, par Bayeux.
CHODOROWSKI, Boleslas, Piqueur retraité de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, route de Port.
CIRON, Propriétaire, route de Port.
COURSON (G. DE), propriétaire, rue Montfiquet.
CUSSY (JEAN DE), Propriétaire, rue de la Cambette.
DACHÉ (Madame), ✿, rue Saint-Floxel.
DÉDOUIT, propriétaire à Falaise (Calvados).
DELACOUR (Madame), château de Tour (Calvados).
DELMAS (HENRI), Maire de Bayeux, ancien Sous-Préfet, rue des Bouchers.
DESLANDES (le Chanoine), ✿, impasse Prud'homme.
DILLAYE, Principal clerc d'avoué, rue d'Aprigny.
DUHAMEL, Géomètre, rue des Ursulines.
DUMANS, ancien Magistrat, rue Saint-Loup.
DUPOST, Notaire, rue Franche.
DUPUIS, Agent-Voyer en Retraite, à Arromanches (Calvados).
ESTIENNE, ABEL, ✿, Négociant en vins, Place-au-Bois.
ETIENNE, HENRI, Avocat, rue du Marché.
FABRE, Avocat, rue Dieu, Paris.
FAGART, Conservateur des Hypothèques, rue Saint-Jean.
FERMAL, Avoué, rue des Cuisiniers.
FEUGUET (le Chanoine), rue de Nesmond.
FOSSEY (le Chanoine), Chevalier de Saint-Grégoire, rue Larcher.
FOY (le Comte), Conseiller Général, Maire de Barbeville, par Bayeux.
GALLIER, Docteur en Médecine, rue Saint-Loup.
GÉRARD (le Baron MAURICE), Député de l'Arrondissement, Conseiller Général, Château de Maisons (Calvados).

GUÉRET-DESNOYERS, Propriétaire, rue des Bouchers.
GUILLEMETTE (SOSTHÈNE), Ancien Juge de Paix, place Saint-Vigoret.
GUISLE, Propriétaire, rue des Bouchers.
HAMEL, Propriétaire, rue de Cremel.
HAMEL, Professeur de Stéréotomie, rue de la Juridiction.
HÉRONDELLE, Avoué, rue de la Maîtrise.
HUGONIN (le Chanoine), rue Bourbesneur.
ISSAVERDENS (le Baron), Château de Vaux-sur-Aure, par Bayeux.
JAMES, Négociant, à Isigny,
JORET, ✱, Correspondant de l'Institut, 59, rue Madame, Paris.
JOURDAIN (SYLVAIN), Ancien Professeur de Faculté, Portbail (Manche).
LABBEY, Négociant, rue de la Banque, Paris.
LAIR, Architecte, rue des Bouchers.
LAHAYE, Entrepreneur de Peinture, rue des Cuisiniers.
LALOUEL (E.), Ⓘ, Ancien Percepteur, rue Saint-Exupère.
LAMY, Avocat, ✱, rue de la Juridiction.
LE BARON, Pharmacien, rue Saint-Martin.
LE DUC, Ⓘ, Statuaire, rue Laugier, à Paris, et Château d'Asnières, par Vierville-sur-Mer (Calvados).
LEDUC, Négociant, rue Saint-Patrice.
LEFÉBURE, Fabricant de Dentelles, rue Général de Dais, et à Paris.
LEFÈVRE, Notaire, rue des Bouchers.
LE FRANÇOIS, Ingénieur, Littry (Calvados).
LE HARTEL, Ⓘ, Membre de la Chambre de Commerce, rue Royale.
LE GRAS, Licencié en Droit, Commissaire-Priseur, route de Vaucelles.
LE LOUTRE, Ancien Huissier, Formigny (Calvados).
LÉLU, Propriétaire, rue Montfiquet.
LEMAITRE, Percepteur, rue Saint-Patrice.
LEMALE (l'Abbé), rue des Chanoines.
LEMIÈRE, Entrepreneur de Menuiserie, rue des Bouchers.
LENORMAND, Propriétaire, rue de la Cave.
LÉONARD-JUVIGNY (DE), Propriétaire, rue Royale.
LE PELLERIN, Négociant, rue Saint-Malo.
LE PELLERIN (ABEL), Docteur en Droit, Nihault, près Bayeux.
LE ROY, Avocat, rue de la Maîtrise.
LE TUAL DE LA HEUDRIE, Statuaire, Trévières (Calvados), et Paris.
LE VALTIER, Pharmacien, rue Saint-Malo.
LE VERRIER, Pharmacien, rue de la Chaîne.

LIÉNARD (de), Propriétaire, rue du Marché.
LOUDIER (S.), Homme de Lettres, 69, rue Voltaire, Levallois-Perret (Seine).
LUCAS (l'Abbé), Curé d'Hérouville-Saint-Clair.
MABIRE, Avocat, rue Franche.
MAGDELAINE (l'Abbé), Curé de Nonant (Calvados).
MANEVILLE (Lescaudey de), Propriétaire, rue du Marché.
MANOIR (Vicomte Paul du), Château de Fresné-Saint-Cosme (Calvados).
MARCHAL, Professeur de Musique, Directeur de la Société Philharmonique, rue Franche.
MARIE, Ferronnier-Mécanicien, rue Saint-Malo.
MAZUET, Peintre-Verrier, rue Saint-Loup.
MORICE, Avocat, rue de Geôle, Caen.
NOCHÉ, Propriétaire, route de Port.
OSBERT, Propriétaire, Château de Sully (Calvados).
PERRÉE, Huissier, rue Genas-Duhomme.
PÉTELLE, Principal Clerc de Notaire, rue Saint-Laurent.
PFISTRE-DUVANT (Saint-Ange), Imprimeur de la Société, rue Général de Dais.
PILLET, ✪, Principal du Collège de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
PIPEREL, Propriétaire à Noron, par Balleroy (Calvados).
PORTALIS (le Vicomte), ✱ O., Conseiller d'Arrondissement, rue Royale
QUEUDEVILLE (l'Abbé), à Rots (Calvados).
RAULINE, Maire de Formigny (Calvados).
RIGAULT, Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue Saint-Jean.
ROUSSELOT, Vétérinaire, rue Franche.
SALLES, Ancien Sous-Préfet, 1 (bis), rue de Siam, Passy, Paris.
SEBIRE, Employé des Postes, rue des Cuisiniers.
TALLEVAST, Propriétaire, rue Royale.
TAUPIN, Employé des Postes, 17, rue de l'Industrie, Nantes.
THIEULIN, Receveur Municipal, rue Saint-Martin.
THOMAS, Maître d'Hôtel, rue Saint-Jean.
THOREAU, Négociant, rue Saint-Malo.
TRANCHEFORT, Architecte, à Putot-en-Bessin (Calvados).
USSEL (d'), Directeur du Gaz, rue des Bouchers.
VALLERAND (Comte de), 18, rue Montaigne, Paris.
VAULOGÉ (Vicomte de), Conseiller d'Arrondissement, Maire de Tour (Calvados).

VERDIER, Professeur de dessin, rue de Cremel.
YOUF, Propriétaire, à Cormolain (Calvados).
YVONNET (l'Abbé), Curé d'Arganchy (Calvados).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

CLOUARD, Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, à Issoire (Puy-de-Dôme).
DUFOUR, Bibliothécaire, Corbeil (Seine-et-Oise).
G. LAVALLEY, ✿, Bibliothécaire à Caen.
ROLLET, Conservateur des Eaux et Forêts, à Tours.
TESSON (DE), Capitaine de Frégate en Retraite, à Avranches.
TRIGER (R), Inspecteur de la Société Française d'Archéologie, Membre de plusieurs Sociétés Savantes, Le Mans.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

La Normandie délivrée. — Le Bessin pendant l'occupation Anglaise. — Formigny. — 1417-1450, par le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL 1

La Salle Capitulaire de la Cathédrale de Bayeux et ses Annexes, par G. VILLERS 40

Bayeux pendant la Fronde, par E. ANQUETIL 55

Gilles de Caux, par G. VILLERS 68

Les Tapisseries de l'ancien Palais Episcopal de Bayeux, par G. VILLERS 75

Etude sur l'ancien Autel de la Cathédrale de Bayeux au xv[e] siècle, par M. le Chanoine LELIÈVRE 81

Explorateurs et Soldats. — De Péchevel, par le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL 100

Présentation et collation des bénéfices du diocèse de Bayeux (1436-1445), publié avec introduction et notices biographiques, par M. E. ANQUETIL 103

Compte-Rendu des Séances 168

Nécrologies. 175

Liste des Membres. 183

